




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24 / 04 / 2024

Dossier complet le : 02 / 05 / 2024

N° d'enregistrement : F-084-24-C-0088

1 Intitulé du projet

Création d'un poste électrique 225 000 volts / 63 000 volts nommé RHONA (commune de Feyzin - Rhône) et création de ses deux liaisons électriques d'alimentation souterraines en 225 000 volts depuis le poste électrique existant de MIONS.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RTE

N° SIRET

4 4 4 6 1 9 2 5 8 0 2 4 6 6

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

CHICHOUX

Raison sociale

Réseau de Transport d'Electricité

Type de société (SA, SCI...)

SA à directoire

Monsieur

Prénom(s)

CLEMENT

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	Sous catégorie : Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 000 volts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Seuils et critères de la catégorie : Création du poste électrique de RHONA.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- créer un poste électrique de transformation 225 000 / 63 000 volts dénommé RHÔNA, sur la commune de Feyzin (Rhône 69), comprenant des installations électriques sous enveloppes métalliques installées en bâtiments. Ce poste sera construit sur une parcelle d'environ 11 000 m². Il sera équipé d'un transformateur 225 000 / 63 000 volts de 170 MVA. 2 liaisons souterraines 63 000 volts BELLE ETOILE – RAFFINERIE FEYZIN seront entrées en coupure dans le futur poste. Quatre longueurs de câble d'environ 50 m seront à créer.

- créer deux liaisons souterraines 225 000 volts, au départ du poste électrique existant de MIONS, pour alimenter le futur poste de RHÔNA (liaisons souterraines MIONS - RHÔNA 1 & 2). Ces deux liaisons, de 13 et 15 km environ chacune, seront construites principalement sous des voiries et des chemins d'exploitation existants. Sur de faibles linéaires, elles longeront ou traverseront des parcelles agricoles exploitées.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre national actuel de réduction des émissions de CO₂, RTE et les pouvoirs publics ont identifié la Vallée de la Chimie, au sud de Lyon, comme une zone pertinente pour la décarbonation de l'industrie. Cette zone héberge en effet de nombreux industriels fortement émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES).

Or, la Vallée de la Chimie est actuellement alimentée en électricité par un réseau 63 000 volts déjà saturé et qui nécessite d'être renforcé pour pouvoir répondre aux démarches de décarbonation des industriels. Ces démarches peuvent être de différentes natures et sont souvent vecteurs de nouveaux besoins d'alimentation en électricité.

Le projet de RTE de création d'un nouveau poste électrique 225 000 / 63 000 volts, alimenté en 225 000 volts par deux nouvelles liaisons souterraines entre ce nouveau poste et celui de MIONS, représente la solution technique globale et optimisée la plus à même de répondre au besoin de développement des capacités d'alimentation électrique pour de futurs projets de décarbonation, tout en garantissant la sécurisation du réseau public de transport d'électricité sur la zone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront dès obtention de toutes les autorisations et dans le respect du calendrier écologique (respect des périodes de nidification et de reproduction des espèces en présence), entre le premier semestre 2026 et fin 2028, avec une mise en service globale des installations en 2028. La construction des 2 liaisons souterraines se fera de manière distincte en termes de planning travaux. Elles ne se réaliseront pas dans un même temps sur une même commune afin de limiter la gêne à la circulation.

+ Création poste électrique 225 000 / 63 000 volts RHÔNA :

Les travaux de construction du poste électrique seront réalisés par opérations successives qui dureront entre 18 et 24 mois, entre le premier semestre 2026 et fin 2028. Il s'agit d'un chantier clos et indépendant dont les opérations successives sont détaillées dans la notice en annexe.

+ Création de 2 liaisons souterraines 225 000 volts MIONS - RHÔNA 1 & 2 :

La construction des 2 liaisons souterraines se fera de manière distincte en terme de planning travaux. Ils se dérouleront sur 24 mois pour les 2 liaisons. Le planning des travaux intègre des adaptations de chantier afin de respecter les rythmes agricoles et écologiques (périodes de reproduction et nidification). Les techniques utilisées vont être adaptées à la sensibilité environnementale, agricole, hydrologique, patrimoniale des milieux rencontrés. Pour les tronçons sous voiries, le maintien d'une circulation en alternat sera mis en place. Les opérations successives du chantier sont détaillées dans la notice en annexe.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation :

Le poste de transformation 225 000 / 63 000 volts à créer comportera un transformateur de 170 MVA. Il permettra d'accueillir des projets de décarbonation de l'industrie et de sécuriser le réseau existant. Le poste sera automatisé et téléconduit à distance. Seules les interventions de maintenance ou de dépannage nécessiteront une présence humaine ponctuelle.

Les liaisons électriques souterraines de raccordement au réseau de transport d'électricité sont constituées de matériaux inertes et ne nécessitent aucune intervention pour maintenance, sauf en cas d'avarie. Les liaisons souterraines sont invisibles après réalisation. Sur une bande de 5 m centrée sur les liaisons, les constructions et plantations d'arbres à racines profondes sont interdites, les autres cultures sont autorisées.

Phase de démantèlement :

Les installations RTE ont une durée de vie de plusieurs décennies.

Pour les liaisons : A la fin de leur durée de vie, elles sont mises hors conduite et leur démantèlement est envisagé sur la base des textes alors applicables. Avant toute intervention sur les liaisons, RTE réalisera une étude afin de définir la solution de moindre impact environnemental (démantèlement ou maintien en l'état) et d'optimiser les conditions du démantèlement éventuel.

Pour le poste : A la fin de sa durée de vie il est mis hors conduite. Son démantèlement est envisagé sur la base des textes alors applicables et d'une évaluation des impacts du démantèlement et du maintien en l'état. Si le démantèlement est mis en œuvre, il est déconstruit et ses matériaux sont réemployés, recyclés, valorisés ou éliminés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet (poste + ligne électriques 225 000 volts) est soumis aux procédures suivantes :

- Concertation en application de la circulaire "Fontaine" avec validation du FMI et de l'EMI en date du 12 avril 2024.
- Déclaration d'utilité publique pour chacune des lignes électriques au titre de l'article L. 323-3 du code de l'énergie
- Permis de construire et dossier de déclaration loi sur l'eau pour le poste électrique
- demande de dérogation "espèces protégées" et demande d'autorisation de défrichement, si nécessaires le cas échéant
- consultation en application de l'article R. 323-25 du code de l'énergie
- consultation du public sur les DUP en cas de dispense d'évaluation environnementale (enquête publique à l'inverse).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
+ Création du poste électrique de RHÔNA 225 000 / 63 000 volts + 2 liaisons souterraines 225 000 volts MIONS - RHÔNA 1 & 2 => voir détails dans la notice en annexe §2 et 3	11 000 m ² de surface totale ≈ 13 km et 15 km de linéaire Tranchée : 0,80 m de largeur - 1,5 m de profondeur

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : ROUTE DES BITUMES

Lieu-dit :

Localité : FEYZIN

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

FEYZIN - CORBAS - MIONS

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU - H Métropole du Grand Lyon en zonages Urbain et Agricole compatibles avec le projet.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Néant

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	=> voir carte dans la notice en annexe §8 Seule la création des 2 liaisons souterraines 225 000 volts MIONS - RHÔNA 1 & 2 est concernée par : ZNIEFF type 1 : Plaine des grandes terres (820032294) ZNIEFF type 1 : Prairies de l'aérodrome de Lyon Corbas (820032292) ZNIEFF type 1 : Gravières de Berlay et de Pierre Blanche (820032295)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	=> voir carte dans la notice en annexe §8 Oui, un projet de plan d'exposition au bruit est en cours d'élaboration sur l'aérodrome de Corbas. Dans cette zone, seules les liaisons souterraines seront implantées. Elles ne génèrent aucun bruit en exploitation.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant. Le projet a été défini de sorte à Eviter les zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	=> voir carte dans la notice en annexe §7 et 8 Commune de FEYZIN : PPRT Vallée de la Chimie et le PPRI du Grand Lyon Commune de CHAPONNAY : le PPRT Interra Log
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRT Vallée de la Chimie est approuvé depuis 2020. Le PPRT Interra Log est approuvé depuis 2013 Le secteur Rhône Aval du PPRI du Grand Lyon a été approuvé en 2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Métropole de Lyon, propriétaire du terrain, a proposé à RTE la conclusion d'un bail emphytéotique. Les études de pollution des sols du site d'implantation du futur poste RHÔNA montrent des traces de pollution, notamment aux hydrocarbures. Le site fait l'objet d'un plan de dépollution par l'actuel propriétaire qui sera terminé avant le début des travaux RTE. => voir compléments dans la notice en annexe §7
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	=> voir la notice en annexe §7 4 zones de captage ont été identifiées sur la zone du projet : - captages Romanettes et Pitiot (Corbas), - captage Sous la Roche (Mions) et Quatre chênes (St Priest), En phase travaux, un mode opératoire validé par l'ARS permettra d'Eviter tout impact sur les zones de captage d'eau. En phase exploitation, le projet n'a pas d'impact sur des zones.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création des liaisons souterraines n'implique aucun drainage ni modification prévisible des masses d'eau souterraines, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation. Les eaux de ruissellement du poste seront collectées par un réseau de drainage et acheminées jusqu'à un bassin de rétention. Un dossier au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé (Déclaration rubrique 1.1.1.0).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédents en matériaux seront principalement liés au décapage partiel de l'emprise du poste électrique pour créer notamment les fondations du bâtiment et les bassins de rétention. Ces excédents de terre seront exportés vers des centres d'accueil autorisés et dépollués le cas échéant. Tous les déchets sont suivis via un bordereau de suivi. Pour les liaisons souterraines, les excédents de terres excavées seront gérées conformément à la réglementation avec de possibles réutilisations locales.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le sol du poste électrique sera engravillonné. Les gravillons proviendront de carrières locales.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste électrique RHÔNA sera raccordé au réseau d'eau potable, équipé de sanitaires et d'un système d'assainissement autonome conformément au PLU. Les consommations d'eau seront très limitées car la présence de personnel sur site sera limitée à quelques jours dans l'année pour des opérations de maintenance. En cas d'incendie, les pompiers auront accès au réseau incendie de la zone industrielle présent sur la route des Bitumes.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RTE a mandaté le cabinet ACER-CAMPESTRE pour la réalisation d'une étude 4 saisons afin de définir des mesures d'évitement et de réduction présentées dans la notice en annexe. Des nuisances potentielles sont présentes en phase travaux. Toutes les mesures seront prises pour éviter la réalisation du risque de destruction d'habitats ou d'espèces. Les tracés privilégieront principalement le domaine routier afin de limiter la gêne sur le milieu naturel. =>synthèse des enjeux en annexe
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant. Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 15 km à vol d'oiseau au Nord (Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage FR8201785).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne consomme pas d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Le poste de RHÔNA est créer dans une zone industrielle artificialisée où RTE évite en quasi totalité une zone boisée au nord du site retenu. Le site sert actuellement de stockage à la direction de la Voirie de la Métropole de Lyon. Les liaisons souterraines seront principalement installées sous voiries et, à la marge, en zone agricole. Elles seront compatibles avec l'activité agricole et ne consomment pas d'espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	=> voir la notice en annexe §7. En accord avec la DDT69, le poste électrique RHÔNA est situé en zone rouge du PPRT Vallée de la Chimie. Cet emplacement est rendu possible du fait que le poste n'accueille pas de personnel en permanence sur site. A noter que le poste électrique n'est pas une ICPE ni un site classé SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emplacement du poste électrique RHÔNA est situé dans le PPRi du Grand Lyon, secteur Rhône Aval dans une zone de remontées de nappes. Ce risque sera pris en compte dans la conception du projet mais ne représente pas une contrainte majeure. L'installation des liaisons souterraines n'est pas impactée par le risque de remontées de nappes car les liaisons sont isolées électriquement et insensibles à la présence d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> voir la notice en annexe §7 sur le rayonnement magnétique qui est largement inférieur à la valeur réglementaire de l'Arrêté Technique du 17 mai 2001 qui prévoit une limite de 100 micro-Tesla.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en phase travaux : Pour le poste, le trafic sera concentré aux abords immédiats du chantier. Les travaux de création des liaisons souterraines sous chaussée induiront des perturbations de la circulation (occupation de la voirie, circulation alternée, mouvements d'engins de chantier, mise en place de déviations). Des mesures d'évitement et de réduction seront prises en accord avec les gestionnaires de voirie.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ Travaux : nuisances ponctuelles et temporaires + Exploitation : poste électrique : respect des exigences acoustiques réglementaires (étude ORFEA) => voir la notice en annexe §7	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste électrique, comme les liaisons souterraines, ne seront pas éclairées la nuit, en phase travaux et en phase d'exploitation.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> voir la notice en annexe §7
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux sur le poste électrique et les liaisons souterraines, il sera exigé des entreprises de chantier qu'elles prennent toutes les dispositions nécessaires pour éviter les rejets hydrauliques.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, un poste électrique génère des eaux usées en très faible quantité, raccordé à un dispositif d'assainissement autonome. Les liaisons souterraines ne produisent aucun rejet liquide

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	+ Le futur poste électrique sera pourvu d'un bâtiment équipé de sanitaires (WC, douche, lavabo) produisant des eaux usées domestiques en faible quantité car le poste sera rarement fréquenté. Il sera équipé d'un système d'assainissement autonome. + Les liaisons souterraines ne sont pas source d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ La création du poste électrique et des liaisons souterraines peut engendrer la production de déchets non dangereux, inertes et dangereux lors de la phase travaux. Ces déchets sont traités, valorisés et recyclés via des filières agréées. + En phase d'exploitation, aucun déchet ne sera engendré par le poste électrique et les liaisons souterraines.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	+ L'emplacement du poste électrique RHÔNA n'induit aucun enjeu patrimonial, culturel, archéologique ou paysager. + Les liaisons souterraines seront majoritairement construites sous voiries et chemins existants. Leurs atteintes au paysage seront temporaires et limitées à la phase travaux. La DRAC a déjà été sollicité de manière anticipée pour d'éventuelles mesures de détection.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	+ La création du poste électrique RHÔNA n'engendre aucune modification des activités humaines, du fait de l'emplacement choisi par RTE, tant en phase travaux qu'en phase d'exploitation. + En phase travaux, la création des liaisons souterraines engendre des impacts temporaires sur les activités humaines et agricoles dont les modalités d'indemnités financières sont définies en accord avec les exploitants agricoles concernés et la Chambre d'Agriculture du Rhône.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Néant.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Outre l'étude 4 saisons indiquée en partie 6.1, des études de pollution des sols ont été effectuées par l'actuel propriétaire sur le site d'implantation du futur poste RHÔNA qui permettent de définir la limitation des zones à dépolluer avant les travaux et d'adapter la configuration du poste en conséquence.

La DRAC a informé RTE de la nécessité de procéder à un diagnostic archéologique préventif.

Une étude hydrologique a été menée et sera soumise à l'avis d'un hydrogéologue agréé par l'ARS.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

+ Mesures d'évitement mises en oeuvre :

- Evitement géographique : choix d'un emplacement pour le poste électrique RHÔNA au plus faible impact environnemental ; définition de tracés principalement sous voiries et chemins existants ; pour les tracés en milieu agricole, évitement des haies et adaptation au calendrier des cultures. => voir les cartes des tracés en annexe.
- Evitement technique : choix de réaliser les liaisons 225 000 volts en souterrain, afin d'éviter tout impact paysager, avifaune, et agricole permanent (impact limité à la phase travaux) ; passage en sous-oeuvre des principaux obstacles (A7, A46, voies ferrées, RD301) afin de ne pas en couper la circulation.

+ Mesures de réduction mises en oeuvre :

- Réduction temporelle : adaptation des horaires de travail, en phase travaux, afin de limiter les nuisances sonores (horaires décalées en zones d'activités économiques et industrielles, horaires de journée en zones résidentielles) ; définition des périodes de travaux en accord avec les Communes et les exploitants agricoles traversés de sorte à prendre en compte leurs contraintes politiques, environnementales, agricoles locales.
- Réduction géographique : en milieu agricole, en cas de traversées de haies, emprise limitée à une bande perpendiculaire de 2 mètres.
- Réduction technique : séparation géographique des 2 tracés de lignes 225 000 volts MIONS - RHÔNA 1 & 2, réduisant l'emprise au sol (0,8 m au lieu de 3 m) ; création d'un poste comprenant des installations sous enveloppes métalliques en bâtiment ne nécessitant pas une présence humaine permanente ; réutilisation des déblais en remblais ; valorisation et recyclage des remblais excédentaires auprès de filières dédiées en privilégiant les projets locaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emplacement de moindre impact du futur poste RHÔNA est localisé dans un milieu très industrialisé. Les études mandatées par RTE (Etudes 4 saisons, pollutions des sols, acoustiques, hydrologique...) ont permis de définir ces emplacements et des mesures d'évitement et de réduction pour limiter les nuisances du projet sur les milieux physiques/humains/naturels/paysagers.

Le choix en technique souterraine des liaisons permet également de limiter les nuisances sur ces milieux. Il en va de même pour le choix d'implantation du poste électrique en zone industrielle, soumise à PPRT.


RTE considère, au vu de ces nuisances limitées et localisées et des dispositions qu'il prend pour les éviter et les réduire, que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Notice complémentaire à la demande d'examen au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Note de synthèse des enjeux écologiques	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Étude d'impacts hydrogéologiques du passage d'une ligne électrique souterraine en périmètres de protection des captages AEP de Mions et Corbas	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

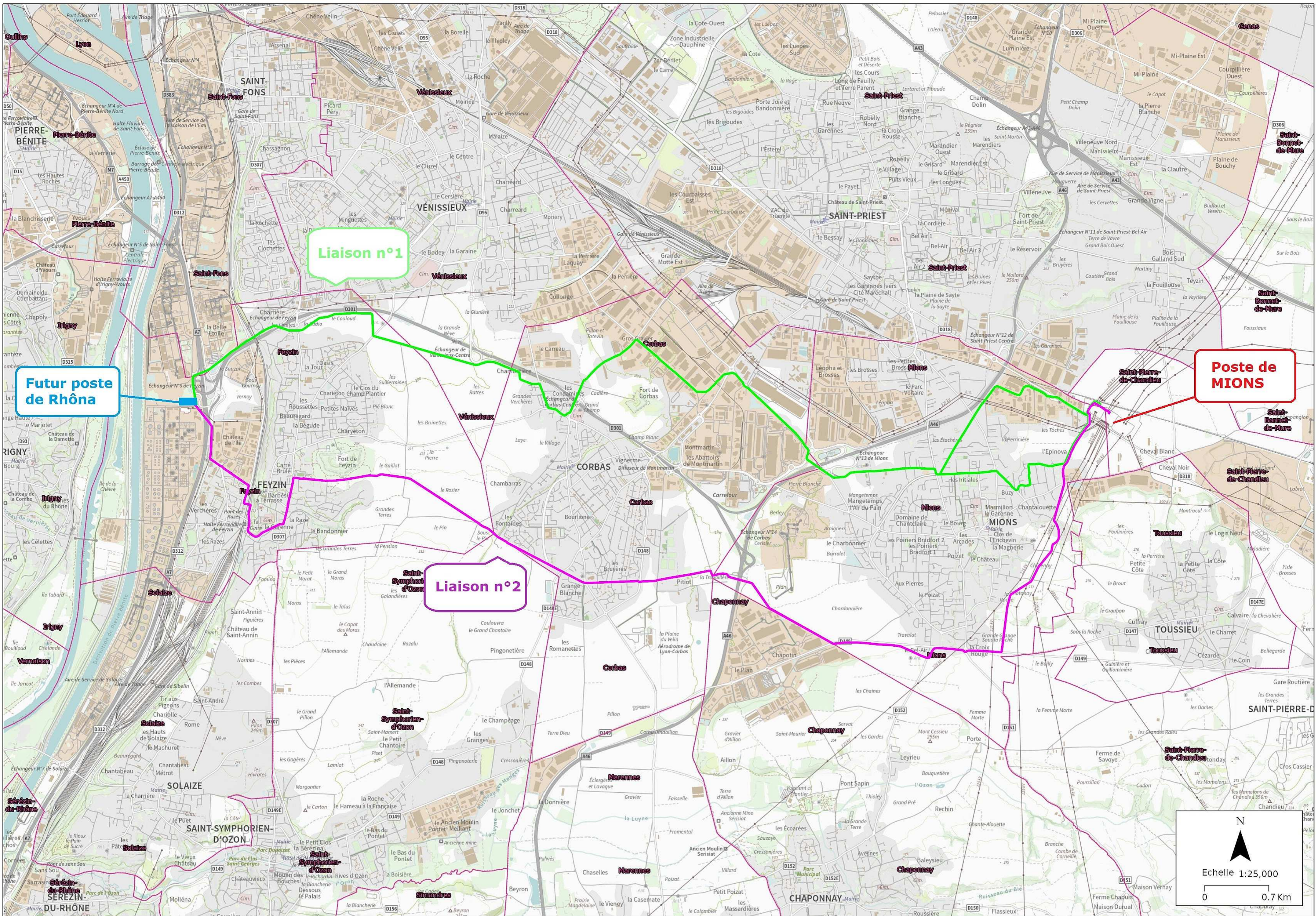
Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)

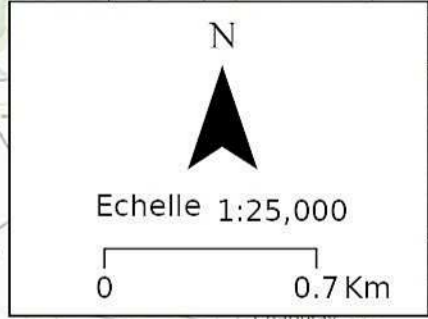


Liaison n°1

Futur poste de Rhôna

Liaison n°2

Poste de MIONS



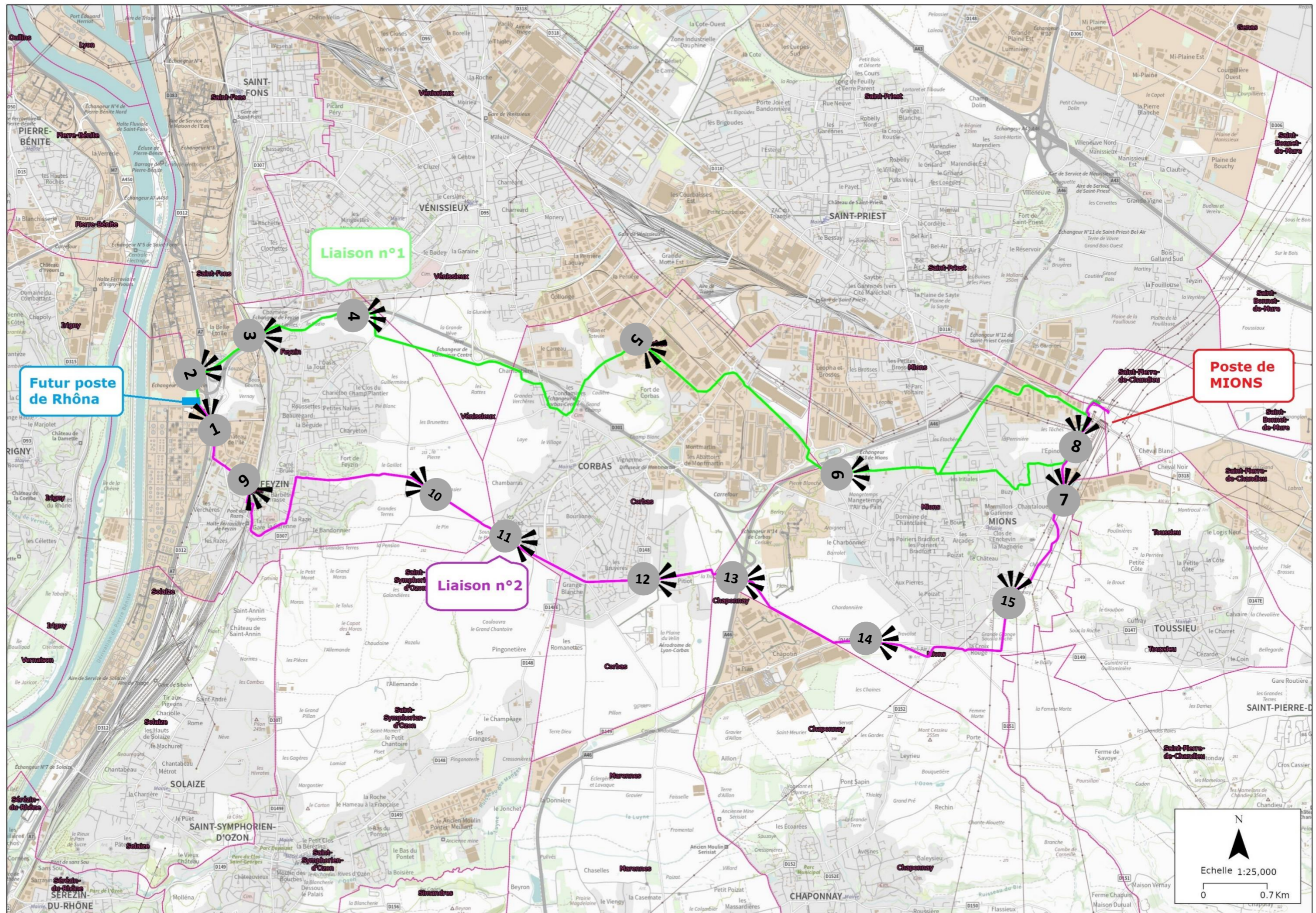
**Création d'un poste 225 000 / 63 000 volts nommé RHÔNA
Et ses deux liaisons souterraines d'alimentation 225 000 volts**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale**

Annexes obligatoires

ANNEXE 4 : AU MINIMUM, 2 PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION, AVEC UNE LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE, L'UNE DEVANT PERMETTRE DE SITUER LE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET L'AUTRE DE SITUER DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Cartographie des points photos réalisées le 13 février 2024



Annexes obligatoires



Vue n°1 – Terrain d'implantation du poste RHÔNA à Feyzin



Vue n°2 – Traversée du champ partie Nord du BUS à Feyzin



Vue n°3 – Traversée du champ partie Sud du BUS à Feyzin



Vue n°4 – chemin d'exploitation à Feyzin



Vue n°5 – Zone d'Activité de Corbas



Vue n°6 – rue Mangetemps à Mions



Vue n°7 – Chemin exploitation arrivée au poste électrique de MIONS



Vue n°8 – Entrée du poste électrique de MIONS



Vue n°9 – La Balme à Feyzin



Vue n°10 – Chemin des Grandes Terres à Corbas



Vue n°11 – D148 sur Corbas



Vue n°12 chemin des Bruyères à Corbas



Vue n°13 – traversée plein champ à Mions



Vue n°14 – D149 à Mions



Vue n°15 – Colline de MIONS



**Création d'un poste 225 000 / 63 000 volts nommé RHÔNA
Et ses deux liaisons souterraines d'alimentation 225 000 volts**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation
éventuelle d'une évaluation environnementale**

Annexes obligatoires

ANNEXE 5 : UN PLAN DU PROJET ET UN PROJET DE TRACES



Implantation 3D du futur poste électrique Rhôna

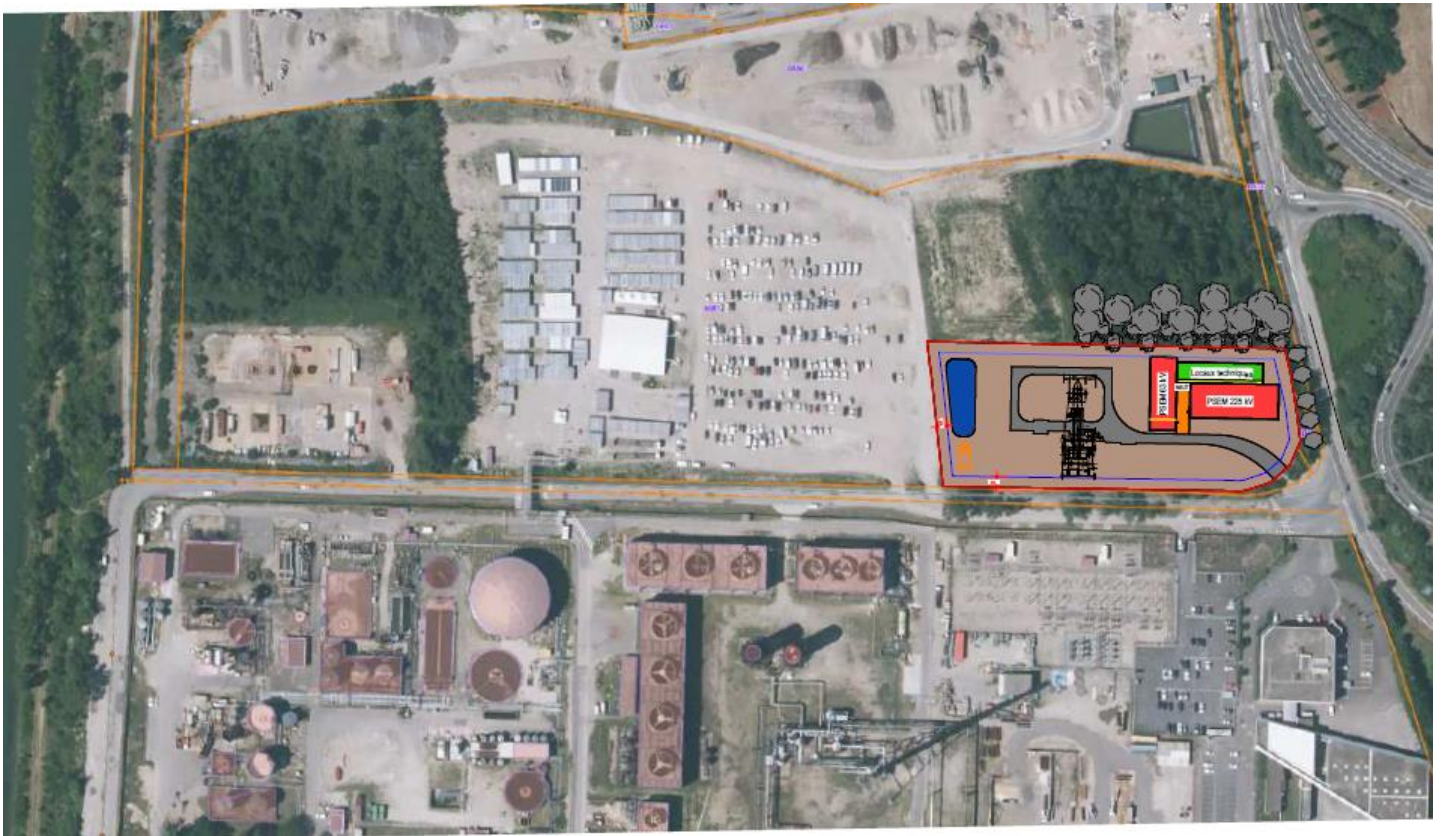
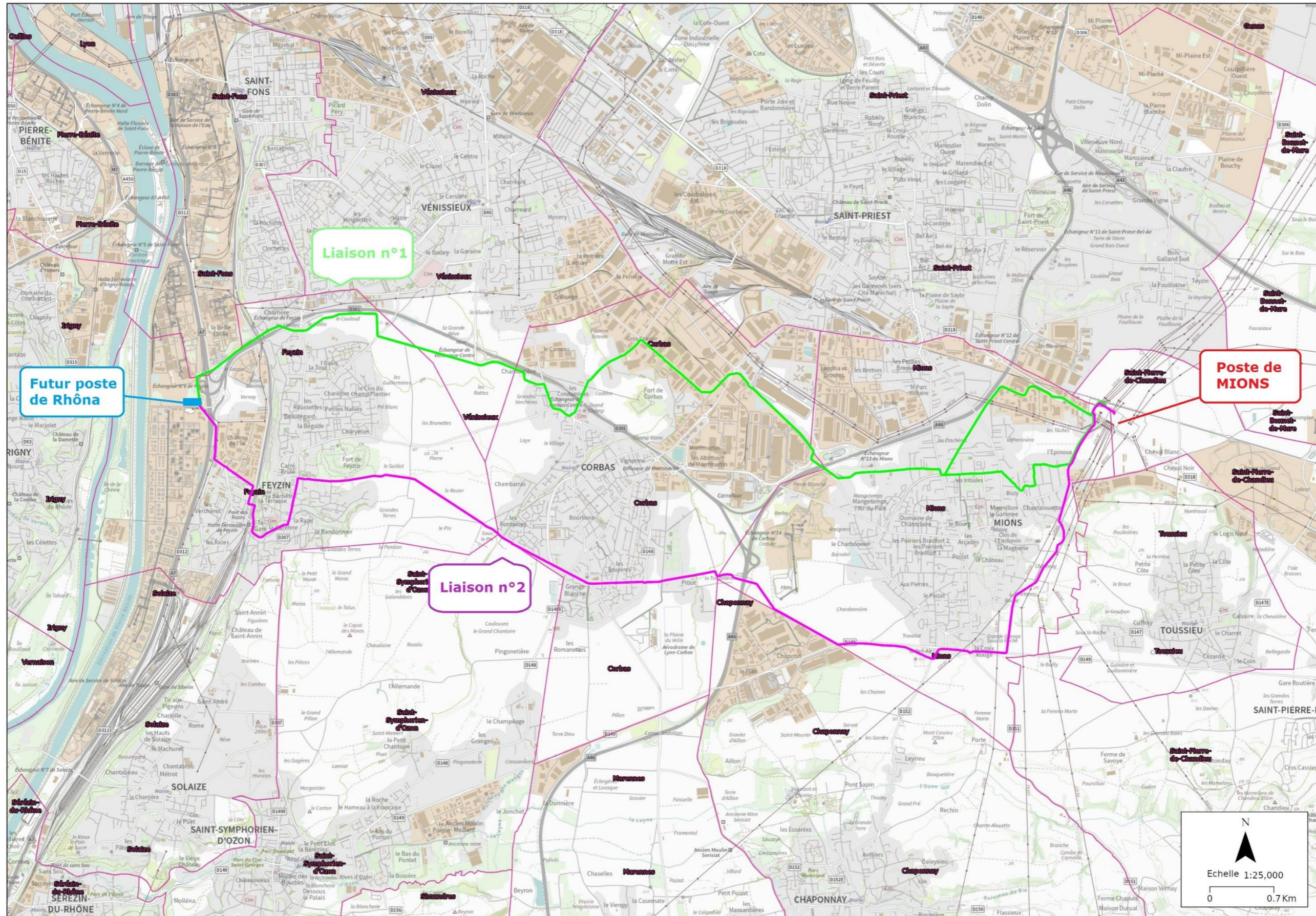


Schéma d'implantation du futur poste électrique de Rhôna

Plan d'implantation du futur poste électrique et des deux liaisons souterraines de raccordement





Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Annexes volontaires – Notice complémentaire à la demande d'examen au cas par cas

**Création d'un poste 225 000 / 63 000 volts nommé RHÔNA
Et ses deux liaisons souterraines d'alimentation 225 000 volts**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une
évaluation environnementale**

**Annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
NOTICE COMPLÉMENTAIRE A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

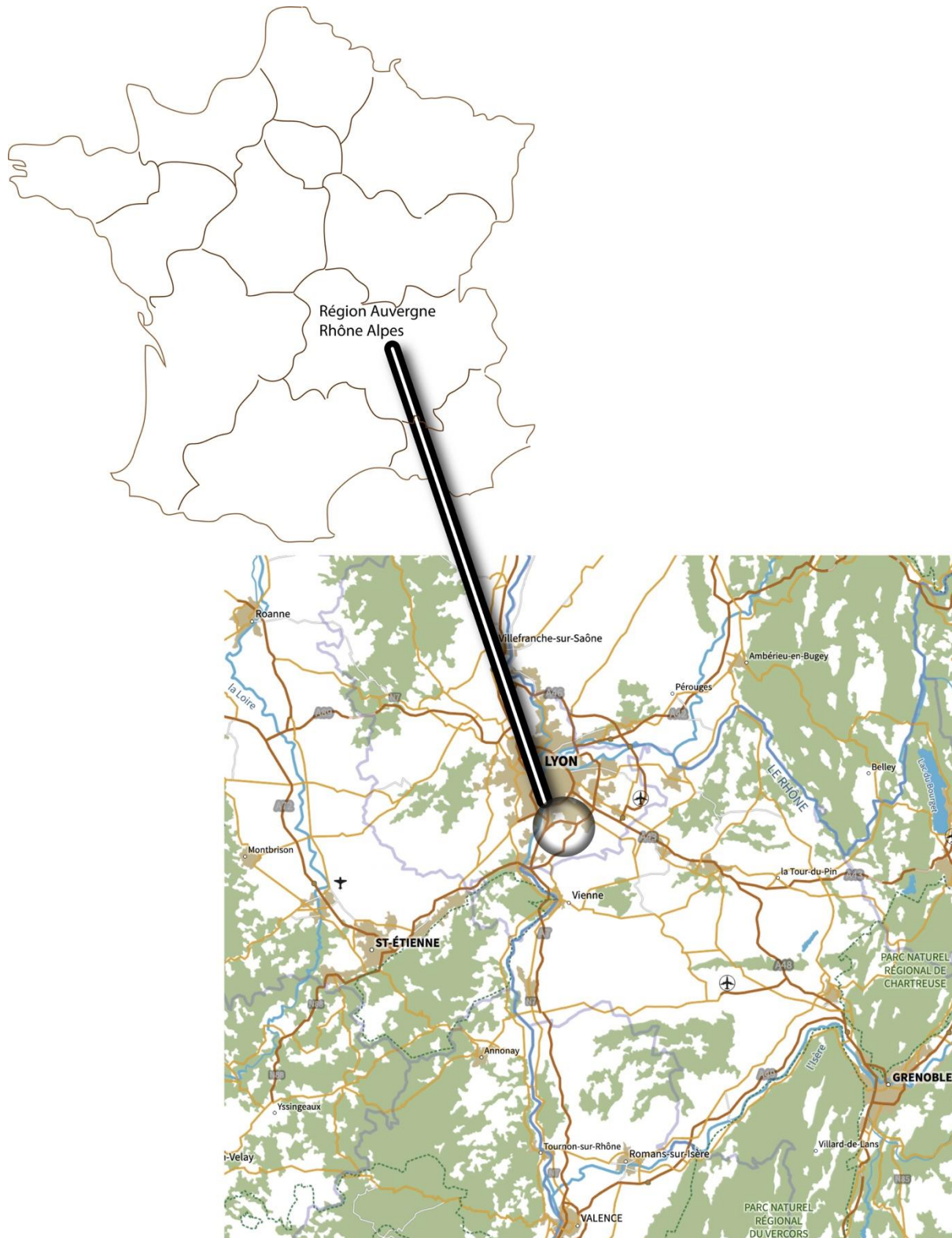


SOMMAIRE

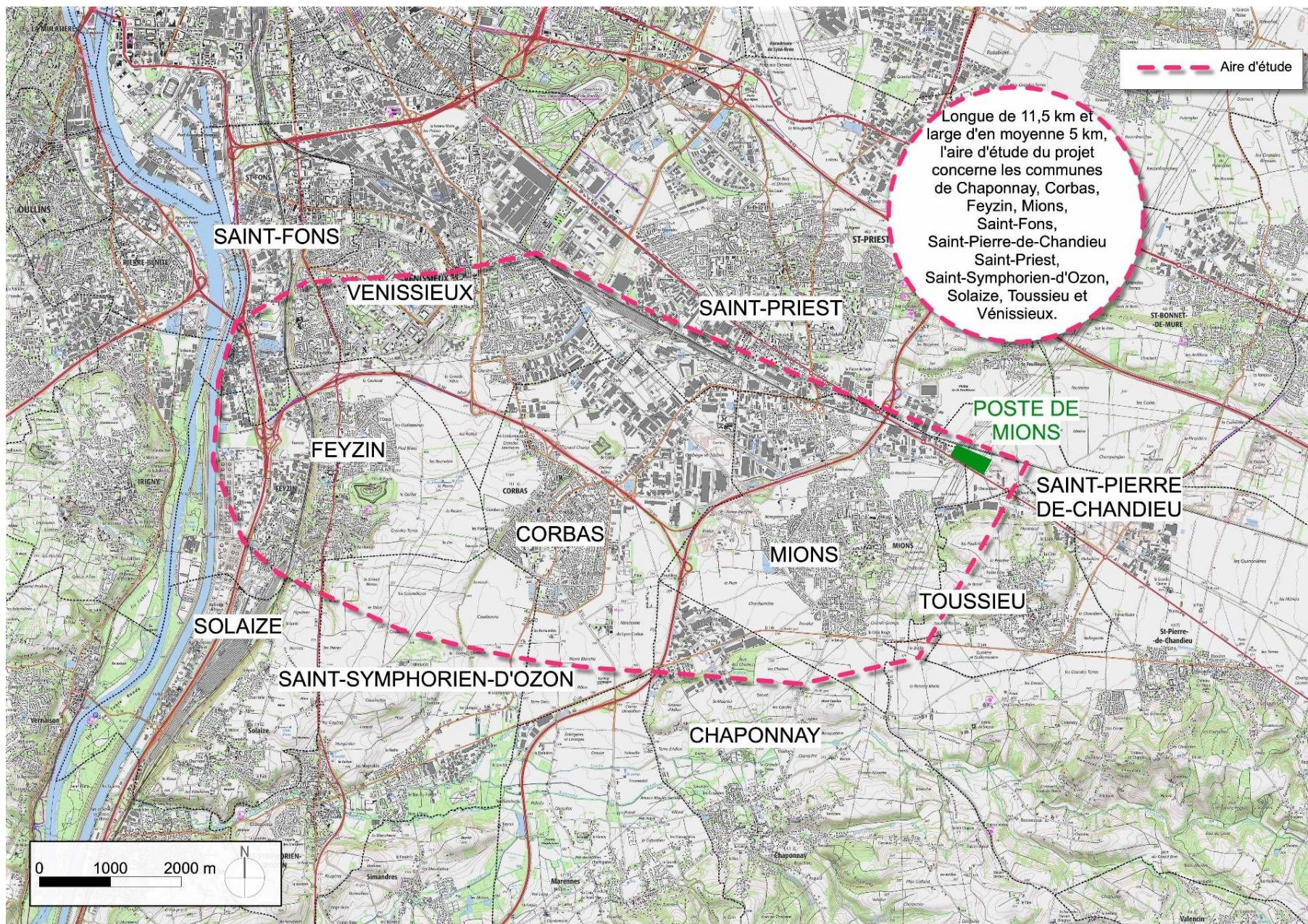
1	PRESENTATION DU PROJET.....	3
1.1	ZONE GEOGRAPHIE DU PROJET.....	3
1.2	CONTEXTE.....	5
2	CHOIX DE L'IMPLANTATION DU POSTE ELECTRIQUE DE RHÔNA	6
2.1	CRITERES DE DETERMINATION POUR LE SITE D'IMPLANTATION DU FUTUR POSTE.....	6
2.2	PRESENTATION DU SITE RETENU.....	6
2.3	PROJET D'IMPLANTATION DU FUTUR POSTE DE RHONA.....	8
3	CHOIX DES TRACES DES LIAISONS SOUTERRAINES.....	10
3.1	CARTE DES TRACES	11
4	DESCRIPTION D'UNE LIAISON ELECTRIQUE SOUTERRAINE	12
4.1	DESCRIPTION DES LIAISONS SOUTERRAINES.....	12
4.2	DESCRIPTION DES TRAVAUX DE LIAISON SOUTERRAINE.....	16
5	DESCRIPTION D'UN POSTE ELECTRIQUE 225 000/63 000 VOLTS	19
5.1	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	19
5.2	DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	21
6	PLANNING DU PROJET	22
7	ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU CERFA N°14734*04	23
8	ANNEXES CARTOGRAPHIQUES	27
8.1	CARTOGRAPHIE DU MILIEU NATUREL	28
8.2	CARTOGRAPHIE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	29
8.3	CARTOGRAPHIE DES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	30
8.4	CARTOGRAPHIE DES RISQUES NATURELS.....	31
8.5	CARTE URBANISATION ET ACTIVITES.....	32
8.6	CARTOGRAPHIE DU MILIEU HUMAIN ET PATRIMOINE	33

1 PRESENTATION DU PROJET

1.1 Zone géographique du projet



Aire d'étude du projet – Validée en instance locale de concertation le 12 avril 2024¹.





1.2 Contexte

Les pouvoirs publics souhaitent accélérer la transition énergétique et aider les projets de décarbonation et de relocalisation de l'industrie. Au sein de la Vallée de la Chimie, vaste secteur au sud de Lyon qui concerne 18 grands sites industriels et génère 10 000 emplois, plusieurs industriels ont récemment sollicité RTE afin de réaliser des études exploratoires pour des projets de raccordements au réseau public de transport d'électricité dont il est le gestionnaire. De nouvelles demandes sont prévisibles, avec de fortes puissances à raccorder et probablement un caractère urgent. Les études prospectives menées par RTE début 2022 indiquent un besoin de puissance de l'ordre de 350MW supplémentaires à l'horizon 2030.

Dans ce contexte, RTE envisage de développer de la capacité d'accueil afin de favoriser des projets de décarbonation au sein de la Vallée de la Chimie pour les industriels en place ou ceux à venir.

La Vallée de la Chimie est actuellement alimentée en électricité via un réseau 63 000 volts, structuré autour du poste de BELLE-ETOILE (St Fons). Ces alimentations principales proviennent du poste de LA MOUCHE, au sud de Gerland, et arrivent à saturation. Le poste électrique de LA MOUCHE alimente en grande majorité le secteur sud de la ville de Lyon.

Une avarie dans ce poste entraînerait un risque de coupure d'électricité sur une vaste zone s'étendant du sud de Lyon jusqu'à Givors.

Compte tenu de cette forte vulnérabilité et du contexte dans lequel RTE souhaite accompagner et faciliter les démarches des industriels pour décarboner leurs process industriels, RTE a élaboré une solution technique globale à même de **sécuriser et renforcer le réseau** et de **créer de la capacité de raccordement** de manière anticipée. Cette solution est évolutive dans la mesure où elle permettra de répondre à des besoins futurs de puissance à l'horizon 2040, moyennant la mise en œuvre de travaux complémentaires qui feront l'objet d'un autre projet.

Pour chaque nouveau projet d'ouvrage, RTE élabore une note de justification technico-économique (JTE) qui présente le besoin et son échéance d'apparition. RTE y développe les motifs qui conduisent à envisager des travaux sur le réseau de transport d'électricité et les avantages et inconvénients de chaque solution étudiée, puis présente la solution qu'il souhaite privilégier ainsi que les raisons de son choix.

Dans le cas du présent projet, la JTE a été jugée recevable par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) le 25 juillet 2023.

La solution technique se décompose ainsi :

- Création d'un poste électrique 225 000 / 63 000 volts nommé 'RHÔNA' en Vallée de la Chimie et création de deux entrées en coupure de liaisons souterraines 63 000 volts d'une cinquantaine de mètres chacune.
- Création de deux liaisons électriques 225 000 volts d'environ 13 et 15km chacune permettant d'alimenter ce nouveau poste RHÔNA depuis le poste électrique de MIONS.

¹ Le projet est soumis à Concertation dite « Fontaine » faisant référent à la Circulaire Fontaine du 9 septembre 2002.

2 CHOIX DE L'IMPLANTATION DU POSTE ELECTRIQUE DE RHÔNA

L'emplacement de moindre impact pour le futur poste électrique de RHÔNA a été validée en Instance Locale de Concertation (ILC) le 12 avril 2024² parmi 4 propositions.

2.1 Critères de détermination pour le site d'implantation du futur poste

La détermination d'un site d'implantation favorable à la réalisation d'un poste électrique obéit à des critères techniques et environnementaux.

Critères techniques

Du point de vue technique, le site doit être :

- d'une superficie d'environ 1 à 1,5 ha,
- de pente nulle ou faible : la manutention de l'appareillage lourd (transformateur électrique) ne se fait en toute sécurité que sur des pistes horizontales ou de pente faible. La construction d'un poste sur des terrains en pente implique donc des terrassements importants,
- accessible aux convois lourds : le transformateur (50 tonnes environ) est en principe acheminé par convoi routier lourd. L'itinéraire d'accès au poste doit comporter des routes suffisamment stables et larges. Si le poste n'a pas d'accès direct sur une voie publique, il doit être raccordé à la route par une piste lourde,
- facilement raccordable en eau, téléphone, électricité basse tension,
- libre de toutes servitudes préexistantes,
- situé au plus près des ouvrages 63 000 volts présents dans la Vallée de la Chimie.

Critères environnementaux

D'un point de vue environnemental, le terrain le moins impactant pour un poste électrique doit présenter les caractéristiques suivantes :

- occuper un terrain sans intérêt écologique particulier ou un terrain agricole selon les possibilités locales,
- être, dans la mesure du possible, compatible avec les documents d'urbanisme,
- permettre la meilleure insertion paysagère, en vue proche comme en vue éloignée.

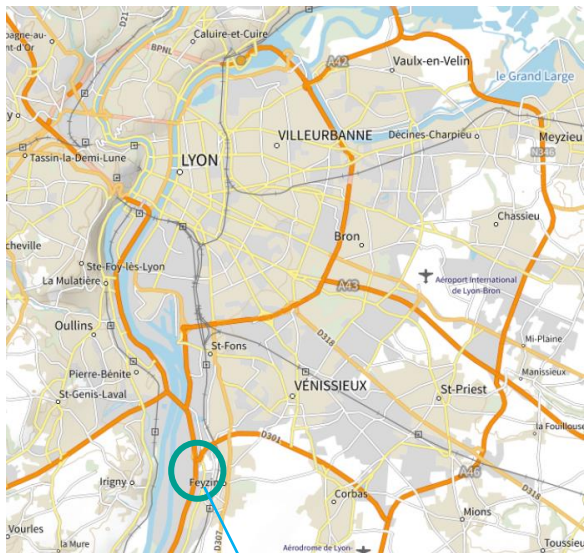
2.2 Présentation du site retenu

Le site retenu est localisé sur la commune de Feyzin (Rhône 69) au cœur de la Vallée de la Chimie, classé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du même nom.

²La concertation dite Fontaine est clôturée par une instance locale de concertation menée sous l'égide du préfet local.

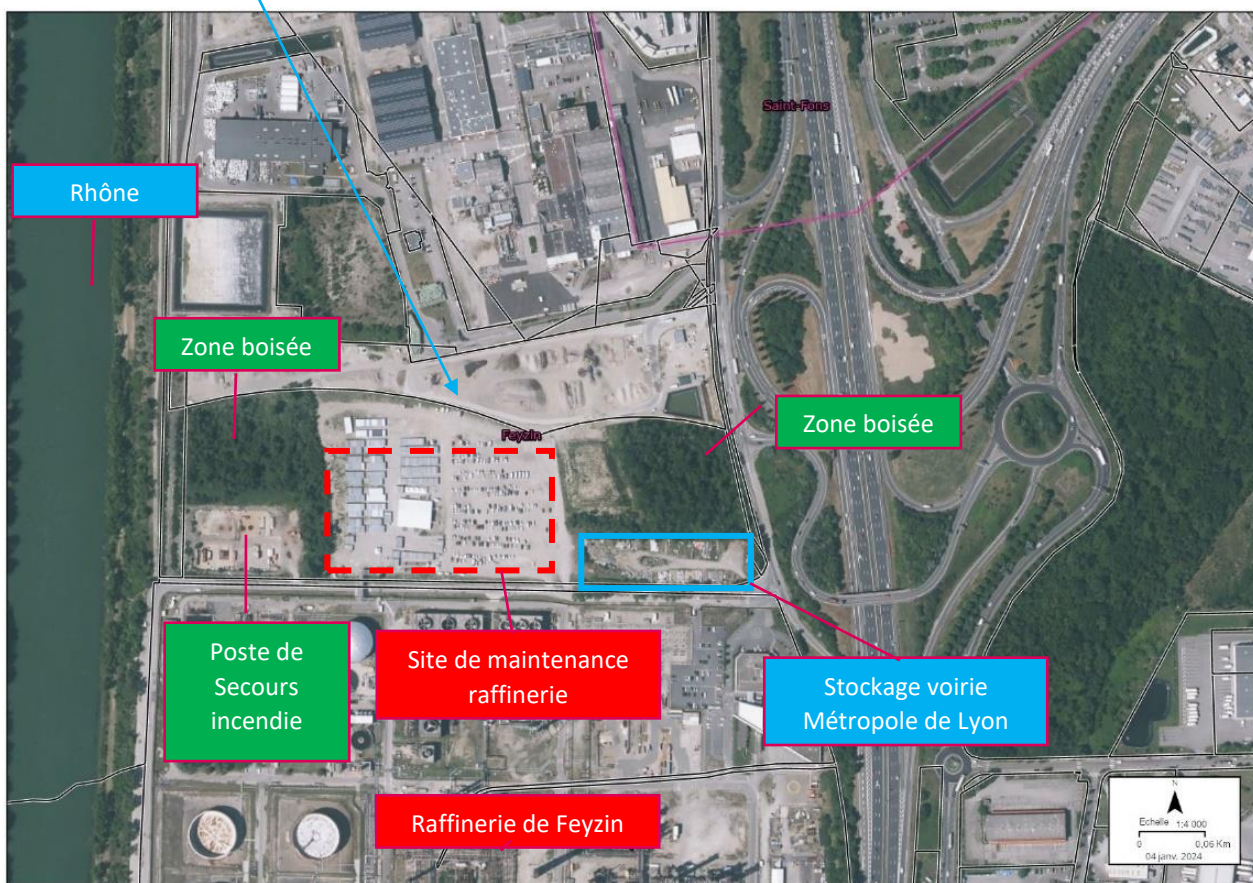
Ce choix a été concerté avec la Métropole de Lyon, propriétaire du terrain mais aussi la DDT du Rhône en charge des risques technologiques.

Le règlement du PPRT précise que dans ces zones, « tous les projets sont interdits à l'exception des constructions et installations techniques nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, sans qu'elles puissent recevoir des personnes de façon permanente ». **Le poste électrique et les liaisons souterraines entrent bien dans ce champ d'exception.**



Il présente les avantages suivants :

- Parcelle en friche, propriété de la Métropole de Lyon
- Proximité du réseau 63 000 volts existant
- Accès facile aux infrastructures
- Aucun impact sonore et visuel (Habitat)
- Grande superficie plane



Vue aérienne de la parcelle BO-085 (Feyzin)

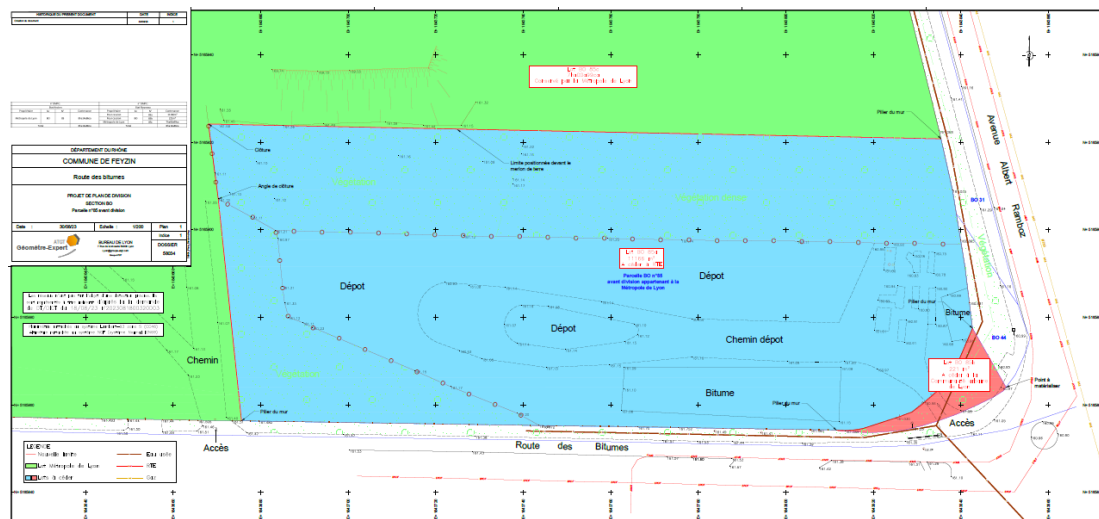
2.3 Projet d'implantation du futur poste de Rhône

L'utilisation de la parcelle BO-085 est partagée par plusieurs acteurs.

On retrouve d'ouest en est :

- Le poste de secours incendie de la Raffinerie de Feyzin,
- Une zone boisée
- Une aire utilisée par la raffinerie de Feyzin pour ses périodes de maintenance,
- Une zone boisée
- Une aire de stockage de matériel de voirie de la métropole du Grand Lyon

Le zone de stockage de la voirie devrait déménager courant 2025, libérant ainsi l'angle Sud-Est de la parcelle. Il est prévu d'implanter le futur poste de Rhône en lieu et place de cette aire de stockage. L'avantage est de permettre de conserver la majeure partie de la zone boisée présente et d'avoir un accès direct sur les deux voiries (au sud et à l'est) afin de faciliter la sortie des liaisons souterraines du futur poste électrique. Une parcelle de 11 166m² est en cours de détachement cadastral pour l'installation du futur poste électrique (parcelle bleue ci-dessous).



Projet de détachement parcellaire pour l'installation du site de Rhône (parcelle bleue)

Sur le site, le projet prévoit la création d'un poste sous enveloppe métallique à deux niveaux de tension 225 000 et 63 000 volts en bâtiment, équipé d'un transformateur 225 000 / 63 000 volts. Le site sera clôturé et aménagé de piste d'accès, d'un bassin de rétention des eaux de pluie et d'une fosse déportée. La définition de ces éléments et le descriptif des travaux nécessaires à leur mise en œuvre est disponible au § 5.

L'implantation projetée est la suivante :



Implantation 3D du futur poste électrique Rhôna

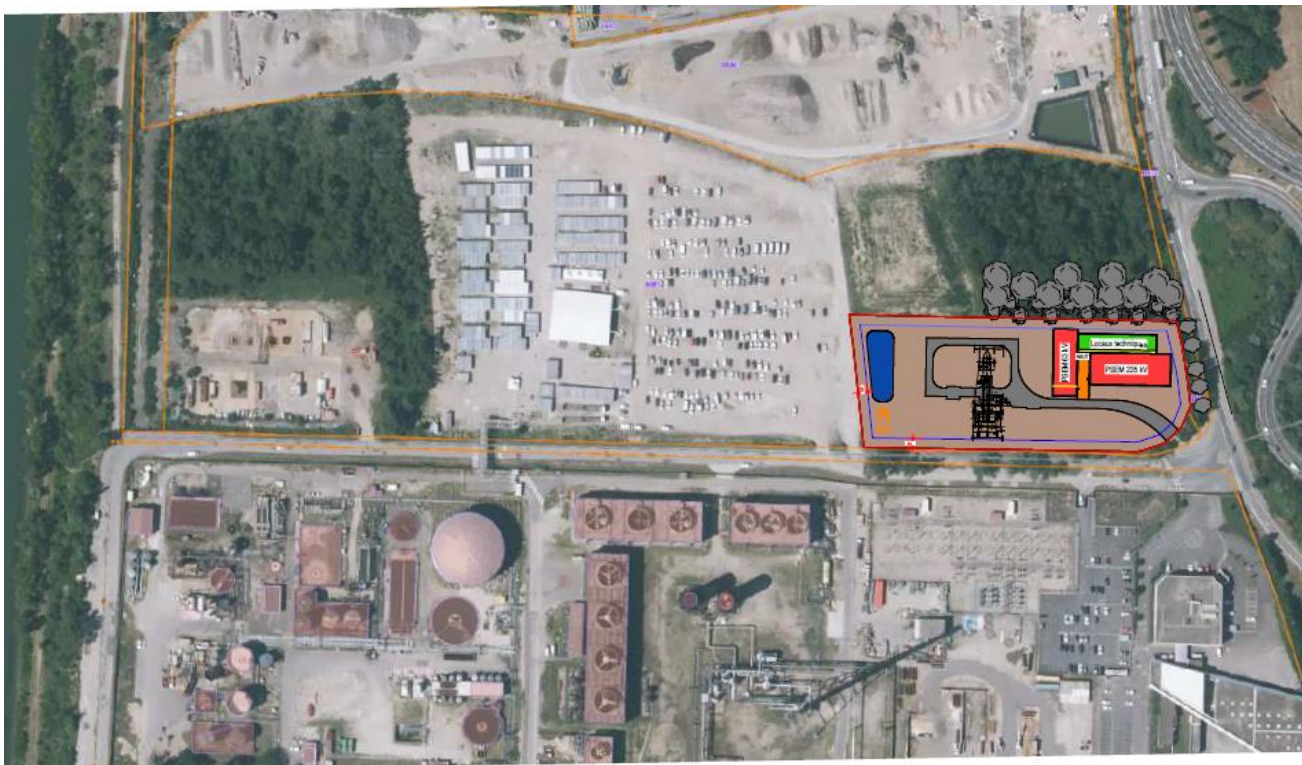


Schéma d'implantation du futur poste électrique de Rhôna

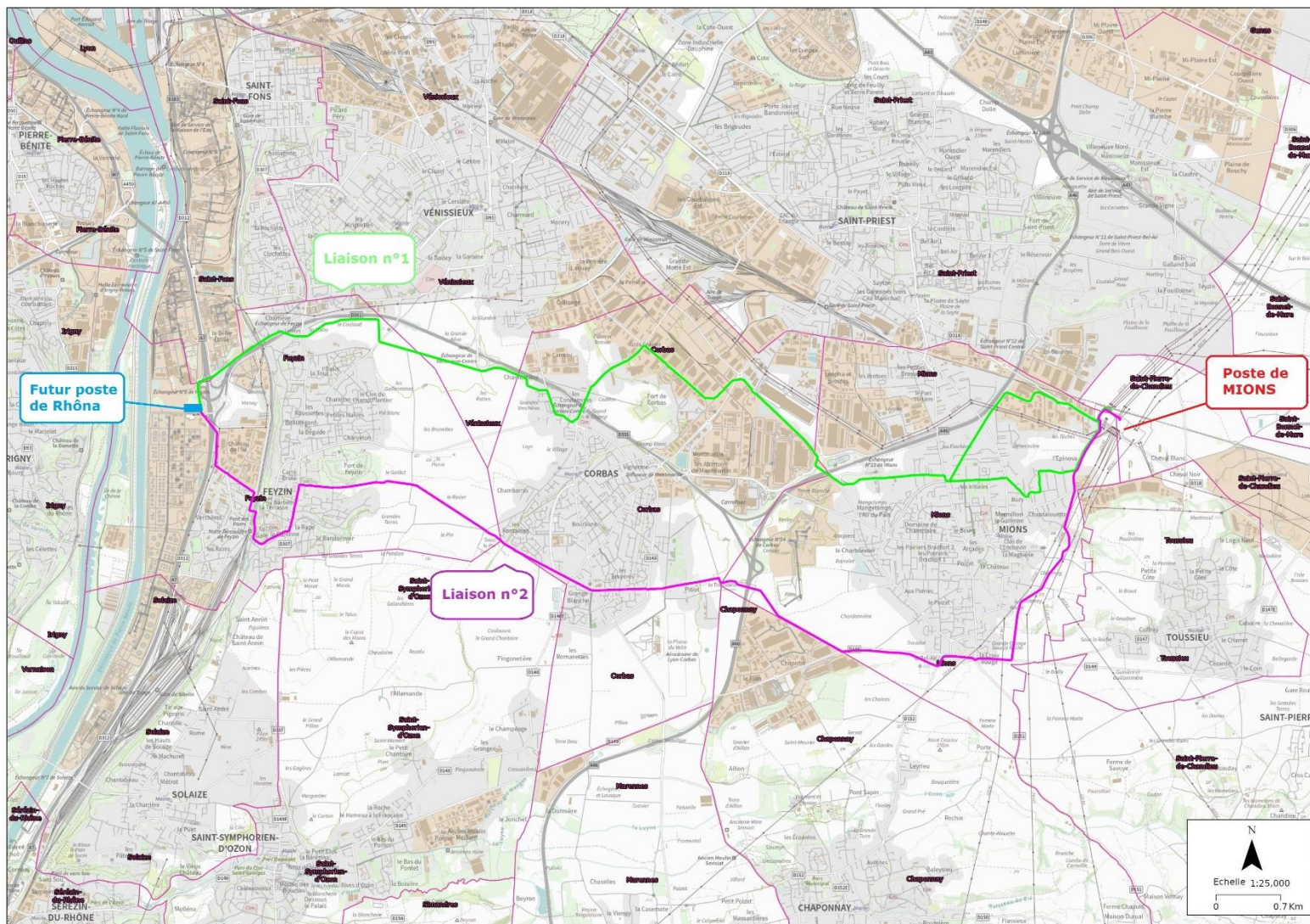
3 CHOIX DES TRACES DES LIAISONS SOUTERRAINES

A l'issue de cette phase de concertation, RTE recherche des tracés en vue de la demande de Déclaration d'Utilité Publique en application du code de l'énergie (article L. 323-3 et suivants) pour chacune des liaisons. Ces tracés généraux sont à l'échelle 1/25000^{ème} et sont situés dans les fuseaux validés par le ministère.

L'implantation de deux liaisons souterraines côte à côte implique une distance de séparation afin de dissiper l'échauffement des câbles d'un mètre entre chacune des liaisons. Cela conduirait à une emprise des ouvrages au sol de 3m de largeur environ (0.8 m de tranché de liaison + 1 m de distance). Cela s'avère incompatible avec l'exiguïté des rues empruntée et la présence des nombreux réseaux déjà enfouis dans les sous-sols. C'est pour cette raison, que RTE a pris le parti de faire cheminer les deux liaisons sur des tracés distincts.

- Le tracé nord (en vert) traverse l'autoroute A7 par un forage dirigé pour longer la partie Nord du Boulevard Urbain Sud. Il traverse ensuite la Balme, les voies ferrées puis le BUS par forage dirigé avant de sortir dans un champ. Il chemine ensuite sous voirie (rue Chp Perrier) puis un chemin d'exploitation jusqu'à l'entrée de Corbas. Il parcourt la zone d'activité de Corbas avant d'entrer dans la ville de Mions. Les différents franchissements se réalisent par forage dirigé (BUS + A46). Sur la commune de Mions, deux variantes de tracés sont encore à l'étude. Elles sont toutes deux uniquement sous chaussées ou chemins existants et d'un impact environnemental faible et équivalent. Le choix définitif du tracé sera réalisé en concertation avec la ville de Mions en fonction des contraintes de circulation et d'encombrement des sous-sols.
- Le tracé sud (en violet) traverse l'autoroute A7 par un forage dirigé puis chemine dans la zone industriel de Feyzin. Il franchit la Balme et les voies ferrées en empruntant un tunnel. Il remonte une partie du centre-ville de Feyzin pour emprunter des chemins d'exploitation. Une traversée en plein champ est envisageable afin d'éviter des chemins trop sinueux. Puis il contourne le centre-ville de Corbas par le Sud en empruntant des voiries relativement larges. Le tracé franchit l'A46 en forage dirigé puis longe la zone d'activité de Chaponay en plein champ afin de contourner la zone d'extension de la carrière de Mions. Il emprunte la départementale D149 avant de remonter au travers des collines de Mions. Plusieurs parcelles agricoles sont traversées avant l'arrivée au poste électrique de MIONS.

3.1 Carte des tracés



4 DESCRIPTION D'UNE LIAISON ELECTRIQUE SOUTERRAINE

Dans le cas présent, les deux lignes souterraines 225 000 volts seront principalement construites de façon indépendante, chacune dans sa tranchée. Lorsque cela est techniquement possible et économiquement intéressant, elles pourront être construites côte à côte dans un même espace d'environ 3 m de large (voire suffisamment large pour accueillir l'ouvrage double et le chantier de pose).

4.1 Description des liaisons souterraines

Une liaison souterraine comporte trois câbles de puissance, un câble de mise à la terre et un (ou deux) câble à fibres optiques nécessaire à son exploitation.

Les trois câbles de puissance sont constitués chacun d'une âme conductrice en cuivre ou en aluminium entourée d'une couche d'isolant en polyéthylène, d'un écran métallique en aluminium et d'une gaine extérieure de protection.



Câble à fibres optiques



Coupe de 3 câbles conducteurs souterrains



Détail de la structure d'un câble souterrain

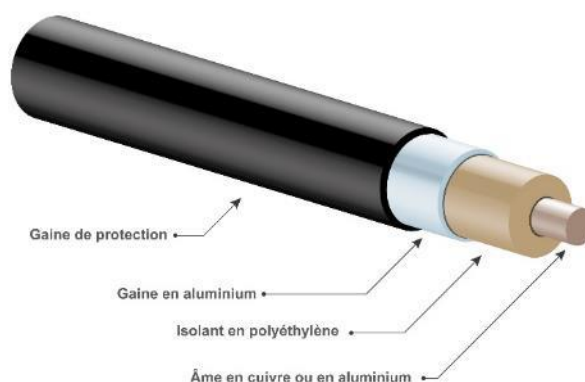


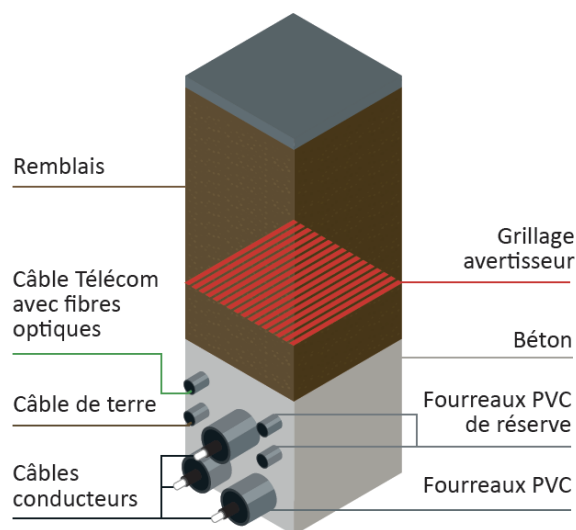
Schéma et constitution d'un câble souterrain

Suivant le milieu traversé et les obstacles rencontrés sur le tracé, plusieurs techniques de pose des câbles souterrains sont possibles :

Pose en fourreaux PVC dans du béton

En milieu urbain où les contraintes de circulation sont fortes et où le sous-sol recèle généralement déjà de nombreux autres réseaux (eaux pluviales, eaux usées, gaz etc.), la technique la plus utilisée est la pose des câbles dans des fourreaux en « PVC » (polychlorure de vinyle) enrobés de béton. Le PVC contrairement au PEHD ne permet ni de protéger les fourreaux et les câbles contre les agressions externes (charges roulantes, travaux tiers...) ni de confiner les défauts en cas d'amorçage. Il est donc nécessaire d'enrober les fourreaux PVC de béton afin d'assurer cette protection. Ils sont installés dans une tranchée d'environ 0,8 mètre de largeur pour des liaisons 225 000 volts et 0,6 mètre pour des liaisons 63 000 volts, avec une charge de 1 mètre minimum suivant le profil du terrain. Un grillage avertisseur rouge est placé au-dessus de l'ouvrage pour signaler la présence du câble en cas de travaux ultérieurs à proximité.

Fourreau PVC dans du béton

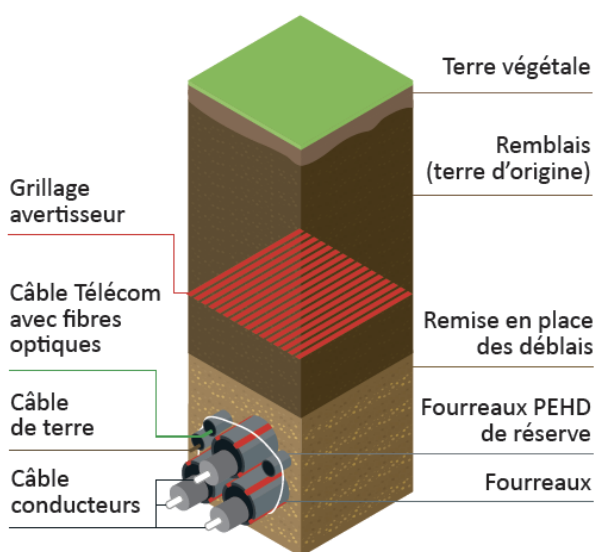


Coupe type d'une liaison souterraine en technique PVC (pose en trèfle)

Pose en fourreaux PEHD en pleine terre

En secteur plus rural lorsque le sous-sol n'est pas déjà occupé par d'autres réseaux, une autre technique peut être utilisée. Il s'agit de la technique de pose des câbles dans des fourreaux « PEHD » (Polyéthylène Haute Densité). Ces fourreaux PEHD vont servir à protéger les câbles. Ils sont posés en fond de tranchée. Leur résistance mécanique élevée permet de ne pas les enrober de béton. Ils sont installés dans une tranchée d'environ 0,8 mètre de largeur pour des liaisons 225 000 volts et 0,6 mètre pour des liaisons 63 000 volts, avec une charge de 1 mètre minimum environ suivant le profil du terrain. Un grillage avertisseur rouge est également placé au-dessus de l'ouvrage.

Fourreau PEHD en pleine terre

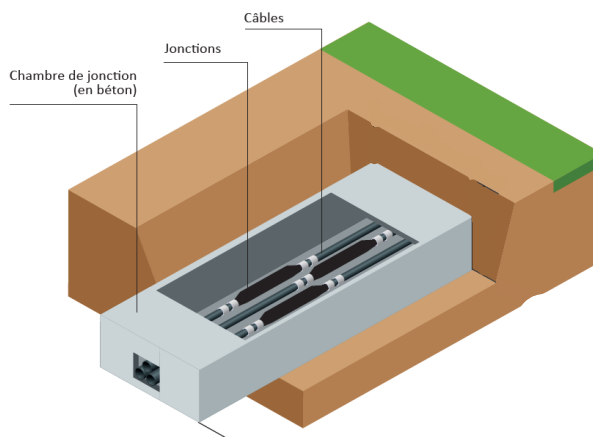


Coupe type d'une liaison souterraine en technique PEHD (pose en trèfle)

Chambres de jonction

Les câbles sont livrés sur des tourets avec une longueur d'environ 1000 mètres en fonction du niveau de tension. La longueur totale des liaisons sera nettement supérieure, il sera donc nécessaire d'assembler plusieurs longueurs de câbles entre elles à l'aide de jonctions permettant la continuité de la liaison. Elles sont installées dans des chambres de jonction.

Une chambre de jonction est creusée à ciel ouvert. Son emprise au sol est de 2 mètres de large sur 10 mètres de long pour un ouvrage 225 000 volts. Une fois les tronçons de câbles reliés entre eux dans ces chambres de jonctions, ces dernières sont ensuite remplies de sable puis refermées avec des dalles en béton préfabriquées qui assurent leur résistance mécanique. Au-dessus de ces couvercles, un grillage avertisseur est posé. Puis le terrain est remblayé et remis en l'état. Ces chambres de jonction sont destinées à être totalement enterrées et invisibles à la fin des travaux (et non visitables). Elles sont constituées d'un sol en béton armé et de murs maçonnés avec des parpaings pleins.



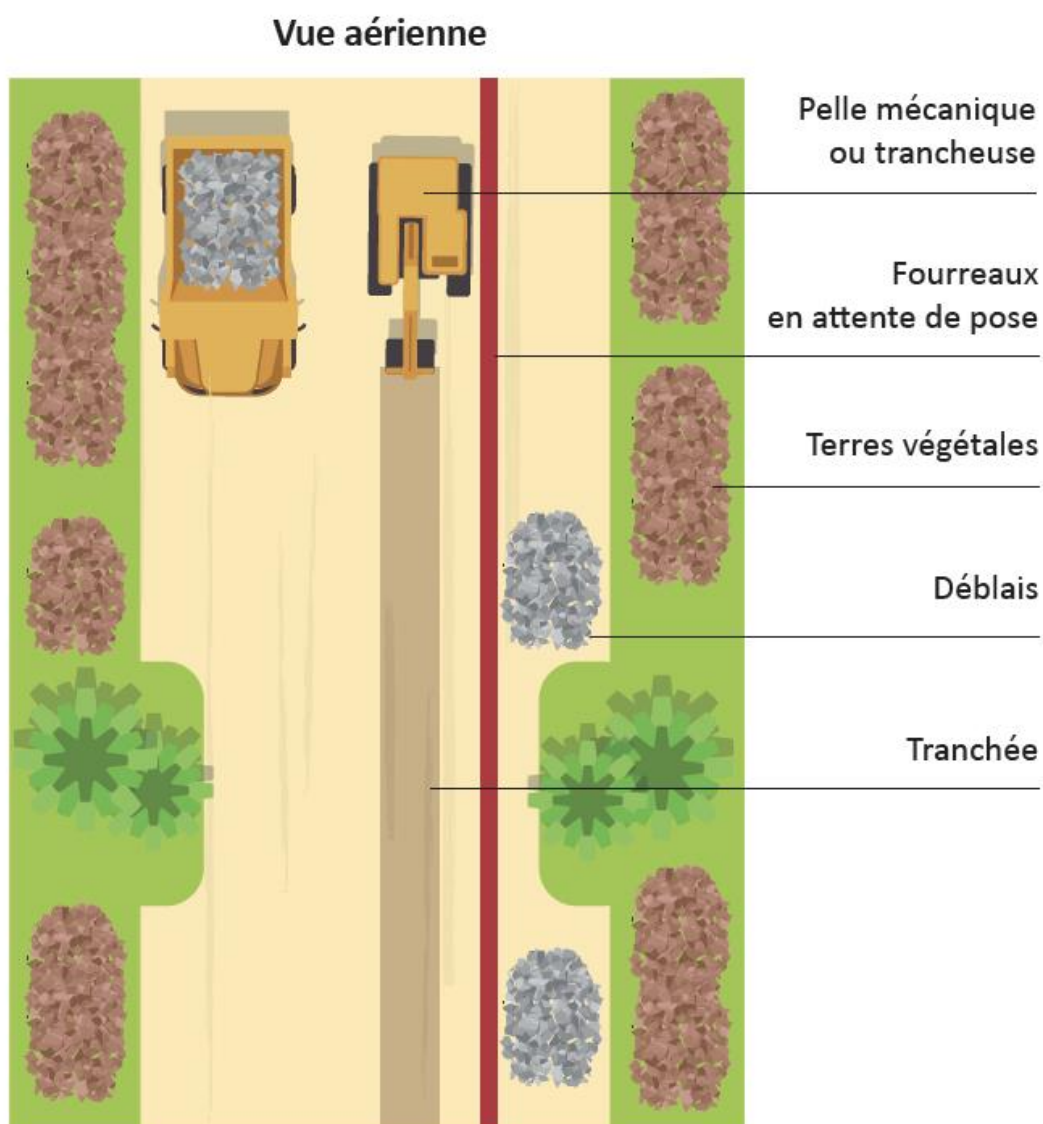
Exemple de chambre de jonction

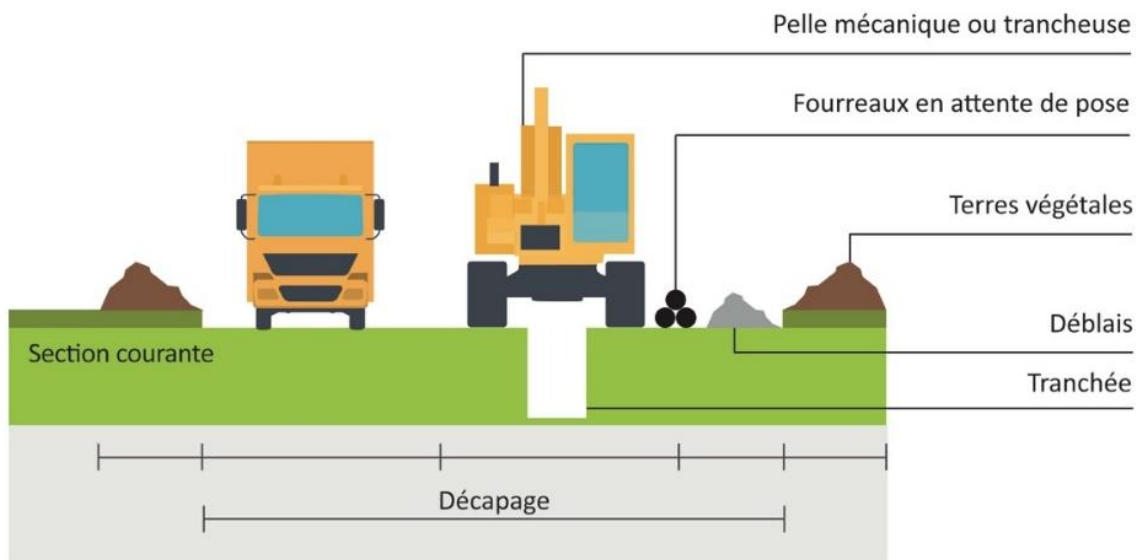
4.2 Description des travaux de liaison souterraine

Emprise du chantier

L'emprise d'un chantier de liaison souterraine comprend la tranchée, la piste pour les engins, et en cordon le long de la tranchée, le dépôt de terre végétale, le dépôt des terres de remblais et les fourreaux préparés.

Chantier de pose d'une liaison souterraine en zone agricole



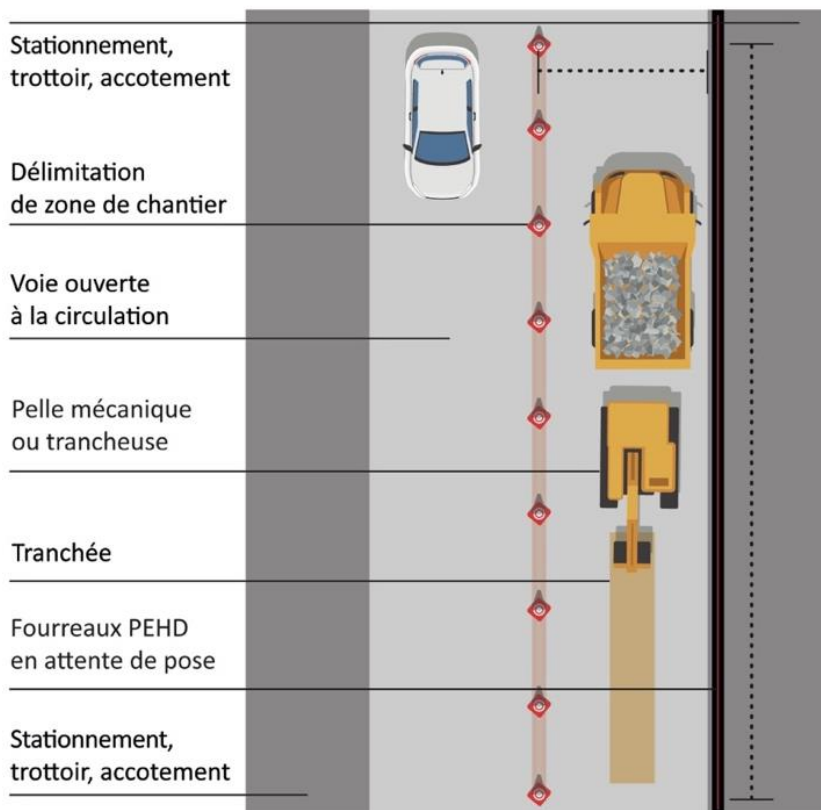


Vue de profil

Emprise du chantier

Chantier de pose d'une liaison souterraine en zone urbain

Vue aérienne



Stationnement, trottoir, accotement

Délimitation de zone de chantier

Voie ouverte à la circulation

Pelle mécanique ou trancheuse

Tranchée

Fourreaux PEHD en attente de pose

Stationnement, trottoir, accotement



Illustration d'un chantier à l'emprise réduite pour une ligne souterraine

Pose de la ligne souterraine

Un chantier de ligne souterraine nécessite la succession de diverses opérations.

Pour la pose des câbles en fourreaux PVC dans du béton

- découpage de la chaussée ou des accotements ;
- ouverture de la tranchée et blindage de la fouille ;
- mise en place et assemblage des tubes PVC et des peignes qui les maintiennent ;
- coulage du béton ;
- remblayage des fouilles et pose du grillage avertisseur, au fur et à mesure de l'avancement linéaire du chantier ;
- déroulage du câble dans les tubes PVC ;
- réalisation du raccordement des câbles dans les chambres de jonction ;
- démontage des éventuelles pistes d'accès, nettoyage et remise en état des sols ;
- réfection des sols (chaussées, chemins, espaces verts) ;
- nettoyage et remise en état du site.

Pour la pose des câbles en fourreaux PEHD en pleine terre

- Aménagement éventuel des accès au chantier ;
- décapage de la terre végétale en surface ; stockage des terres sur place ;
- ouverture de la tranchée (et blindage de la fouille si nécessaire) ;
- mise en place et assemblage des fourreaux PEHD ;
- remblayage des fouilles et pose du grillage avertisseur,
- remise en place de la terre végétale en surface ;
- déroulage du câble dans les fourreaux PEHD ;
- réalisation du raccordement des câbles dans les chambres de jonction ;
- démontage des éventuelles pistes d'accès, nettoyage et remise en état des sols.



Coulage du béton



Pose des fourreaux PEHD en pleine terre

5 DESCRIPTION D'UN POSTE ELECTRIQUE 225 000/63 000 VOLTS

5.1 Description des installations

Le poste à construire dans le cadre du présent projet est de type **poste sous enveloppe métallique (PSEM)**, de 225 000 et 63 000 volts.

Dans un **poste sous enveloppe métallique (PSEM)**, chacune des parties sous tension est contenue dans des tubulures métalliques, remplies d'un gaz sous pression dont le pouvoir isolant est supérieur à celui de l'air. Ce dispositif permet un encombrement au sol réduit.

Un poste électrique a plusieurs fonctions. Il sert à connecter des lignes électriques et des transformateurs entre eux, via des jeux de barres.

Il sert également à orienter les flux d'électricité en connectant ou déconnectant les lignes et transformateurs des différents jeux de barres (« aiguillage »), grâce à :

- **Des disjoncteurs**, destinés à mettre des portions de circuit sous ou hors tension et à protéger les équipements en cas d'incident.
- **Des sectionneurs** assurant la coupure visible d'un circuit électrique et aiguillant le courant dans le poste.

Il permet d'identifier les défauts électriques grâce aux appareils de mesure et aux systèmes de protection électronique (ce que l'on appelle le « contrôle commande ») et à éliminer les défauts électriques grâce aux disjoncteurs.

Le transformateur du poste modifie la tension électrique entre 225 000 et 63 000 volts.

En phase d'exploitation, **le poste ne comporte pas de présence humaine permanente**. Il est télésurveillé et télécommandé depuis le centre de conduite régional de RTE, à Lyon. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques sont réalisées plusieurs fois par an.

Installations électriques du poste

Les équipements du poste sont composés **d'un transformateur 225 000 / 63 000 volts**, de cellules 225 000 volts et 63 000 volts, d'appareils haute et basse tension, de dispositifs de protection, de commande et de mesure.

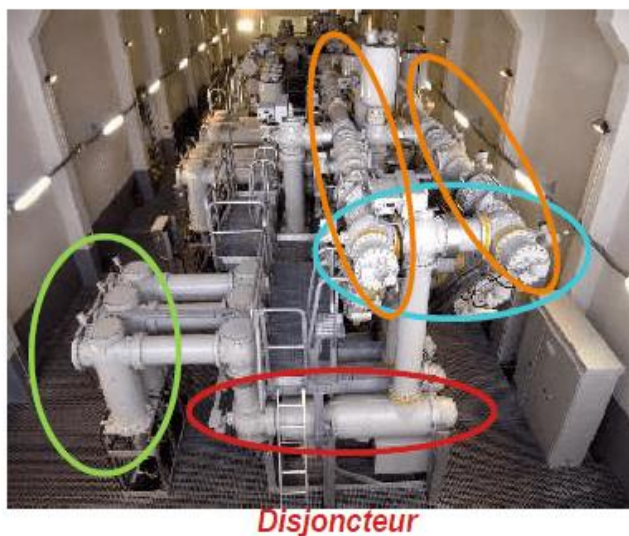
Dans chaque cellule haute tension, un disjoncteur peut couper les circuits électriques sous tension. Ces disjoncteurs protègent le réseau contre d'éventuelles surcharges dues à des courants de défaut (foudre et opérations de manœuvre) en mettant des portions de circuit sous ou hors tension.

Les sectionneurs permettent d'aiguiller les départs sur les différents tronçons de jeux de barres (tubes métalliques) afin de gérer les courants électriques qui entrent et sortent du poste. Les sectionneurs permettent également d'isoler du réseau un circuit électrique par mesure de sécurité ; ils jouent le rôle d'interrupteur.



Intérieur d'un PSEM

Des appareils de mesure indiquent à chaque instant l'état du réseau et agissent sur les automates de protection.



Arrivée câbles

Jeux de barres

Sectionneur d'aiguillage

Sectionneur de terre

Disjoncteur

Exemple d'une cellule de PSEM

Bâtiment du poste

Les postes 225 000 et 63 000 volts seront abrités dans 1 bâtiment dont les structures dépendent du parti pris architectural.

Exemple d'un poste en bâtiment.



5.2 Description des travaux

Les travaux de construction du poste s'étaleront sur environ **18 mois à 24 mois**.

Ils seront réalisés selon les étapes suivantes :

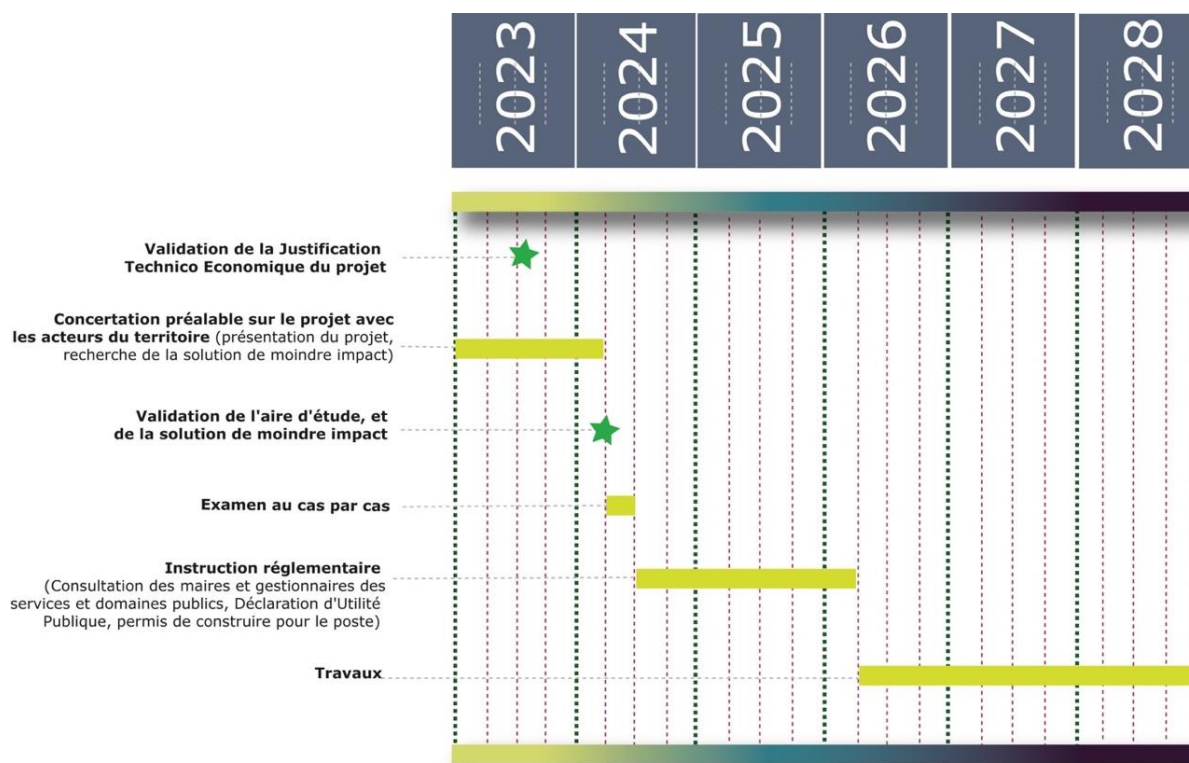
- . Organisation de l'accès au chantier : l'accès existant est calibré de manière à permettre la livraison du matériel, en particulier du transformateur. Pendant le chantier, il permettra la circulation des engins.
- . Nivellement et terrassement de la plateforme d'accueil des installations et bâtiments du poste. Dans le cas présent, l'étude de sol a fait état de la présence d'hydrocarbures dans le sol. La partie concernée sera décaissée, et évacuée en filière de traitement adaptée.
- . Aménagements généraux du terrain : clôture (grillage ou murs en palplanche), murs de soutènement, réseau de drainage, fosse déportée, bassin de rétention des eaux de pluie, réseaux de terre, éclairage, etc.
- . Création des pistes internes au poste.
- . Confortation des terrains si nécessaire.
- . Réalisation des fondations des bâtiments.
- . Construction des bâtiments.
- . Réalisation des fondations des installations électriques : bancs pour les transformateurs, etc.
- . Gravillonnage.
- . Livraison des matériels électriques.
- . Installation et raccordement Haute Tension/Basse Tension des matériels. Raccordement au réseau. Essais avant mise en service.

La construction du poste implique la circulation et l'utilisation d'engins de gros gabarit tels que :

- Pelles mécaniques pour réaliser les terrassements et les fondations.
- Camions de livraison et d'évacuation de matériaux.
- Engins pour la manutention des appareillages.
- Foreuse et pompe d'injection si la nature du terrain le nécessite. Camions-toupe pour la livraison du béton.
- Grues pour le levage des appareils électriques.

Excepté l'acheminement du matériel et des engins, l'intégralité des travaux a lieu dans l'enceinte clôturée du poste.

6 PLANNING DU PROJET



7 ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AU CERFA N°14734*04

Cette partie permet d'apporter un complément d'information aux différentes rubriques du cerfa de demande d'examen au cas par cas, notamment lors que la mention '**voir la notice en annexe**' est indiquée dans la rubrique concernée.

Partie n°5 du cerfa : Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

- *Le projet se situe-t-il dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?*

Risques naturels

L'emplacement du poste électrique de RHÔNA, se situe en zone verte du PPRI du Grand Lyon, zone non soumise au risque inondation. Il est en revanche dans une zone soumise au risque de remontée de nappe

Les futurs bâtiments respecteront les préconisations en matière de PPRI et seront prescrites dans le permis de construire. Seules les liaisons souterraines circuleront dans les sous-sols des bâtiments. Ces liaisons sont isolées électriquement et l'inondation éventuelle de ces sous-sols ne posent pas de contraintes.

Risques technologiques

Le futur poste électrique ainsi que les liaisons souterraines traverseront le PPRT Vallée de la Chimie sur la commune de Feyzin et concerneront les zones R1.F, R2.F et B3.

Le règlement du PPRT précise que dans ces zones, « *tous les projets sont interdits à l'exception des constructions et installations techniques nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, sans qu'elles puissent recevoir des personnes de façon permanente* ». Le poste électrique et les liaisons souterraines entrent bien dans ce champ d'exception.

Les liaisons souterraines traverseront également le PPRT Interra Log sur la commune Mions.

RTE a pris attache auprès de la DDT 69 afin de définir les règles qui devront être respectées lors de la phase chantier dans les zonages des PPRT.

- *Le projet se situe-t-il dans un site ou sur des sols pollués*

Une étude mandatée par la Métropole de Lyon, propriétaire du terrain du futur poste électrique, a révélé la présence de pollution dans les sols. Cette étude vise à caractériser les pollutions et à proposer un plan de gestion.

Elle met en évidence :

- L'absence d'enjeu sanitaire, les impacts en hydrocarbures volatils dans les gaz du sol n'étant pas susceptibles d'entraîner un risque inacceptable pour les cibles étudiées dans le cadre du projet. Une analyse des enjeux sanitaires a été réalisée, en étudiant un scénario de présence de travailleurs dans des bureaux d'un bâtiment construit dans la partie nord-est du site. Les résultats de cette analyse montrent que les niveaux de risque sont inférieurs aux seuils de risques inacceptables retenus au niveau international par les organismes en charge de la santé, et adopté par la réglementation française en vigueur. La qualité du milieu souterrain au droit du bâtiment projeté est donc compatible, en l'état, avec l'usage envisagé.
 - La présence d'enjeux environnementaux, du fait de la présence d'une pollution concentrée en hydrocarbures dans les sols dans la partie sud-ouest du site. La surface des mailles présentant une pollution concentrée a été estimée à environ 140 m². Toutefois, dans le but de prendre en compte certaines incertitude, cette surface a été majorée de 20 % : une surface de 170 m² a ainsi été retenue. D'après les résultats d'analyses, les matériaux présentant de fortes teneurs en HCT sont tous compris approximativement entre 1 et 3 m de profondeur. Au final, il a été évalué un volume de 350 m³ de matériaux présentant une pollution concentrée dans le cadre du plan de gestion. **Ce volume sera traité en dépollution par la Métropole de Lyon avant la signature du bail emphytéotique et le début des travaux RTE.**
-
- *Le projet se situe-t-il dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?*
-

4 zones de captages seront traversées par les tracés des liaisons souterraines :

Sur la commune de Corbas :

- Captage des Romanettes (centre-ville sud)
- Captage de la Ferme des Pitiot (captage privé hors DUP)

Sur la commune de Mions :

- Captage Sous la roche (sud de Mions)

Sur la commune de St Priest :

- Captage des quatre chênes (au nord du poste de Mions)

L'implantation des liaisons souterraines évitera toujours les périmètres de protection immédiate. L'implantation des liaisons dans les périmètres de protection éloignée ou rapprochée sera étudiée avec l'appui d'un hydrogéologue agréé par l'ARS.

RTE a mandaté pour cela un hydrogéologue qui a réalisé une « étude d'impacts hydrogéologiques du passage d'une ligne électrique souterraine en périmètres de protection des captages AEP de Mions et Corbas ». Cette étude sera soumise, conformément à l'avis formulé par l'ARS, à l'avis d'un hydrogéologue agréé par l'ARS qui pourra compléter si besoin les préconisations formulées dans l'étude.

Dans l'attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé qui sera nommé sur ce projet, les conclusions de cette étude sont rassurantes quant à la possibilité pour RTE d'implanter une liaison souterraine dans les périmètres de protection éloignés et/ou rapprochés des captages visés tout en garantissant la protection de la ressource en eau. **Cette étude est disponible en annexe.**

Partie n°6 du cerfa : Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

- *Risques : Le projet engendre-t-il des risques sanitaires ?*

Les champs électriques et magnétiques

Le futur poste de Rhôna et les deux liaisons souterraines n'engendrent pas de risques sanitaires.

Néanmoins, les transformateurs et les liaisons souterraines sont sources de champs électromagnétiques.

Les ouvrages de RTE sont conformes à l'arrêté technique du 17 mai 2001 qui reprend en droit français les limites issues de la Recommandation Européenne du 12 juillet 1999.

Cet arrêté prévoit une limite :

- 5000 V/m pour le champ électrique
- 100 μ T pour le champ magnétique.

L'ensemble des ouvrages RTE respectent cette réglementation.

A titre d'exemple, un transformateur émet environ 30 micro Tesla de champ magnétique. Pour une liaison souterraine à 225 000 volts, la valeur de champ est d'environ 10 μ T à l'axe, mais décroît très rapidement (< 1 μ T à 5 m de l'axe).

Quant au champ électrique d'un transformateur, il est de l'ordre de quelques dizaines de volts par mètre alors que la valeur réglementaire est de 5 000 volts/mètre.

Les liaisons souterraines ne sont pas source de champs électriques, la gaine de protection du câble stoppe la propagation du champ électrique.

Les futures liaisons électriques souterraines feront, conformément à la réglementation contenue dans le code de l'énergie (article R. 323-43), l'objet d'un Plan de Contrôle et de Surveillance des champs électromagnétiques, dont au moins un des points de mesure se situera sur chaque commune traversée (commune de FEYZIN, CORBAS et MOINS).

- **Nuisances : Le projet est-il source de bruit ?**

En phase exploitation, les liaisons souterraines n'émettent pas de bruit.

Les principaux équipements générateurs de bruit dans un poste électrique sont les transformateurs.

Le futur poste de Rhôna a été positionné à l'écart des zones d'habitat de Feyzin, au cœur de la zone industrielle de la Vallée de la Chimie. Il sera à proximité de la Raffinerie, grande source d'émission sonore et de l'autoroute A7.

Une étude acoustique prévisionnelle a été réalisée par le cabinet ORFEA. Elle démontre que les futurs installations respecteront l'article 12 ter de l'AT 2001 :

« *Limitation de l'exposition des tiers au bruit des équipements.*

Les équipements des postes de transformation et les lignes électriques sont conçus et exploités de sorte que le bruit qu'ils engendrent, mesuré à l'intérieur des locaux d'habitation, conformément à la norme NFS 31 010 relative à la caractérisation et au mesurage des bruits de l'environnement, respecte l'une des deux conditions ci-dessous :

a) Le bruit ambiant mesuré, comportant le bruit des installations électriques, est inférieur à 30 dB (A) ;

b) L'émergence globale du bruit provenant des installations électriques, mesurée de façon continue, est inférieure à 5 décibels A pendant la période diurne (de 7 heures à 22 heures) et à 3 décibels A pendant la période nocturne (de 22 heures à 7 heures)....' »

Concernant les travaux, ceux-ci peuvent engendrer des nuisances sonores temporaires car ils nécessitent l'emploi et la circulation d'engins de chantier. Afin de minimiser cet impact temporaire, le matériel utilisé répond aux normes en vigueur en matière d'insonorisation et de réduction des nuisances sonores.

- **Emissions : Le projet engendre-t-il des rejets dans l'air ?**

Durant la phase de construction, les travaux peuvent générer des émissions de poussières, bien que celles-ci demeurent généralement limitées et temporaires.

En outre, les engins de construction peuvent être sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES), cependant, leur impact est faible par rapport aux émissions de la fabrication des matériels électriques et de génie civil.

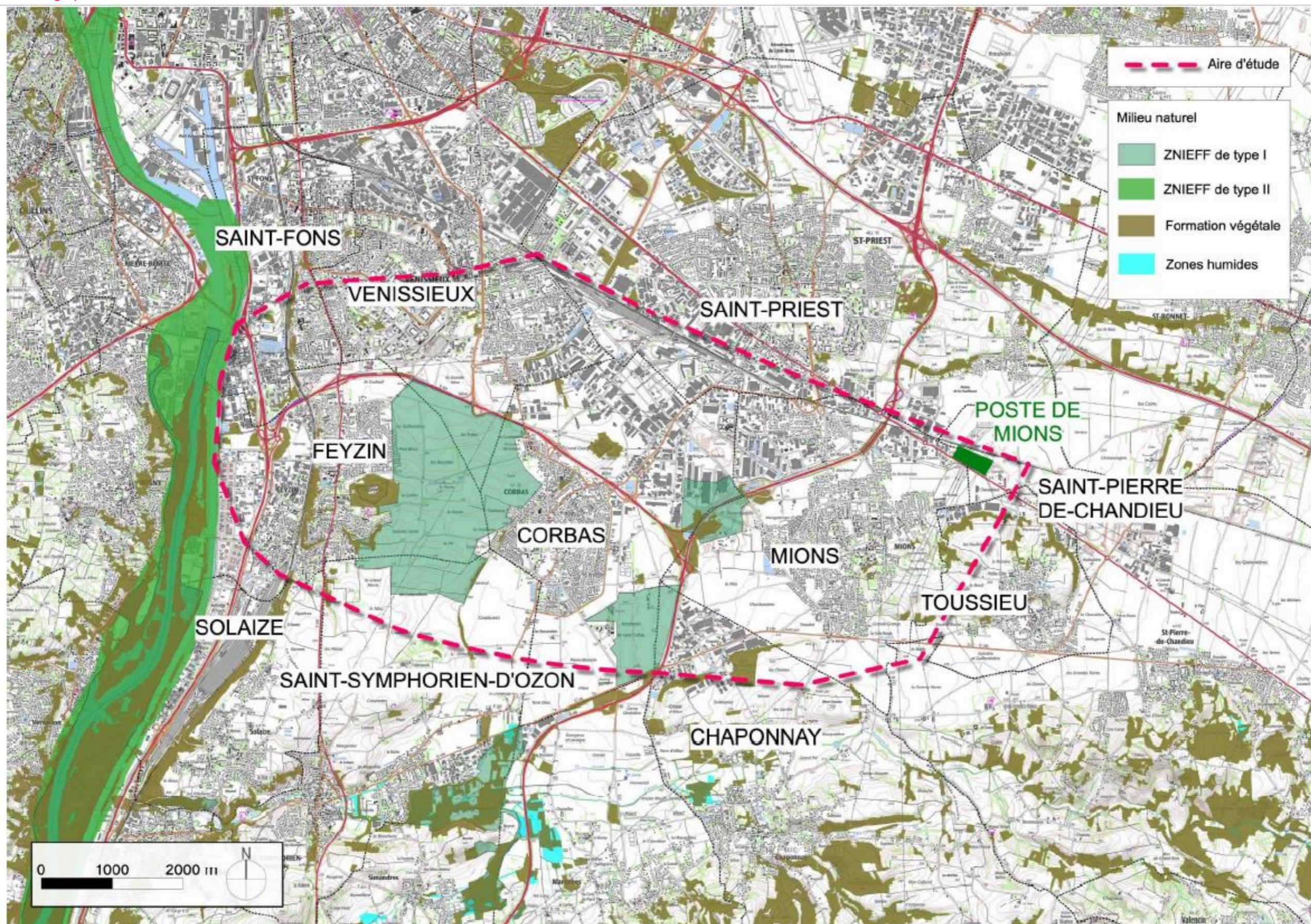
Pendant la phase d'exploitation, les postes électriques en bâtiment fonctionnent sans générer de polluants atmosphériques de manière directe, sur le site. Cependant, il existe un risque de fuite d'hexafluorure de soufre (SF6) en cas de vieillissement prématuré des joints d'étanchéité des équipements électriques. Malgré ce risque, il convient de noter que les dispositifs de sécurité et de surveillance, ainsi que les procédures d'entretien régulières, contribuent à réduire considérablement la fréquence de tels incidents.

Les émissions de GES associées à ces installations sont principalement dues à la fabrication du poste et aux fuites SF6. Cependant, il est important de mettre en perspective ces émissions par rapport à l'objectif global du projet, qui vise généralement à favoriser la décarbonation de la Vallée de la Chimie, qui représente 26 % des émissions de CO2 de la Métropole de Lyon.

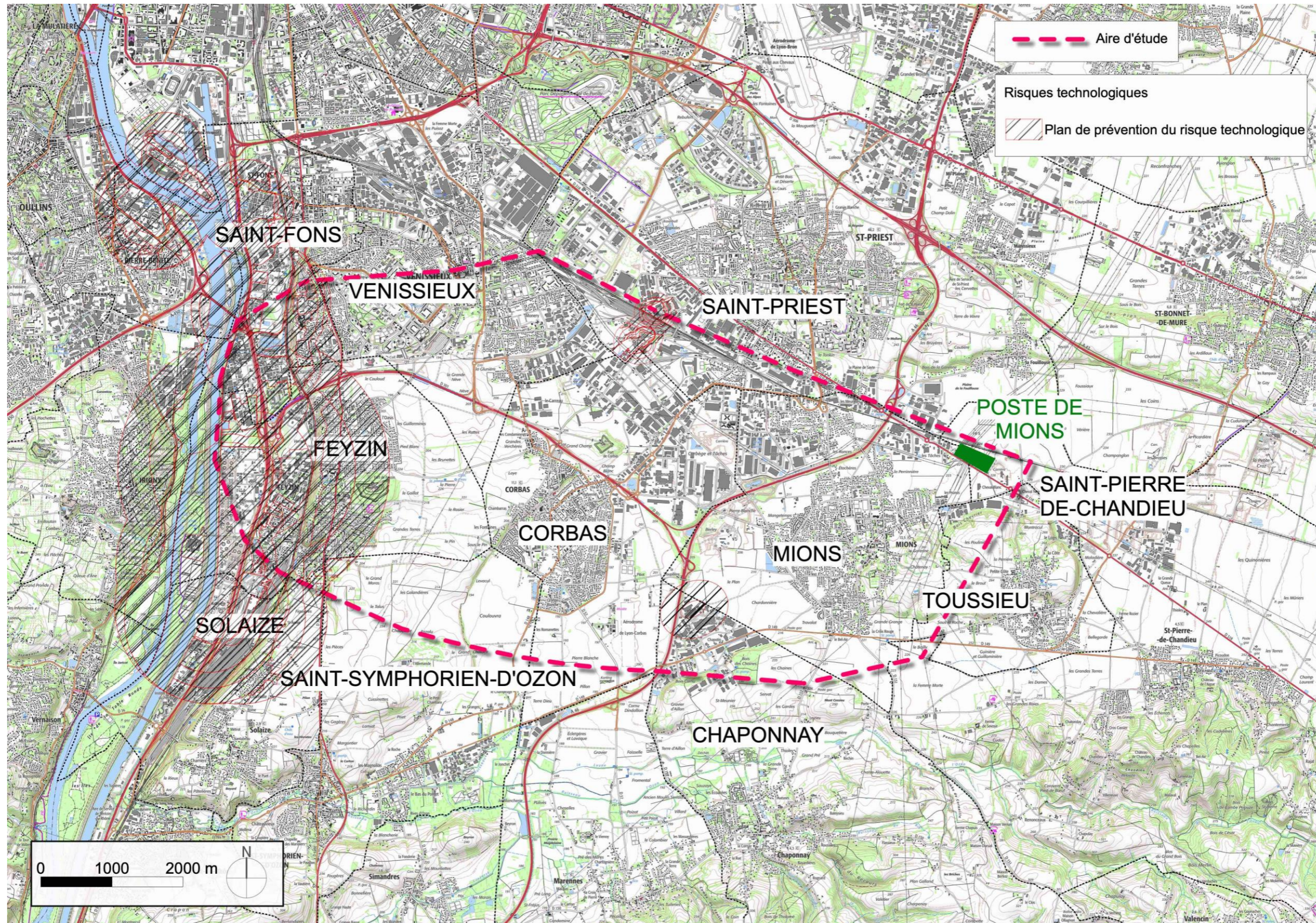
8 ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

- Cartographie du milieu naturel
- Cartographie des risques technologiques
- Cartographie des captages d'alimentation en eau potable
- Cartographie des risques naturels
- Carte urbanisation et activités
- Cartographie du milieu humain et patrimoine

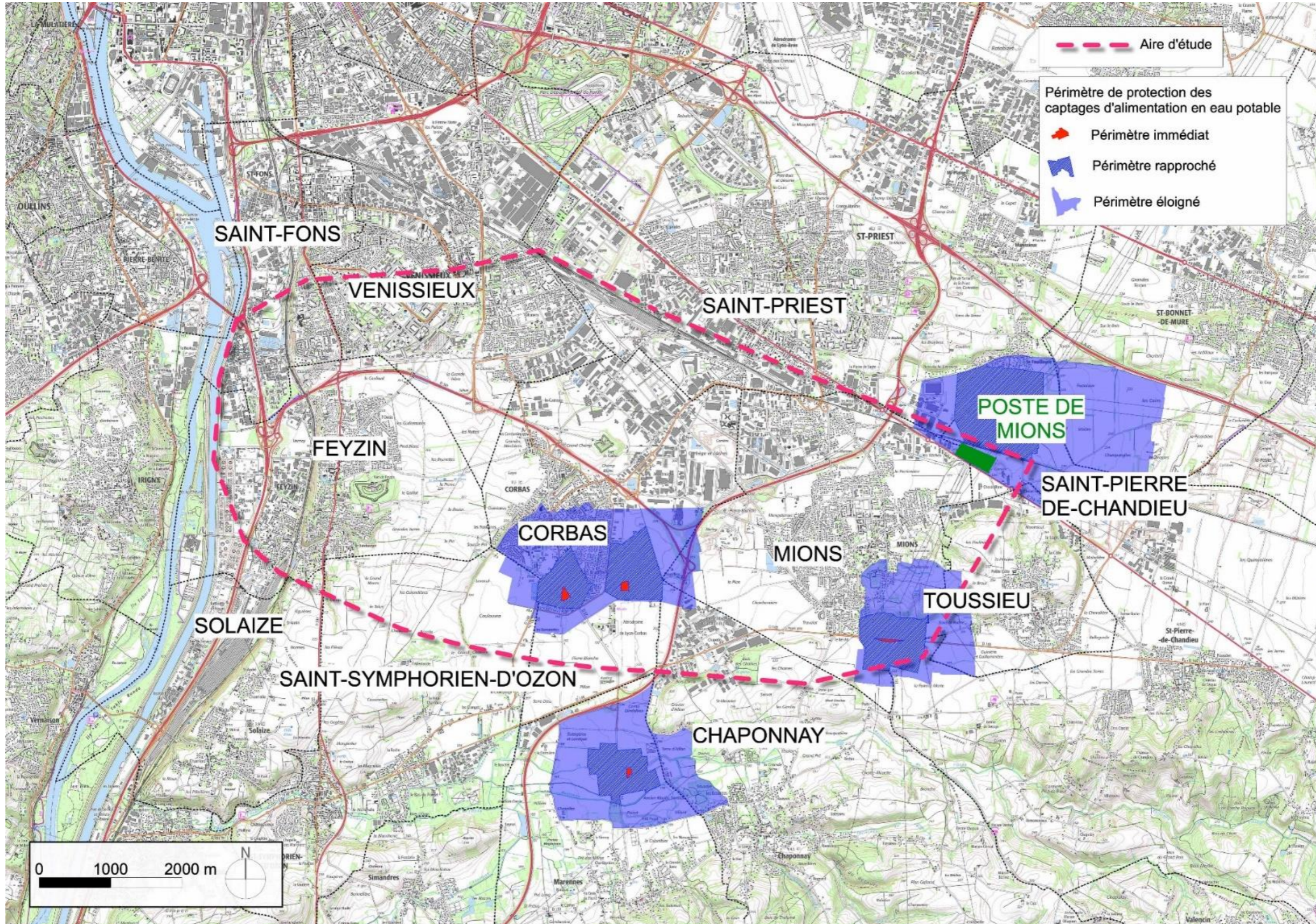
8.1 Cartographie du milieu naturel



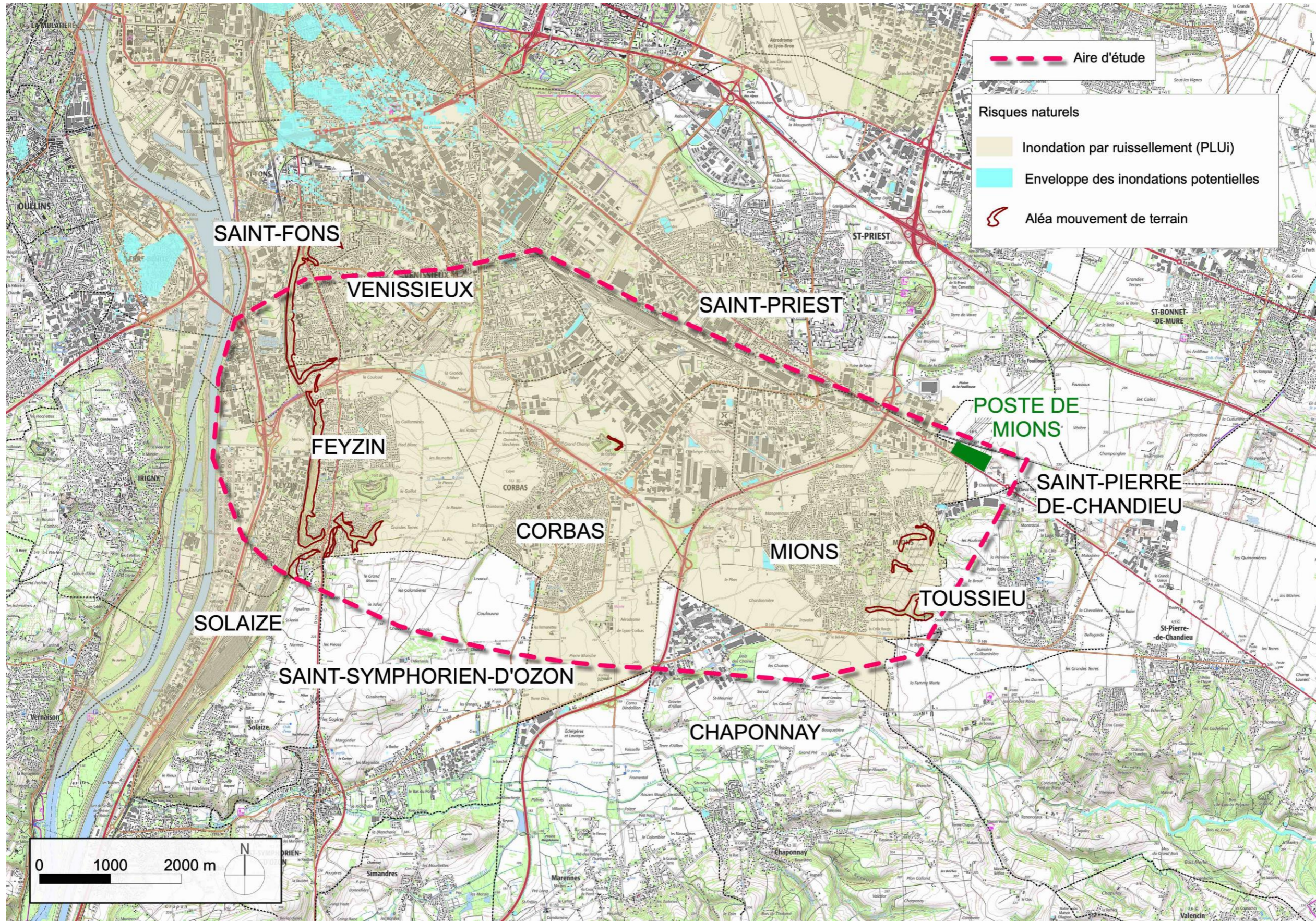
8.2 Cartographie des risques technologiques



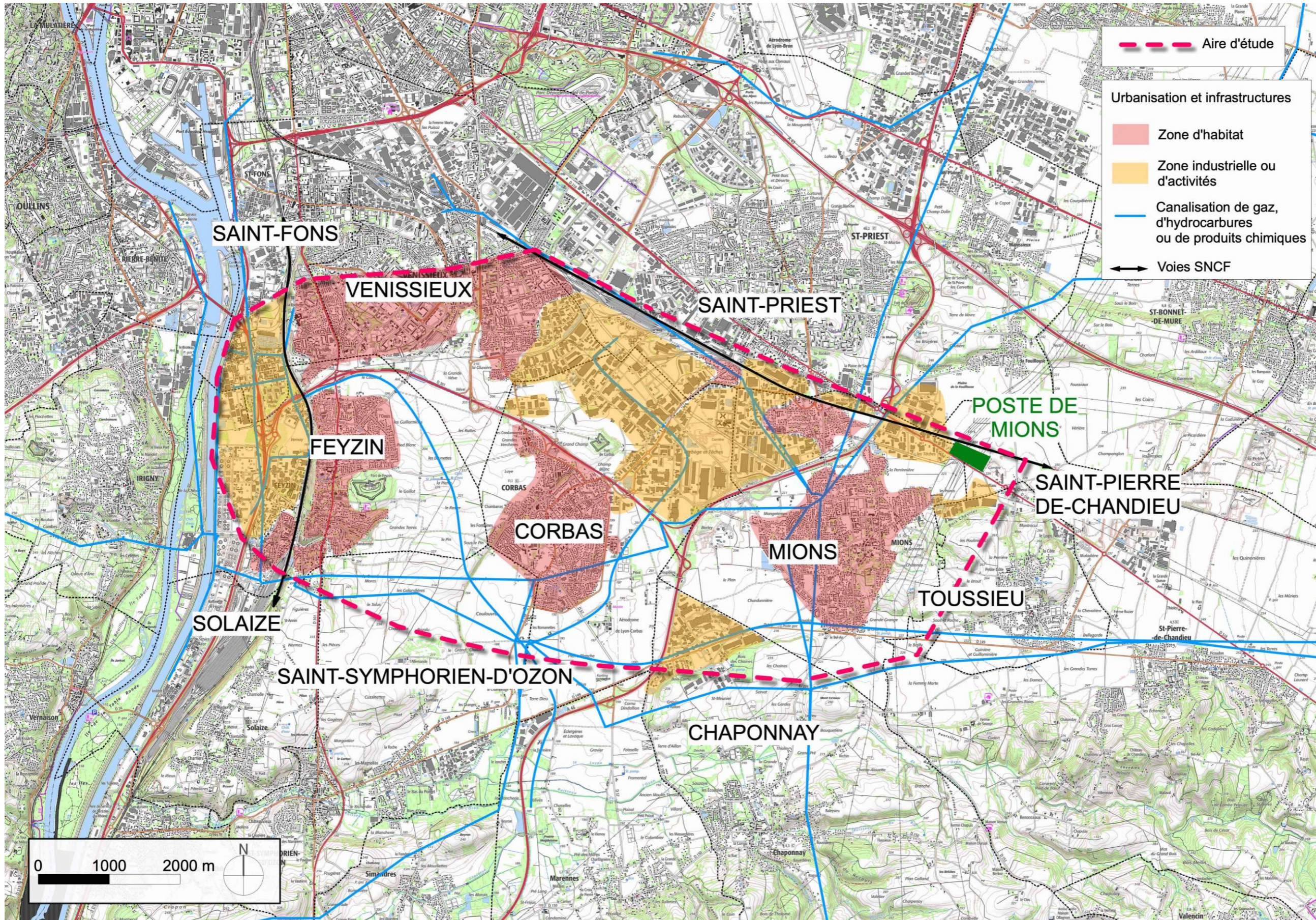
8.3 Cartographie des captages d'alimentation en eau potable



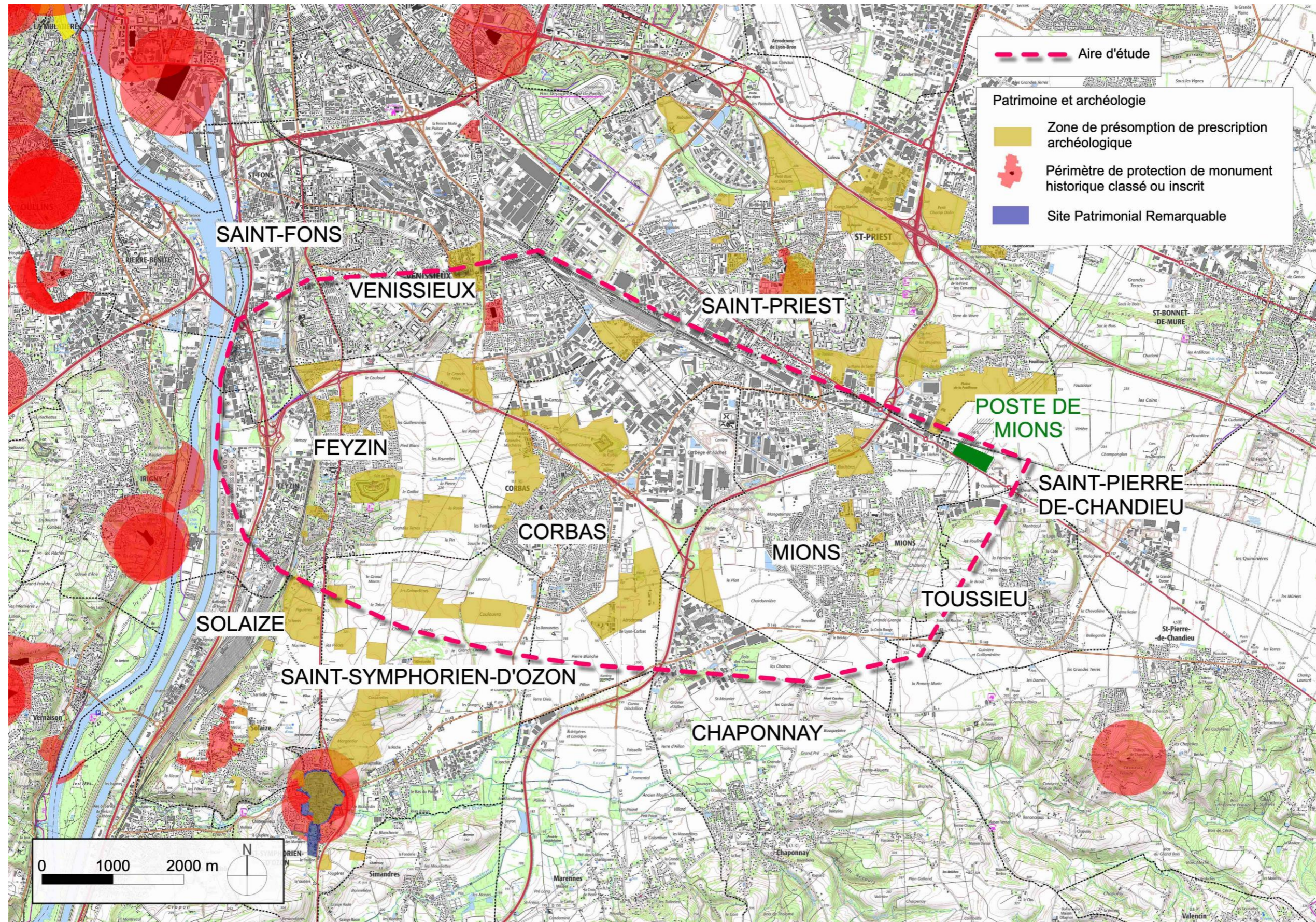
8.4 Cartographie des risques naturels



8.5 Carte urbanisation et activités



8.6 Cartographie du milieu humain et patrimoine







**Projet de création d'un poste électrique et de raccordements
électriques au sein de la Vallée de la Chimie (69) –
Note de synthèse des enjeux écologiques**

Acer campestre



Version 1
Mars 2024

Projet de création d'un poste électrique et de raccordements électriques au sein de la Vallée de la Chimie (69) – Note de synthèse des enjeux écologiques

Indice	Date	Modifications	Etabli par	Vérifié par
V1	29/03/2024	Première diffusion	P. ROCHAS P. CANTARINI	P. CANTARINI

Maître d'ouvrage



RTE – Réseau de transport d'électricité
DIES - Direction Développement Ingénierie - Centre
Développement Ingénierie Lyon - Service
Concertation Environnement Tiers
1 rue Crepet
69007 Lyon
Tél : 04 27 86 27 06

Suivi du dossier :
Pierre Brignon
(Concertant Environnement)

Expertise écologique



ACER CAMPESTRE
Bureau d'études en écologie
20 rue Pré Gaudry
69 007 Lyon

Tél. : 04 78 03 29 20
acer@acer-campestre.fr

Responsable : Sabine LAVAL (gérante)
Responsable du dossier : Pierrick CANTARINI
(Chef de projet Ingénieur écologue)

Note : sauf mention contraire, toutes illustrations et photographies utilisées dans ce rapport ont été produites par Acer campestre dans le cadre de ses missions. Elles sont la propriété d'Acer campestre. Toute utilisation en dehors de cette étude devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Synthèse des enjeux écologiques

Cette synthèse des enjeux écologiques du territoire concernés par le projet de création d'un poste électrique et de raccordements électriques au sein de la Vallée de la Chimie est basée sur les inventaires du milieu naturel, de la faune et de la flore réalisés sur site en 2023 et début 2024 par l'équipe du bureau d'étude ACER CAMPESTRE (33 interventions en équivalent homme/ jour réalisées entre février 2023 et mars 2024).

L'analyse tient compte des données bibliographiques compilées (zonages d'inventaires et bases de données naturalistes), ainsi que des observations de terrain concernant les habitats naturels, les espèces animales et végétales et les habitats d'espèces effectuées directement sur site au droit des fuseaux étudiés et dans l'environnement proche.

I. Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin

Concernant les habitats, deux habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive habitats sont identifiés : une **peupleraie sèche** et une **pelouse écorchée**.

Pour la faune, le boisement alluvial relictuel conserve des arbres matures qui servent de support pour les rapaces (**Milan noir** et **Buse variable**) et de nombreux arbres à cavités susceptibles d'être utilisés par les chiroptères en gîtes dont plusieurs espèces menacées (Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle pygmée...). Un cortège d'oiseaux protégés cavicoles a été observé : **mésanges** et **pics**. Les enjeux de conservation ornithologiques vont concerner essentiellement la nidification des fringilles : **Verdier d'Europe** et **Chardonneret élégant**, espèces fortement menacées. Le couvert boisé et les nombreux refuges présents (dépôt de gravats, stockage matériel) servent probablement d'habitats terrestres pour quelques espèces d'amphibiens : **Crapaud calamite** et **Alyte accoucheur**. Trois espèces de reptiles protégés occupent potentiellement ces milieux. Les nombreux gîtes potentiels combinés à la couverture boisée au sous-bois développé sont favorables au **Hérisson d'Europe**.



Illustration 1 : Peupleraie sèche relictuelle et aire de nidification de rapace observée au sein du périmètre du poste électrique de Feyzin

II. Raccordement – Fuseau nord

Le fuseau nord ne comporte pas d'intérêt en termes d'habitats naturels, ni d'espèces végétales remarquables.

Les habitats pour la faune patrimoniale sont cantonnés aux milieux agricoles, aux haies arbustives et zones incultes (friches, jachères) et grandes cultures. Le tissu boisé est une constituante du milieu anthropique représenté au sein des parcs et jardins. Ces milieux sont qualitativement inférieurs en comparaison du fuseau sud en raison des surfaces d'habitats favorables inférieurs (effet mosaïque des différentes cultures et continuités bocagères plus dégradées), de l'état de conservation des haies, et de l'absence de milieu bocager bien structuré (coteaux de Mions).

- les milieux agricoles en grande culture hébergent les espèces de milieu très ouverts (**Alouettes des champs**, **Busards** (2 espèces nicheuses possibles), **Milan royal** et **Busard Saint Martin** en hiver). La **Cisticole des joncs** s'est adaptée à la présence de friches et de jachères. Ces oiseaux constituent des enjeux forts à majeurs de conservation. Les secteurs retenant l'eau (mares, fossés et bassins techniques) abritent le **Crapaud calamite** (grosse population reproductrice), espèce protégée.
- les secteurs cultivés entrecoupés de haies abritent le cortège des oiseaux nicheurs bocagers, dont certains représentent des forts enjeux de conservation (**Serin cini**, **Verdier d'Europe** et **Chardonneret élégant**). Ces espèces s'adaptent facilement aux secteurs anthropisés des zones résidentielles. La **Chevêche d'Athéna** et **l'Effraie des clochers** fréquentent également potentiellement ces habitats. Une petite colonie d'**Hirondelles rustiques** est présente en zone résidentielle de Corbas. Le fuseau nord abrite une des dernières colonies de **Moineau friquet** dans un vieux muret, espèce en grand danger de conservation, dans les faubourgs de Feyzin. Deux couples de **Bruant proyer** sont également présents (espèce très menacée). **Hérisson d'Europe**, **Belette d'Europe** et **Rat des moissons** vivent dans ces

espaces. Ils peuvent abriter également le **Crapaud calamite** en phase terrestre. Ils représentent des zones de chasse prisées pour les **Chauves-souris**. Les **reptiles** protégés recherchent les zones rudérales et les pieds de haie pour se nourrir et se cacher.

- Les milieux anthropiques constitués de haies horticoles, arbres et pelouses sont des milieux de substitution prisés pour les fringilles dont le **Serin cini**, le **Verdier d'Europe** et le **Chardonneret élégant**. Les parcs arborés abritent le **Pigeon colombin**. Le **Hérisson d'Europe** peut occuper les secteurs les plus préservés. L'Écureuil roux va utiliser les secteurs les plus arborés. **L'Hirondelle rustique**, espèce très menacée, va rechercher les vieux bâtiments ou corps de ferme pour nicher. Dans les bassins techniques, on y retrouve également des espèces sensibles des milieux rivulaires comme le **Petit Gravelot** et **l'Oedicnème criard** (bassin de Montmartin).



Illustration 2 : Habitat de reproduction (à gauche) et terrestre (à droite) pour le **Crapaud calamite** localisés à proximité du **Boulevard Urbain Sud**



Illustration 3 : Bordures de champs cultivé à végétation diversifiée favorable à l'alimentation et à la nidification des oiseaux des milieux ouverts (fuseau sud – secteur des **Grandes Terres**)



Illustration 4 : Mare temporaire favorable aux amphibiens protégés et menacés à gauche et alignement d'arbres habitats pour les oiseaux dans la zone d'activité de **Corbas**

III. Raccordement – Fuseau sud

Trois habitats d'intérêt communautaires différents ont été observés sur le tracé du fuseau sud : Plusieurs parcelles de **prairies de fauche** Natura 2000 ont été identifiées à l'est du fuseau dans un milieu bocager ainsi que le long de la route sud-est. Un **herbier de characées**, présent au sein de la mare pédagogique, ainsi qu'une **pelouse sèche** sur talus exposé ont été inventoriés à l'ouest du fuseau. Les pelouses de l'aérodrome sont également d'intérêt communautaire même si l'entretien régulier qui y est exercé contribue à dégrader fortement l'état de conservation du milieu.

Pour la faune, plusieurs secteurs à enjeux ont été identifiés :

- les milieux agricoles en grande culture hébergent les espèces de milieux très ouverts (**Alouette des champs** avérée et **lulu** potentielle sur les coteaux bien exposés, **Busards cendré et Saint-Martin**, **Milan royal** en hiver, **Courlis cendré**, **Oedicnème criard** et **Linotte mélodieuse**). Le **Vanneau huppé** espèce présente en transit et en hiver niche possiblement dans le secteur de **Corbas**. Le **Bruant proyer** occupe également ces milieux très ouverts en compagnie de la **Caille des blés et de la Cisticole des joncs**. Un **Pipit rousseline** a été contacté en phase de transit ce qui constitue une donnée rare. Le **Petit Duc Scops** est potentiellement présent au sein des milieux semi ouverts autour de **Corbas** et **Moins**. Ils constituent des enjeux forts à majeurs de conservation. Les secteurs retenant l'eau (mares, fossés et bassins techniques) abritent le **Crapaud calamite**, espèce protégée et différentes espèces de **Tritons** protégés. **L'Azuré du Serpolet** va potentiellement utiliser les parties incultes et bien exposées de l'aire d'étude sur le secteur de **Moins**. **L'Agrion nain** espèce de libellule faiblement menacée est présente sur la mare du relais.
- les secteurs cultivés ou prairiaux entrecoupés de haies abritent le cortège des oiseaux nicheurs bocagers, dont certains représentent des forts enjeux de conservation (**Serin cini**, **Verdier d'Europe** et **Chardonneret élégant**). Ces espèces s'adaptent facilement aux secteurs anthropisés des zones résidentielles. La **Chevêche d'Athéna** et **l'Effraie des clochers**

fréquentent également ces habitats en compagnie de la **Huppe fasciée** potentiellement présente. **Hérisson d'Europe**, **Belette d'Europe**, **Muscardin** (potentiel), et **Rat des moissons** vivent dans ces espaces. Ils peuvent abriter également le Crapaud calamite et le **Pélodyte ponctué** en phase terrestre. Ils représentent des zones de chasse prisées pour les **Chauves-souris**, dont plusieurs espèces remarquables comme la Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle de Nathusius, le Vespère de Savi, etc. Les **reptiles protégés** dont la Vipère aspic recherchent ces milieux pour se nourrir et se réfugier. Une population de **Lapin de garenne** est installée dans un secteur bocager et représente un enjeu fort de conservation. Le **Lucane cerf-volant**, insecte protégé en Europe, a été observé dans le bocage en bon état de conservation des coteaux de Moins.

- les milieux anthropiques constitués de haies horticoles, arbres et pelouses sont des milieux de substitution prisés pour les fringilles dont le **Serin cini**, le **Verdier d'Europe** et le **Chardonneret élégant**. Le **Hérisson d'Europe** occupe les secteurs les plus préservés. **L'Ecureuil roux** va utiliser les secteurs les plus arborés. **L'Hirondelle rustique**, espèce très menacée, va rechercher les vieux bâtiments ou corps de ferme. Le Moineau friquet, très menacé, niche possiblement dans les secteurs au tissu urbain lâche des coteaux de Moins s. Quelques bâtiments sont favorables à certaines espèces de **Chauves-souris** anthropophiles.



Illustration 5 : Arbre creux favorable à la nidification des oiseaux cavicoles et haie embroussaillée favorable à une communauté de reptiles et de petits mammifères en contexte bocager



Illustration 6 : Prairie de fauche bocagère favorable aux oiseaux insectivores menacés et jeune Pie grièche écorcheur observée sur site (secteur de Mions)



Illustration 7 : Cabanon favorable à la nidification de la Chevêche d'Athéna et pelotes de rejection de l'espèce observées sur site (commune de Mions)

Les enjeux écologiques sont synthétisés dans le tableau et les cartes ci-après.

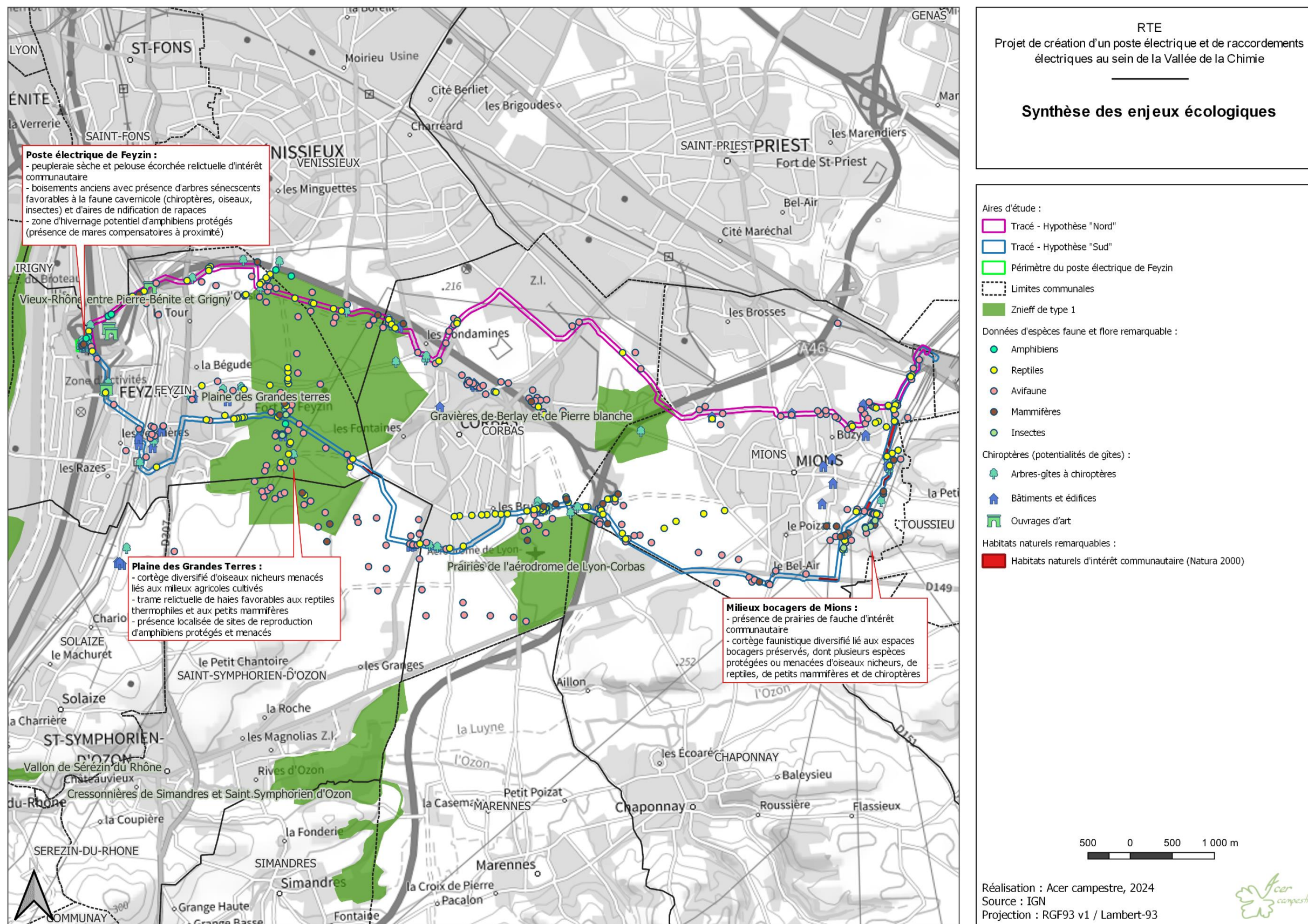
Tableau 1 : Synthèse des enjeux écologiques avérés et potentiels

Périmètre d'étude	Habitat naturels	Flore	Oiseaux	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Insectes	Continuités écologiques								
Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin	Présence de deux habitats d'intérêt communautaire : la Peupleraie sèche à Peuplier noir (habitat prioritaire EUR91E0) et la pelouse écorchée à Immortelle des sables (habitat EUR6210)	Absence d'espèces végétales protégées et/ou menacées	Cortège des milieux boisés : rapaces nicheurs (Milan noir) et fringilles menacés (Verdier d'Europe, Chardonneret élégant). Oiseaux cavicoles tels que la famille des Pics et mésanges.	Absence d'eau de surface. Habitat terrestre potentiel pour le Crapaud calamite et l'Allyte accoucheur en raison de mare aménagées au nord où la reproduction sporadique est possible	La lisière boisée est favorable aux espèces protégées communes (Lézard des murailles et à deux raies et Couleuvre verte et jaune)	Le boisement et ses lisières abritent potentiellement le Hérisson d'Europe, espèce protégée et menacée. Une population de Lapin de garenne est présente (espèce fortement menacée)	Présence d'arbres à microhabitats. Zone de chasse et de gîtes arboricoles potentielle pour des espèces menacées (Noctule commune, Noctule de Leisler)	Cortège des insectes des milieux anthropisés et des forêts rivulaires dégradés. Pas d'enjeux significatifs en orthoptères, odonates et lépidoptères. Le Lucane Cerf-volant (espèce protégée) est potentiellement présent au niveau du boisement.	Le site est entouré de constructions industrielles. Il est déconnecté des grands espaces agricoles et réseau de haies situées à l'est. Il garde une continuité altérée avec le lit mineur du Rhône via des parcelles non urbanisées mais très anthropisées.								
	Niveau d'enjeu	modéré à fort	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	fort	Niveau d'enjeu	modéré	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	modéré à fort	Niveau d'enjeu	faible à modéré	niveau d'enjeu	faible à modéré	
Raccordement – Fuseau nord	Absence d'habitat remarquable	Absence d'espèces végétales protégées et/ou menacées	Cortège d'oiseaux des milieux agricoles très ouverts en nidification (Alouette des champs, Bruant proyer, Busards cendrés et Saint Martin, Caille des blés, Cisticole des joncs, Oedicnème criard) et hivernage (Milan royal, Busard Saint Martin). Cortège des milieux bocagers au niveau du réseau de haies agricoles. (Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers, Linotte mélodieuse, Pigeon colombin, Tourterelle des bois, Potentialité de présence du Petit Duc Scop) Cortège des milieux anthropiques (Hirondelle rustique, Moineau friquet, fringilles).	Présence de bassins techniques très favorables aux espèces protégées pionnières (Crapaud calamite avec une grosse population reproductrice, Pélodyte ponctué). Les haies, bosquets et friches sont des habitats terrestres potentiels.	Les linéaires de haies et bosquets sont favorables aux reptiles communs et protégés (Lézards et Couleuvre verte et jaune).	Les linéaires de haie sont favorables à l'existence d'une population de rongeurs et de carnivores d'intérêt patrimonial (Belette d'Europe, Rat des moissons, Hérissons d'Europe). Le Lapin de garenne occupe potentiellement des espaces enrichés ou des talus routiers)	Linéaires de haies favorables à l'activité chasse. Quelques arbres creux peuvent abriter des espèces menacées en gîte (linéaire Boulevard urbain sud et jardins arborés de Corbas).	Cortège des insectes des milieux anthropisés (friches et jachère) et prairiaux. Pas d'enjeux forts significatifs avérés et potentiels en lépidoptères et orthoptères. L'Agrion nain (enjeu modéré de conservation) peut coloniser des bassins et flaques provisoirement. Le Lucane Cerf-volant (espèce protégée en Europe) peut localement fréquenter les alignements de vieux arbres et parcs urbains composés de vieux arbres.	Aire d'étude située au sein d'une armature verte à perméabilité moyenne (10 à 12 espèces repères présentes). Tous les corridors écologiques identifiés sont altérés ou non fonctionnels. Les infrastructures routières (Boulevard urbain et rocade est) représentent des obstacles infranchissables et génèrent des risques de collision élevés. (2 cadavres de Hérisson d'Europe relevés)								
	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	Très fort/majeur	Niveau d'enjeu	modéré	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	modéré	Niveau d'enjeu	modéré à fort	Niveau d'enjeu	faible à modéré	Niveau d'enjeu

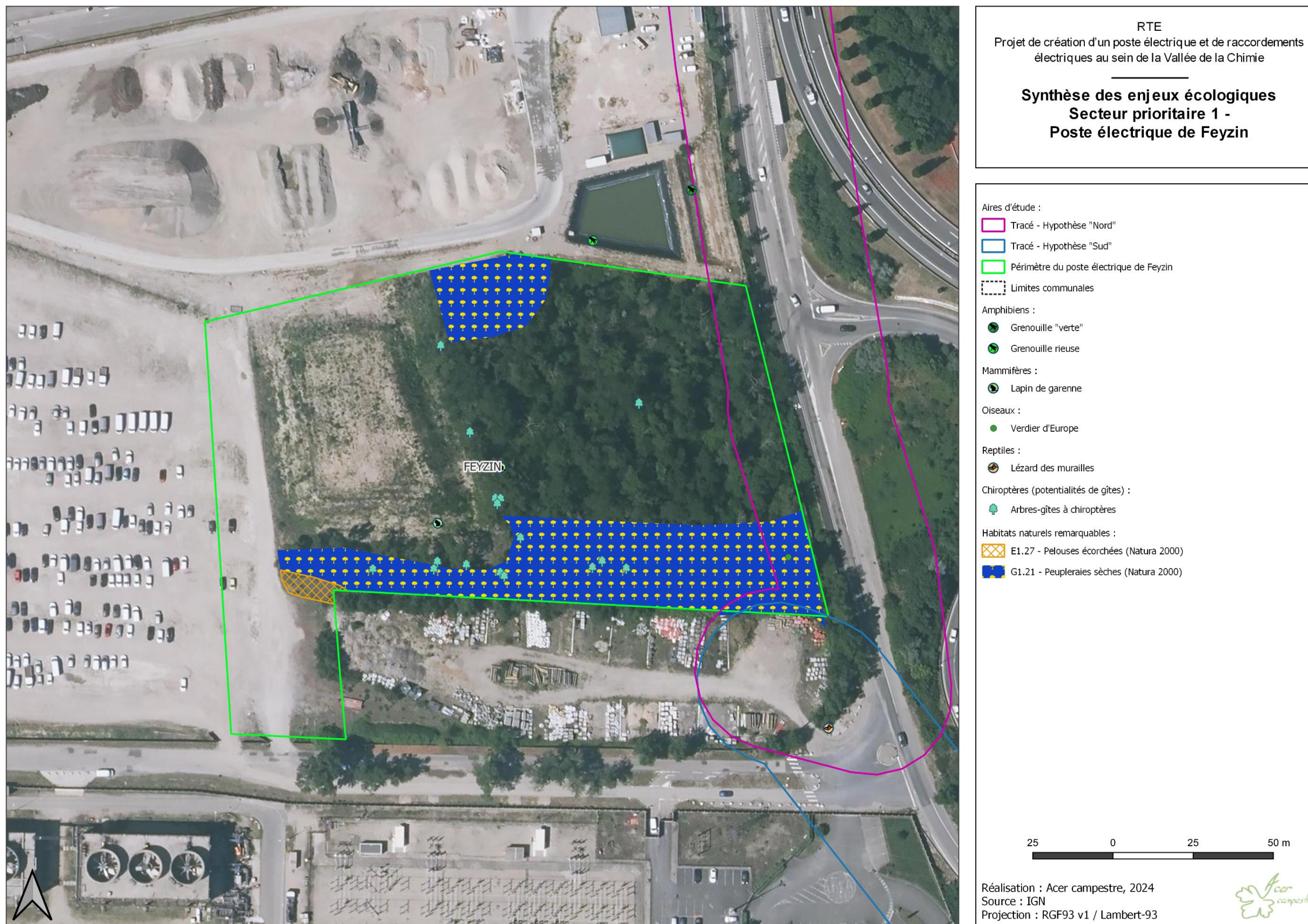


Périmètre d'étude	Habitat naturels	Flore	Oiseaux	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Insectes	Continuités écologiques								
Raccordement – Fuseau sud	Présence de trois habitats d'intérêt communautaire : la Prairie de fauche (habitat EUR6510), la pelouse sèche (habitat EUR6210) et l'Herbier à characées (habitat EUR3140)	Absence d'espèces végétales protégées et/ou menacées	Diversité spécifique plus élevée que sur le fuseau nord. Cortège d'oiseaux des milieux agricoles très ouverts en nidification (Alouette des champs, Bruant proyer, Busards cendrés et Saint Martin, Caille des blés, Courlis cendré, Cisticole des joncs, Oedicnème criard) et hivernage (Milan royal). Cortège des milieux bocagers au niveau du réseau de haies agricoles. (Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers, Linotte mélodieuse, Pigeon colombin, Huppe fasciée, Tourterelle des bois, Potentialité de présence du Petit Duc Scop) Cortège des milieux anthropiques (Hirondelle rustique, Moineau friquet, fringilles).	Présence de bassins techniques et d'une mare aménagée très favorables aux espèces protégées pionnières (Crapaud calamite population reproductrice, Pélodyte ponctué) et aux tritons protégés. (2 espèces) Les haies et friches sont des habitats terrestres potentiels	Les linéaires de haies et bosquets sont favorables aux reptiles communs et protégés (Lézards, Vipère aspic et Couleuvre verte et jaune).	Les linéaires de haie sont favorables à l'existence d'une population de rongeurs et de carnivores d'intérêt patrimonial (Belette d'Europe, Rat des moissons, Muscardin). Une population de Lapin de garenne est installée dans le secteur « Chatenay » de Moins.	Linéaires de haies diversifiées et secteurs bocagers à l'Est de Moins favorables à l'activité de chasse. Quelques arbres creux et bâtiments (Pitiot à Corbas) peuvent abriter des espèces menacées en gîte (Noctule commune).	Cortège des insectes des milieux anthropisés (friches et jachère) et prairiaux. Pas d'enjeux forts significatifs en orthoptères. Les coteaux secs de Moins (Chatenay) sont favorables à l'Azuré du Serpolet, espèce protégée et menacée. L'Agrion nain (enjeu modéré de conservation) colonise des bassins et flaques provisoirement. (mare aménagée du relais) Le Lucane Cerf-volant (espèce protégée en Europe) fréquente les alignements de vieux arbres et parcs urbains composés de vieux arbres (Centre de Moins et coteaux de Chatenay).	Aire d'étude située au sein d'une armature verte à perméabilité moyenne (10 à 12 espèces repères présentes). Les secteurs au sud de Moins possèdent une perméabilité élevée (13 à 15 espèces repères présentes). Les corridors écologiques identifiés sont très altérés au niveau de Corbas et altérés dans les secteurs des collines de Toussieu. Les infrastructures routières (Boulevard urbain et rocade est) représentent des obstacles infranchissables et génèrent des risques de collision élevés.								
	Niveau d'enjeu	modéré à fort	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	majeur	Niveau d'enjeu	modéré	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	fort	Niveau d'enjeu	modéré à fort	Niveau d'enjeu	modéré à très fort	Niveau d'enjeu

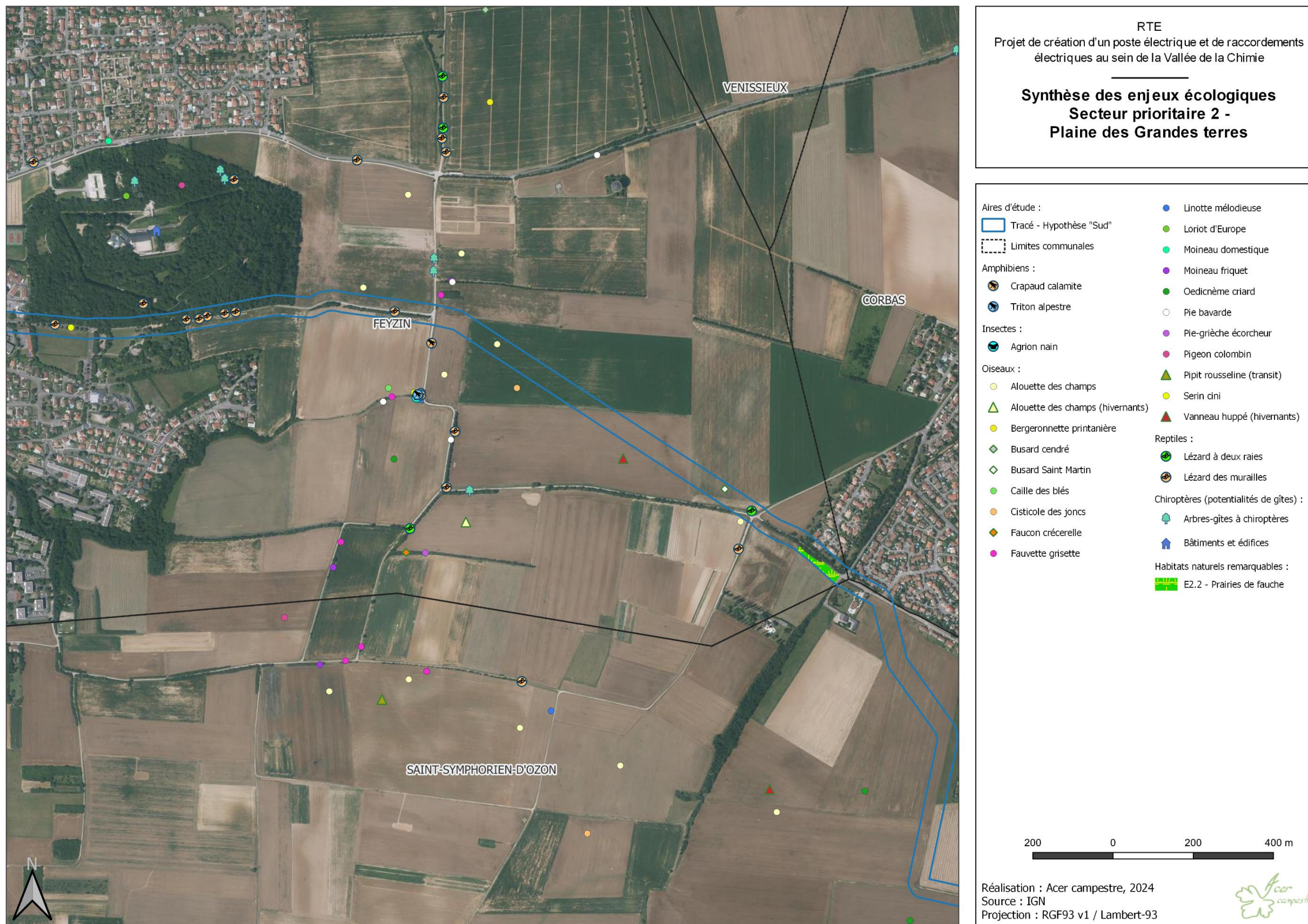
Carte 1 : Synthèse des enjeux de biodiversité observés sur site – carte générale



Carte 2 : Synthèse des enjeux de biodiversité observés sur site – Secteur d'enjeu prioritaire n°1 : périmètre du futur poste électrique de Feyzin



Carte 3 : Synthèse des enjeux de biodiversité observés sur site – Secteur d'enjeu prioritaire n°2 : plateau des Grandes Terres



Carte 4 : Synthèse des enjeux de biodiversité observés sur site – Secteur d'enjeu prioritaire n°3 : milieux bocagers de Mions



RTE
Projet de création d'un poste électrique et de raccordements électriques au sein de la Vallée de la Chimie

**Synthèse des enjeux écologiques
Secteur prioritaire 3 -
Milieux bocagers de Mions**

- | | | |
|--------------------------|--|--|
| Aires d'étude : | | |
| Tracé - Hypothèse "Nord" | Moineau friquet | |
| Tracé - Hypothèse "Sud" | Pie bavarde | |
| Limites communales | Pie-grièche écorcheur | |
| Insectes : | | |
| Lucane cerf volant | Serin cini | |
| Hérisson d'Europe | Tarier pâtre | |
| Lapin de garenne | Tourterelle des bois | |
| Mammifères : | | |
| Hérisson d'Europe | Verdier d'Europe | |
| Lapin de garenne | Reptiles : | |
| Oiseaux : | | |
| Alouette lulu | Couleuvre verte et jaune | |
| Buse variable | Lézard à deux raies | |
| Chardonneret élégant | Lézard des murailles | |
| Chevêche d'Athéna | Chiroptères (potentialités de gîtes) : | |
| Faucon crécerelle | Arbres-gîtes à chiroptères | |
| Fauvette grisette | Bâtiments et édifices | |
| Moineau domestique | Habitats naturels remarquables : | |
| | E1.26 - Pelouses sèches | |
| | E2.2 - Prairies de fauche | |



Réalisation : Acer campestre, 2024
Source : IGN
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93

Préconisations pour la conduite des travaux

Les fuseaux d'étude traversent principalement des milieux agricoles, urbains et péri-urbains marqués par les activités humaines. Néanmoins, de nombreux enjeux biologiques ont pu y être identifiés en marge de ces espaces anthropiques :

- au droit du boisement rivulaire relictuel du site d'implantation du poste électrique de Feyzin, qui constitue pour partie un habitat d'intérêt communautaire et présente un grand intérêt pour la faune (oiseaux nicheurs, petit mammifères, habitat terrestre potentiel d'amphibiens...) ;
- des milieux agricoles des Grandes Terres et des zones bocagères de Corbas et de Mions (fuseau Sud), qui abritent une grande diversité d'oiseaux nicheurs menacés à fortement menacés liés aux espaces cultivés et bocagers, ainsi qu'à l'habitat agricole traditionnel (granges, vieilles bâtisses). Les haies contribuent également dans ces milieux au maintien de la connectivité des habitats terrestres pour la faune et permettent le maintien de la petite faune en marge des surfaces de cultures intensives (reptiles, petits mammifères, chiroptères, etc.) ;
- en contexte péri-urbain : des zones pavillonnaires avec jardins arborés (fuseaux Nord et Sud), qui permettent le maintien d'une biodiversité « ordinaire » dont plusieurs espèces localement menacées par l'urbanisation et la fragmentation de leur milieu de vie (oiseaux nicheurs, Hérisson d'Europe, reptiles).

Ainsi, plusieurs préconisations sont émises pour la conduite des travaux afin de limiter les incidences du projet sur les habitats naturels et les espèces animales et végétales :

- **limiter les emprises au strict nécessaire** pour les besoins des travaux et favoriser l'utilisation des voiries et dessertes agricoles existantes. Les bases-vies et bases travaux devront être localisées en dehors des milieux à forte sensibilité écologique. Ce point concerne également les déboisements et abattages d'arbres et d'arbustes dont l'emprise maximale impactée sera de 3 m. au niveau des haies interceptant les tranchées d'enfouissement des liaisons souterraines. La limitation des déboisement permettra de conserver la fonctionnalité du maillage de haies des secteurs concernés.
- selon les aménagements projetés, **mettre en défens** les habitats d'espèces localisées en périphérie des travaux pendant toute la durée du chantier (boisement, haies, mare pédagogique, etc.). Ces mises en défens seront à préciser et à baliser au démarrage des travaux par ou en présence de l'écologue (grillage avertisseur, chaînette bicolore métallique, panneau, etc.). Elles devront être maintenues pendant toute la durée des opérations au droit des secteurs concernés.
- mise en place d'une **clôture « anti-batraciens »** au niveau du périmètre du futur de poste électrique de Feyzin à l'interface entre les emprises des travaux à déboiser et les milieux préservés en périphérie. En effet, le secteur est potentiellement utilisé par le Crapaud calamite et l'Alyte accoucheur (présence non confirmée en 2023 lors des investigations de terrain), espèces ciblées par l'aménagement de mares compensatoires dans l'environnement proche du projet. Les mares ne seront pas impactées, seul le boisement constituant un habitat

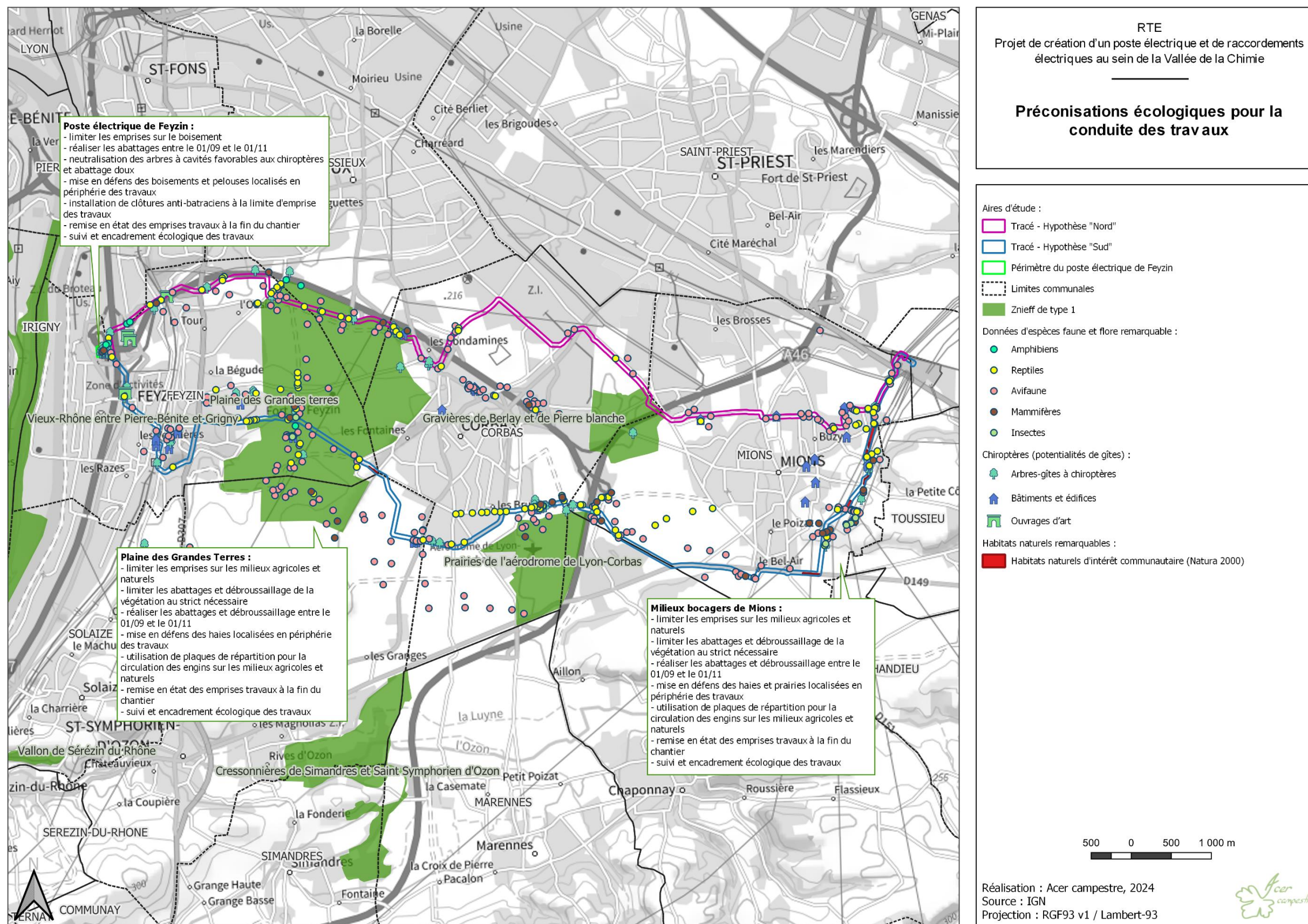
potentiel d'hivernage sera en partie déboisé. Ces clôtures seront constituées d'une bâche ou d'un tissu synthétique fixée au sol à l'aide de piquets et enterrée sur une vingtaine de centimètres afin d'empêcher les animaux fouisseurs de passer en dessous. La partie aérienne de la bâche sera orientée vers l'extérieur depuis la zone de chantier (angle de 45° à 60°) afin de permettre aux animaux de fuir la zone des travaux tout en les empêchant d'y pénétrer depuis l'extérieur. Le dispositif devra présenter une hauteur verticale de 50 cm minimum pour la partie aérienne. Les limites d'implantations seront définies en concertation avec l'écologue lors d'une visite préalable de cadrage des travaux et la bonne réalisation du dispositif sera validée par l'écologue. Les barrières devront rester en place toute la durée des travaux et être fonctionnelles a minima sur la période de février à août (forte sensibilité pour les amphibiens, les reptiles et les petits mammifères).

- **adapter le calendrier et les modes opératoires des travaux susceptibles d'être impactant** pour la faune afin de limiter le risque de destruction des spécimens de faune protégée, notamment :
 - en privilégiant un abattage / débroussaillage des arbres de haut jet et des massifs arbustifs en dehors de la période de reproduction et d'hivernage de la faune, c'est-à-dire une intervention entre le 01/09 et le 01/11. En effet, ces milieux sont utilisés par les oiseaux, certains mammifères (Rat des moissons, Hérisson) et les chiroptères pour se reproduire (arbres à cavités), ainsi que par les reptiles, les amphibiens (localement), les petits mammifères et les chiroptères pour hiverner. La période de déboisement pourra être localement élargie jusqu'au 28/02, sur avis de l'écologue suite au constat de l'absence d'enjeu spécifique en termes d'hivernage ;
 - en privilégiant un décapage de la végétation herbacée et de la couche superficielle du sol au droit des prairies, des pelouses et des friches favorables à la reproduction des oiseaux en dehors de la période de nidification, c'est-à-dire une intervention entre le 01/09 et le 28/02.
 - au droit des boisement et des haies de haute tige abritant des arbres à cavités susceptibles d'être utilisés par la faune pour se reproduire ou hiverner (chiroptères principalement), une mesure de **neutralisation des cavités** devra être mise en œuvre. Cette mesure consiste à obturer les cavités utilisables par la faune et à supprimer les loges (coupe du lierre ou des branches, arrachage des écorces partiellement décollées, etc.). La neutralisation est effectuée immédiatement après vérification de la présence de chiroptères au sein de la loge à l'aide d'un endoscope. En cas de présence d'individus, un dispositif « anti-retour » est mis en place, qui permet aux animaux de s'échapper sans possibilité de recoloniser la loge une fois sorti. L'opération est conduite à l'aide d'une nacelle ou par un cordiste permettant d'accéder à la partie haute des arbres, par ou en présence d'un écologue, en période de faible sensibilité pour la faune, c'est-à-dire entre le 01/09 et le 01/11. L'abattage des arbres défavorabilisés est ensuite conduit de manière « douce », par démontage du houppier et/ou accompagnement des branches et du tronc à l'aide d'un treuil permettant d'éviter une chute brutale au sol.
- privilégier **l'utilisation de plaques de répartition** pour les emprises travaux au droit des milieux à forte sensibilité tels que les pelouses et les prairies de fauche d'intérêt communautaire (piste de circulation des engins, base-vie et aire de stationnement des engins), afin de favoriser la cicatrization du milieu à la fin des travaux.

- mettre en œuvre un **système de management environnemental** du chantier permettant de limiter les incidences indirectes sur les milieux en périphérie des travaux (pollution, déchets, divagation des engins et du personnel de chantier).
- mettre en œuvre des **mesures préventives permettant de limiter la colonisation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes** (élimination des stations observées au droit des futures emprises remaniées et mesures préventives).
- mettre en œuvre des opérations de **remise en état naturel des emprises utilisées de façon temporaire** pour les besoins des travaux intégrant notamment un ensemencement végétal des terrains avec un mélange adapté couvrant (accotements végétalisés utilisés pour la liaison souterraine, chambres de jonctions, sites d'implantation des bases travaux...) et la plantation d'arbres et d'arbustes au niveau des linéaires de haies déboisés pour les besoins du chantier. Les essences réensemencées et replantées devront être rustiques et adaptées à la région biogéographique du projet, et si possible issue de la filière « végétal locale ».
- mettre en œuvre un **suivi et un encadrement écologique des travaux** visant à assurer le respect des préconisations écologiques définies. En amont du chantier, l'écologue aura la charge de valider la mise en œuvre des mesures de préservation des milieux naturels en concertation avec le maître d'ouvrage et les entreprises de chantier (localisation des mises en défens, respect des dates d'intervention, validation des itinéraires techniques), ainsi que sensibiliser les équipes de travaux. Pendant la phase de travaux, il veillera à la fonctionnalité des mesures mises en place et à l'absence de dégradation sur les milieux environnants (contrôles réguliers et adaptations / actions correctives si besoin). Il accompagnera finalement les entreprises pour la phase de remise en état des milieux sur les sites sensibles.

La mise en place de ces mesures, leur respect et leur suivi au moment du chantier permettront de limiter les impacts résiduels à un niveau négligeable à faible.

Carte 5 : Localisation de principe des mesures écologiques intégrées pour la conduite des travaux





RTE



Rapport

Etude d'impacts hydrogéologiques du passage
d'une ligne électrique souterraine en périmètres de
protection des captages AEP de Mions et Corbas (69)



Rapport n°129398/version A– 04/04/2024


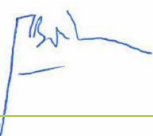
Projet suivi par Emilie BROUILLOUX – 06.20.86.00.65 – emilie.brouilloux@anteagroup.com

Fiche signalétique

Etude d'impacts hydrogéologiques du passage d'une ligne électrique souterraine en périmètres de protection des captages AEP de Mions et Corbas (69)

CLIENT	SITE
RTE - Centre Développement Ingénierie Lyon Service Concertation Environnement Tiers Pierre BRIGNON Chargé de Concertation RTE DI - SCET 1 rue CREPET 69007 LYON pierre.brignon@rte-france.com	Projet à Mions (69)

RAPPORT D'ANTEA GROUP	
Responsable du projet	Emilie BROUILLOUX
Interlocuteur commercial	Emilie BROUILLOUX
Implantation chargée du suivi du projet	Implantation de Lyon
Rapport n°	129398
Version n°	version A
Projet n°	RHAP240135

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Emilie BROUILLOUX	Ingénieur d'étude	Avril 2024	
Approbation	Marc BOISSON	Responsable d'équipe Eaux ressource et Géothermies	Avril 2024	

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	04/04/2024	25	0	Version initiale

Sommaire

1. Contexte	5
2. Description du projet.....	6
3. Contexte réglementaire vis-à-vis des captages d'AEP.....	9
4. Contexte géologique.....	10
5. Contexte hydrogéologique	11
5.1. Aquifères en présence.....	11
5.2. Piézométrie	12
5.2.1. Sens d'écoulement.....	12
5.2.2. Niveaux piézométriques	13
5.3. Caractéristiques hydrodynamiques.....	15
6. Evaluation des incidences potentielles du projet sur les eaux souterraines.....	16
6.1. Niveaux piézométriques par rapport au projet.....	16
6.2. Incidences du projet en phase « Travaux ».....	19
6.2.1. Aspects quantitatifs sur les eaux souterraines.....	19
6.2.2. Aspects qualitatifs sur les eaux souterraines.....	19
6.3. Incidences du projet en phase « Exploitation »	20
7. Mesures correctives ou compensatoires envisagées pour réduire les effets du projet	21
7.1. Phase travaux	21
7.1.1. Gestion des écoulements.....	21
7.1.2. Hydrocarbures.....	21
7.1.3. Mise en œuvre des bétons.....	22
7.1.4. Gestion des déchets.....	22
7.1.5. Sanitaires.....	23
7.1.6. Traitement d'une pollution accidentelle.....	23
7.2. Phase exploitation	23
8. Moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention prévus	24
8.1. Suivi qualitatif au droit des captages	24
8.2. Définition d'une procédure d'urgence en cas de pollution	24

Table des figures

Figure 1 : Carte de situation générale	5
Figure 2 : Coupe type d'une liaison souterraine en technique PVC (pose en trèfle)	6
Figure 3 : Coupe type d'une liaison souterraine en technique PEHD (pose en trèfle)	6
Figure 4 : Exemple de chambre de jonction	7
Figure 7 : Photographie de coulage du béton	8
Figure 8 : Photographie de pose des fourreaux PEHD en plein terre	8
Figure 7 : Carte de localisation des tracés des fuseaux électriques projetés et des périmètres de protection des captages d'AEP	9
Figure 8 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000ème	10
Figure 9 : Système aquifère de l'Est lyonnais : couloir d'Heyrieux	11
Figure 10 : Carte d'épaisseur de la zone non saturée (Source : Burgéap 2018)	12
Figure 11 : Synthèse piézométrique de l'Est Lyonnais (Source : Burgéap 2004)	13
Figure 12 : Suivis piézométriques au droit de la zone d'étude (source : ADES)	14
Figure 13 : Cote de fond de fouille de la ligne électrique au droit du captage Quatre chênes	16
Figure 14 : Cote de fond de fouille de la ligne électrique au droit du captage Sous la roche	17
Figure 15 : Cote de fond de fouille de la ligne électrique au droit du captage Romanette	18

Tableaux

Tableau 1 : Piézométrie observée au niveau du projet.....	14
Tableau 2 : Caractéristiques Hydrodynamiques du couloir d'Heyrieux (Source : Burgéap 2018)	15

1. Contexte

Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français RTE, envisage de créer un poste électrique 225 000 / 63 000 volts nommé « RHÔNA » en Vallée de la Chimie et deux liaisons électriques 225 000 volts d'environ 15 km chacune permettant d'alimenter ce futur poste depuis le poste électrique de MIONS.

Ce projet a pour but de répondre à des besoins futurs de puissance à l'horizon 2040 afin de favoriser des projets de décarbonation au sein de la Vallée de la Chimie pour les industriels en place ou ceux à venir.

Les fuseaux pour ses ouvrages de raccordement sont prédéfinis, et il est probable que ces derniers traversent ou passent à proximité des périmètres de protections éloignées et/ou rapprochées des zones de captage d'eau potable.

Quatre zones de captages sont concernées :

- Les captages de « Romanette » et « la Ferme des Pitiot » à Corbas,
- Le captage « Sous la roche » et « Les Quatre chènes » sur la commune de Mions.

La localisation des liaisons électriques envisagées et des champs captants concernés sont reportés sur la Figure 1.



Figure 1 : Carte de situation générale

2. Description du projet

La pose des câbles souterrains sera réalisée par deux techniques suivant le milieu traversé et les obstacles rencontrés sur le tracé :

- En milieu urbain, la technique utilisée généralement est la pose des câbles dans des fourreaux en « PVC » (polychlorure de vinyle) enrobés de béton. Le béton est nécessaire pour protéger les fourreaux et les câbles contre les agressions externes. Les câbles sont installés dans une tranchée d'environ 0,8 mètre de largeur pour des liaisons 225 000 volts et 0,6 mètre pour des liaisons 63 000 volts, avec une charge de 1 mètre minimum suivant le profil du terrain.

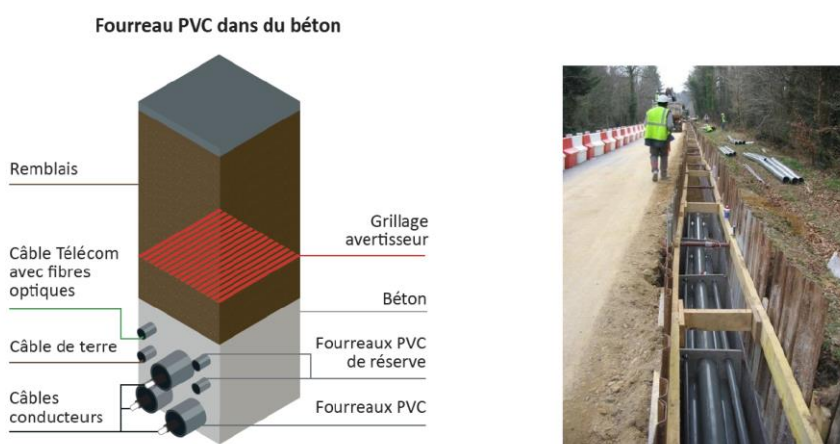


Figure 2 : Coupe type d'une liaison souterraine en technique PVC (pose en trèfle)

- En milieu rural, une autre technique peut être utilisée, il s'agit de la technique de pose des câbles dans des fourreaux « PEHD » (Polyéthylène Haute Densité). Ces fourreaux PEHD vont servir à protéger les câbles. Ils sont posés en fond de tranchée. Leur résistance mécanique élevée permet de ne pas les enrober de béton. Ils sont installés dans une tranchée d'environ 0,8 mètre de largeur pour des liaisons 225 000 volts et 0,6 mètre pour des liaisons 63 000 volts, avec une charge de 1 mètre minimum environ suivant le profil du terrain.

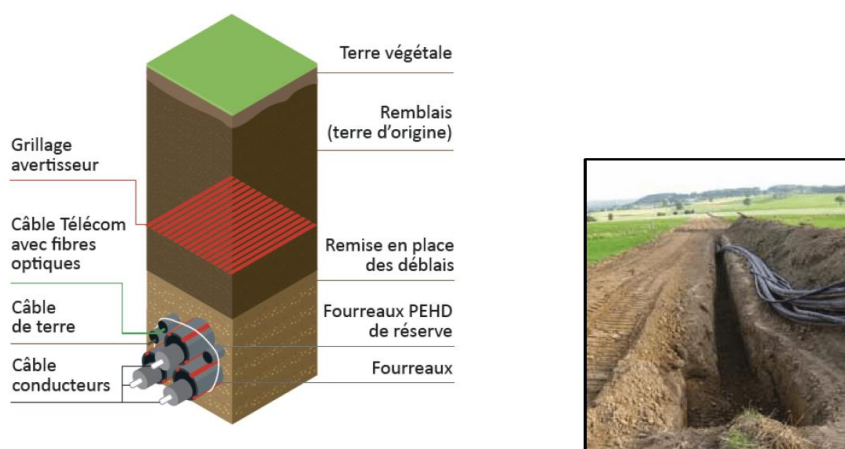


Figure 3 : Coupe type d'une liaison souterraine en technique PEHD (pose en trèfle)

Il sera nécessaire d'assembler plusieurs longueurs de câbles entre elles à l'aide de jonctions permettant la continuité de la liaison. Celles-ci seront installées dans des chambres de jonction.

Une chambre de jonction est creusée à ciel ouvert. Son emprise au sol est de 2 mètres de largeur sur 10 mètres de longueur pour un ouvrage 225 000 volts.

Une fois les tronçons de câbles reliés entre eux dans ces chambres de jonctions, ces dernières sont ensuite remplies de sable puis refermées avec des dalles en béton préfabriquées qui assurent leur résistance mécanique. Au-dessus de ces couvercles, un grillage avertisseur est posé. Puis le terrain est remblayé et remis en l'état.

Ces chambres de jonction sont destinées à être totalement enterrées et invisibles à la fin des travaux (et non visitables). Elles sont constituées d'un sol en béton armé et de murs maçonnés avec des parpaings pleins.

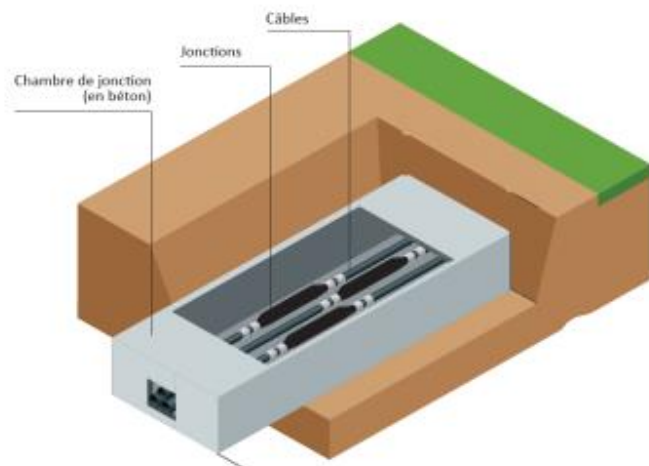


Figure 4 : Exemple de chambre de jonction

En phase chantier, différentes opérations seront nécessaires selon la technique utilisée :

- **Pour la pose des câbles en fourreaux PVC dans du béton :** Les chaussées ou les accotements seront décapés, puis les tubes PVC sont mis en place après avoir ouvert la tranchée d'une **profondeur maximale de 2 m**. Une fois les tubes en place, le béton est coulé et les fouilles sont remblayées. A la suite, un grillage avertisseur est mis en place. Le raccordement des câbles se fait dans les chambres de jonction.



Figure 5 : Photographie de coulage du béton

- **Pour la pose des câbles en fourreaux PEHD en plein terre** : Un aménagement éventuel des accès au chantier est réalisé, la terre végétale en surface est décapée et stockée sur place. Une fois la tranchée ouverte, d'une **profondeur maximale de 2 m**, les fourreaux PEHD mis en place. La fouille est ensuite remblayée avec les déblais d'origine et le grillage avertisseur est posé. A la fin de l'opération, la terre végétale d'origine est remise en place en surface.



Figure 6 : Photographie de pose des fourreaux PEHD en plein terre

Dans les deux configurations, la remise en état d'origine des sols ou des surfaces fait partie intégrante du chantier et inclut le démontage des éventuelles pistes d'accès.

3. Contexte réglementaire vis-à-vis des captages d'AEP

Le projet de développement de lignes électriques traverse les périmètres de protection rapprochée et éloignée de plusieurs captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Les captages concernés sont :

- Le captage « Sous la roche » qui se trouve dans le sud de la commune de Mions
- Le captage de Saint Priest lieu-dit « Quatre chênes » sur les communes de Saint Priest et Saint Pierre de Chandieu
- Le captage « Romanette » dans la commune de Corbas
- Le captage « Ferme Pitiot » qui est un captage privé (non concerné par une DUP) sur la commune de Corbas, et qui n'a donc pas de périmètre de protection réglementaire.

Le fuseau de la ligne électrique Nord ne traverse que le périmètre de protection éloignée du captage « Quatre chênes », tandis que le fuseau du sud passe par ce dernier et aussi par les périmètres de protection éloignée (PPE) et rapprochée (PPR) des captages « Sous la roche » et « Romanette ». Les périmètres de protection immédiate (PPI) ne sont pas parcourus par les fuseaux projetés.

La **Figure 2** présente le projet de tracé des lignes électriques et les périmètres de protection des captages.

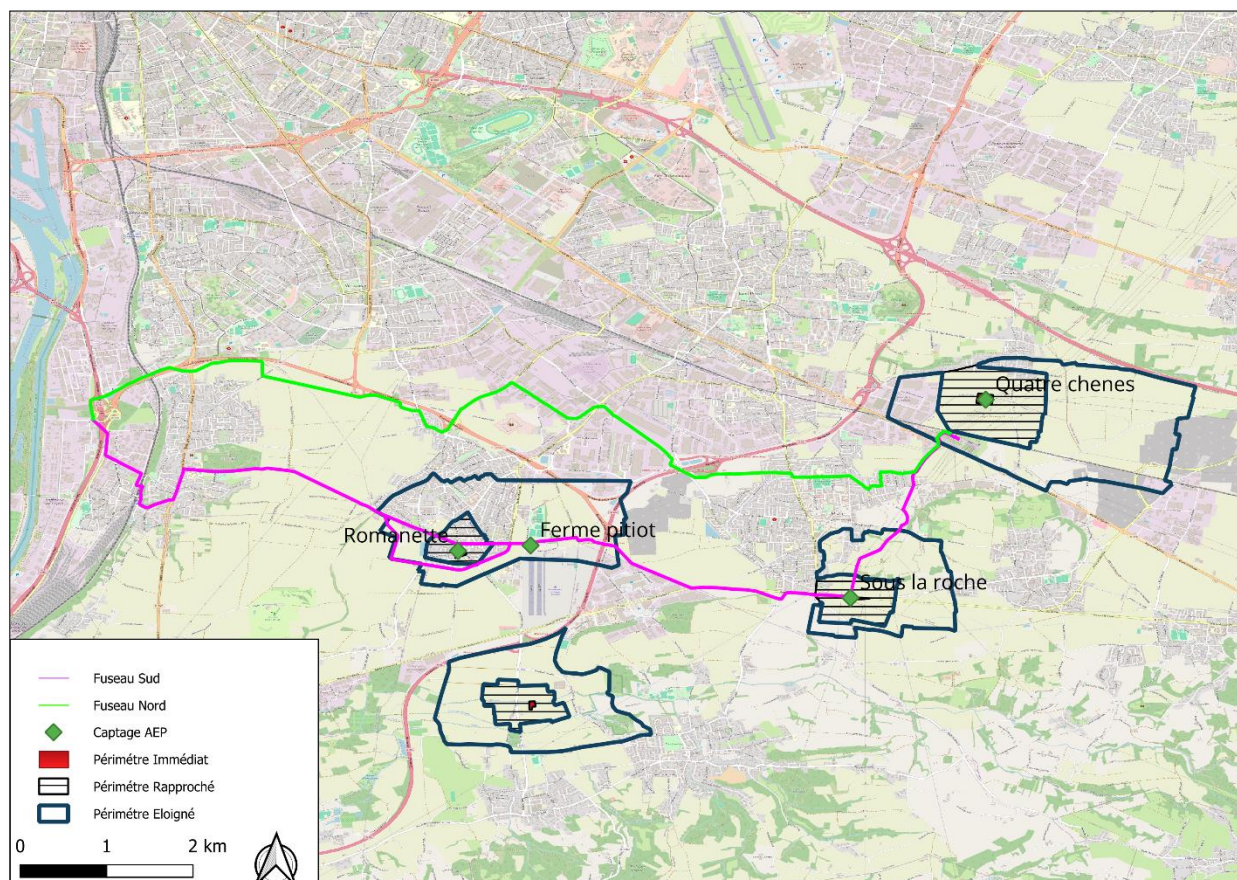


Figure 7 : Carte de localisation des tracés des fuseaux électriques projetés et des périmètres de protection des captages d'AEP

4. Contexte géologique

Le contexte géologique local est présenté sur la Figure 8. Les formations géologiques rencontrées sont les suivantes :

- Les Alluvions fluvio-glaciaires wurmiennes (Ny5), qui constituent les « couloirs d'écoulements » de la rive gauche du Rhône ;
- Formations loessiques (OEy) : Le loess éolien, banal, siliceux et calcaire forme un revêtement de quelques décimètres à quelques mètres d'épaisseur sur une grande partie des formations glaciaires ;
- Les moraines wurmiennes argileuses ou caillouteuses (Gy3/Gy4) ;
- Les alluvions fluviatiles modernes (Fz) : présentent dans la vallée du Rhône et au niveau de ses principaux affluents, elles sont constituées de formations sablo-caillouteuses.

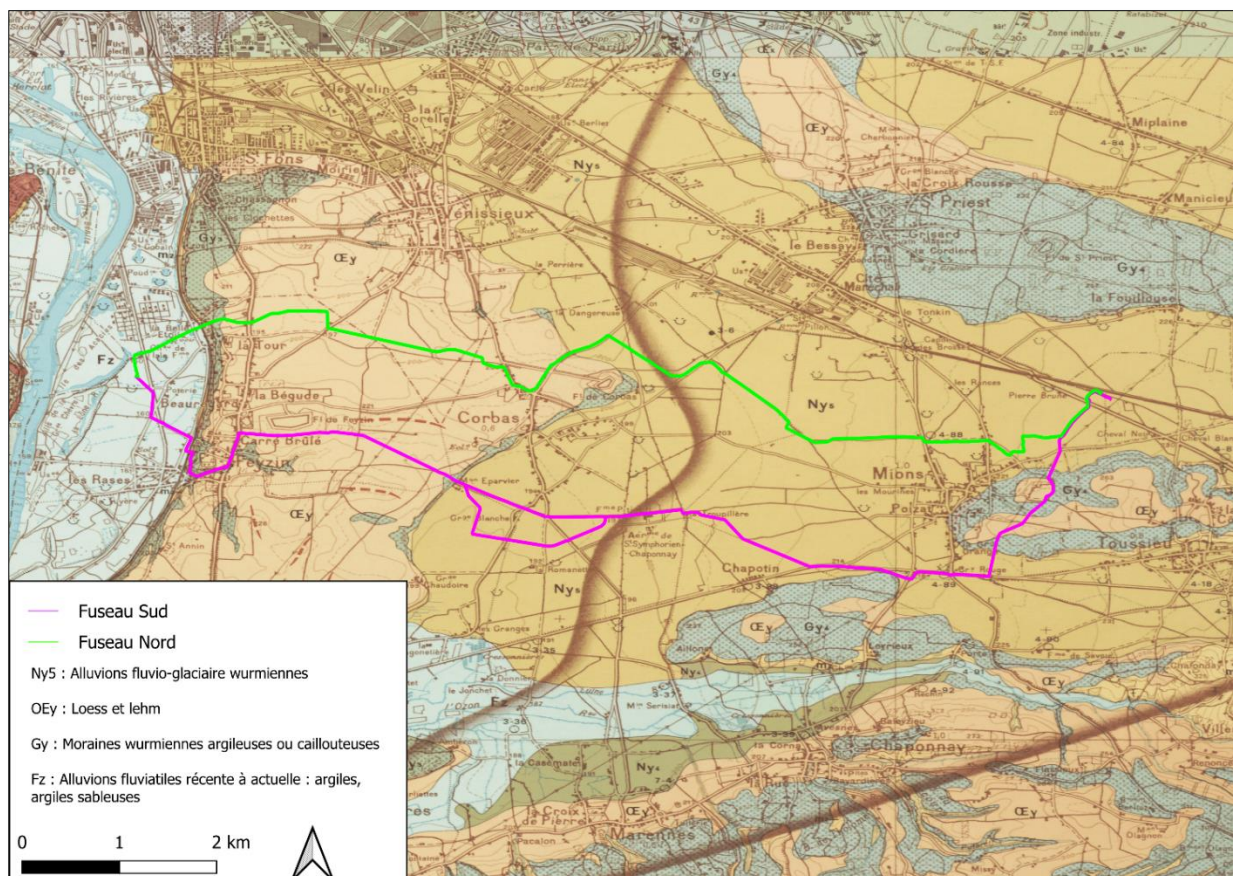


Figure 8 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000ème

Le projet traverse le couloir fluvio-glaciaire d'Heyrieux.

Les couloirs fluvio-glaciaires de l'Est Lyonnais sont des couloirs correspondant à d'anciennes vallées traversant les moraines, la plupart du temps creusée jusqu'au substratum miocène, et comblées par des matériaux de remaniement des moraines débarrassés de leur fraction la plus fine. Il ne subsiste ainsi que des sédiments détritiques sablo-graveleux propres. Leur épaisseur est nulle sur la bordure des couloirs et atteint plusieurs dizaines de mètres dans l'axe des couloirs, jusqu'à 50 m dans le couloir d'Heyrieux.

L'épaisseur des formations fluvio-glaciaires varie ainsi latéralement et longitudinalement.

5. Contexte hydrogéologique

5.1. Aquifères en présence

Le secteur d'étude se situe au droit de la nappe de l'Est lyonnais, précisément au niveau du couloir fluvioglacière d'Heyrieux dont les limites sont reportées sur la Figure 9

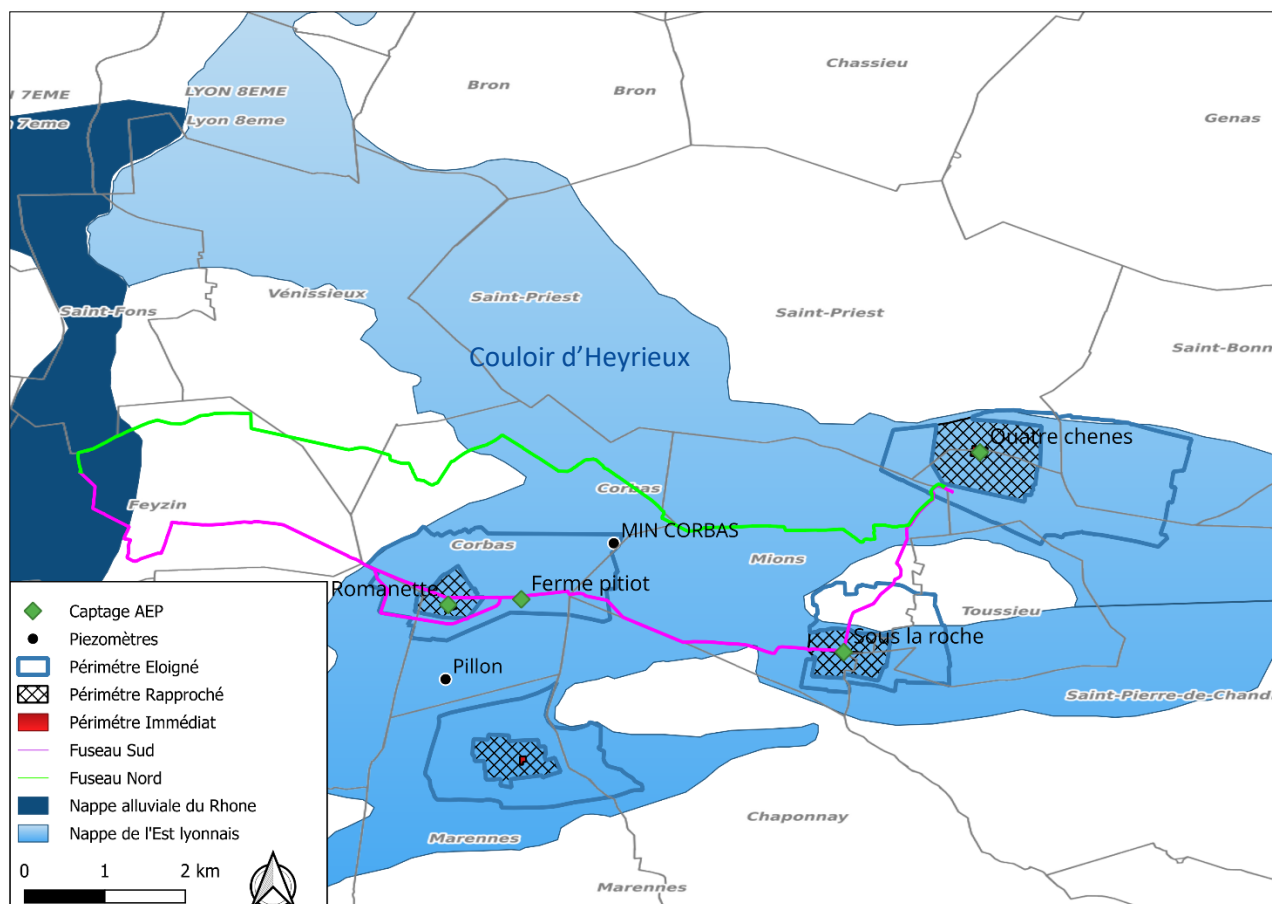


Figure 9 : Système aquifère de l'Est lyonnais : couloir d'Heyrieux

L'aquifère principal de la zone d'étude est constitué par les formations fluvioglacière au faciès sablo-graveleux à cailloutis. L'épaisseur des alluvions fluvioglacières augmente d'amont en aval et au centre des couloirs.

La molasse miocène, présente sous les alluvions fluvioglacières, constitue un second aquifère (constitué d'une alternance de niveaux sableux et d'horizons argileux). Cet aquifère peut assurer une réalimentation de l'aquifère fluvioglacière.

La nappe fluvioglacière est de type libre et s'écoule globalement dans l'axe des couloirs. L'alimentation principale de cette nappe se fait par les pluies efficaces qui s'infiltrent au droit de l'impluvium.

Le niveau piézométrique moyen de la nappe se trouve entre 10 et 30 m de profondeur (cf. Figure 10).

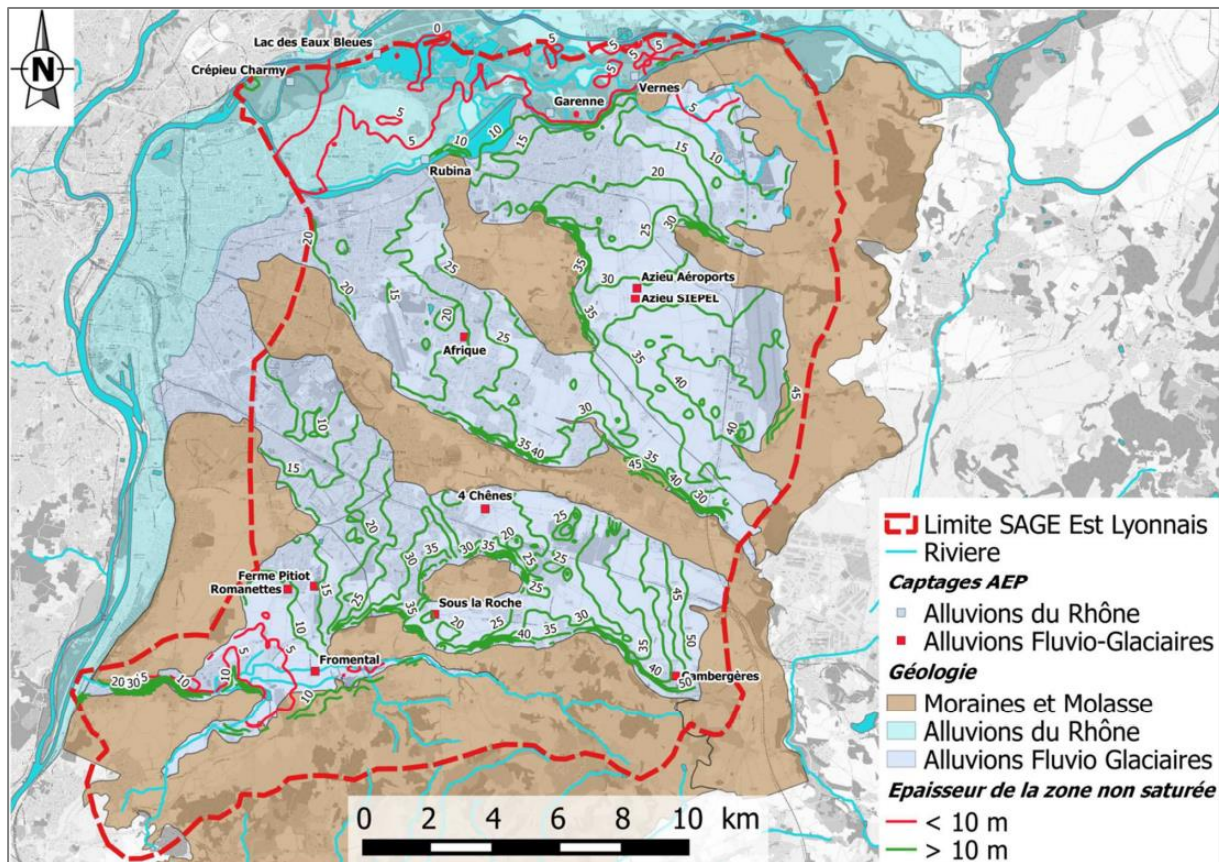


Figure 10 : Carte d'épaisseur de la zone non saturée (Source : Burgéap 2018)

5.2. Piézométrie

5.2.1. Sens d'écoulement

Le couloir d'Heyrieux se sépare vers l'aval en deux couloirs ou branches secondaires :

- le couloir de Corbas - St Symphorien d'Ozon au sud,
- le couloir de Vénissieux - Saint Priest au nord-ouest.

L'écoulement au sein des alluvions fluvio-glaciaires du couloir d'Heyrieux se fait ainsi dans l'axe de ces deux couloirs secondaires, de l'est vers l'ouest et du sud-est vers le nord-ouest

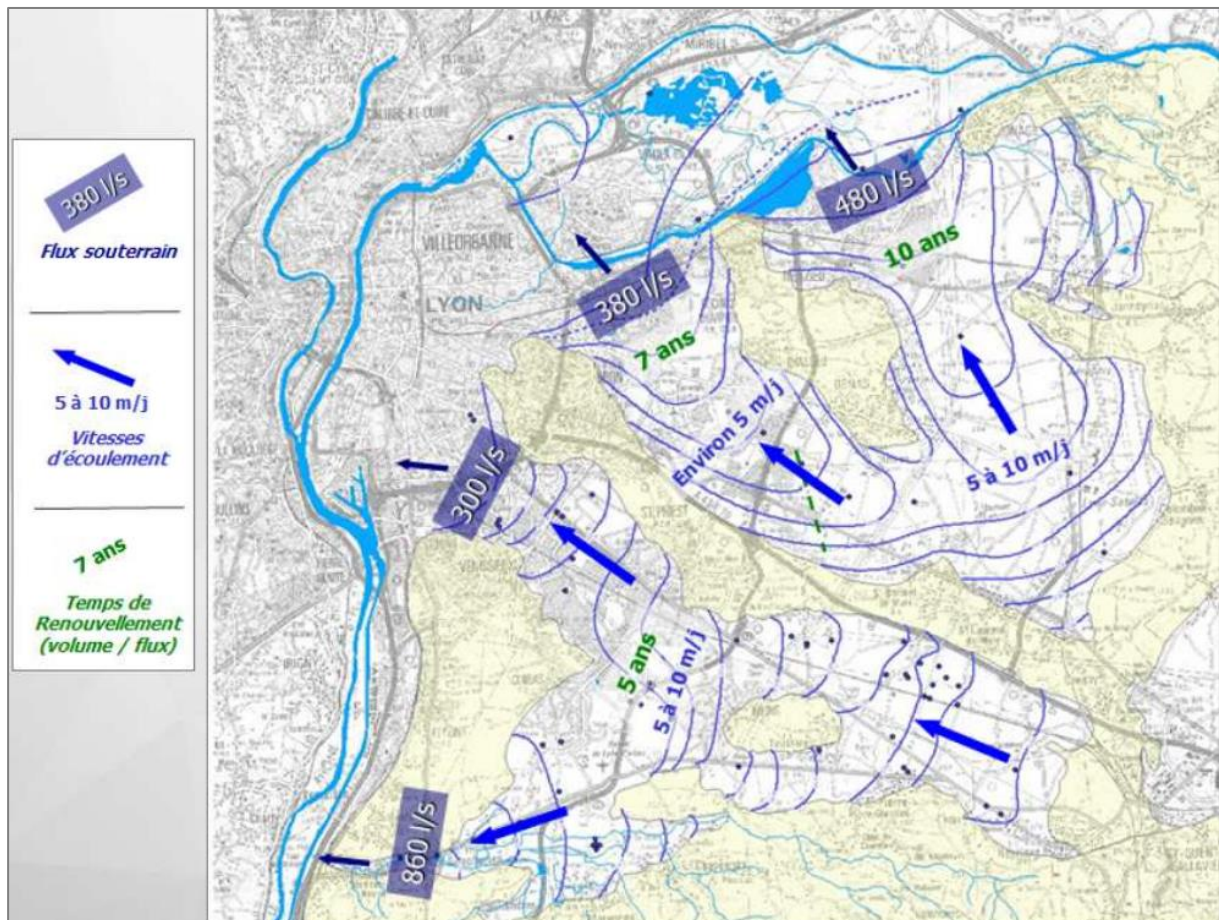


Figure 11 : Synthèse piézométrique de l'Est Lyonnais (Source : Burgéap 2004)

5.2.2. Niveaux piézométriques

A partir du portail d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES), l'évolution des niveaux piézométriques locaux est connue au niveau des 3 captages d'AEP « Romanette », « Sous la roche » et « Quatre chênes » et les deux piézomètres « Min Corbas » et « Pillon » (cf. Figure 9).

Les suivis piézométriques disponibles sont présentés sur la Figure 12.

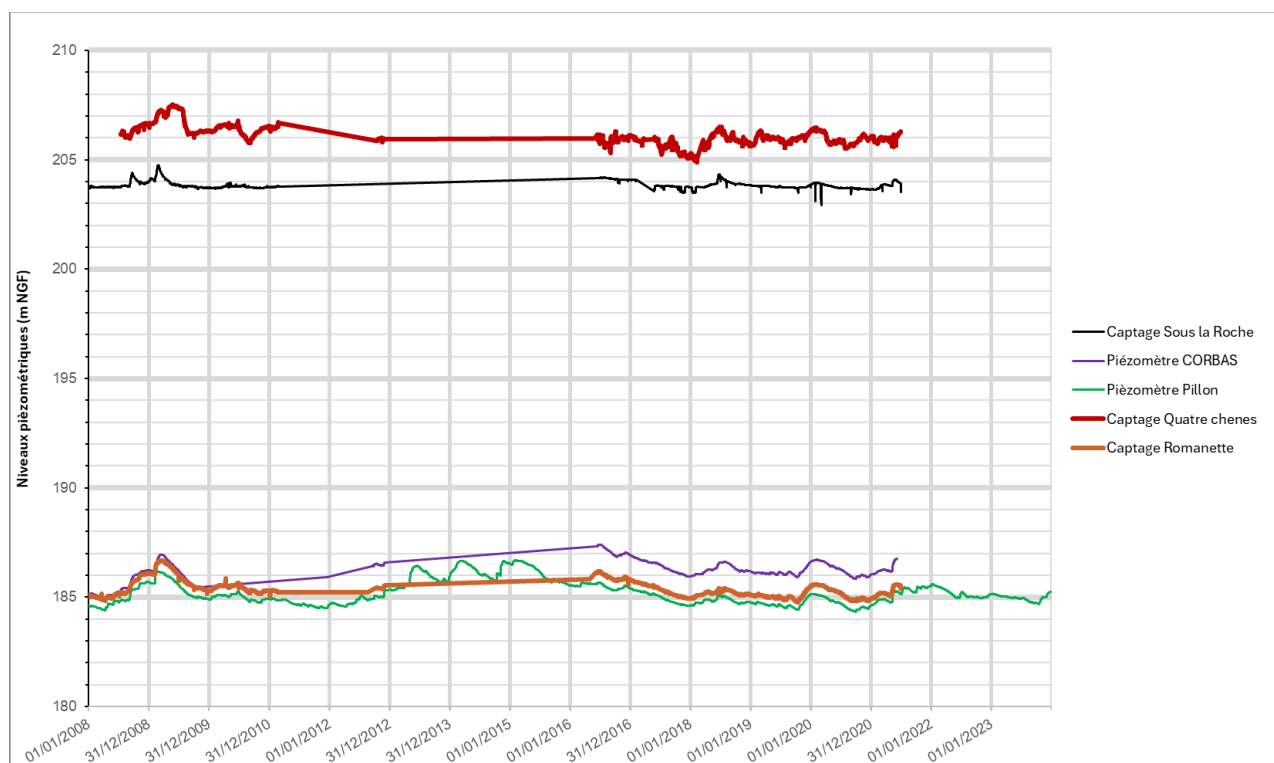


Figure 12 : Suivis piézométriques au droit de la zone d'étude (source : ADES)

Les niveaux observés sont plus hauts au niveau des captages « Sous la roche » et « Quatre chênes » (secteur de Moins, amont) qu'au niveau des captages et piézomètres du secteur de Corbas (secteur aval).

Le tableau ci-après reprend, pour chacun des piézomètres cités précédemment, les niveaux piézométriques minimums, maximums et moyens observés.

Tableau 1 : Piézométrie observée au niveau du projet

	Captage « Quatre chênes »	Captage « Sous la roche »	Captage « Romanette »	Piézomètre « MIN CORBAS »	Piézomètre « Pillon »
Niveau maximum (m NGF)	207,5	204,6	186,7	187,4	186,7
Niveau minimum (m NGF)	204,9	203,5	184,8	184,8	184,3
Niveau moyen (m NGF)	206,2	204,0	185,7	186,1	185,5
Profondeur des hautes eaux par rapport au sol (m/sol)	15,5	19,3	6,3	16,6	4,3

Au droit des captages « Sous la roche » et « Quatre chênes », les niveaux piézométriques par rapport au sol sont profonds et conservent une profondeur minimale respective de 19,3 m et 15,5 m par rapport au terrain naturel lors des plus hautes eaux observées (mars et juin 2009).

Au niveau du captage « Romanette », le suivi piézométrique indique une profondeur minimale de 6,3 m par rapport au terrain naturel lors des plus hautes eaux observées (mars 2009).

5.3. Caractéristiques hydrodynamiques

D'après les données bibliographiques, les caractéristiques hydrodynamiques des alluvions fluvio-glaciaires du couloir d'Heyrieux sont les suivantes :

Tableau 2 : Caractéristiques Hydrodynamiques du couloir d'Heyrieux (Source : Burgéap 2018)

Porosité cinématique	Transmissivité (m ² /s)	Perméabilité (m/s)
5 à 10 %	2,4.10 ⁻² à 1,5.10 ⁻²	8.10 ⁻³

6. Evaluation des incidences potentielles du projet sur les eaux souterraines

6.1. Niveaux piézométriques par rapport au projet

Au niveau du captage « Quatre chênes », les fuseaux projetés pour les lignes électriques traversent le périmètre de protection éloignée.

La Figure 13 présente le niveau piézométrique du captage de « Quatre Chênes » avec le report de la cote de fond de fouille maximale de la tranchée pour la pose des lignes électriques au niveau de cette zone (cote du terrain naturel déduite de 2 mètres, soit 221,5 m NGF). Cette cote est sécuritaire car la profondeur de la tranchée ne devrait pas dépasser 1,5 m par rapport au terrain naturel.

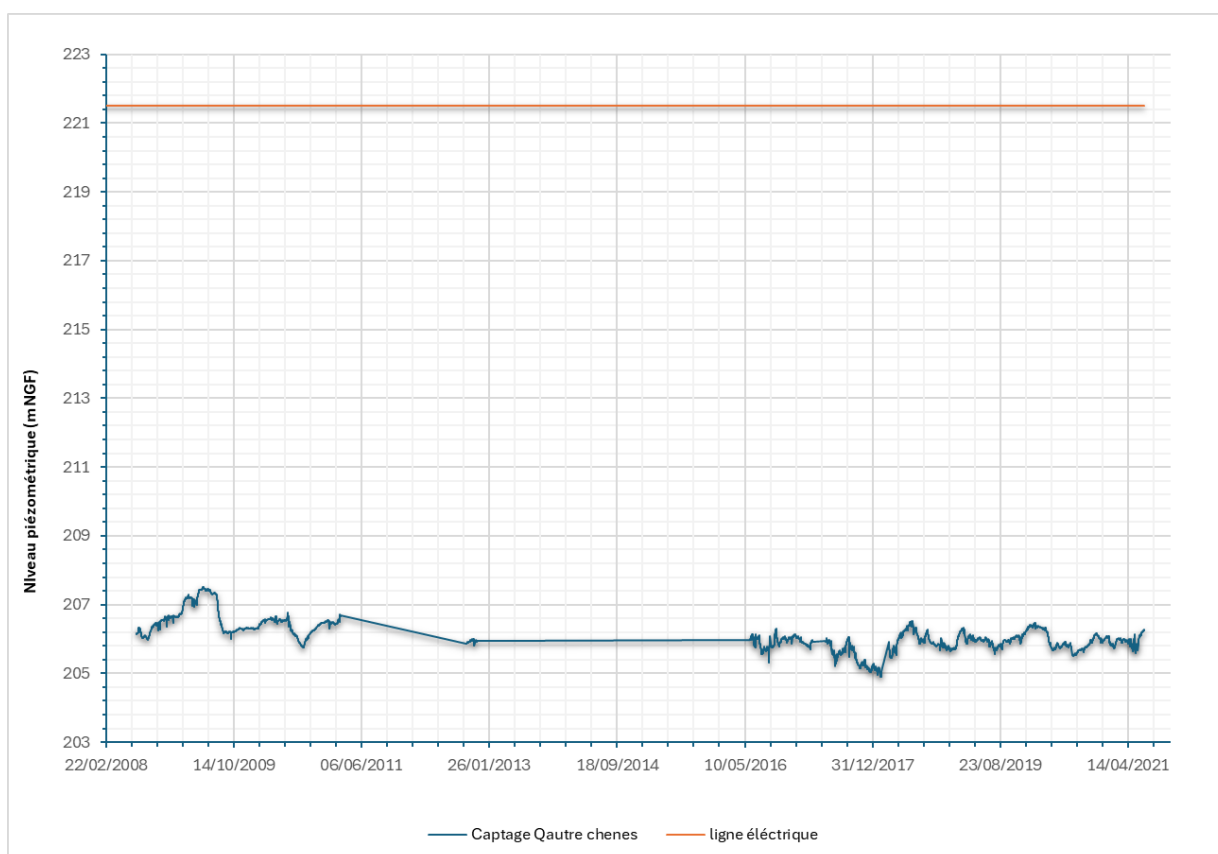


Figure 13 : Cote de fond de fouille de la ligne électrique au droit du captage Quatre chênes

Au niveau du captage « Quatre Chênes », le suivi du niveau piézométrique montre une zone non saturée de 14 mètres entre le fond de fouille du projet et le niveau piézométrique de plus hautes eaux connu (207,5 m NGF).

Au niveau du captage « Sous la roche », le fuseau projeté pour les lignes électriques traverse le périmètre de protection rapprochée.

La Figure 14 présente le niveau piézométrique du captage de « Sous la Roche » avec le report de la cote de fond de fouille maximale de la tranchée pour la pose de la ligne électrique au niveau de cette zone (cote du terrain naturel déduite de 2 mètres, soit 219,5 m NGF). Cette cote est sécuritaire car la profondeur de la tranchée ne devrait pas dépasser 1,5 m par rapport au terrain naturel.

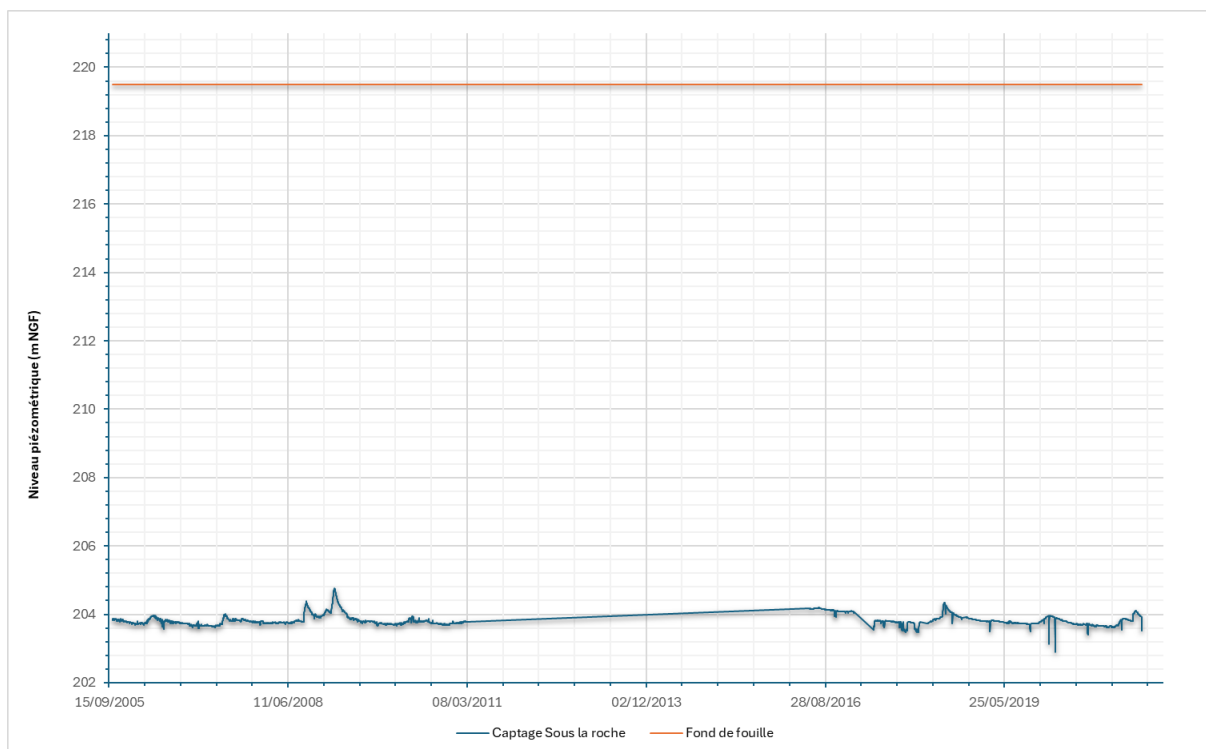


Figure 14 : Cote de fond de fouille de la ligne électrique au droit du captage Sous la roche

Au niveau du captage « Sous la Roche », le suivi du niveau piézométrique montre une zone non saturée de 14,9 mètres entre le fond de fouille du projet et le niveau piézométrique de plus hautes eaux connu (204,6 m NGF).

Au niveau du captage « Romanette », le fuseau projeté pour les lignes électriques traverse le périmètre de protection rapprochée.

La Figure 15 présente le niveau piézométrique du captage de « Romanette » avec le report de la cote de fond de fouille maximale de la tranchée pour la pose de la ligne électrique au niveau de cette zone (cote du terrain naturel déduite de 2 mètres, soit 191,5 m NGF). Cette cote est sécuritaire car la profondeur de la tranchée ne devrait pas dépasser 1,5 m par rapport au terrain naturel.

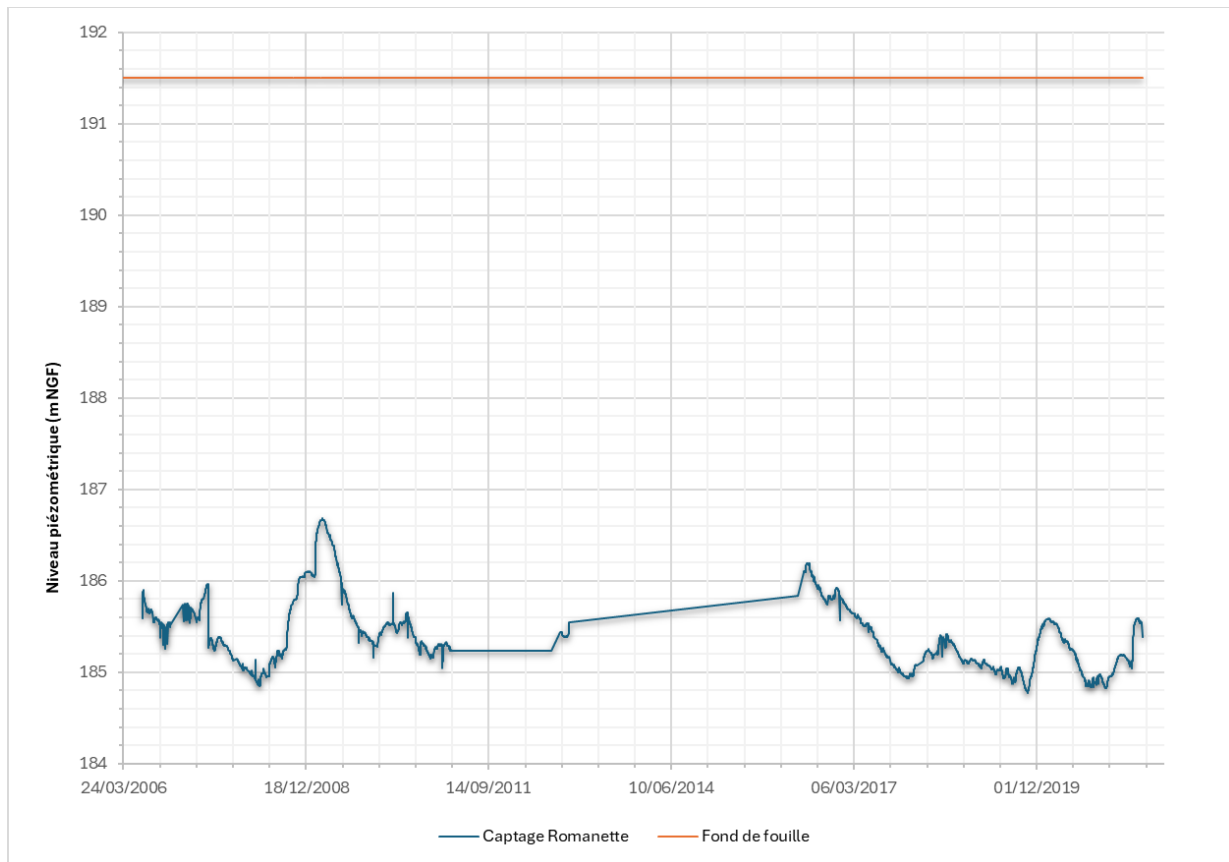


Figure 15 : Cote de fond de fouille de la ligne électrique au droit du captage Romanette

Au niveau du captage « Romanette », le suivi du niveau piézométrique montre une zone non saturée de 4,8 mètres entre le fond de fouille du projet et le niveau piézométrique de plus hautes eaux connu (186,7 m NGF).

Au niveau du captage « Ferme Pitiot », nous ne disposons pas d'historique de suivi piézométrique. La Figure 10 (Source : Burgéap 2018) indique une épaisseur de zone non saturée moyenne comprise entre 12,5 et 15 m (par rapport au terrain naturel). Compte tenu du battement piézométrique observé sur le captage de « Romanette » (proche de celui de la « Ferme Pitiot »), la zone non saturée attendue entre le fond de fouille du projet (cote du terrain naturel déduite de 2 mètres) et le niveau piézométrique de hautes eaux est au minimum de 7,5 m.

6.2. Incidences du projet en phase « Travaux »

6.2.1. Aspects quantitatifs sur les eaux souterraines

Dans le cadre du projet, les câbles sont installés dans une tranchée d'environ 0,8 mètre de largeur maximale, avec une charge de 1 mètre minimum suivant le profil du terrain.

Les câbles seront enfouis à une profondeur maximale de 2 mètres par rapport au terrain naturel. L'étude des niveaux piézométriques locaux montre que les travaux seront effectués uniquement dans la zone non saturée de l'aquifère (cf. paragraphe 6.1).

Quelle que soit la méthodologie employée (cf. chapitre 2), technique PVC ou PEHD, la mise en place des lignes électriques ne bloquera pas les écoulements d'eau vers la zone saturée. La remise en état en surface sera effectuée afin de retrouver l'état initial avant travaux (agricole ou urbain).

La recharge de l'aquifère au droit du projet s'effectue via l'infiltration des pluies efficaces.

La mise en place des lignes électriques, avec un réaménagement identique à l'état initial, n'aura pas d'impact sur la recharge de la nappe.

Ainsi, l'impact du projet sur la quantité de la ressource en eau est négligeable.

6.2.2. Aspects qualitatifs sur les eaux souterraines

6.2.2.1. Voies d'accès et tranchées

Le terrassement des voies d'accès et des tranchées implique un remaniement des couches superficielles de sols, ce qui pourrait entraîner, par temps pluvieux, des particules fines dans les eaux souterraines et induire une turbidité aux captages.

Les excavations temporaires réalisées dans le cadre du chantier, liées à l'ouverture des tranchées, induiront un décapage partiel des couches superficielles ayant un rôle de filtration dans la protection de la ressource en eau souterraine.

Les eaux de lessivage de la chaussée et les flux accidentels de pollution constituent également une atteinte potentielle à la qualité des eaux souterraines.

6.2.2.2. Assainissement du chantier

L'assainissement du chantier, et en particulier les eaux des WC positionnés sur la base vie, est une source de pollution accidentelle, susceptible de provoquer un transfert d'eaux usées dans le milieu naturel.

6.2.2.3. Stockage d'hydrocarbures

En phase travaux, le principal risque de pollution via un déversement d'hydrocarbures est lié à la présence d'engins de chantier et d'éventuelles zones de stockage à proximité des travaux.

6.2.2.4. Mise en œuvre des bétons

Lors de la mise en place des liaisons électriques, l'excavation réalisée enlève une épaisseur de sol et/ou de formation géologique qui peut contribuer à la protection de l'aquifère. Celui-ci est ainsi plus vulnérable à une éventuelle pollution.

Dans les zones urbaines, ou la technique de pose des câbles fourreaux PVC est généralement utilisée, le béton coulé et les produits utilisés en complément (produit de cure de béton, huile de décoffrage, alcalinisation du béton) sont susceptibles de s'infiltrer dans le milieu naturel.

Le nettoyage des toupies au droit du site d'implantation des lignes électriques peut provoquer l'infiltration de résidus de nettoyage.

6.2.2.5. Déchets du chantier

Les déchets engendrés par le chantier seront essentiellement inertes, composés par des résidus de béton, des terres et sols excavés. Ces déchets inertes seront produits à l'occasion de la réalisation des tranchées.

A ces déchets inertes viendront s'ajouter en faibles quantités des déchets industriels banals ou déchets non dangereux. Ceux-ci sont liés à la fois à la présence du personnel de chantier (emballages de repas et déchets assimilables à des ordures ménagères) et aux travaux (contenants divers déchets non toxiques, plastiques des gaines de câbles, bouts de câbles, déchets verts).

Enfin, quelques déchets dangereux (anciennement appelés déchets industriels spéciaux) seront engendrés en très faibles quantités (contenants de produits toxiques, graisses, peintures...).

6.3. Incidences du projet en phase « Exploitation »

Après la mise en place des câbles électriques, les tranchées seront remblayées avec les déblais d'origine. Les sols et des surfaces seront réaménagés conformément à leur état initial (agricole ou urbain).

La perméabilité locale des sols ne sera ainsi pas modifiée.

Le projet n'est pas de nature à engendrer une modification de la qualité des eaux en phase exploitation. Les liaisons électriques souterraines sont constituées de matériaux inertes et ne transportent pas de fluides.

En phase d'exploitation, le projet ne présente aucun impact quantitatif ou qualitatif sur les eaux souterraines.
--

7. Mesures correctives ou compensatoires envisagées pour réduire les effets du projet

Lors de la réalisation des travaux dans les périmètres de protection éloignée et rapprochée des captages, RTE applique déjà les prescriptions de la note rédigée par l'ARS Auvergne Rhône-Alpes en mars 2023 « Enfouissement de câbles électriques et protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine ». RTE applique également l'ensemble des prescriptions spécifiquement formulées par l'ARS et/ou les gestionnaires du captage pour les travaux en question.

7.1. Phase travaux

Des mesures correctives ou compensatoires seront mises en place lors de la phase chantier.

Le facteur humain est essentiel pour éviter ou limiter au maximum toute pollution. Aussi, le chef de chantier ainsi que les ouvriers seront informés sur les bonnes pratiques à respecter, notamment dans le maniement des produits potentiellement polluants. Par ailleurs, le chef de chantier sera sensibilisé et formé à la prise en charge d'une pollution accidentelle afin que les bonnes décisions soient prises au moment d'un tel événement.

Néanmoins, afin de limiter au mieux les incidences du chantier sur la ressource en eau et les perturbations du milieu naturel, des mesures de protection des eaux et des milieux aquatiques seront imposées durant toute la durée du chantier.

7.1.1. Gestion des écoulements

Les travaux réalisés avec des engins se feront sur sol sec et en évitant les travaux en période de risque d'intempéries. En cas d'arrêt de chantier pour cause d'intempérie, toutes les précautions seront prises pour éviter l'envahissement des fouilles par les eaux de ruissellement et leurs infiltrations en fond de fouille.

Aucun stockage ne sera effectué sur les points bas hydrauliques (baraquement de chantier, stocks de matériaux de construction, etc.) où est susceptible de se produire une accumulation des eaux.

A l'issue du chantier, il ne devra subsister aucune dépression du sol dans laquelle l'eau superficielle pourrait circuler, s'accumuler et s'infiltrer.

7.1.2. Hydrocarbures

Les prescriptions habituelles concernant les hydrocarbures seront imposées aux entreprises effectuant des travaux concernant le projet :

- Les zones de stockage des hydrocarbures et autres produits polluants seront rendus étanches et confinées (hors des périmètres de protection des captages),
- Les vidanges, nettoyages, entretiens et ravitaillement des engins seront impérativement réalisés sur des emplacements aménagés à cet effet (hors des périmètres de protection des captages) étanches (bâche recouverte d'une couche de sables ou graviers évacuée en fin de travaux),

- Le ravitaillement en hydrocarbures se fera via des camions citernes venant ponctuellement sur site pour remplir les réservoirs des engins sur les plateformes étanches,
- Les zones régulières de parking seront rendues étanches et équipées d'un dispositif de collecte des eaux. En cas de fuite de fuel ou d'huile, les matériaux souillés devront être évacués vers des centres agréés,
- Le nombre d'engins présents simultanément sur le site sera limité au strict minimum ; les engins inutilisés seront évacués hors périmètre de protection,
- Les engins utilisés devront être propres, révisés (les éléments usés, défectueux, fuyards, ... seront remplacés préalablement), sans fuite hydraulique,
- Il ne sera pas toléré aucun démontage, remplacement de pièce, entretien sur site. En cas de panne nécessitant une telle intervention, l'engin sera déplacé hors périmètre de protection,
- Le réservoir des engins utilisés sur le chantier (pelle hydraulique par exemple) ne devra contenir que la quantité de carburant adaptée au travail de la journée à effectuer. Leurs circuits hydrauliques seront alimentés en huile biodégradable.

7.1.3. Mise en œuvre des bétons

Dans le but d'éviter tout déversement de produits liés à la mise en œuvre des bétons, les mesures suivantes sont proposées :

- Pour éviter le transfert dans le milieu naturel de laitier de ciment (provoquant éventuellement de la turbidité au droit du captage) et d'adjuvants, produits de cure du béton et huiles de décoffrage (biodégradables), un géotextile adapté et résistant sera mis en place en fond de fouille à l'interface entre le sol naturel et le béton qui protège les fourreaux PVC. Il est à noter qu'il existe des géotextiles suffisamment résistants pour être positionnés sur un sol rocailleux ;
- L'aire de lavage des toupies sera positionnée en-dehors des périmètres de protection des captages de façon à récupérer le béton et à filtrer l'eau.

7.1.4. Gestion des déchets

La terre végétale décapée sera stockée à proximité puis réutilisée lors de la remise en état.

Les horizons inférieurs extraits lors du creusement des tranchées seront également stockés sur place puis mis en remblais pour remettre en état le sol en fin de chantier. Les déblais excédentaires seront évacués vers un CET de classe 3 ou vers une centrale de recyclage des déchets inertes selon les possibilités locales.

Les volumes des déchets industriels banals ou déchets non dangereux sont difficiles à évaluer mais leur quantité sera limitée. Ces déchets seront stockés dans une benne étanche prévue à cet effet et évacués régulièrement vers les décharges adaptées.

Les déchets dangereux (contenants de produits toxiques, graisses, peintures...) seront stockés dans une benne étanche prévue exclusivement à cet effet et évacués régulièrement vers les centres de tri adaptés.

Différents documents permettront le suivi et la traçabilité des déchets engendrés par le parc (registre des déchets, bordereaux de suivi...).

Les déchets industriels banals peuvent être stockés dans les mêmes installations que les déchets ménagers (verre, plastiques, bois, déchets verts, ...). C'est l'entreprise intervenant sur le chantier qui a

la charge de leur élimination. Ils seront triés puis acheminés vers des centres agréés de recyclage ou de stockage.

7.1.5. Sanitaires

Une base de vie comprenant, entre autres, des sanitaires de chantier, sera installée et mise à la disposition des employés.

7.1.6. Traitement d'une pollution accidentelle

En cas de pollution accidentelle, un adsorbant sera mis en place sur les zones souillées afin de « récolter » les polluants. Les engins de chantier seront équipés de kits anti-pollution et le personnel est formé à son utilisation en cas de besoin.

Le volume de matériaux absorbants stocké sur site correspondra au volume total des hydrocarbures présents sur le site.

D'autre part, il sera procédé au décapage des terres souillées sans délai. Les déchets récupérés seront évacués vers les sites habilités à les traiter. Si nécessaire, des analyses et une campagne de dépollution seront lancées.

Le service de la Police de l'Eau de la DDT 69, et l'ARS seront prévenus immédiatement. Si besoin, un suivi de la qualité des eaux pourra être mis en place (analyses bactériologiques, métalliques, de turbidité et d'hydrocarbures) sur les points d'eau en aval du site.

7.2. Phase exploitation

En phase d'exploitation, le projet ne présente aucun impact quantitatif ou qualitatif sur les eaux souterraines.

Aucune mesure corrective ou compensatoire n'est à envisager.
--

8. Moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention prévus

8.1. Suivi qualitatif au droit des captages

Durant les phases préparatoires et de travaux un suivi aux captages sera mis en place. Il consistera principalement à suivre la qualité de l'eau (bactériologique, hydrocarbures totaux et des HAP) via un prélèvement hebdomadaire.

Les modalités de ce suivi seront précisées après échange avec le gestionnaire du réseau AEP et l'ARS.

8.2. Définition d'une procédure d'urgence en cas de pollution

Une procédure d'alerte sera mise en place afin d'agir immédiatement après le constat de toute augmentation de turbidité, d'hydrocarbures, ou autres polluants.

RTE établira en concertation avec l'ensemble des acteurs de la distribution d'eau potable un protocole d'actions (plan d'alerte et d'intervention) en cas de pollution accidentelle.

En cas de pollution une alerte sera directement transmise aux différents acteurs, dont notamment :

- L'exploitant du captage,
- L'ARS 69.

Des astreintes seront mises en place avec la liste des noms et numéros de téléphone des personnes à contacter en cas d'urgence.

Le déversement de la pollution détectée sera arrêté dès que possible.

La pollution sera traitée localement par épandage de produit absorbant. Le décapage des terres souillées en surface ou en profondeur sera réalisé par un organisme habilité sans délai.

Pour rappel, le suivi des niveaux piézométriques indique une épaisseur de zone non saturée minimale de 4,8 mètres (captage « Romanette ») à 14,9 m (captage « sous la Roche ») entre le fond de fouille du projet et le niveau piézométrique de plus hautes eaux connu (cf. paragraphe 6.1). **Cet horizon permet de retenir temporairement et de décapier toute pollution accidentelle avant sa diffusion dans la zone saturée de l'aquifère.**

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur :



Références :



Sujet : Re: Récépissé : projet de création du poste électrique de Rhôna - demande d'examen au cas par cas

De : VAUGLIN François - IGEDD/AE <francois.vauglin@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 29/04/2024 à 14:17

Pour : "pierre.brignon" <pierre.brignon@rte-france.com>

Copie à : IGEDD/AE (Autorité Environnementale) emis par MONDESIR Aranaïz Larrieux - IGEDD/AE <ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr>, CHICHOUX Clement <clement.chichoux@rte-france.com>

Bonjour,

J'ai été chargé d'instruire votre demande d'examen au cas par cas. Le dossier comporte une "note de synthèse des enjeux écologiques" sur la base d'une étude réalisée par Acer Campestre. Cette note de synthèse est-elle le résumé d'un rapport complet ? si oui, pouvez-vous nous transmettre le document complet ?

Bien cordialement,

François Vauglin

Inspecteur général - Rapporteur à l'Autorité Environnementale de l'IGEDD

MTECT - Tour Séquoia - Bureau 30.06 - 92055 La Défense CEDEX

01 40 81 61 93

Plaquette de présentation de l'Ae : http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/exe-plaquette_Ae-web_P4_cle0e1711.pdf



**Projet de création d'un poste électrique et de raccordements
électriques au sein de la Vallée de la Chimie (69) –
Diagnostic écologique sur le milieu naturel, la
faune et la flore**

Acer campestre



Version 2

Mai 2024

Projet de création d'un poste électrique et de raccordements électriques au sein de la Vallée de la Chimie (69) – Diagnostic écologique sur le milieu naturel, la faune et la flore

Indice	Date	Modifications	Etabli par	Vérifié par
V0	20/12/2023	Etat initial - Première diffusion, document de travail	P. ROCHAS P. LE GOFF	P. CANTARINI
V1	02/02/2024	Etat initial - Seconde diffusion – document intermédiaire	P. LE GOFF C. VERBEKE	P. CANTARINI
V1b	16/02/2024	Etat initial - Troisième diffusion – document intermédiaire et atlas cartographique	P. LE GOFF C. VERBEKE	P. CANTARINI
V1c	01/03/2024	Etat initial - Quatrième diffusion – document final	P. CANTARINI	-
V2	02/05/2024	Etat initial - Cinquième diffusion – Intégration des compléments suite aux évolutions techniques du projet	P. ROCHAS P. LE GOFF	P. CANTARINI

Maître d'ouvrage



RTE

DIES - Direction Développement Ingénierie - Centre
Développement Ingénierie Lyon - Service
Concertation Environnement Tiers
1 rue Crepet
69007 Lyon
Tél : 04 27 86 27 06

Suivi du dossier :
Pierre Brignon
(Concertant Environnement)

Expertise écologique



ACER CAMPESTRE

Bureau d'études en écologie
20 rue Pré-Gaudry
69007 LYON

Tél. : 04 78 03 29 20
acer@acer-campestre.fr

Responsable : Sabine Laval (gérante)
Responsable du dossier : Pierrick Cantarini
(chef de projet ingénieur écologue)

Sommaire

Introduction	1
Analyse des données bibliographiques	3
I. Zones naturelles d'intérêt écologique	3
I.A. Zonages d'inventaires	3
I.A.1. Inventaire ZNIEFF	3
I.A.2. Inventaire des Zones Humides	4
I.A.3. Inventaire ZICO	4
I.B. Zonages réglementaires	5
I.B.1. Réserves naturelles nationales et régionales	5
I.B.2. Arrêté de protection de Biotopes	5
I.B.3. Parc naturel national	5
I.C. Zones de gestion concertée	5
I.C.1. Réseau Natura 2000	5
I.C.2. Espaces Naturels Sensibles (ENS)	5
I.C.3. Parcs naturels régionaux	6
I.C.4. Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)	6
I.C.5. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité	6
I.D. Espèces soumises à plans d'actions	8
II. Continuités écologiques	9
II.A. Eléments du SRADDET AuRA	9
II.B. Eléments du SCoT de l'agglomération lyonnaise	11
II.C. Communauté de communes du Pays de l'Ozon : Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	13
III. Bases de données naturalistes	14
III.B. Faune vertébrée	16
III.C. Faune invertébrée	16
IV. Echanges avec les partenaires associatifs	19

Expertise de terrain	20
I. Méthodologie déployée	20
I.A. Aires d'étude naturaliste	20
I.B. Qualification des intervenants	21
I.C. Dates et conditions des interventions sur site	21
I.D. Protocoles d'inventaires naturalistes	22
I.D.1. Habitats naturels	22
I.D.2. Flore	22
I.D.3. Oiseaux	22
I.D.4. Reptiles	23
I.D.5. Amphibiens	23
I.D.6. Mammifères (hors chiroptères)	23
I.D.7. Chiroptères	23
I.D.8. Insectes	25
I.E. Limites des inventaires réalisés	25
II. Expertise de terrain	27
II.A. Habitats naturels	27
II.B. Flore	44
II.B.1. Flore d'intérêt patrimonial	44
II.B.2. Flore exotique envahissante	44
II.C. Avifaune	47
II.C.1. Avifaune nicheuse	47
II.C.2. Avifaune migratrice et hivernante	56
II.D. Amphibiens	60
II.E. Reptiles	63
II.F. Mammifères	66
II.G. Chiroptères	69
II.G.1. Prospections de gîte	69
II.G.2. Campagne acoustique	72
II.H. Insectes	78
II.H.1. Odonates	78
II.H.2. Lépidoptères	80

II.H.3. Orthoptères 83

II.H.4. Coléoptères saproxyliques 85

Synthèse des enjeux 88

I. Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin 88

II. Raccordement – Fuseau nord 88

III. Raccordement – Fuseau sud 88

Annexes 92

I. Liste des espèces végétales inventoriées sur site 92

Index des tableaux

Tableau 27 : Coléoptère remarquable répertorié au sein des périmètres d'étude

86

Tableau 28 : Synthèse des enjeux écologiques avérés et potentiels

91

Tableau 1 : ZNIEFF localisées à proximité des différentes variantes des zones d'études.	4
Tableau 2 : Liste des mesures compensatoires connues à moins de 3 km de la zone d'étude	6
Tableau 3 : Liste des espèces soumises à plans d'actions identifiées à proximité de la zone d'étude	8
Tableau 4 : Indicateurs choisis dans le cadre d'un CRTE	13
Tableau 5 : Espèces floristiques protégées et/ou menacées inventoriées sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions (09/05/2023)	14
Tableau 6 : Espèces faunistiques remarquables inventoriées sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions (07/12/2023)	16
Tableau 7 : Invertébrés protégés et/ou menacés connus sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions (07/12/2023)	16
Tableau 8 : Synthèse des données bibliographiques transmises par les partenaires associatifs	19
Tableau 9 : Liste et qualifications des intervenants	21
Tableau 10 : Dates et conditions des prospections sur site	22
Tableau 11 : Codes comportementaux et statuts de reproduction définis d'après l'EOAC (European Ornithological Atlas Committee)	22
Tableau 12 : Seuils définis pour déterminer le niveau d'activité global des chiroptères	24
Tableau 13 : Seuils définis pour déterminer le niveau d'activité spécifique des chiroptères (Programme Vigie-Chiro)	24
Tableau 14 : Référentiel national d'activité des chiroptères (Programme Vigie-Chiro)	24
Tableau 15 : Habitats naturels inventoriés et niveau d'enjeu local	36
Tableau 16 : Liste des espèces de la flore invasive	44
Tableau 17 : Oiseaux répertoriés en période de nidification sur les trois périmètres d'étude	54
Tableau 18 : Oiseaux répertoriés hors période de nidification	58
Tableau 19 : Amphibiens répertoriés et potentiels au sein des périmètres d'étude	61
Tableau 20 : Reptiles répertoriés et potentiels au sein des périmètres d'étude	64
Tableau 21 : Mammifères terrestres répertoriés et potentiels au sein des périmètres d'étude	67
Tableau 22 : Synthèse des relevés bioacoustique des chiroptères	72
Tableau 23 : Inventaire des Chiroptères et caractérisation de l'activité [analyse en cours]	76
Tableau 24 : Odonates répertoriés au sein des périmètres d'étude	79
Tableau 25 : Lépidoptères répertoriés au sein des périmètres d'étude	82
Tableau 26 : Orthoptères répertoriés au sein des périmètres d'étude	84

Index des cartes

<i>Carte 1 : Localisation du territoire d'étude</i>	2
<i>Carte 2 : Zonages d'inventaires et réglementaires liés au patrimoine naturel</i>	7
<i>Carte 3 : Continuités écologiques - Eléments du SRADDET Auvergne - Rhône-Alpes</i>	10
<i>Carte 4 : Continuités écologiques – Extraits du PADD du Scot de l'agglomération lyonnaise</i>	12
<i>Carte 5 : Données bibliographiques – Espèces végétales d'intérêt patrimonial observées au sein du territoire d'étude</i>	15
<i>Carte 6 : Données bibliographiques – Espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial observées au sein du territoire d'étude</i>	17
<i>Carte 7 : Données bibliographiques – Espèces animales hors avifaune d'intérêt patrimonial observées au sein du territoire d'étude</i>	18
<i>Carte 8 : Aires d'étude naturaliste</i>	20
<i>Carte 9 : Localisation des relevés standardisés visant la faune</i>	26
<i>Carte 10 : Cartographie générale des habitats naturels</i>	38
<i>Carte 11 : Cartographie générale des habitats naturels remarquables</i>	39
<i>Carte 12 : Cartographie des habitats naturels remarquables – zoom 1</i>	40
<i>Carte 13 : Cartographie des habitats naturels remarquables – zoom 2</i>	41
<i>Carte 14 : Cartographie des habitats naturels remarquables – zoom 3</i>	42
<i>Carte 15 : Cartographie des habitats naturels remarquables – zoom 4</i>	43
<i>Carte 16 : Localisation des observations d'espèces végétales exotiques envahissantes</i>	46
<i>Carte 17 : Localisation des observations d'oiseaux nicheurs remarquables</i>	55
<i>Carte 18 : Localisation des observations d'oiseaux migrants et hivernants remarquables</i>	59
<i>Carte 19 : Localisation des observations d'amphibiens</i>	62
<i>Carte 20 : Localisation des observations de reptiles</i>	65
<i>Carte 21 : Localisation des observations de mammifères remarquables</i>	68
<i>Carte 22 : Localisation des gîtes potentiels de Chiroptères</i>	71
<i>Carte 23 : Synthèse des données acoustiques de Chiroptères</i>	77
<i>Carte 24 : Localisation des observations d'insectes remarquables</i>	87

Index des illustrations

<i>Illustration 1 : Robinier faux-acacia</i>	45
<i>Illustration 2 : Armoise des Frères Verlot</i>	45
<i>Illustration 3 : Bordures de champs cultivé à végétation diversifiée favorable à l'alimentation et à la nidification des oiseaux des milieux ouverts (fuseau sud – secteur des Grandes Terres)</i>	50
<i>Illustration 4 : Arbre à cavité présent en lisière de culture favorable à la Chevêche d'Athéna</i>	50
<i>Illustration 5 : Fourrés favorables aux oiseaux insectivores menacés et jeune Pie grièche écorcheur observée sur site</i>	50
<i>Illustration 6 : Luzernière favorable aux oiseaux hivernants et en transit</i>	56
<i>Illustration 7 : Crapaud calamite sur son site de reproduction</i>	60
<i>Illustration 8 : Mare aménagée sur le tracé du fuseau sud (Feyzin)</i>	60
<i>Illustration 9 : Ensemble haie arbustive et pieds de haies favorables à une communauté de reptiles des milieux bocagers (commune de Mions)</i>	63
<i>Illustration 10 : Talus rudéral favorable à un cortège de reptile des milieux semi-ouverts</i>	63
<i>Illustration 11 : Milieu favorable à une biocénose de mammifères terrestres (Hérisson d'Europe, Muscardin, Putois d'Europe, Lapin de garenne)</i>	66
<i>Illustration 12 : Habitat du Rat des moissons (fuseau sud commune de Mions)</i>	66
<i>Illustration 13 : Habitat traditionnel riche en cavités sur la commune de Corbas au lieu-dit « Pitiot »</i>	69
<i>Illustration 14 : Remise agricole pouvant abriter des chiroptères (Lieu-dit « Chatenay » commune de Mions)</i>	69
<i>Illustration 15 : Arbre-gîte potentiel et gîte artificiel à chiroptères présent sur le plateau des Grandes Terres</i>	70
<i>Illustration 16 : Agrion nain sur son site de ponte (mare du relais fuseau sud)</i>	78
<i>Illustration 17 : Prairie sèche ourlifiée et haie exposée sud favorable à l'Azuré du Serpolet</i>	80
<i>Illustration 18 : Ourlet favorable à l'Azuré du serpolet avec sa plante hôte (Origanum vulgare)</i>	80
<i>Illustration 19 : Tétrix méridional de la mare du relais</i>	83
<i>Illustration 20 : Arbres favorables au Lucane Cerf-volant (Corbas secteur « Pitiot » à gauche et zone projet poste électrique à droite)</i>	85

Introduction

Ce rapport d'expertise s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un poste électrique et de raccordements électriques au sein de la Vallée de la Chimie, au sud de l'agglomération lyonnaise, dans le département du Rhône (69).

Les aménagements projetés visent à lever les risques de saturation ou d'avarie du réseau existant, à répondre à la demande de raccordement du client Hynamics et à répondre à la demande croissante de capacité de raccordement de client en Vallée de la Chimie.

Ils permettent en outre de développer des capacités d'accueils supplémentaires afin favoriser l'émergence de projets de décarbonation de la Vallée de la Chimie.

Ils consistent en :

- La création d'un poste électrique 225 000 / 63 000 volts ;
- De ses raccordements via des ouvrages 225 000 volts d'environ 18 km depuis le poste de MIONS ;
- D'un ouvrage de raccordement 225 000 volts pour le futur client Hynamics.

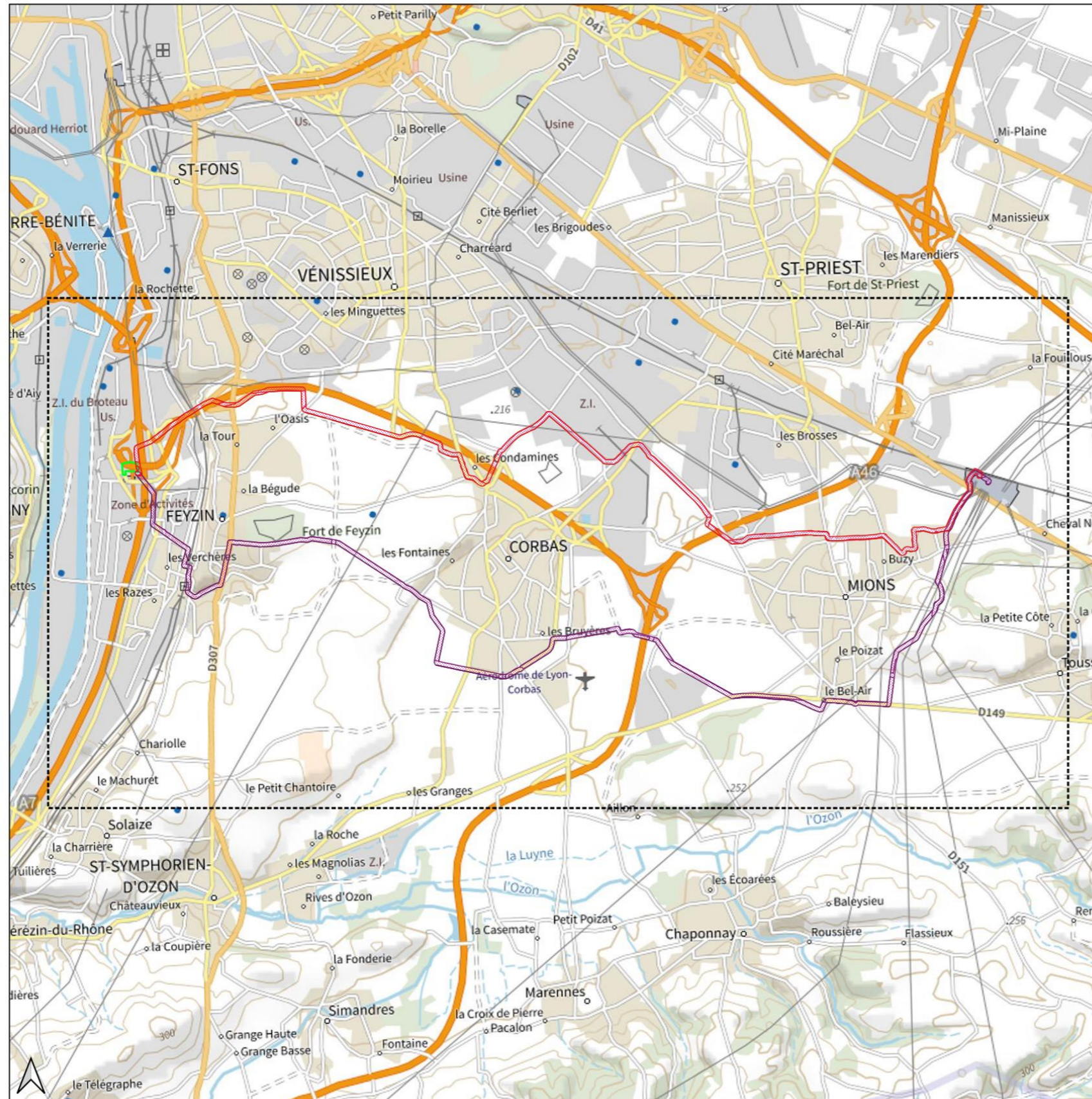
L'expertise intègre les volets suivants :

- la compilation et l'analyse des données bibliographiques (zonages d'inventaires et réglementaires, continuités écologiques, bases de données naturalistes...) ;
- les résultats d'inventaires conduits sur site, sur un cycle biologique complet de la faune et de la flore ;
- la synthèse des enjeux identifiés.

La zone d'étude considérée pour cette expertise est bordée à l'ouest par le Rhône, et à l'est par le poste électrique de MIONS et son réseau 400 000 volts. Au nord, les postes de LA MOUCHE et VENISSIEUX limitent l'aire d'étude, aucun réseau 225 000 volts n'est présent au-delà. C'est également le cas pour la limite sud, dont on notera l'absence de réseau électrique haute tension.

La zone d'étude englobe un territoire à la fois très industriel et très urbain avec la présence de zones naturelles en entre deux dont la volonté de préservation est marquée par les municipalités concernées.

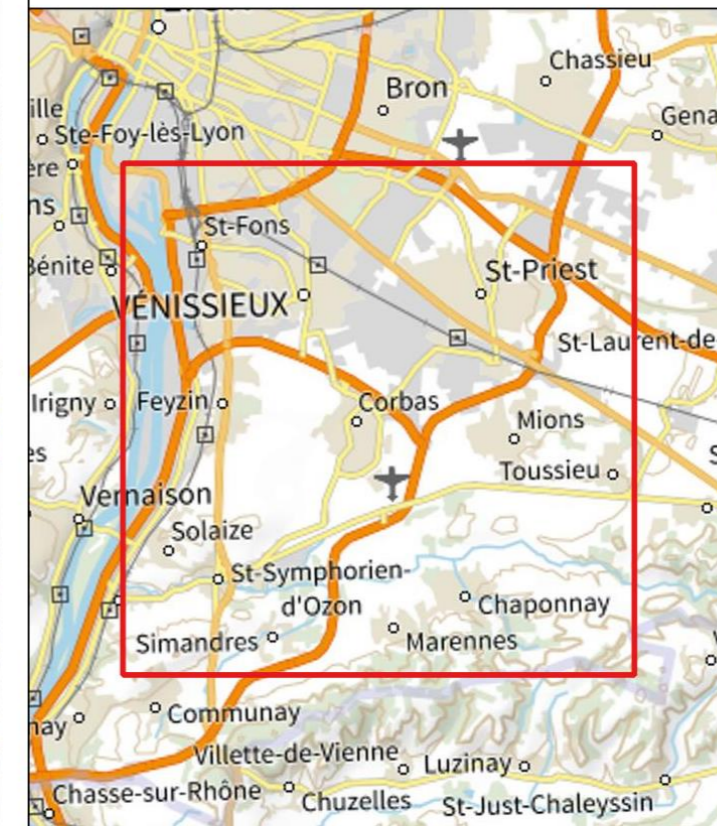
Carte 1 : Localisation du territoire d'étude



RTE
 Projet de création d'un poste électrique et de raccordements électriques au sein de la Vallée de la Chimie


Localisation du territoire d'étude

- Aire d'étude élargie
- Périmètre d'implantation du nouveau poste électrique de Feyzin
- Liaisons de raccordement projetées :
- Tracé - Hypothèse "Sud" final
- Tracé - Hypothèse "Nord" final



0 1 000 2 000 m

Réalisation : Acer campestre, 2024
 Source : IGN, INPN
 Projection : RGF93 v1 / Lambert-93



Analyse des données bibliographiques

I. Zones naturelles d'intérêt écologique

I.A. Zonages d'inventaires

I.A.1. Inventaire ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère en charge de l'Environnement. Il est mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et constitue un outil de connaissance du patrimoine national. Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On décrit deux types de ZNIEFF définies selon la méthodologie nationale :

- Une **ZNIEFF de type 1** est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elle abrite au moins une espèce ou un habitat déterminant. D'une superficie généralement limitée, souvent incluse dans une ZNIEFF de type II plus vaste, elle représente en quelque sorte un « point chaud » de la biodiversité régionale.
- Une **ZNIEFF de type 2** est un grand ensemble naturel riche ou peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes. Elle peut inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Sa délimitation s'appuie en priorité sur son rôle fonctionnel. Il peut s'agir de grandes unités écologiques (massifs, bassins versants, ensemble de zones humides, etc.) ou de territoires d'espèces à grand rayon d'action.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

Les ZNIEFF identifiées dans un rayon de cinq kilomètres autour de la zone d'étude sont présentées ci-dessous.

Code et Nom ZNIEFF	Surface	Enjeux écologiques	Distance et lien écologique par rapport aux zones d'étude
Znieff de type 2			
Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales 820000351	23866.13 ha	<p>Ce très vaste ensemble linéaire délimite l'espace fonctionnel formé par le cours moyen du Rhône (depuis Lyon jusqu'à Pierrelatte), ses annexes fluviales : « îlônes » (milieux humides annexes alimentés par le cours d'eau ou la nappe phréatique, correspondant souvent à d'anciens bras du fleuve) et « brotteaux » installés sur les basses terrasses alluviales, son champ naturel d'inondation.</p> <p>Faune : Amphibiens : Crapaud commun, Crapaud calamite, Rainette verte, Pélodyte ponctué, Triton alpestre, Grenouille agile, Grenouille rousse, Triton crêté, Alyte accoucheur</p> <p>Mammifères : Campagnol amphibie, Barbastelle d'Europe, Castor d'Eurasie, Crocidure leucode, Sérotine de Nilsson, Genette commune, Vespère de Savi, Loutre d'Europe, Rat des moissons, Minioptère de Schreibers, Hermine, Putois d'Europe, Murin d'Alcathoé, Murin de Bechstein, Petit Murin, Murin de Brandt, Murin de Capaccini, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Crossope aquatique, Noctule commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Rhinolophe euryale, Grand et Petit Rhinolophe, Molosse de Cestoni, Hérisson d'Europe, Muscardin, Ecureuil roux</p> <p>Mollusque : Vertigo de Des Moulins</p> <p>Insectes : Agrion délicat, Agrion de Mercure, Cordulie bronzée, Gomphe de Graslin, Gomphe semblable, Gomphe vulgaire, Agrion nain, Leste sauvage, Leste fiancé, Leste verdoyant, Sympétrum déprimé, Sympetrum méridional, Aïlope émeraudine, Criquet des chaumes, Courtilière commune,</p> <p>Oiseaux : Rousserolle effarvatte, Alouette des champs, Martin pêcheur d'Europe, Pipit rousseline, Martinet à ventre blanc, Chevêche d'Athéna, Grand-Duc d'Europe, Oedicnème criard, Engoulevent d'Europe, Linotte mélodieuse, Petit gravelot, Busard Saint Martin, Busard cendré, Cisticole des joncs, Pigeon colombin, Caille des blés, Hirondelle de fenêtre, Bruant proyer, Bruant ortolan, Faucon hobereau, Faucon pèlerin, Torcol fourmilier, Locustelle tachetée, Alouette lulu, Bergeronnette printanière, Petit Duc scops, Moineau friquet, Hirondelle de rivage, Tarier des prés, Tourterelle des bois, Fauvette mélanocéphale, Effraie des clochers, Huppe fasciée.</p> <p>Reptiles : Couleuvre verte et jaune, Couleuvre vipérine, Vipère aspic, Couleuvre d'Esculape</p>	<p>Contigu à l'Ouest du projet de création de poste électrique</p> <p>Lien écologique fonctionnel</p>

Code et Nom ZNIEFF	Surface	Enjeux écologiques	Distance et lien écologique par rapport aux zones d'étude
Znieff de type 1			
Plaine des grandes terres 820032294	470.72ha	<p>Faune : Amphibiens : Crapaud calamite, Pélodyte ponctué, Triton alpestre, Triton palmé,</p> <p>Oiseaux : Alouette des champs, Pipit rousseline, Hibou moyen duc, Chevêche d'Athéna, Oedicnème criard, Linotte mélodieuse, Busard saint Martin, Busard cendré, Pigeon colombin, Caille des blés, Bruant proyer, Bruant ortolan, Moineau friquet, Tourterelle des bois, Huppe fasciée, Vanneau huppé, Buse variable, Verdier d'Europe, Faucon crécerelle, Pie grièche écorcheur, Courlis cendré, Effraie des clochers, Torcol fourmilier, Tarier des prés, Fauvette grisette, Serin cini, Bergeronnette printanière, Tarier pâtre, Serin cini,</p> <p>Mammifères : Hérisson d'Europe, Ecureuil roux,</p> <p>Reptiles : Lézard à deux raies, Couleuvre verte et jaune,</p>	Intercepte les aires d'étude Lien écologique fonctionnel
Prairies de l'aérodrome de Lyon Corbas 820032292	98.97ha	<p>Faune : Oiseaux : Alouette des champs, Chevêche d'Athéna, Oedicnème criard, Linotte mélodieuse, Busard cendré et Saint Martin, Caille des blés, Bruant proyer, Courlis cendré, Moineau friquet,</p> <p>Mammifères : Hérisson d'Europe, Martinet noir, Chardonneret élégant, Tarier pâtre, Fauvette grisette, Locustelle tachetée,</p>	Intercepte les aires d'étude Lien écologique fonctionnel
Gravière de Berlay et de pierre blanche 820032295	66ha	<p>Faune : Amphibiens : Crapaud calamite, Pélodyte ponctué,</p> <p>Oiseaux : Alouette des champs, Oedicnème criard, Linotte mélodieuse, Petit gravelot, Bruant proyer, Moineau friquet, Hirondelle de rivage, Tourterelle des bois, Echasse blanche, Guêpier d'Europe, Bergeronnette printanière, Gorgebleue à miroir,</p> <p>Mammifères : Hérisson d'Europe,</p> <p>Reptiles : Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard des murailles,</p>	Intercepte les aires d'étude Lien écologique fonctionnel

Tableau 1 : ZNIEFF localisées à proximité des différentes variantes des zones d'études.

I.A.2. Inventaire des Zones Humides

Depuis 2011, le Grand Lyon soutient, dans le cadre d'un partenariat, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA-Rhône) pour la réalisation d'un inventaire des zones humides du territoire grand lyonnais. Au 1er janvier 2015, le Grand Lyon devenant Métropole de Lyon, dispose d'une nouvelle compétence "actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager" (loi MAPTAM) et hérite de plusieurs compétences du Département relatives à la gestion et à la valorisation d'espaces naturels. La Métropole assure désormais le porter à connaissance des zones humides pour son territoire. L'inventaire des zones humides achevé en 2016 a pu être réalisé grâce au concours de différentes structures : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône, le CEN, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) les communes de la Métropole, ainsi que les nombreux syndicats chargés de la gestion des cours d'eau et de leurs affluents.

Il n'y a pas de zones humides répertoriées directement au sein ou en périphérie immédiate des aires d'étude.

Les zones humides répertoriées les plus proches sont localisées :

- à l'Ouest de l'aire d'étude au niveau du fleuve Rhône (Espace Nature des Iles et Lînes du Rhône à l'aval de Lyon ;
- au sud de l'aire d'étude au niveau du marais de l'Ozon (marais de Jonchet, Marais du Bas-Pontet, Zone humide Chaselle, Zone humide de Richardin, Marais de Simandres).

I.A.3. Inventaire ZICO

La directive européenne n°79-409 du 6 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages s'applique à tous les états membres de l'union européenne. Elle préconise de prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisante d'habitats pour toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen ».

Les Etats membres doivent maintenir leurs populations au niveau qui réponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles compte tenu des exigences économiques et récréatives ». Ils doivent en outre prendre « toutes les mesures nécessaires pour préserver, maintenir ou rétablir une diversité et une superficie suffisantes d'habitats ». Les mêmes mesures doivent également être prises pour les espèces migratrices dont la venue est régulière.

Dans ce contexte européen, la France a décidé d'établir un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il s'agit de sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

Aucune ZICO n'est répertoriée à proximité immédiate des aires d'étude.

I.B. Zonages réglementaires

I.B.1. Réserves naturelles nationales et régionales

Une Réserve Naturelle Nationale (RNN) est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Les Réserves Naturelles Régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, à ceci près qu'elles sont créées par les Régions. Elles constituent aujourd'hui à la fois un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation des territoires.

Aucune Réserve Naturelle Nationale et Régionale n'est répertoriée à proximité immédiate des aires d'étude.

I.B.2. Arrêté de protection de Biotopes

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) ont pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une grande diversité de milieux.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite "loi Grenelle 2", étend le champ d'application des arrêtés de protection de biotopes aux habitats naturels remarquables des sites Natura 2000, ainsi qu'aux géotopes.

Aucun APPB n'est répertorié à proximité immédiate des aires d'étude.

I.B.3. Parc naturel national

Un parc national est un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution.

La Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux :

- introduit les notions de « cœur » et d'« aire d'adhésion », nouvelles appellations respectivement pour la zone centrale et la zone périphérique ;
- prévoit pour chaque parc la mise en place d'une charte, plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire (description des mesures de protection stricte dans le cœur et des aménagements autorisés dans l'aire d'adhésion).

Aucun Parc Naturel National n'est répertorié à proximité immédiate des aires d'étude.

I.C. Zones de gestion concertée

I.C.1. Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 s'appuie sur deux Directives européennes :

- la Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, appelée plus généralement Directive Oiseaux, prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen ;
- la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, plus généralement appelée Directive Habitats.

Ce réseau est constitué de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC) présentant des enjeux au niveau des habitats naturels et des espèces de la faune et de la flore sauvage en application de la Directive Habitats, ainsi que de Zones de Protection Spéciales (ZPS) présentant des enjeux au niveau de l'avifaune en application de la Directive Oiseaux. La constitution de ce réseau vise ainsi à la conservation à long terme d'espèces de faune et de flore sauvages et d'habitats naturels de l'Union Européenne.

Aucun site Natura 2000 n'intercepte ni n'est localisé en périphérie immédiate des aires d'étude.

I.C.2. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

En 1985, la politique des Périmètres Sensibles est remplacée par celle des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La décentralisation y est encore plus marquée, avec la volonté d'étendre la politique. La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), instituée par délibération du Conseil Général remplace la TDEV. Le département délimite et institue également

les zones de préemption et peut déléguer son droit de préemption. Le champ de la politique a ensuite évolué en incorporant des notions comme les habitats naturels ou les champs d'expansion des crues.

Aujourd'hui, l'article L.142-1 du code de l'urbanisme donne les termes de la politique espaces naturels sensibles telle qu'elle est conçue par le législateur :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

Un ENS couvre une partie du périmètre d'étude : le plateau des grandes terres. Quarante-six espèces d'oiseaux nicheurs y sont répertoriés (liste disponible dans le Tableau 1 : pour la Znieff de type1 du même nom).

I.C.3. Parcs naturels régionaux

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire ayant choisi volontairement un mode de développement basé sur la mise en valeur et la protection de patrimoines naturels et culturels

considérés comme riches et fragiles. Les PNR sont chargés de mettre en œuvre des actions selon cinq missions : développer leur territoire en le protégeant, protéger leur territoire en le mettant en valeur, participer à un aménagement fin des territoires, accueillir, informer et éduquer les publics aux enjeux qu'ils portent, expérimenter de nouvelles formes d'action publique et d'action collective.

Aucun PNR n'est répertorié à proximité immédiate du périmètre d'étude.

I.C.4. Sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN)

Aucun site géré par le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes n'est localisé dans un périmètre proche de la zone d'étude (fonciers acquis et/ou « assimilés » -bail emphytéotique et contrat de plus de 30 ans).

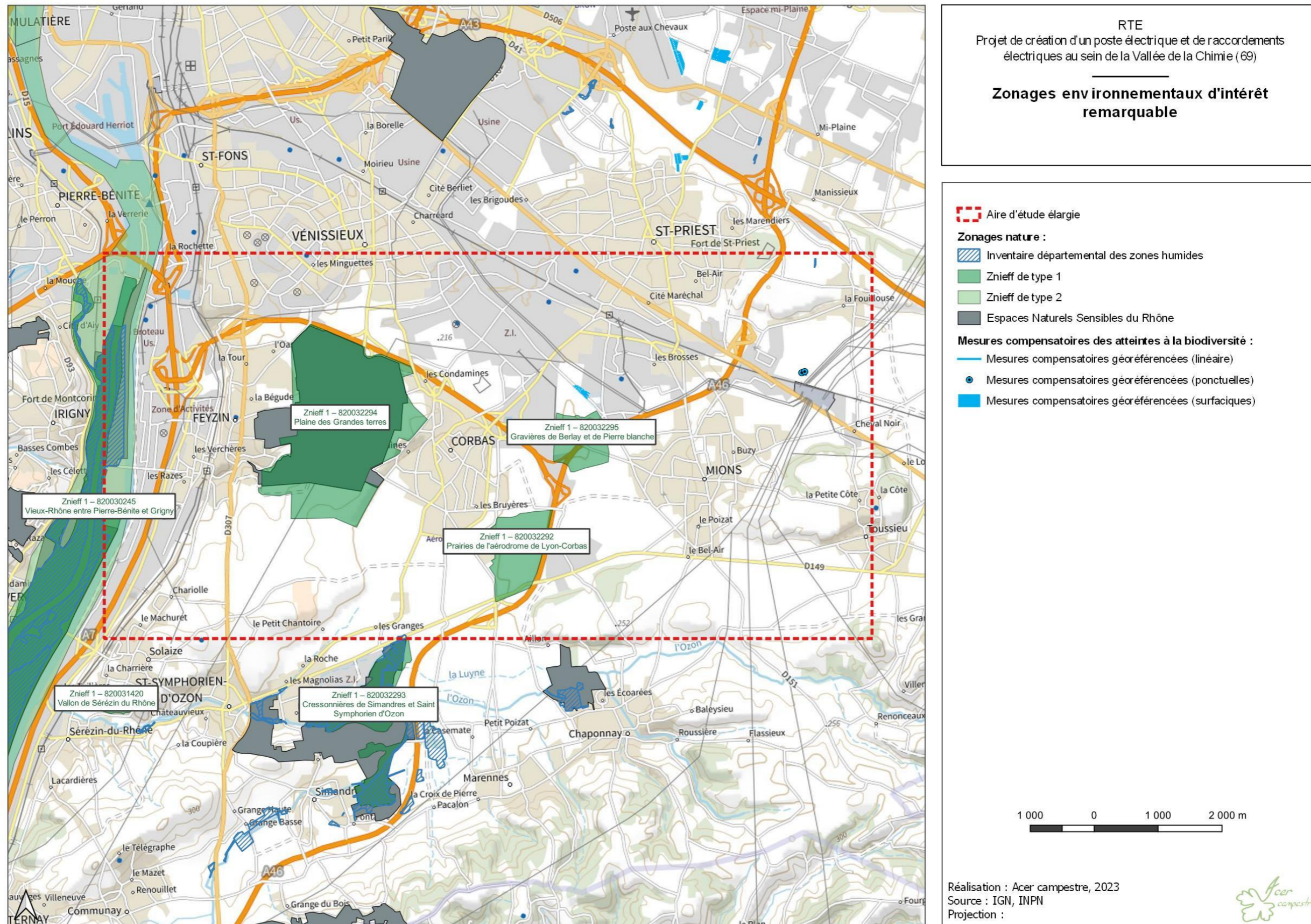
I.C.5. Mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité

Depuis mars 2019 une cartographie des sites compensatoires existants sur le territoire métropolitain a été mise en place. Les données sont consultables sur le site de Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr>) et le portail cartographique de la DREAL AuRA.

Identifiant	Projet	Commune	Procédure	Date de décision	Type	Catégorie	Sous-catégorie	Durée	Distance de la zone d'étude
8824	Création des nouvelles voies LY12 et entrée Sud d'Eurexpo sur les communes de Saint Priest et de Chassieu	Saint Priest, Chassieu	Dérogation espèces	14/07/2014	Restauration / Réhabilitation	Action concernant tous types de milieux (sauf cours d'eau)	Autre : à préciser.	Durée non définie dans l'acte	Contigu au périmètre nord
4492	Déviations de la RD147 relative à la suppression du passage à niveau n°11 à Saint Pierre de Chandieu, Saint Laurent de Mûre, Saint Bonnet de Mûre	Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, Saint Pierre de Chandieu	Dérogation espèces	22/02/2016	Création / Renaturation de milieux	Action concernant tous types de milieux	Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une mesure C1.a Se distingue de la mesure R2-2 « installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune » car n'est pas localisé sur le site impacté	10 ans	Contigu au périmètre nord
4334	Aménagement du site Park 6 sur la commune de Genas	Saint Pierre de Chandieu	Dérogation espèces	04/10/2017	Création / Renaturation de milieux	Action concernant tous types de milieux	Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes (à préciser)	18 ans	250 mètres du périmètre nord
9209	Aménagement d'une plateforme logistique ZAC de Corbas-Montmartin sur la commune de Corbas	Corbas	Autorisation environnementale	11/02/2019	Création / Renaturation de milieux	Action concernant tous types de milieux	Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes (à préciser)	30 ans	Contigu au périmètre nord

Tableau 2 : Liste des mesures compensatoires connues à moins de 3 km de la zone d'étude

Carte 2 : Zonages d'inventaires et réglementaires liés au patrimoine naturel



I.D. Espèces soumises à plans d'actions

Les Plans Nationaux d'Actions sont des outils stratégiques opérationnels de protection de la biodiversité qui ont la particularité d'être orientés sur une espèce menacée précise ou un groupe cohérent d'espèces menacées. Un PNA se présente comme un document d'orientation, non opposable, définissant les actions à mettre en œuvre. Celles-ci se découpent en trois axes : la connaissance, la conservation et la sensibilisation.

L'objectif est la protection ou la restauration dans un état de conservation favorable des espèces prioritaires pour l'action publique (espèces menacées, espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les insectes pollinisateurs sauvages).

Les PNA donnent parfois lieu à des déclinaisons régionales (PRA).

Les espèces soumises à plans d'actions identifiées sur le territoire proche du site d'étude sont répertoriées dans le tableau suivant :

Taxon concerné	Commentaires
Chiroptères	Deux espèces identifiées au sein d'une maille 5 km x 5 km à l'ouest et à l'est du périmètre d'étude : Barbastelle d'Europe et Noctule commune

Tableau 3 : Liste des espèces soumises à plans d'actions identifiées à proximité de la zone d'étude

II. Continuités écologiques

II.A. Eléments du SRADDET AuRA

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Ce document se substitue aux schémas préexistants suivants :

- schéma régional climat air énergie (SRCAE),
- schéma régional de l'intermodalité,
- plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),
- **schéma régional de cohérence écologique (SRCE).**

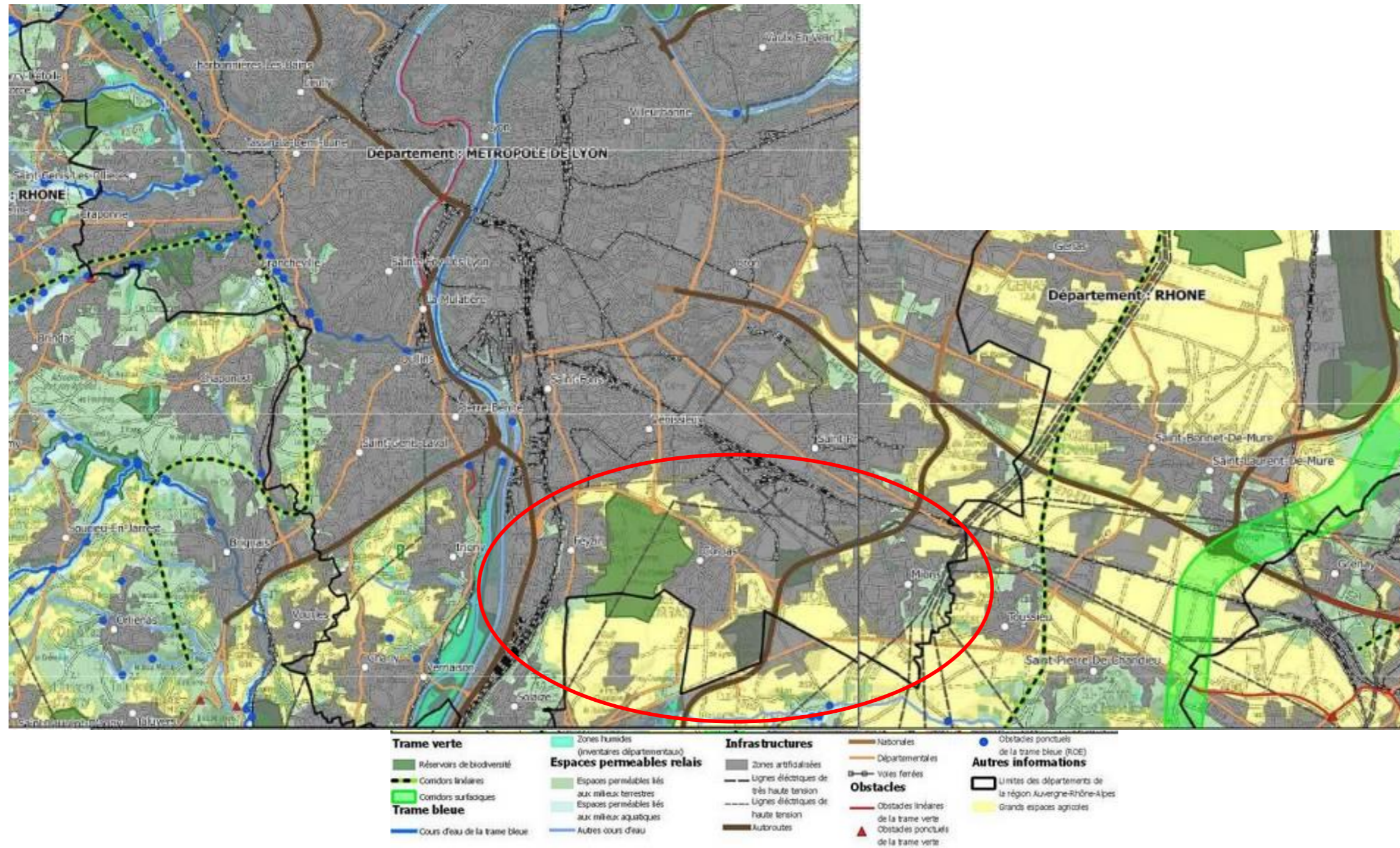
Le SRADDET fixe des objectifs de moyen et longs termes sur le territoire de la région pour les 11 thématiques suivantes :

- équilibre et égalité des territoires,
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional,
- désenclavement des territoires ruraux,
- habitat,
- gestion économe de l'espace,
- intermodalité et développement des transports,
- maîtrise et valorisation de l'énergie,
- lutte contre le changement climatique,
- pollution de l'air,
- **protection et restauration de la biodiversité,**
- prévention et gestion des déchets.

Le territoire accueillant les aires d'étude est caractérisé par 4 types d'occupation du sol :

- des espaces très urbanisés industriels, commerciaux ou résidentiels qui constituent des ruptures fortes des continuités écologiques ;
- des infrastructures linéaires de transport, nombreuses et très dynamiques : Boulevard urbain sud D301, Autoroute A46, D307, D148, Ligne ferroviaire, Autoroute A7 ;
- des espaces de grandes cultures à perméabilité moyenne ;
- un réservoir de biodiversité correspondant à l'ENS et à la Znieff de type1 du plateau des Grandes Terres, au centre du périmètre d'étude.

Carte 3 : Continuités écologiques - Eléments du SRADDET Auvergne - Rhône-Alpes



II.B. Eléments du SCoT de l'agglomération lyonnaise

Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise est un document d'urbanisme et de planification qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement durable du bassin de vie à long terme (20 à 30 ans).

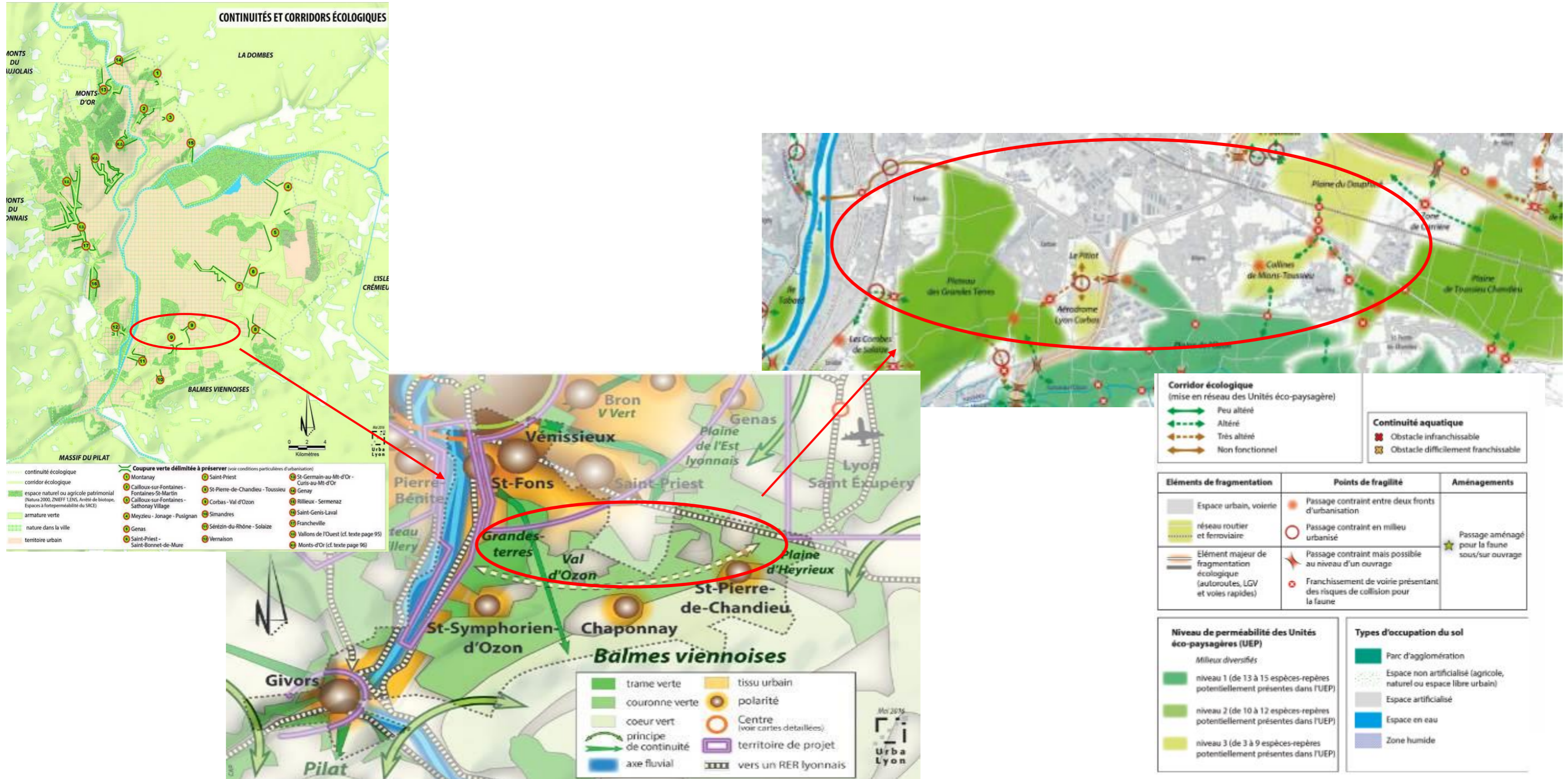
Mis en place par la Loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains), le SCOT est un document déterminant de planification urbaine à l'échelle d'une agglomération lyonnaise élargie. Doté d'une ambition renouvelée, il remplace le Schéma directeur applicable jusqu'en 2010. Cet instrument de coordination des politiques publiques sectorielles (PDU, PLU, PLH, SDUC...) s'intéresse à toutes les dimensions de la vie quotidienne : se loger, se déplacer, travailler, se former, se distraire, se soigner... Projet politique, le SCOT opère les choix pour mieux vivre ensemble. Projet territorial, il dessine un modèle de développement de l'agglomération lyonnaise pour les 20 ans à venir. Engagée en 2004 par le Sepal, avec l'Agence d'urbanisme de Lyon comme maître d'œuvre, son élaboration a fait l'objet d'une concertation permanente ouverte tous qui a mobilisé de nombreux acteurs : élus des 72 communes membres du Sepal, partenaires publics (État, Région Rhône-Alpes, Département du Rhône, Chambres consulaires, SYTRAL), syndicats en charge des Scot voisins, acteurs clés du territoire, grands experts, Conseil de développement du Grand Lyon ainsi que les habitants de l'agglomération. Approuvé d'ici 2010, le SCOT sera suivi et évalué périodiquement par le Sepal. Il est ainsi opérant jusqu'en 2030.

L'occupation des sols des fuseaux étudiés sont composés de trois unités paysagères principales :

- des espaces urbains et des voiries (nombreuses ZAC, zones résidentielles, industries lourdes, Carrières, Boulevard urbains, routes, Rocade est etc..). Ils représentent des éléments majeurs de fragmentations des continuités écologiques ;
- des espaces non urbanisés à vocations agricoles en culture intensives. Ils sont situés sur le secteur des grandes terres essentiellement. Ils constituent grâce à une exploitation et d'une utilisation récréative raisonnée et à la conservation et création de haies, d'une bonne perméabilité et représentent également un réservoir de biodiversité ;
- des espaces non urbanisés à vocation agricole en polyculture élevage. Ils sont présents uniquement sur les collines de Mions et Toussieu au sein desquelles un paysage bocagé est observé.

Les corridors écologiques sont globalement dégradés à très dégradés. Les obstacles pour la faune sont nombreux (risques de collisions très élevés). Un enjeu de conservation et de restauration de ces corridors est identifié dans le secteur de Corbas (continuités écologiques entre le Pays d'Ozon et le plateau des grandes terres).

Carte 4 : Continuités écologiques – Extraits du PADD du Scot de l'agglomération lyonnaise



II.C. Communauté de communes du Pays de l’Ozon : Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Les contrats de relance et de transition écologiques, ont pour objectifs d’accompagner la relance de l’activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économiques de tous les territoires (urbain, et rural, montagne et littoral, métropole et outre mer).

Les objectifs sont :

- mieux connaître le territoire aujourd’hui, et projeter à l’horizon 2040 et décliner des actions sur le mandat 2020-2026 ;
- définir des priorités dans les grands axes stratégiques du CRTE et disposer d’indicateurs de suivi et d’évaluation ;
- partager une vision politique commune du territoire ;
- fédérer les élus autour d’un projet commun ;
- décliner les orientations définies par les documents de planification de rang supérieur au niveau local.
-

Les indicateurs définis dans le cadre du CRTE sont les suivants :

MOBILITE	Nb de km de pistes cyclables et de parkings à vélos sécurisés réalisés	DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE	Tonnage de déchets produits par le territoire
	Existence de voies réservées au covoiturage		Etat des équipements de tri au regard des normes
	Part de véhicules hybrides ou électriques dans le parc de la collectivité et dans le parc privé		Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de la restauration collective, et pour les logements collectifs
	Nb de bornes de recharge électrique ouvertes au public		Taux de tri sélectif par filière
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs		AGRICULTURE / ALIMENTATION LOCALE
ENERGIE ET CLIMAT	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité		Surfaces agricoles et nombre d’exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale
	Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		Volume estimé de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire
	Consommation énergétique du territoire	BIODIVERSITE	Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages, etc.
	Production annuelle d’énergie renouvelable		Part des surfaces forestières bénéficiant d’une garantie de gestion durable
	Rénovation énergétique : Nb de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d’entreprises		Surface des haies
	Chauffage : Nb de chaudières estimées à fioul		Label « Territoire engagé pour la nature » (OUI/NON/En cours), Label « Terre saine » (OUI/NON/En cours)
	Nb estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage émetteurs de particules fines (inserts, pôles, chaudières à bois avant 2002)	EAU / ASSAINISSEMENT	Taux de fuite des réseaux du territoire
	Existence de réseaux de chaleur, ainsi que leurs combustibles (part d’énergie renouvelable)		Nb de captages prioritaires et nb de captages bénéficiant d’une protection et d’un plan d’actions

Tableau 4 : Indicateurs choisis dans le cadre d’un CRTE

Exemples de projets en cours portés par la CCPO (Communauté de Commune du Pays de l’Ozon) et le SMAAVO (Syndicat mixte d’Aménagement et d’Assainissement de la Vallée de l’Ozon).

- Mise en œuvre d’études pour la requalification et la densification des zones d’activité, dans un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique et du durcissement du contexte réglementaire en lien avec la mise en œuvre du ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ;
- Plan de gestion des cours d’eau et des espaces rivulaires (berges des cours d’eau) ;
- Plan de gestion des zones humides ;
- Restauration des marais de l’Ozon (restaurer les fonctionnalités hydrauliques et de biodiversité).

III. Bases de données naturalistes

Une consultation des bases de données naturalistes disponibles sur le territoire d'étude a été conduite dans le cadre des recherches bibliographiques.

Les bases suivantes ont été consultées :

- le **portail français d'accès aux données d'observation sur les espèces pilotées par l'INPN** (<https://openobs.mnhn.fr/>) ;
- le **portail cartographique de l'Observatoire Régional de la Biodiversité** de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://atlas.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/>) ;
- la base de données « **faune-rhône.org** » administrée par la LPO Rhône ;

Les espèces d'intérêt protégées et/ou d'intérêt patrimonial répertoriées au sein de ces bases de données sont citées dans les paragraphes suivants.

III.A. Espèces floristiques

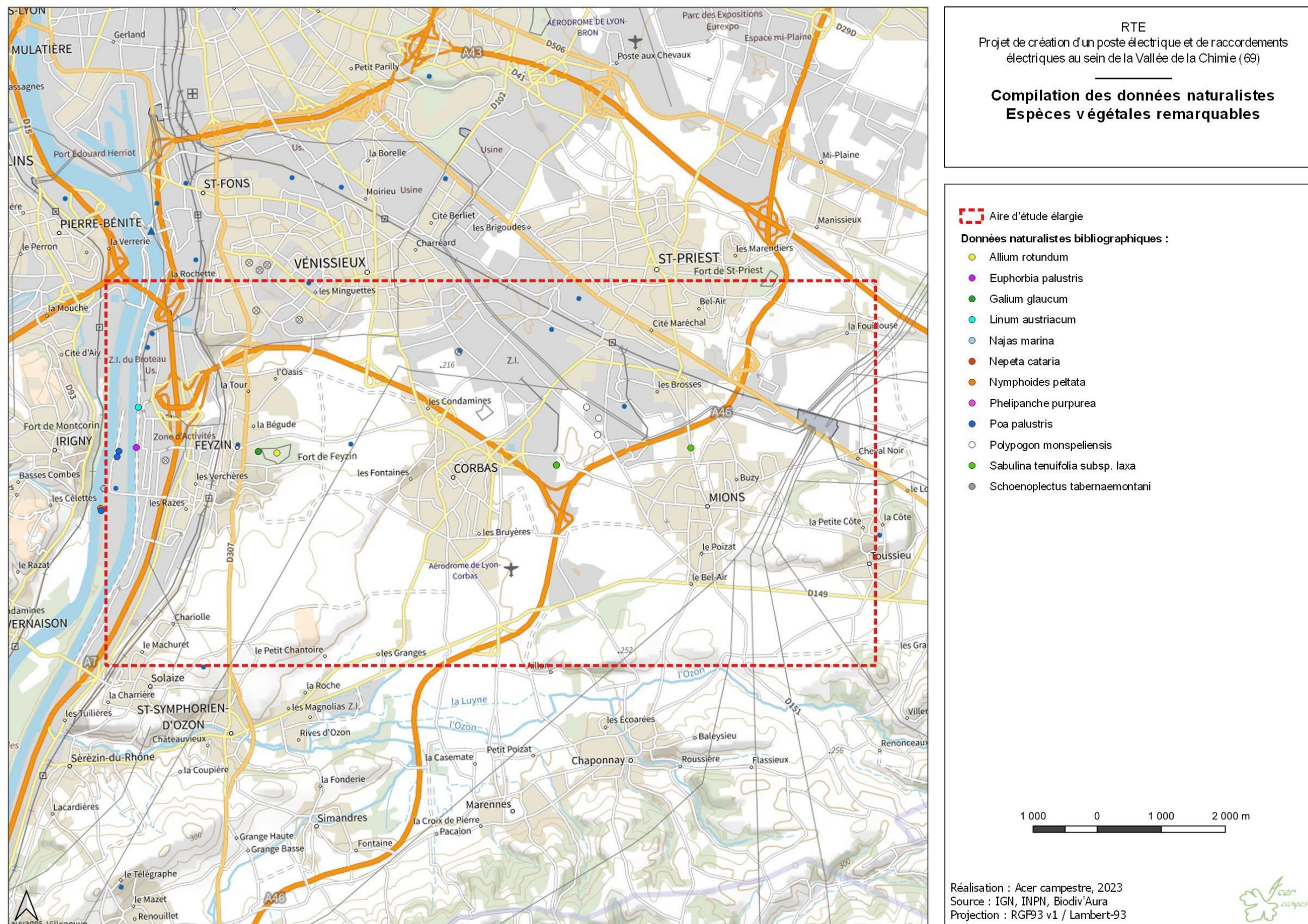
Les espèces floristiques protégées à l'échelle régionale et/ou nationale et/ou inscrites en liste rouge inventoriées sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions depuis 1990 sont répertoriées dans le tableau suivant (consultation effectuée le 09 mai 2023) :

Nom français	Nom latin	Statut de Protection	Liste rouge Rhône-Alpes	Dernière observation
Légousie en faux	<i>Legousia falcata</i> (Ten.) Fritsch, 1907	Protégé en France	CR	2011
Grande naïade	<i>Najas marina</i> L., 1753	Protégé en Rhône-Alpes	LC	2012
Pâturin des marais	<i>Poa palustris</i> L., 1759	Protégé en Rhône-Alpes	NT	2020
Ail arrondi	<i>Allium rotundum</i> L., 1762	-	NT	2011
Faux nénuphar	<i>Nymphoides peltata</i> (S.G.Gmel.) Kuntze, 1891	-	EN	2013
Gaillet glauque	<i>Galium glaucum</i> L., 1753	-	NT	2014
Herbe-aux-chats	<i>Nepeta cataria</i> L., 1753	-	NT	2012
Lin d'Autriche	<i>Linum austriacum</i> L., 1753	-	EN	2012
Polypogon de Montpellier	<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf., 1798	-	NT	2014
Jonc des chaisiers glauque	<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	-	NT	2014
Scirpe triquètre	<i>Schoenoplectus triqueteter</i> (L.) Palla, 1888	-	EN	2014
Stipe chevelue	<i>Stipa capillata</i> L., 1762	-	NT	2012

Nom français	Nom latin	Statut de Protection	Liste rouge Rhône-Alpes	Dernière observation
Gnaphale jaunâtre,	<i>Laphangium luteoalbum</i> (L.) Tzvelev, 1994	-	EN	2010
Minuartie hybride	<i>Sabulina tenuifolia</i> subsp. <i>hybrida</i> (Vill.) Dillenb., 2016	-	NT	2009
Orobanche pourprée	<i>Phelipanche purpurea</i> (Jacq.) Soják, 1972	-	NT	2012

Tableau 5 : Espèces floristiques protégées et/ou menacées inventoriées sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions (09/05/2023)

Carte 5 : Données bibliographiques – Espèces végétales d'intérêt patrimonial observées au sein du territoire d'étude



III.B. Faune vertébrée

Les espèces faunistiques protégées et/ou inscrites en liste rouge inventoriées sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions et répertoriées dans les différentes bases de données consultées figurent dans le tableau suivant (consultation effectuée le 09 mai 2023) :

Groupe taxonomique	Espèces remarquables	Typologie d'habitat d'espèce
Oiseaux (espèces nicheuses potentielles)	Gobemouche gris, Pipit rousseline, Pie grièche grise (hiver), Pic noir, Pie grièche à tête rousse, Moineau friquet, Bruant jaune, Faucon hobereau, Buse variable, Huppe fasciée, Bruant mélanocéphale (transit), Chardonneret élégant, Fauvette des jardins, Tarier pâle, Autour des palombes, Tourterelle des bois, Verdier d'Europe, Serin cini, Pigeon colombin, Pic épeichette, Fauvette babillarde, Pie grièche écorcheur, Fauvette grisette, Locustelle tachetée (transit), Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers,	Milieux bocagers, bosquets
	Courlis cendré, Busard cendré, Busard Saint Martin, Bruant proyer, Bruant ortolan –(transit), Courlis corlieu (transit), Alouette calandrelle (transit), Alouette des champs, Linotte mélodieuse, Faucon émerillon (hiver), Alouette lulu, Vanneau huppé (hiver), Caille des blés, Perdrix grise, Oedicnème criard, Cisticole des joncs,	Milieux agricoles ouverts
	Echasse blanche, Petit Gravelot, Bécassine des marais (hiver), Rousserolle effarvate, Martin pêcheur d'Europe, Hirondelle de rivages, Sarcelle d'été (transit)	Milieux aquatiques et rivulaires
	Hirondelle de fenêtre, Hirondelle de rochers, Guêpier d'Europe, Faucon crécerelle, Choucas des tours, Faucon pèlerin, Serin cini, Verdier d'Europe, Chardonneret élégant, Grand-Duc d'Europe, Hirondelle rustique, Martinet noir,	Milieux anthropiques et bâti
Reptiles	Orvet fragile, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Couleuvre d'esculape, Lézard des murailles, Vipère aspic	Pied de haies, lisières arborées, murets, zones rudérales.
	Cistude d'Europe, Couleuvre helvétique, Couleuvre vipérine,	Milieux aquatiques
Amphibiens	Alyte accoucheur, Grenouille type « verte », Triton crêté, Triton alpestre, Pélodyte ponctué, Triton palmé, Grenouille agile, Crapaud calamite, Crapaud commun,	Milieux aquatiques avec eau stagnante (mares, fossés, bassins techniques)
Mammifères	Lapin de garenne, Putois d'Europe, Pipistrelle commune, Belette d'Europe, Rat des moissons, Hérisson d'Europe, Barbastelle d'Europe, Sérotine commune, Muscardin, Noctule de Leisler, Noctule commune, Ecureuil roux, Murin de Bechstein	Milieux bocagers, cultures, bosquets
	Loutre d'Europe, Castor d'Eurasie	Milieux aquatiques

Tableau 6 : Espèces faunistiques remarquables inventoriées sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions (07/12/2023)

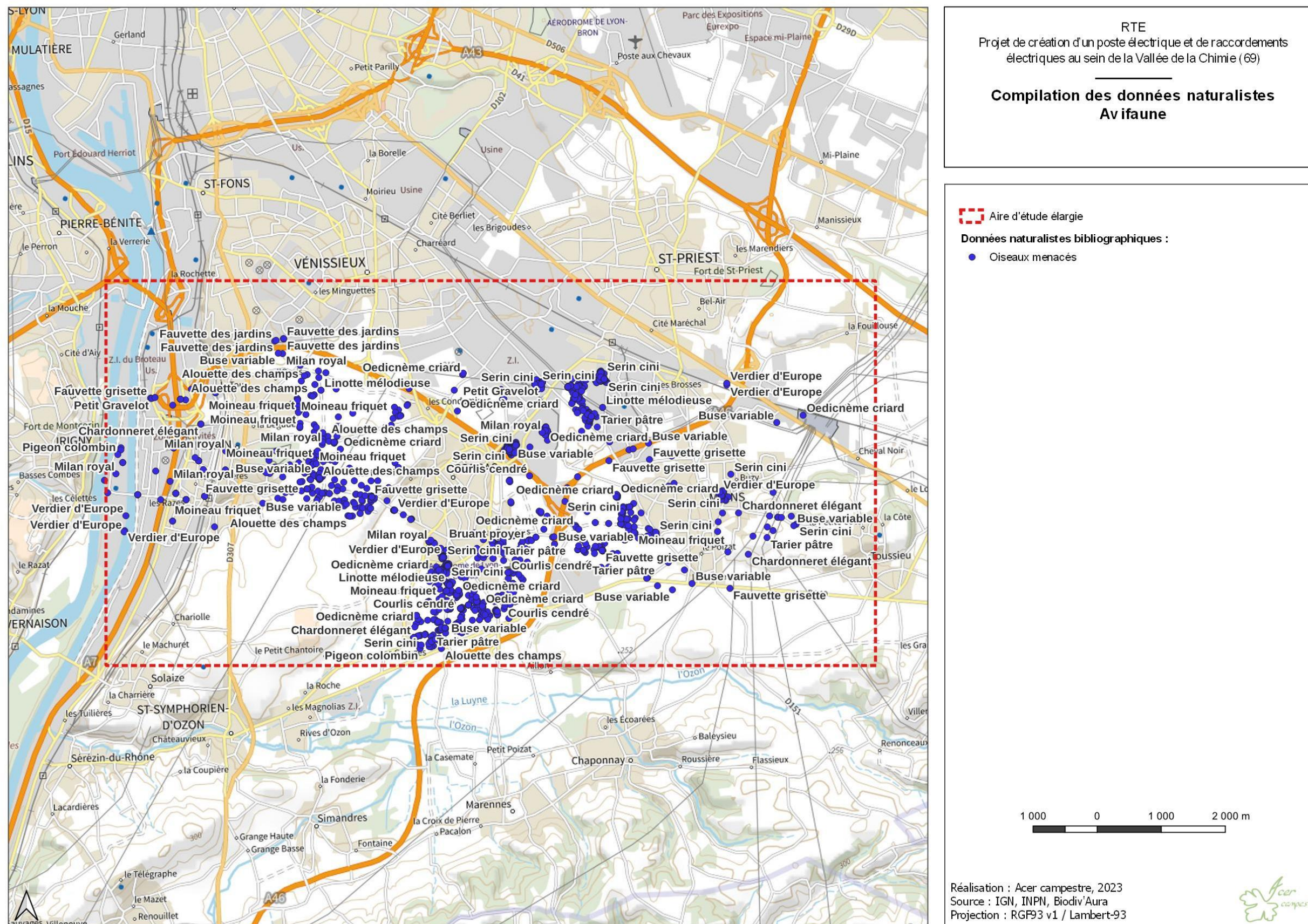
III.C. Faune invertébrée

Les espèces d'invertébrées protégées et/ou inscrites en liste rouge inventoriées sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions et répertoriées dans les différentes bases de données consultées (consultation effectuée le 09 mai 2023), et/ou figurant dans l'extraction du Pôle Régional Invertébrés, sont synthétisées dans le tableau suivant :

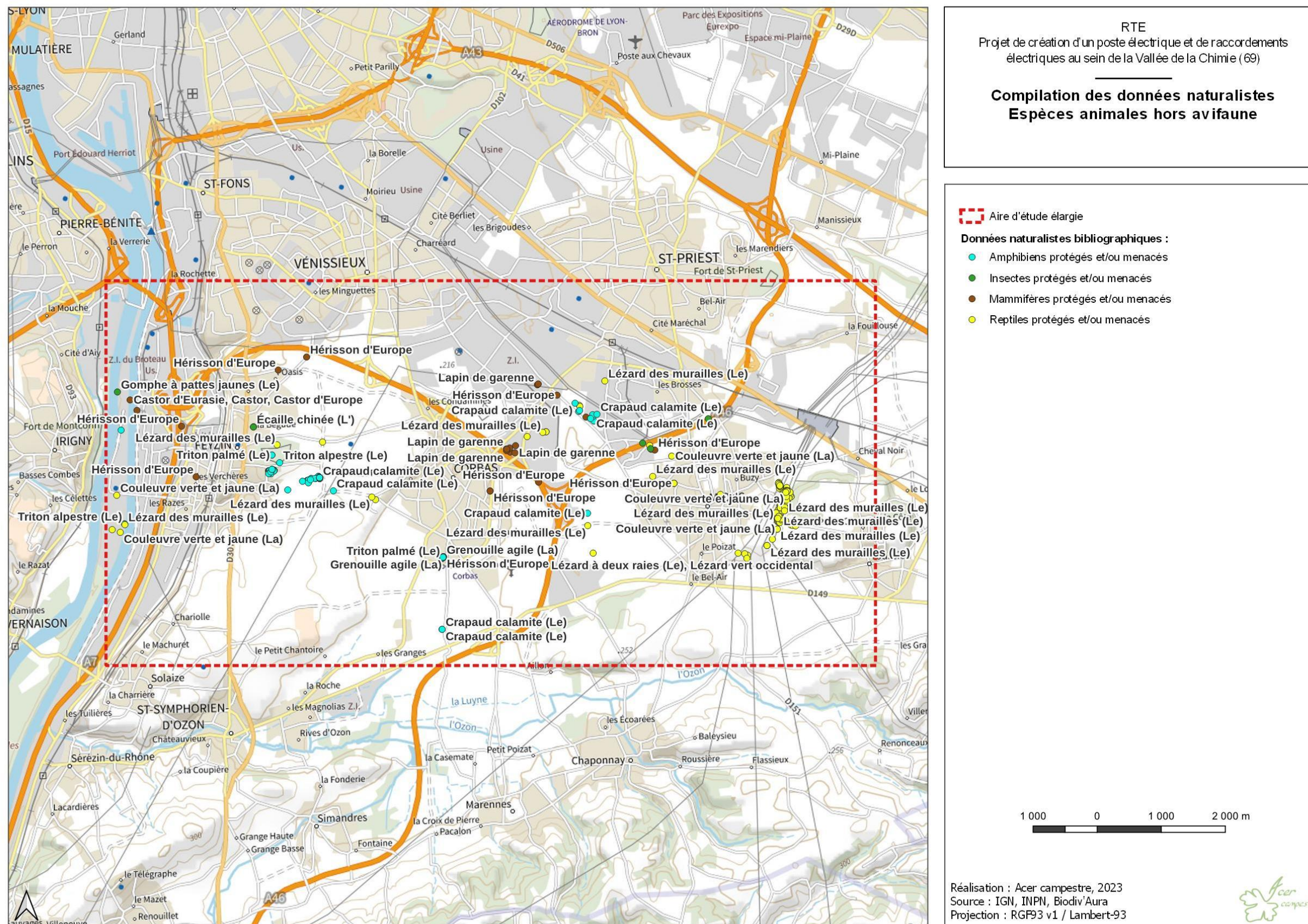
Nom français	Nom scientifique	Statut	Date d'observation	Type de milieu
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	Quasi-menacé en Rhône-Alpes	2022	Eaux stagnantes
Sympetrum du Piémont	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	Vulnérable en Rhône-Alpes	2022	Eaux stagnantes pionnières
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	Quasi-menacé en Rhône-Alpes	2012	Eaux stagnantes pionnières
Aeschne isocèle	<i>Aeshna isoceles</i>	Menacé dans le département du Rhône	2016	Eaux stagnantes riches en végétation
Gomphe à pattes jaunes	<i>Stylurus flavipes</i>	Vulnérable en Rhône-Alpes	2011	Eaux courantes
Cordulégastré bidenté	<i>Cordulegaster bidentata</i>	Très menacé dans le département du Rhône	2022	Sources en milieu boisé
Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>	Quasi menacé en France	2013	Boisements humides
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Annexe II et IV de la Directive Habitats Protégé en France	2021	Prairies humides

Tableau 7 : Invertébrés protégés et/ou menacés connus sur les communes de Feyzin, Corbas et Mions (07/12/2023)

Carte 6 : Données bibliographiques – Espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial observées au sein du territoire d'étude



Carte 7 : Données bibliographiques – Espèces animales hors avifaune d'intérêt patrimonial observées au sein du territoire d'étude



IV. Echanges avec les partenaires associatifs

Un échange a été conduit avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Rhône (LPO 69) afin d'affiner l'identification des enjeux de biodiversité connus sur le territoire d'étude.

Les éléments portés à connaissance par la LPO sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Secteur à enjeu	Enjeux spécifiques identifiés
Fort de Feyzin	<u>Avifaune</u> : Effraie des clochers nicheur, Pigeon colombin nicheur <u>Amphibiens</u> : Triton palmé et Triton alpestre en forte population <u>Chiroptères</u> : Murin de Bechstein (statut en gîte à confirmer)
Fort de Corbas	<u>Avifaune</u> : Effraie des clochers nicheur
Aérodrome de Corbas	<u>Avifaune</u> : Courlis cendré (enjeu majeur à l'échelle du territoire), Bruant proyer, Alouette des champs
Espace agricole des Grandes Terres	<u>Avifaune</u> : Œdicnème criard (plusieurs couples nicheurs), Moineaux friquet (population nicheuse relictuelle de l'Est Lyonnais), Tourterelle des Bois <u>Amphibiens</u> : Crapaud calamite
Espace agricole de Mions et Corbas	<u>Avifaune</u> : Œdicnème criard (plusieurs couples nicheurs), Petit Gravelot (plusieurs couples nicheurs en carrière et friches et bassins industriels), Hirondelle de rivage (colonie de nidification en carrière) <u>Amphibiens</u> : Crapaud calamite et Pélodyte ponctué en carrière <u>Reptiles</u> : Vipère aspic (population relictuelle de l'Est Lyonnais)

Tableau 8 : Synthèse des données bibliographiques transmises par les partenaires associatifs

Expertise de terrain

I. Méthodologie déployée

I.A. Aires d'étude naturaliste

L'aire d'étude prise en compte pour l'expertise de terrain mise en œuvre dans le cadre du diagnostic écologique correspond à l'aire d'étude élargie déterminée à l'échelle du territoire englobant les différents éléments du projet, à savoir :

- le périmètre du futur poste électrique à créer à Feyzin, à l'Ouest ;
- les tracés des raccordements étudiés jusqu'au poste électrique existant de Mions, à l'Est.

Etant considéré la surface importante de cette aire d'étude élargie, qui recoupe le territoire de plusieurs communes, une attention particulière a été portée aux périmètres propres des différents aménagements projetés et à leurs périphéries immédiates.

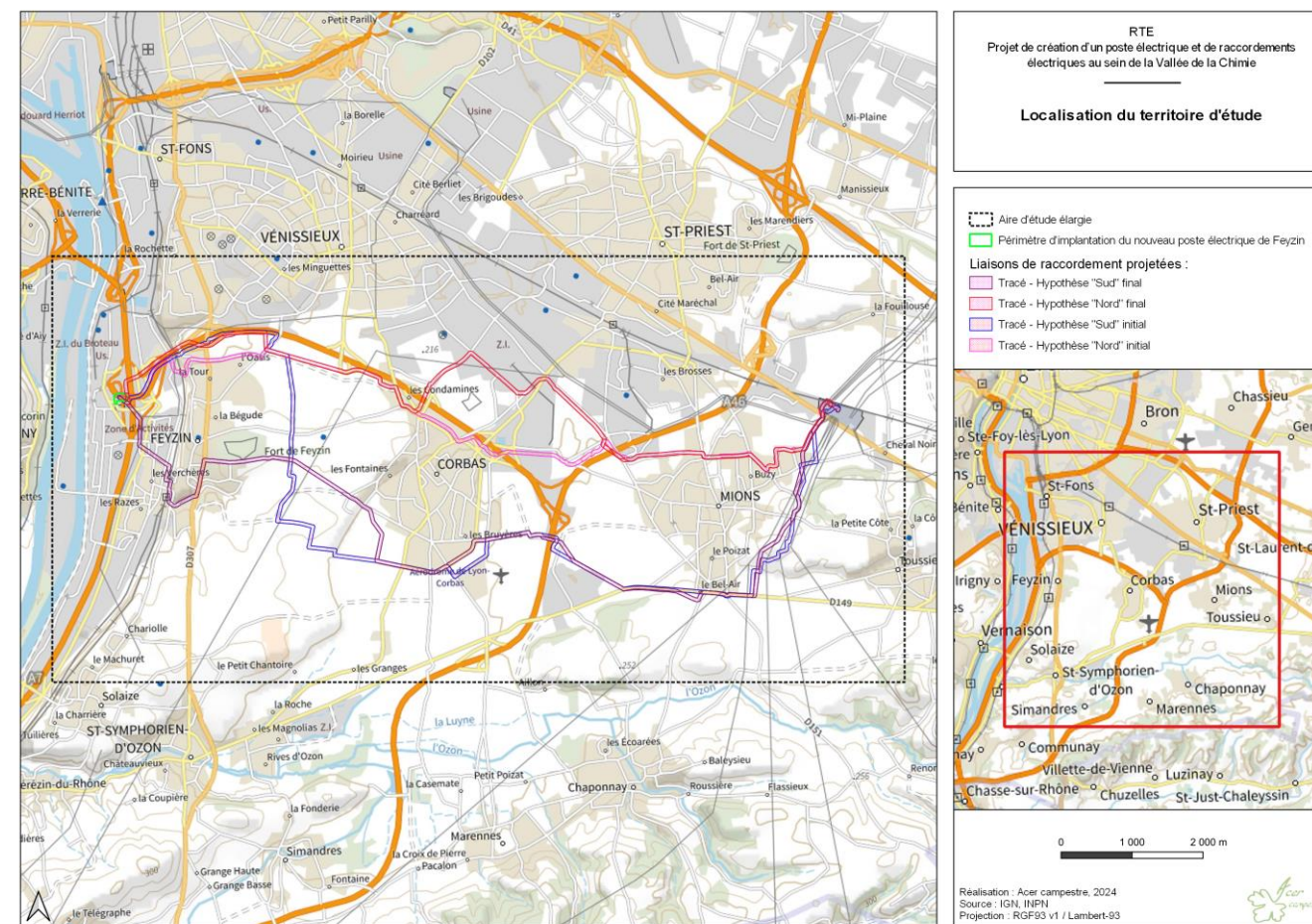
Ces éléments sont regroupés au sein d'une **aire d'étude rapprochée** incluant :

- le périmètre du futur poste électrique à créer à Feyzin, à l'Ouest ;
- des fuseaux de 50 m de large centrés sur les tracés des deux hypothèses de raccordements étudiés jusqu'au poste électrique existant de Mions, à l'Est. Notons que ces tracés ont évolués au cours de l'étude en lien avec les scénarios techniques envisagés. Les nouveaux tronçons concernés ont été intégrés à l'aire d'étude rapprochée et investigués au cours de la mission.

Les éléments du projet et les aires d'étude correspondantes sont repris sur la carte ci-après.

Seules les fuseaux correspondants aux liaisons souterraines sont reprises sur les cartographies de l'état initial du milieu naturel.

Carte 8 : Aires d'étude naturaliste



I.B. Qualification des intervenants

Les intervenants ayant conduits les inventaires et leurs qualifications figurent dans le tableau ci-dessous :

Noms des intervenants	Qualification	Groupes taxonomiques inventoriés
P. ROCHAS	Chargé d'étude faune – Acer campestre BTS Gestion et Protection de la Nature	Insectes, Amphibiens, Mammifères
P. LE GOFF	Chargé d'étude flore et phytosociologue – Acer campestre Master 2 Biodiversité et Développement Durable	Habitats naturels, flore
L. ROUSCHMEYER	Chargé d'étude faune – Acer campestre BTS Gestion et Protection de la Nature	Reptiles, Insectes
K. GUILLE	Chargé d'étude faune – Acer campestre Master 2 Ecosystèmes, contaminants, santé	Oiseaux, Mammifères
C. VERBEKE	Chargée d'étude faune – Acer campestre Master 2 Biodiversité Écologie Évolution	Chiroptères

Tableau 9 : Liste et qualifications des intervenants

I.C. Dates et conditions des interventions sur site

Une campagne d'inventaires a été conduite initialement sur un cycle biologique complet de la faune et de la flore et les 4 saisons au cours de l'année 2023, entre les mois de février et d'octobre. Les investigations ont ciblé le périmètre d'implantation du futur poste électrique de Feyzin, ainsi que les fuseaux de liaisons souterraines définis initialement.

Suite aux évolutions techniques du projet, des compléments d'inventaires ont été conduits au cours du printemps 2024 au droit des nouvelles zones d'interceptions des liaisons souterraines envisagées avec les milieux agricoles, semi-naturels et naturels.

Un total de **36 interventions** a été mené sur site en équivalent homme/jour, dont 29 interventions en 2023 et 7 interventions au printemps 2024.

Le tableau ci-après synthétise les dates et les conditions des différentes interventions d'inventaires naturalistes conduits sur site.

Date de prospection	Conditions météorologiques	Flore / Habitats Naturels	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Insectes
21 au 23/02/2023 2 intervenants	Ciel variable, températures fraîches, vent faible	X	X	X	X	X	X	X
06 au 07/04/2023	Ciel nuageux, températures fraîches à douces, vent faible	X						
07/04/2023	Ciel couvert températures douces, vent nul		X					
11 au 12/04/2023 (nocturne)	Ciel variable, températures fraîches, vent faible (nocturne et diurne)		X	X				
14/04/2023	Ciel couvert températures douces, vent nul		X					
25/04/2023	Alternance d'éclaircies et de passages nuageux, températures douces, vent faible	X						
09 et 10/05/2023	Ciel dégagé, vent faible, température douce, vent faible		X		(X)	(X)		
30 et 31/05/2023 (nocturne)	Ciel dégagé, vent faible températures douces		X			(X)		
01/06/2023	Ciel dégagé, vent faible/modéré températures chaudes				X			X
20/06/2023 (nocturne)	<u>Journée</u> : ciel voilé à dégagé, 23-34°, 5-20kmh <u>Soirée</u> chiroptères : voilé à couvert (25-75%), 28-20°C, 15-5kmh				(X)	(X)	X	
21/06/2023	Ciel couvert à éclaircies, 24-31°C, 5kmh				(X)	(X)	X	
11/07/2023	Ciel dégagé, températures très chaudes				(X)			X
08/08/2023 2 intervenants dont une nocturne	Ciel dégagé t° chaudes Ciel voilé, 27-16°C, 5-10kmh (nocturne)		(X)		(X)	X	X	X
09/08/2023	Ciel dégagé, 23-29°C, 5kmh				(X)	(X)	X	
09 au 10/08/2023	Ensoleillé, températures très chaudes, vent nul	X						
07/09/2023	Ensoleillé, températures très chaudes, vent nul		(X)		X			
12/09/2023	Ensoleillé avec quelques nuages, températures chaudes, vent faible				(X)	X		
19/09/2023	Ensoleillé avec quelques nuages, températures chaudes, vent faible		(X)		X	(X)		

Date de prospection	Conditions météorologiques	Flore / Habitats Naturels	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Insectes
03/10/2023	Ensoleillé, températures chaudes, vent nul		(X)		(X)	X		
13-14/03/2024 2 intervenants	Ensoleillé, températures assez chaudes, vent faible	X	X		(x)	X	(x)	
26/03/2024 (nocturne)	Ciel couvert, températures fraîches, averses de pluie		X	X		X		
19-20/04/2024	Ciel variable, températures douces, vent faible à modéré		X		X	X		

Tableau 10 : Dates et conditions des prospections sur site

I.D. Protocoles d'inventaires naturalistes

I.D.1. Habitats naturels

Afin de caractériser les habitats naturels, des relevés floristiques sont réalisés sur placettes ou le long de transects pour les habitats linéaires (haies, végétation de ceinture des bords des eaux). Les espèces sont déterminées par strate et leur abondance-dominance précisée. La pression d'inventaire est adaptée en fonction de l'intérêt et de la complexité des milieux, un échantillonnage plus poussé étant mis en place sur les espaces en mosaïque et sur les habitats relevant de la directive Habitats.

A partir de ces inventaires, une carte des habitats naturels est établie selon la typologie EUNIS et la nomenclature Eur27. Une attention particulière est apportée aux habitats relevant de la Directive Habitats.

I.D.2. Flore

La phase de terrain pour la flore est menée en parallèle avec celle pour les habitats. L'ensemble des habitats naturels susceptibles d'accueillir des espèces patrimoniales et/ou protégées (en référence aux listes locales, régionales, nationales et internationales) est parcouru pour vérifier la présence ou non de ces espèces.

Les espèces à enjeux sont pointées au GPS (cartographie sur PAD couplé à un GPS). Une attention particulière porte sur la recherche des espèces remarquables identifiées historiquement dans le petit secteur géographique. Les espèces exotiques envahissantes sont également cartographiées.

I.D.3. Oiseaux

Les prospections avifaunistiques sont réparties selon les différentes unités écologiques représentées dans la zone d'étude et ciblent prioritairement les milieux naturels jugés intéressants en termes d'accueil pour les oiseaux.

Concernant les oiseaux nicheurs, la méthodologie utilisée est celle des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). Des points d'écoute, d'une durée de 20 minutes chacun, permettent d'avoir la meilleure représentativité au niveau de la population nicheuse. Le nombre et la localisation des points d'écoute sont adaptés en fonction des milieux naturels dans la zone d'étude et permettent l'identification des habitats pour chaque espèce d'oiseaux potentiellement présente. Les inventaires sont réalisés dès l'aube et au plus tard dans les trois premières heures du jour (période d'activité maximale des passereaux nicheurs), dans des conditions météorologiques favorables (jours sans pluie ni brouillard, ni vent trop fort).

Une sortie d'écoute nocturne est également réalisée afin d'inventorier les espèces de rapaces nocturnes potentiellement présentes dans le secteur. Nous utilisons la technique dite de "la repasse", qui consiste à émettre le chant d'une espèce cible à l'aide d'un haut-parleur afin de stimuler une réponse chez les individus présents sur la zone.

La plupart des espèces sont détectées et déterminées grâce à leur chant ou leur cri. Les observations visuelles (à l'œil nu, aux jumelles ou à la longue-vue) permettent de compléter les inventaires ou de confirmer des déterminations auditives.

Les résultats de ces points d'écoute fournissent une bonne représentation des espèces les plus abondantes, de leur fréquence relative et de la capacité d'accueil des milieux en termes de biodiversité avifaunistique.

Pour chaque inventaire, les écoutes sont consignées sur des fiches de relevés (localisation, observateur, n°, date, heure, météo, description de la station, espèces observées, remarques). Le statut de nidification de chaque espèce est donné en fonction des indices observés sur le terrain. Leur traduction est expliquée dans le tableau ci-après, reprenant les *codes comportementaux et statuts de reproduction définis d'après l'EOAC (European Ornithological Atlas Committee)*.

Tableau 11 : Codes comportementaux et statuts de reproduction définis d'après l'EOAC (European Ornithological Atlas Committee)

Nicheur possible
1. Espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification.
2. Mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction.
Nicheur probable
3. Couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction.
4. Territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à huit jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit.
5. Parades nuptiales.
6. Fréquentation d'un site de nid potentiel.
7. Signes ou cris d'inquiétude d'un individu adulte.
8. Plaque incubatrice sur un oiseau tenu en main.
9. Construction d'un nid ou creusement d'une cavité.
Nicheur certain
10. Adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention.
11. Nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête).
12. Jeunes fraîchement envolés (nidicoles) ou poussins (nidifuges).
13. Adultes entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs dont le contenu n'a pas pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.

14. Adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes.
15. Nid avec œuf(s).
16. Nid avec jeune(s) (vu ou entendu).

Hors période de reproduction, des investigations sont conduites en hiver afin d'évaluer l'utilisation de la zone par l'avifaune à cette période de l'année (migration et hivernage) et pour détecter les premiers cantonnements d'oiseaux précoces. Les prospections consistent à cheminer sur le site et à répertorier à l'avancée toutes les espèces contactées à vue ou à l'ouïe.

I.D.4. Reptiles

L'inventaire des reptiles a pour objectif d'identifier les espèces présentes dans les sites favorables à leur cycle biologique annuel. Les inventaires portent donc principalement sur les habitats les plus favorables au groupe : pelouses sèches, lisières, zones humides, cavités superficielles, affleurements rocheux, pierriers, talus.

Les observations sont faites à vue, par observations directes des individus et recherche des indices de présence (mues et traces par exemple), principalement au printemps (avril-mai-juin), lorsque les animaux émergent de leur période d'hivernation et recherchent donc activement les rayons du soleil. Il est aussi propice de chercher les reptiles en fin d'été (septembre), lorsque les animaux sortent plus longuement au soleil pour se thermoréguler.

Des recherches systématiques sont également réalisées par retournement des pierres et des souches (remplacement avec soin). Une identification des espèces écrasées sur les routes à proximité du site d'étude est également effectuée.

I.D.5. Amphibiens

L'inventaire batrachologique a pour objectif d'identifier les espèces présentes dans les sites favorables à leur cycle biologique annuel et d'en connaître les populations de manière quantitative et qualitative.

L'inventaire in situ se focalise sur les habitats naturels susceptibles d'accueillir les amphibiens en période de reproduction. Les milieux aquatiques et humides sont alors recherchés et examinés en termes de potentialité d'accueil. Les prospections sont réalisées en période favorable afin de mieux apprécier les populations d'amphibiens présentes.

Les amphibiens sont détectés et dénombrés grâce à un ensemble de méthodes complémentaires :

- Détection visuelle : recherche des espèces pendant la période de reproduction, de jour mais surtout de nuit (en condition météorologique humide), à l'aide d'un projecteur. Cette détection visuelle nous permet de repérer d'éventuels phénomènes migratoires, lors de soirées douces et pluvieuses.
- Détection auditive : recherche et écoute des chants des espèces d'anoures le long d'un trajet nocturne avec positionnement de points d'écoute. Les chants permettent d'identifier les espèces et d'estimer leur nombre.

- Comptage des pontes dans les zones humides accessibles : cette technique est réservée aux espèces pour lesquelles les pontes sont individualisables.
- Pêche des adultes et des jeunes à l'épuisette dans les mares : cette technique permet d'échantillonner les espèces, en particulier celles qui ne chantent pas (comme les tritons).

En fonction des résultats obtenus, une analyse des déplacements est réalisée pour déterminer les corridors (potentiels ou avérés) utiles aux amphibiens pendant leurs périodes migratoires.

I.D.6. Mammifères (hors chiroptères)

Ce volet s'intéresse à l'étude de la petite faune (mustélidés, Lièvre, Hérisson, etc.) et aux grands mammifères (Sanglier, Chevreuil, Renard, Blaireau, etc.). Il vise à appréhender les espèces à enjeux cynégétiques et les espèces à enjeux de conservation (espèces protégées et patrimoniales).

Les investigations de terrain sont mises en place sur l'ensemble de la période de prospection (y compris automne et hiver), à l'aide de méthodes complémentaires :

- Observation directe des animaux lors de circuits de prospections réalisées à l'aube et au crépuscule ;
- Recherches diurnes d'indices de présence : observation des indices de présence en journée (traces, fèces, poils, etc.). Ce travail est complété par des sorties après de grosses pluies sur des endroits stratégiques susceptibles de nous fournir des informations de type « traces ». Les terriers observés sont localisés par GPS (Blaireau, Lapin de Garenne, etc.).
- Le cas échéant, identification des individus écrasés sur les routes à proximité de la zone d'étude.

Une attention particulière est donnée à la recherche de la petite faune protégée vivant à proximité de l'Homme (Ecureuil roux, Hérisson d'Europe). Les différents individus de la faune observés lors des sorties sont reportés sur carte et l'abondance des populations présentes est estimée dans la mesure du possible.

I.D.7. Chiroptères

Les chauves-souris font l'objet d'une étude spécifique menée en deux temps. Les prospections sont réalisées à l'aide de méthodes d'inventaires complémentaires permettant de bien répondre aux problématiques de localisation des habitats d'intérêts et des axes de vol des chauves-souris.

Prospections de gîtes

L'objectif principal est la recherche de gîtes utilisés par les chauves-souris en transit, hibernation ou en reproduction. Ces gîtes, potentiels ou avérés, peuvent être localisés en milieu bâti, arboricole, souterrain, rupestre.

Nous prospectons les secteurs jugés d'intérêt dans la bibliographie et après consultation des organismes locaux compétents. Une attention particulière est donnée à la recherche des chauves-souris pouvant fréquenter les bâtiments. Les bâtiments sont visités dans les limites de leur accessibilité. La détermination des espèces est faite par observation directe (jumelles) ou par

observation d'indice de présence (guano). Nous étudions les potentialités d'accueil de chaque site visité, leur vulnérabilité et la présence de fréquentation humaine.

Nous localisons également les arbres à microhabitats susceptibles d'abriter une colonie de reproduction de chauves-souris et recherchons dans la mesure du possible des traces attestant de cette présence (guano, individus).

Campagne acoustique

Les biotopes de chasse et les milieux préférentiels des chauves-souris sont déterminés en fonction de la typologie des milieux, de leur qualité, des espèces présentes ou potentielles grâce à une campagne d'écoute acoustique.

Des enregistreurs automatiques d'ultrasons « Song Meter MiniBat » et « SM4BAT-FS » ont été mis en place afin d'augmenter la pression d'observation sur le site. Cet appareil à déclenchement automatique utilise la division de fréquence qui permet d'enregistrer en direct tous les sons dans une gamme de fréquences comprises entre 0 et 192 kHz, les chiroptères ne dépassant pas les 150 kHz. L'appareil stocke les enregistrements sur une ou plusieurs cartes mémoires en précisant pour chacun la date et l'heure. Ils sont ensuite analysés sur ordinateur grâce au logiciel Batsound. Cette méthode s'utilise uniquement sur des points d'écoute fixes.

La détection acoustique permet de constater la présence/absence des chiroptères et d'identifier les espèces présentes en temps réel ou grâce à un logiciel d'analyse des enregistrements (Batsound).

Dans un deuxième temps, le niveau de l'activité chiroptérologique est caractérisé.

La caractérisation de l'activité chiroptérologique consiste à calculer le nombre de contacts enregistrés sur le site d'étude pour chaque point de relevé. Un contact est défini par la présence d'1 cri ou plus dans un pas de temps de 5 secondes.

Dans un premier temps, un indice d'activité global correspondant au nombre total de contacts enregistrés toute espèce confondue et sur l'ensemble de la nuit est calculé pour chaque point de relevé. L'indice est donné en référence au tableau suivant :

Tableau 12 : Seuils définis pour déterminer le niveau d'activité global des chiroptères

Seuils	Niveau d'activité global
< 50 contacts / nuit	Très faible
50 – 250 contacts / nuits	Faible
250 – 500 contacts / nuits	Moyen
500 – 1 000 contacts / nuits	Fort
> 1 000 contacts / nuits	Très Fort

Dans un second temps, un niveau d'activité spécifique (nombre de contacts par espèce et par nuit) est calculé afin d'apprécier l'importance du site d'étude pour chaque taxon. Cet indicateur est donné

en référence aux seuils définis dans le programme Vigie-Chiro pour le référentiel d'activité national, selon les critères suivants :

Tableau 13 : Seuils définis pour déterminer le niveau d'activité spécifique des chiroptères (Programme Vigie-Chiro)

Quantiles	Niveau d'activité
< Q25	Faible
Q25 – Q75	Moyen
Q75 – Q98	Fort
> Q98	Très Fort

Les seuils du niveau d'activité déterminés pour chaque espèce figurent dans le tableau suivant (référentiel national) :

Tableau 14 : Référentiel national d'activité des chiroptères (Programme Vigie-Chiro)

Nom français	Nom latin	Q25	Q75	Q98	Indice de confiance
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella</i>	2	19	215	Très bon
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1	4	27	Très bon
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus</i>	1	8	290	Très bon
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	1	9	49	Bon
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus</i>	2	14	138	Très bon
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	4	30	330	Très bon
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	4	30	348	Très bon
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	2	9	58	Très bon
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	2	17	157	Bon
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1	2	4	Faible
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	-	-	-	-
Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	5	56	562	Bon
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	3	23	1347	Très bon
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	2	10	109	Très bon
Murin des marais	<i>Myotis dasycneme</i>	-	-	-	-
Murin d'Escalera	<i>Myotis escaleraei</i>	-	-	-	-
Murin du Maghreb	<i>Myotis punicus</i>	-	-	-	-
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	3	17	161	Très bon
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	4	24	220	Très bon
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	2	9	64	Très bon
Oreillard montagnard	<i>Plecotus macrobullaris</i>	1	2	13	Modéré
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	1	5	30	Bon
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1	4	27	Très bon

Nom français	Nom latin	Q25	Q75	Q98	Indice de confiance
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus</i>	1	8	236	Très bon
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	41	500	3580	Très bon
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	18	194	2075	Très bon
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	7	36	269	Très bon
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	8	156	1809	Très bon
Rhinolophe de Méhely	<i>Rhinolophus mehelyi</i>	-	-	-	-
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	2	10	45	Modéré
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	4	28	260	Très bon
Sérotine de Nilsson	<i>Eptesicus nilssonii</i>	1	3	13	Faible
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	4	30	279	Très bon
Vespertilion bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>	-	-	-	-

A partir des travaux précédents, nous définissons les modes d'utilisation de l'espace par les chauves-souris sur la zone d'étude : présence de gîtes, zone de chasse, axes de déplacements. Ceci nous permet d'établir un état initial suffisant pour avoir une approche de la diversité locale (y compris les espèces rares) et une approche de la fonctionnalité des milieux en présence (secteurs les plus chassés, zones de transit).

I.D.8. Insectes

Les groupes d'insectes sur lesquels nous avons focalisé notre attention sont les **lépidoptères diurnes**, les **odonates**, les **orthoptères** et les **coléoptères saproxyliques** de la Directive Habitats.

Les espèces ont été recherchées à partir de trois critères :

- Espèce d'intérêt patrimonial (protection et/ou liste rouge, nationale ou internationale) ;
- Et / ou présence de données publiées (bibliographie) ou non (communication personnelle) au droit du projet ;
- Et / ou présence potentielle de l'espèce au vu des habitats présents et des facteurs biogéographiques.

Les lépidoptères rhopalocères et les odonates

Les insectes sont dans un premier temps identifiés à vue, en phase adulte, à l'aide de jumelles ou par capture à l'aide d'un filet à insectes. Les individus capturés sont dans ce cas relâchés après identification. Les inventaires sont menés par cheminement aléatoire et par grand type de milieux favorables aux papillons et/ou aux libellules (milieux secs, zones humides, cours d'eau), permettant ainsi de caractériser les cortèges en fonction des habitats naturels.

Une attention particulière est apportée aux espèces patrimoniales potentiellement présentes sur la zone d'étude. Celles-ci seront dénombrées par classe d'effectifs (1 individu, 2-3, 4-5, 5-10, >10 individus) et, dans la mesure du possible, sexées.

Concernant les odonates, une recherche des exuvies, enveloppe abandonnée par les larves lors de leur émergence, est également réalisée. Celles-ci sont ramassées sur la végétation des bords du

cours d'eau et identifiées *a posteriori*, à l'aide d'une loupe binoculaire. Les éventuels indices de reproduction permettant de juger de l'autochtonie (preuve que l'espèce effectue l'ensemble de son cycle biologique sur la zone d'étude) des espèces ont été notés : cœur copulatoire, présence d'exuvie, etc. Ces indices permettent de caractériser le cortège odonatologique du site et d'orienter, le cas échéant, les propositions de mesures.

Les orthoptères

Les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) sont inventoriés à vue, en phase adulte, après capture à l'aide d'un filet fauchoir ou par battement des feuilles pour les espèces arboricoles. Les individus capturés sont dans ce cas directement relâchés après leur identification. Des sessions d'écoute des stridulations émises par certaines espèces ("chant") sont également réalisées afin de compléter les inventaires, en journée et de nuit.

Les prospections sont réalisées lors de journées ensoleillées et peu ventées, conditions favorables à la détection des insectes. Elles sont effectuées entre 10 h et 16 h, lorsque la température extérieure permet une activité optimale de ces animaux (température supérieure à 18 °C). Les espèces contactées par stridulation en session nocturne sont également répertoriées.

Les coléoptères saproxyliques

Pour les coléoptères saproxyliques, des inventaires à vue dans les secteurs favorables aux espèces patrimoniales ont été réalisés : Grand Capricorne et Lucane cerf-volant. Les recherches se sont focalisées sur et à proximité des vieux arbres et arbres à cavités, à la recherche d'indices de présence : trous d'émergence, restes d'individus aux pieds des arbres, etc. Les inventaires ont été réalisés en journée et en soirée, entre juin et août 2014.

I.E. Limites des inventaires réalisés

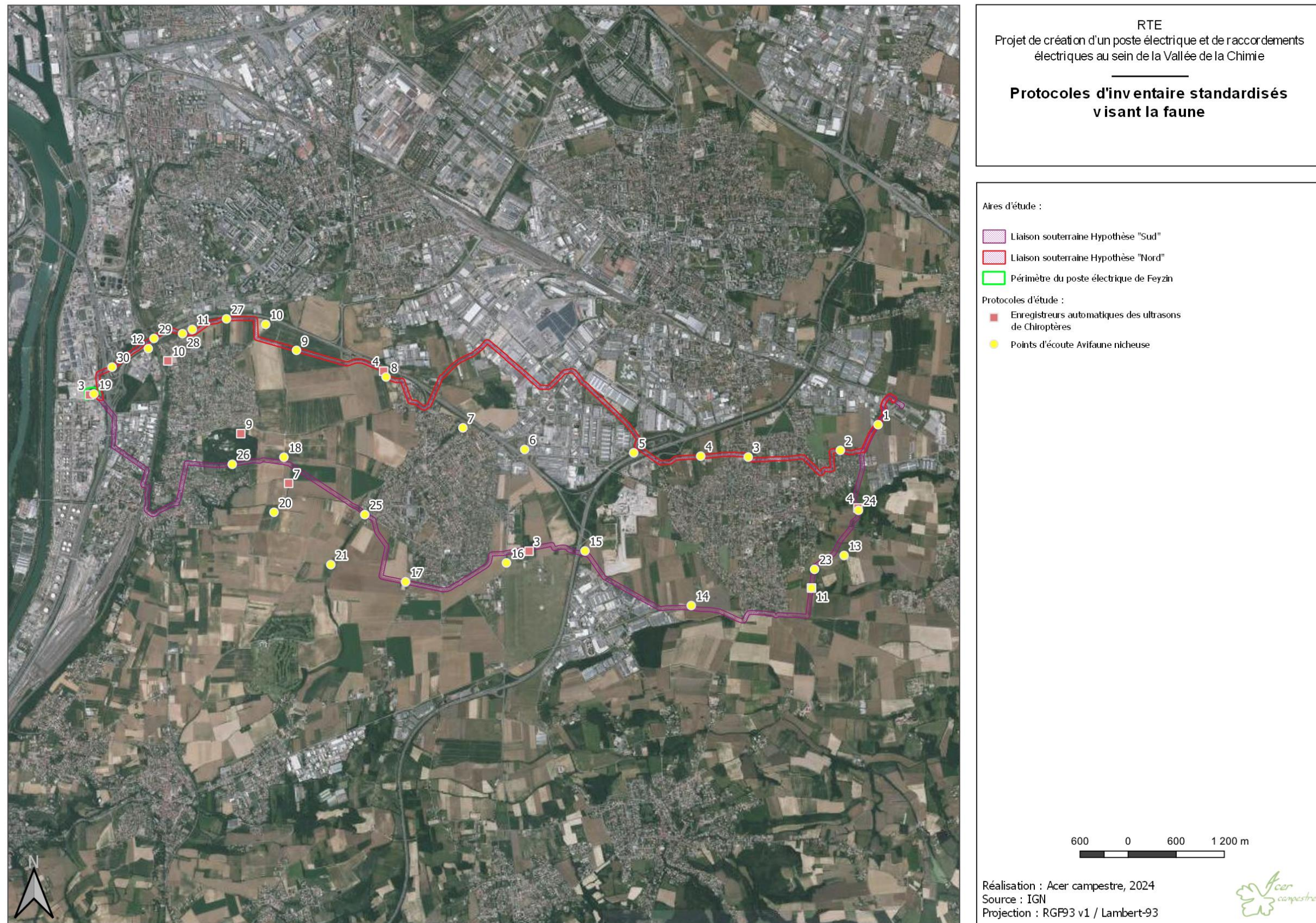
Les conditions météorologiques ont été globalement favorables. Toute la zone d'étude a pu être examinée et le site rendu accessible de jour et de nuit.

Les prospections se sont déroulées dans de bonnes conditions. Pour autant, certaines limites peuvent être identifiées :

- certaines parties de la zone d'étude n'ont pas pu être inventoriées compte tenu de leur inaccessibilité (propriétés privées, combles de bâtiments, résidences, etc.) ;
- malgré une recherche spécifique et la mise en place de plaque refuges, l'inventaire des reptiles n'est pas réputé comme exhaustif ; en effet, ces espèces restent discrètes et difficilement observables dans certains contextes ;
- certaines espèces végétales ne se développent pas toutes les années (espèces dites à éclipse), elles ne sont donc pas détectables chaque année, l'inventaire ne peut donc pas être qualifié d'exhaustif.

Les prospections réalisées sont, par leur nature (déploiement de méthodes d'inventaires « actives » et « passives »), leur précision, leur fréquence et les groupes concernés, suffisantes à l'établissement d'un diagnostic écologique de qualité.

Carte 9 : Localisation des relevés standardisés visant la faune



II. Expertise de terrain

II.A. Habitats naturels

Un total de 29 habitats élémentaires, naturels ou semi-naturels, a été décrit au sein de l'aire d'étude. L'imbrication de certains de ces habitats a conduit à les présenter sous la forme d'un complexe d'habitats.

Quatre des habitats répertoriés sont jugés d'intérêt communautaires au titre de la Directive Habitats, dont un considéré comme prioritaire, et présentent donc un enjeu de conservation marqué.

Seuls les habitats élémentaires avec un enjeu de conservation supérieur à « Négligeable » sont détaillés dans les fiches descriptives ci-dessous.

Alignements d'arbres	
Code EUNIS : G5.1	Code Natura 2000 : -
Description :	
Cet habitat correspond aux linéaires d'arbres plantés de façon espacée et sans strates arbustives et herbacées.	
Répartition sur le site :	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Plusieurs alignements sont présents sur les bords des infrastructures routières. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Plusieurs alignements sont présents sur les bords des infrastructures routières. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible	

Bassins	
Code EUNIS : J1	Code Natura 2000 : -
Description :	
Ce sont des bassins de rétention des eaux pluviales drainées par les voiries, les accotements et les zones imperméabilisées.	
Répartition sur le site :	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Un bassin en commun avec les deux fuseaux à l'est et deux bassins propres, l'un au nord du périmètre du poste et l'autre en bord de route entre Corbas et Moins. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : un bassin propre dans une zone industrielle au centre du fuseau. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Négligeable	


Bosquets	
Code EUNIS : G1	Code Natura 2000 : -
Description :	
Ce sont des boisement de petite étendue qui ne possèdent pas de strate herbacée forestière typique du fait de leur taille. Ils sont composés d'essences pionnières à post-pionnières comme le frêne élevé (<i>Fraxinus excelsior</i>), l'Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>) ou l'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>) ou d'espèces de milieux plus matures comme le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>).	
Répartition sur le site :	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : Un petit bosquet très rudéralisé est présent à la jonction entre la robinieraie et la friche rudérale. • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Quelques petites zones sont présentes de façon éparse à l'ouest du tronçon. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Quelques bosquets à l'ouest et au centre du fuseau. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible	

Carrières	
Code EUNIS : J3.2	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
Carrières d'extractions en activité.	
<u>Répartition sur le site</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Sud » : le périmètre de la carrière de Moins est localisé à sa marge dans la zone d'étude du fuseau sud. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes</u> : -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude</u> : Négligeable	

Chemins agricoles	
Code EUNIS : J4	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
Il s'agit des petits chemins non goudronnés. En fonction du passage d'engins agricoles, la flore est plus ou moins développée.	
<u>Répartition sur le site</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : nombreux chemins agricoles dans les zones d'agriculture, surtout à l'est et l'ouest sur ce fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : nombreux chemins agricoles dans les zones d'agriculture. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes</u> : -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude</u> : Faible	

Constructions	
Code EUNIS : J1	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
Edifices sans espaces verts extérieurs ou jardins.	
<u>Répartition sur le site</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : De nombreuses constructions sont présentes tout le long du fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : De nombreuses constructions sont présentes tout le long du fuseau. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes</u> : -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude</u> : Négligeable	

Fourrés de Renouée	
Code EUNIS : F9.35	Code Natura 2000 : -
<u>Description</u> :	
C'est une formation herbacée constituée uniquement de Renouées envahissantes (<i>Reynoutria spp</i>) monospécifiques qui peuvent atteindre plusieurs mètres de haut.	
<u>Répartition sur le site</u> :	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Deux fourrés proches à l'ouest du fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Un fourré à l'est. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes</u> : -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude</u> : Négligeable	

Friches prairiales	
Code EUNIS : I1.52	Code Natura 2000 : -
<p><u>Description :</u></p> <p>Ce sont des formations herbacées dominées par des graminées comme le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) ou des plantes à fleurs telles la Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>) ou l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>) que l'on pourrait considérer comme prairiales si elles n'étaient pas dégradées par d'anciennes activités anthropiques.</p>	
<p><u>Répartition sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : De nombreuses friches prairiales sont présentes tout le long du fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : De nombreuses friches prairiales sont présentes tout le long du fuseau. 	
<p><u>Photo :</u></p> 	
<p>Liste rouge Rhône-Alpes : -</p>	
<p>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible</p>	


Friches rudérales	
Code EUNIS : E5.12	Code Natura 2000 : -
<p><u>Description :</u></p> <p>Ce sont des friches présentes dans des environnements perturbés par les activités humaines. Celles-ci créent des perturbations permettant l'installation d'une végétation avec une faible naturalité. Elles sont dominées par de nombreuses espèces pionnières, introduites ou nitrophiles, annuelles ou bisannuelles.</p>	
<p><u>Répartition sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : Une grande friche rudérale occupe un tiers ouest du poste. • Liaison électrique Fuseau « Nord » : de nombreuses friches rudérales sont présentes sur le fuseau nord, surtout dans des zones urbanisées. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : moins présentes que sur le fuseau nord, elles sont tout de même assez bien représentées sur le fuseau sud. 	
<p>Liste rouge Rhône-Alpes : -</p>	
<p>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible</p>	

Fruticées	
Code EUNIS : F3.11	Code Natura 2000 : -
<p><u>Description :</u></p> <p>Ce sont des formations arbustives plus ou moins hautes et diversifiées. Le Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) et le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>) sont les espèces les plus présentes.</p>	
<p><u>Répartition sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : plusieurs zones avec des fruticées assez denses au centre du fuseau, quelques petites fruticées dispersées ailleurs. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : dispersées sur tout le fuseau. 	
<p>Liste rouge Rhône-Alpes : -</p>	
<p>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible</p>	

Ourlets calcicoles	
Code EUNIS : E5.21	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Les ourlets sont des formations herbacées dominées par des graminées à comportement social. Ces ourlets dérivent de pelouses sèches qui ne sont plus exploitées. C'est le premier stade de fermeture des milieux pelousaires.	
<u>Répartition sur le site :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Un ourlet en cours de fermeture et en mosaïque avec une fruticée a été inventorié à côté de la caserne de pompiers de Mions. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : non concerné 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible	


Grandes cultures	
Code EUNIS : I1.1	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Il s'agit des espaces dévolus à l'agriculture intensive ne laissant que peu de place aux marges de végétation spontanée et aux cortèges messicoles.	
<u>Répartition sur le site :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : les zones de cultures y sont bien présentes sauf dans les villes et zones industrielles. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : les cultures sont omniprésentes sur ce fuseau. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Négligeable	


Habitations et dépendances	
Code EUNIS : F9.35	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Cet habitat correspond à tous les parcellaires d'habitations comprenant les jardins attenants.	
<u>Répartition sur le site :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : très représenté sur ce fuseau qui traverse l'intérieur des trois villes de la zone : Feyzin, Corbas et Mions. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Quelques petites zones à la marge et dispersées. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Négligeable	

Haies arborées	
Code EUNIS : FA	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Lignes d'arbres et de buissons avec une diversité floristique intéressante délimitant des parcelles et bordant des chemins.	
<u>Répartition sur le site :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : quelques zones de haies arborées ont été inventoriées à l'ouest du fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : de grandes haies sont présentes à l'ouest le long du périphérique. D'autres, de taille plus modeste, sont disséminées le long du fuseau. 	
<u>Photo :</u>	
	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible	

Haies arbustives	
Code EUNIS : F3.1	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Habitat similaire à l'habitat précédent sauf qu'il n'y a pas de strate arborée dans cette haie. La hauteur de cette formation ne dépasse pas les quelques mètres.	
<u>Répartition sur le site :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : nombreuses petites haies disséminées sur le fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : nombreuses petites haies disséminées sur le fuseau. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible	

Parcs et jardins	
Code EUNIS : I2.1	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Les parcs et jardins correspondent aux jardins privées et habitations ainsi qu'aux espaces verts des lieux publics. La flore s'y développant est fortement influencée par les activités humaines.	
<u>Répartition sur le site :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : très présents dans la ville de Corbas et sa zone industrielle. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : assez disséminés sur le fuseau, un peu concentrés dans la zone industrielle du Chapotin. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible	

Pelouses écorchées	
Code EUNIS : E1.27	Code Natura 2000 : 6210
<u>Description :</u> Il s'agit d'une formation herbacée pelousaire xérophile vivace pionnière qui se développe sur des sols squelettiques. Elle est constituée majoritairement d'Immortelle jaune (<i>Helichrysum stoechas</i>), d'Orpin blanc (<i>Sedum album</i>) et d'œillet des rochers (<i>Petrorhagia saxifraga</i>).	
<u>Répartition sur le site :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : une petite zone de pelouse écorchée est présente à l'extrémité ouest de ce périmètre • Liaison électrique Fuseau « Nord » : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Sud » : non concerné 	
<u>Photo :</u>	
	
Liste rouge Rhône-Alpes : Vulnérable	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Fort	

Pelouses sèches	
Code EUNIS : E1.26	Code Natura 2000 : 6210
<p><u>Description :</u></p> <p>Il s'agit d'une formation herbacée basse vivace comme la pelouse écorchée mais sur un sol plus évolué où sont présentes des espèces typiques des pelouses sèches comme la Koélerie pyramidale (<i>Koeleria pyramidata</i>), la Germandrée petit chêne (<i>Teucrium chamaedrys</i>), l'Epiaire droite (<i>Stachys recta</i>) ou le Panicaut champêtre (<i>Eryngium campestre</i>).</p>	
<p><u>Répartition sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Sud » : habitat implanté sur la pente d'un talus exposé Sud Sud-Est de la branche ouest du fuseau « Sud » 	
<p><u>Photo :</u></p> 	
<p>Liste rouge Rhône-Alpes : Quasi menacé</p>	
<p>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Fort</p>	

Peupleraies sèches	
Code EUNIS : G1.21	Code Natura 2000 : 91E0*-3
<p><u>Description :</u></p> <p>Cet habitat est la forme pionnière des boisements alluviaux des grands fleuves. La strate arborée est constituée d'espèces à bois tendre comme le Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>). Normalement ce type de boisement devrait évoluer vers un boisement alluvial à bois dur composé de Frênes (<i>Fraxinus spp.</i>) et de Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) cependant la forte rudéralisation et l'eutrophisation environnante l'amène plutôt à évoluer vers un boisement rudéral à Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>).</p>	
<p><u>Répartition sur le site :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : deux petits parcellaires de peupleraie sèche ont été identifiés au niveau de la zone d'implantation du poste électrique • Liaison électrique Fuseau « Nord » : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Sud » : non concerné 	
<p><u>Photo :</u></p> 	
<p>Liste rouge Rhône-Alpes : Vulnérable</p>	
<p>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Fort</p>	


Plantations de conifères	
Code EUNIS : G3.F	Code Natura 2000 : -
<p><u>Description</u> :</p> <p>Formations de ligneux cultivés, plantés le plus souvent, pour la production de bois, composées d'espèces exotiques ou d'espèces naturelles en dehors de leur aire naturelle et de leur habitat naturel.</p>	
<p><u>Répartition sur le site</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : quelques petites plantations disséminées sur le fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Deux petites plantations proches en bord d'A46. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Faible	

Postes électriques	
Code EUNIS : J1	Code Natura 2000 : -
<p><u>Description</u> :</p> <p>Éléments du réseau électrique servant à la transmission et à la distribution d'électricité.</p>	
<p><u>Répartition sur le site</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Un gros poste est présent à l'extrémité est de la zone d'étude. Un petit poste est présent à l'ouest sur le fuseau nord. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Un gros poste est présent à l'extrémité est de la zone d'étude. 	
Liste rouge Rhône-Alpes : -	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Négligeable	

Prairies de fauche	
Code EUNIS : E2.2	Code Natura 2000 : 6510
<p><u>Description</u> :</p> <p>Ce sont des formations herbacées hautes mésophiles composées de graminées comme le Fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>) ou la Fétuque rouge (<i>Festuca rubra</i>). De nombreuses espèces à fleurs s'expriment aussi dans ces prairies et les colorent de leurs teintes pendant leur période de floraison. On peut citer comme espèces caractéristiques le Lin bisannuel (<i>Linum usitatissimum subsp. angustifolium</i>), la Knautie des champs (<i>Knautia arvensis</i>) ou la Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>).</p>	
<p><u>Répartition sur le site</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Sud » : plusieurs zones de prairies de fauche étendues sont présentes au sein de l'ensemble bocager situé à l'est du fuseau sud. Quelques patchs sont également présents à proximité aux abords de la D149. 	
<p><u>Photo</u> :</p> 	
Liste rouge Rhône-Alpes : Quasi menacé	
Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude : Fort	

Prairies pâturées	
Code EUNIS : E2.1	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Ces prairies sont pâturées intensivement entraînant une eutrophisation du milieu ainsi qu'une détérioration de la flore par piétinement. On y retrouve des espèces tolérant le surpâturage comme l'ivraie vivace (<i>Lolium perenne</i>), la pâquerette (<i>Bellis perennis</i>) ou le pissenlit (<i>Taraxacum sp.</i>).	
<u>Répartition sur le site :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Sud » : deux petites prairies ont été inventoriées, l'une près de l'aérodrome, l'autre sur la branche est du fuseau. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes :</u> -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude :</u> Faible	

Robinieraies	
Code EUNIS : G1.C3	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Ce sont des formations arborées à arbustives quasi-monospécifiques à Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>).	
<u>Répartition sur le site :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : une grande zone de robinieraie occupe tout le nord-est de la zone. • Liaison électrique Fuseau « Nord » : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Sud » : une robinieraie probablement issue de plantation au nord de l'aérodrome. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes :</u> -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude :</u> Faible	

Ronciers	
Code EUNIS : F3.131	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Les ronciers représentent les fourrés bas dominés par les ronces (<i>Rubus spp.</i>).	
<u>Répartition sur le site :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Un grand roncier en bord de boisement au centre du fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : quelques petits ronciers dont un rudéralisé. 	
<u>Photo :</u> 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes :</u> -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude :</u> Faible	

Routes	
Code EUNIS : J4.2	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Il s'agit du réseau routier goudronné. La végétation y est absente.	
<u>Répartition sur le site :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Les routes sont omniprésentes sur le fuseau. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Les routes sont omniprésentes sur le fuseau sauf dans la plaine agricole et la zone bocagère à l'est. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes :</u> -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude :</u> Négligeable	

Voies ferrées	
Code EUNIS : J4.3	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Chemins sur rails permettant le transport ferroviaire à l'aide de trains.	
<u>Répartition sur le site :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : Une voie ferrée traverse les fuseaux à l'ouest. • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Une voie ferrée traverse les fuseaux à l'ouest. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes :</u> -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude :</u> Négligeable	

Zones de stockages	
Code EUNIS : J1	Code Natura 2000 : -
<u>Description :</u> Zones de stockage de matériaux.	
<u>Répartition sur le site :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Nord » : non concerné • Liaison électrique Fuseau « Sud » : Une zone de stockage municipale est située au sud du périmètre du poste de Feyzin. 	
<u>Liste rouge Rhône-Alpes :</u> -	
<u>Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude :</u> Négligeable	

Le tableau et les cartographies ci-après synthétise les enjeux en termes d'habitats naturels remarquables à l'échelle des différents périmètres étudiés.

La synthèse cartographique complète des habitats naturels est disponible dans l'atlas annexé au rapport.

Tableau 15 : Habitats naturels inventoriés et niveau d'enjeu local

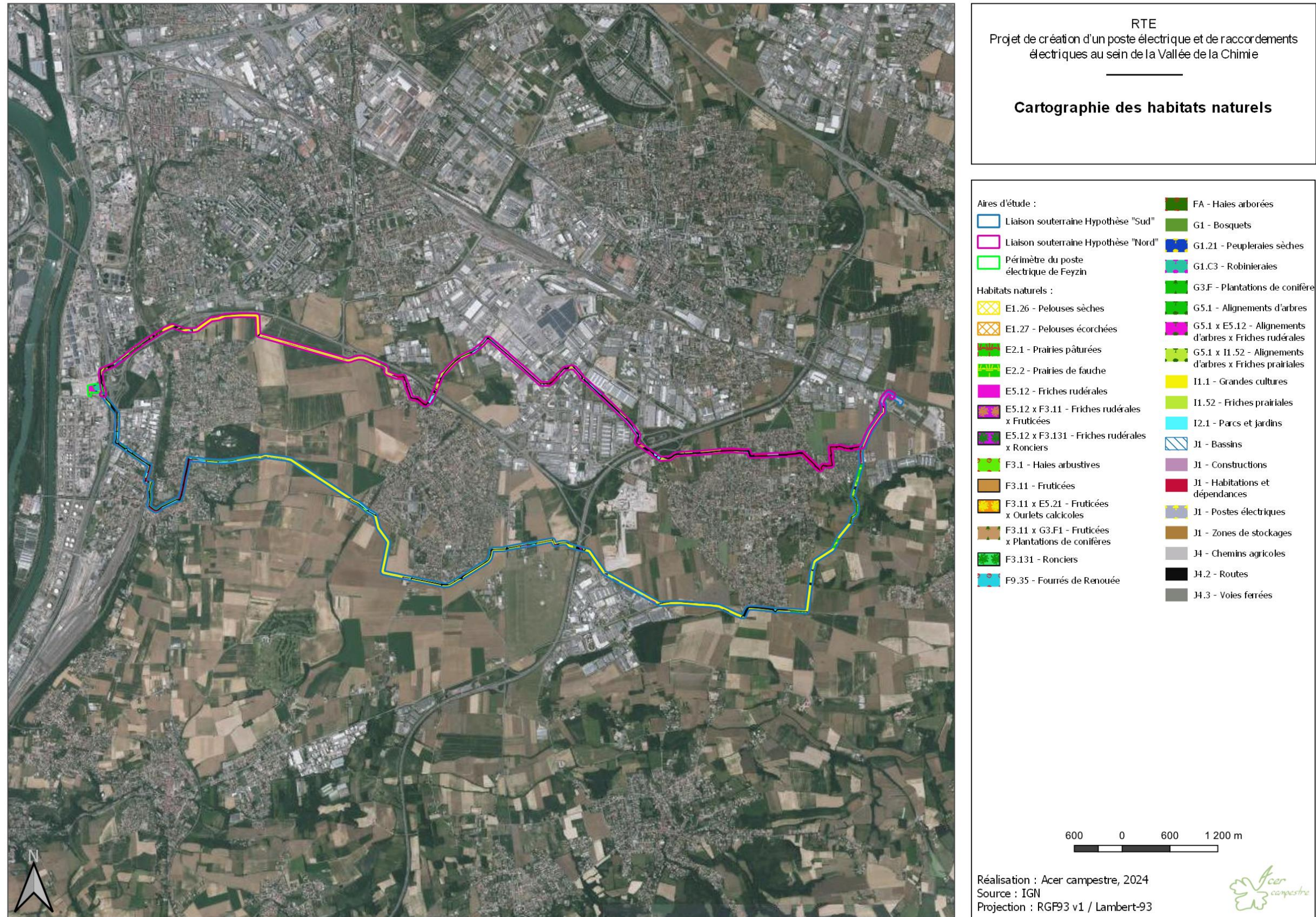
Intitulé	Code EUNIS	Code Natura 2000	Statut de conservation *	Enjeu local de conservation	Typicité et état de conservation	Surface dans l'aire d'étude (ha)	Proportion par rapport à la surface de l'aire d'étude (%)	Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude	Aire de présence des habitats		
									Fuseau Nord	Fuseau Sud	Poste électrique
Alignements d'arbres	G5.1	-	-	Faible	Moyen à Bon	0,94	0,66	Faible	X	X	-
Alignements d'arbres x Friches prairiales	G5.1 x I1.52	-	-	Faible	Moyen à Bon	1,54	1,09	Faible	X	X	-
Alignements d'arbres x Friches rudérales	G5.1 x E5.12	-	-	Faible	Dégradé à Bon	0,03	0,02	Faible	X	-	-
Bassins	J1	-	-	Négligeable	-	1,05	0,75	Négligeable	X	X	-
Bosquets	G1	-	-	Faible	Moyen à Bon	4,02	2,84	Faible	X	X	X
Carrières	J3.2	-	-	Négligeable	-	0,02	0,02	Négligeable	-	X	-
Chemins agricoles	J4	-	-	Faible	-	1,57	1,11	Faible	X	X	-
Constructions	J1	-	-	Négligeable	-	10,56	7,46	Négligeable	X	X	-
Fourrés de Renouée	F9.35	-	-	Négligeable	-	0,09	0,06	Négligeable	-	X	-
Friches prairiales	I1.52	-	-	Faible	Dégradé à Bon	8,35	5,91	Faible	X	X	-
Friches rudérales	E5.12	-	-	Faible	Dégradé à Moyen	2,66	1,88	Faible	X	X	X
Friches rudérales x Fruticées	E5.12 x F3.11	-	-	Faible	Moyen	0,36	0,25	Faible	X	-	-
Friches rudérales x Ronciers	E5.12 x	-	-	Faible	Moyen	0,39	0,28	Faible	-	X	-
Fruticées	F3.11	-	-	Faible	Moyen à Bon	2,11	1,49	Faible	X	X	-
Fruticées x Ourlets calcicoles	F3.11 x E5.21	-	-	Faible	Bon	0,17	0,12	Faible	X	-	-
Fruticées x Plantations de conifères	F3.11 x G3.F1	-	-	Faible	Moyen	0,22	0,15	Faible	X	X	-
Grandes cultures	I1.1	-	-	Négligeable	-	46,68	33,01	Négligeable	X	X	-
Habitations et dépendances	J1	-	-	Négligeable	-	13,66	9,66	Négligeable	X	X	-
Haies arborées	FA	-	-	Faible	Moyen à Bon	4,48	3,17	Faible	X	X	-
Haies arbustives	F3.1	-	-	Faible	Moyen à Bon	1,39	0,98	Faible	X	X	-
Parcs et jardins	I2.1	-	-	Faible	-	6,86	4,85	Faible	X	X	-
Pelouses écorchées	E1.27	6210	VU	Fort	Moyen	0,01	0,01	Fort	-	-	X
Pelouses sèches	E1.26	6210	NT	Fort	Moyen	0,07	0,05	Fort	-	X	-
Peupleraies sèches	G1.21	91E0*-3	VU	Fort	Dégradé	0,41	0,29	Fort	-	-	X
Plantations de conifères	G3.F	-	-	Faible	Dégradé à Bon	0,10	0,07	Faible	X	X	-

Intitulé	Code EUNIS	Code Natura 2000	Statut de conservation *	Enjeu local de conservation	Typicité et état de conservation	Surface dans l'aire d'étude (ha)	Proportion par rapport à la surface de l'aire d'étude (%)	Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude	Aire de présence des habitats		
									Fuseau Nord	Fuseau Sud	Poste électrique
Postes électriques	J1	-	-	Négligeable	-	1,55	1,10	Négligeable	X	X	-
Prairies de fauche	E2.2	6510	NT	Fort	Moyen à Bon	3,49	2,47	Fort	-	X	-
Prairies pâturées	E2.1	-	-	Faible	Dégradé à Moyen	0,18	0,13	Faible	-	X	-
Robinieraies	G1.C3	-	-	Faible	Dégradé	0,96	0,68	Faible		X	X
Ronciers	F3.131	-	-	Faible	Moyen à Bon	0,19	0,14	Faible	X	X	-
Routes	J4.2	-	-	Négligeable	-	26,64	18,84	Négligeable	X	X	-
Voies ferrées	J4.3	-	-	Négligeable	-	0,34	0,24	Négligeable	X	X	-
Zones de stockages	J1	-	-	Négligeable	-	0,33	0,23	Négligeable		X	-
						141,44	100				

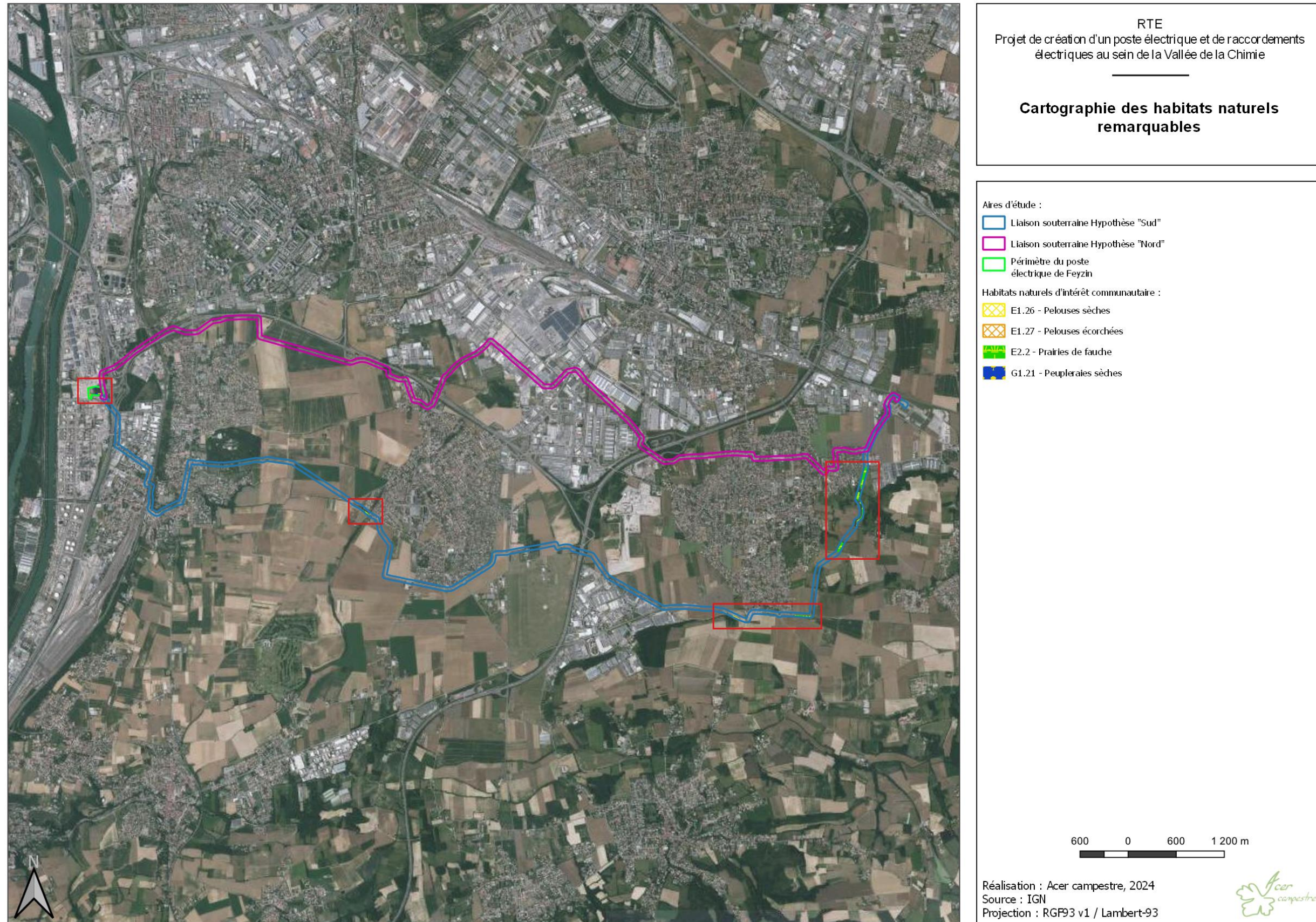
Légende : le statut de conservation est indiqué selon les listes rouges : CR : en danger critique d'extinction dans la région ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.

* Seuls les habitats naturels caractéristiques relevant de liste rouge sont retenus

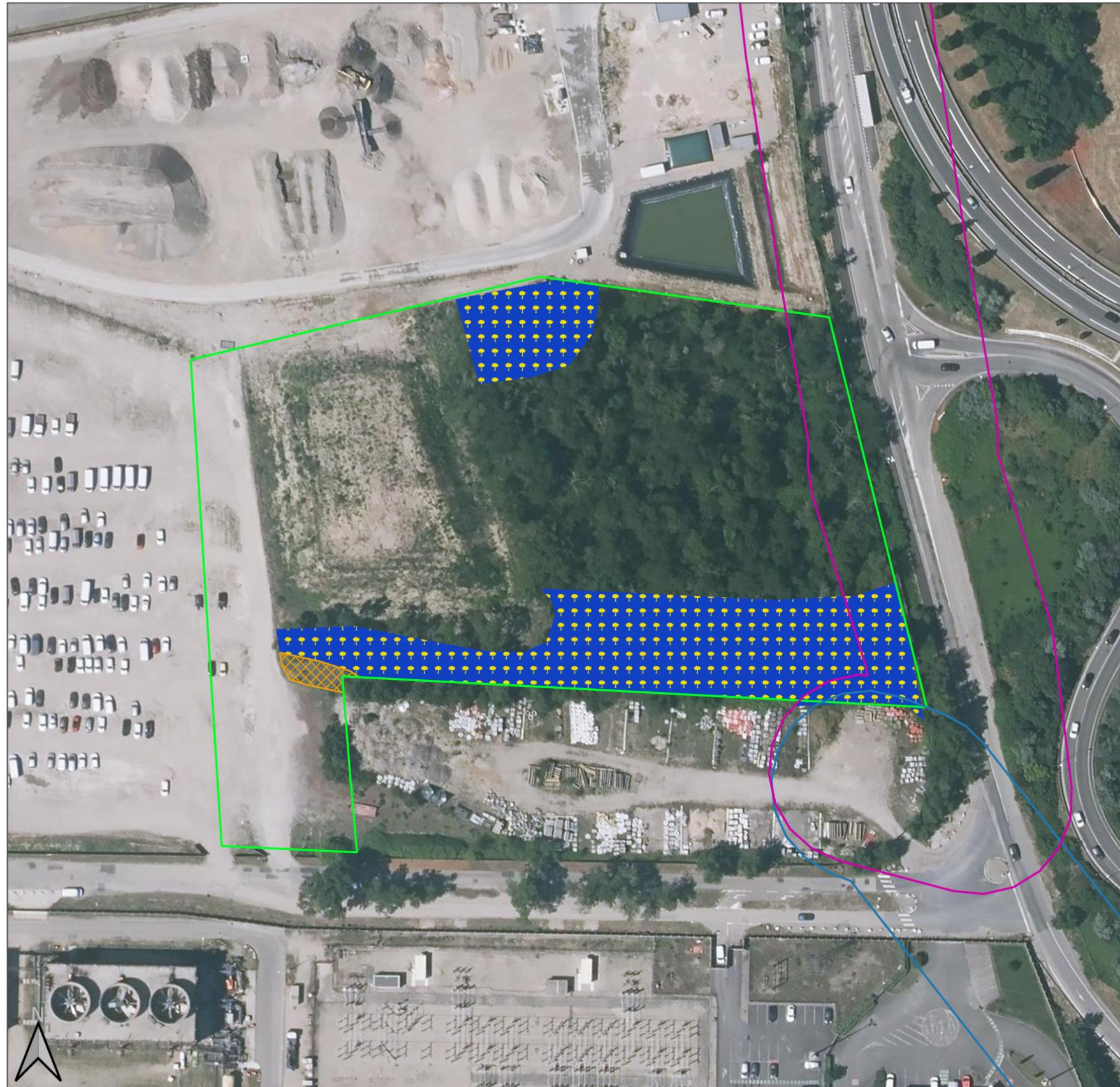
Carte 10 : Cartographie générale des habitats naturels



Carte 11 : Cartographie générale des habitats naturels remarquables



Carte 12 : Cartographie des habitats naturels remarquables – zoom 1



RTE
Projet de création d'un poste électrique et de raccordements électriques au sein de la Vallée de la Chimie

Cartographie des habitats naturels remarquables

- Aires d'étude :
- Liaison souterraine Hypothèse "Sud"
 - Liaison souterraine Hypothèse "Nord"
 - Périmètre du poste électrique de Feyzin
- Habitats naturels d'intérêt communautaire :
- E1.27 - Pelouses écorchées
 - G1.21 - Peupleraies sèches

10 0 10 20 m

Réalisation : Acer campestre, 2024
Source : IGN
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93




Carte 13 : Cartographie des habitats naturels remarquables – zoom 2




RTE
Projet de création d'un poste électrique et de raccordements
électriques au sein de la Vallée de la Chimie

**Cartographie des habitats naturels
remarquables**

Aires d'étude :

-  Liaison souterraine Hypothèse "Sud"

Habitats naturels d'intérêt communautaire :

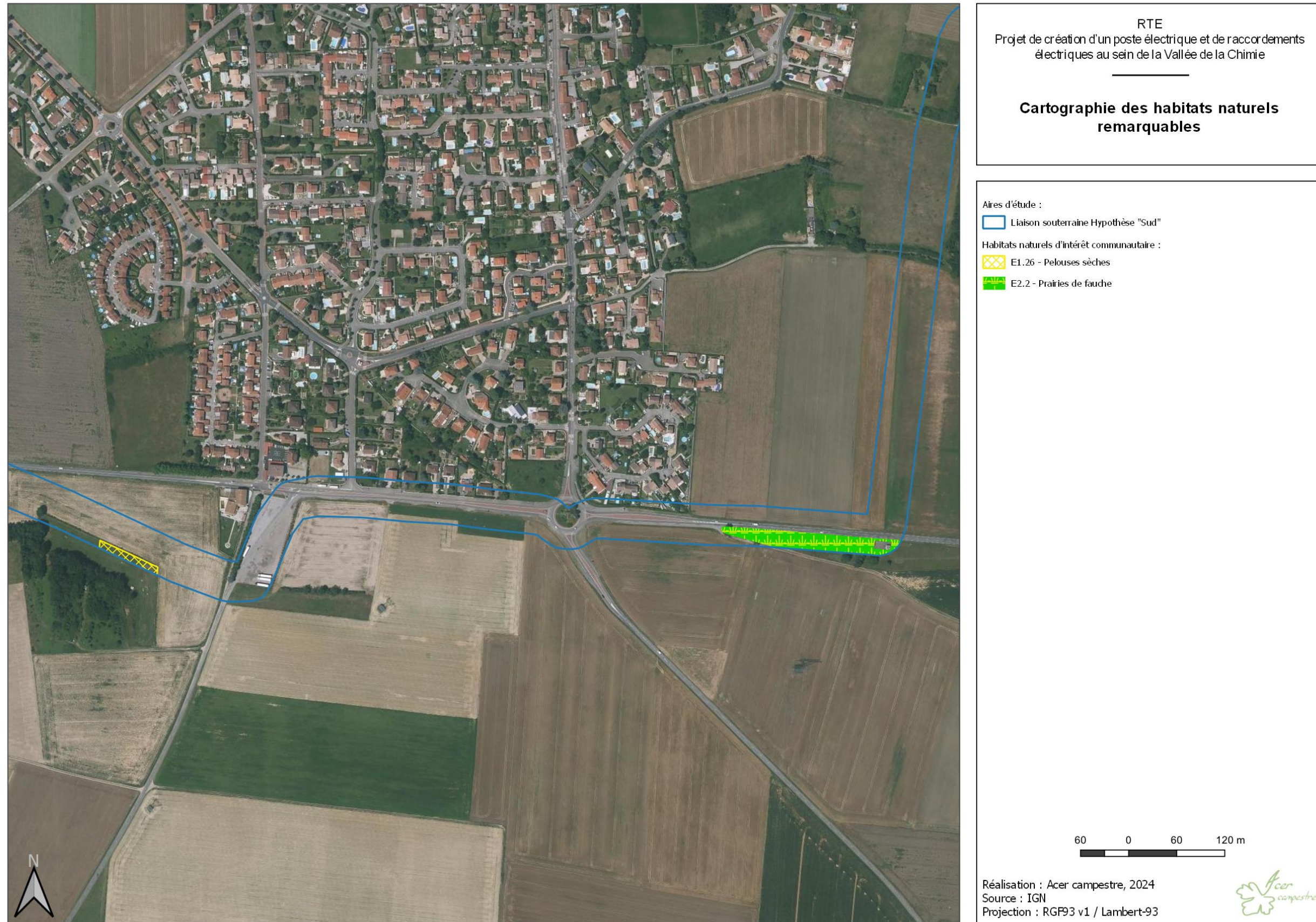
-  E2.2 - Prairies de fauche



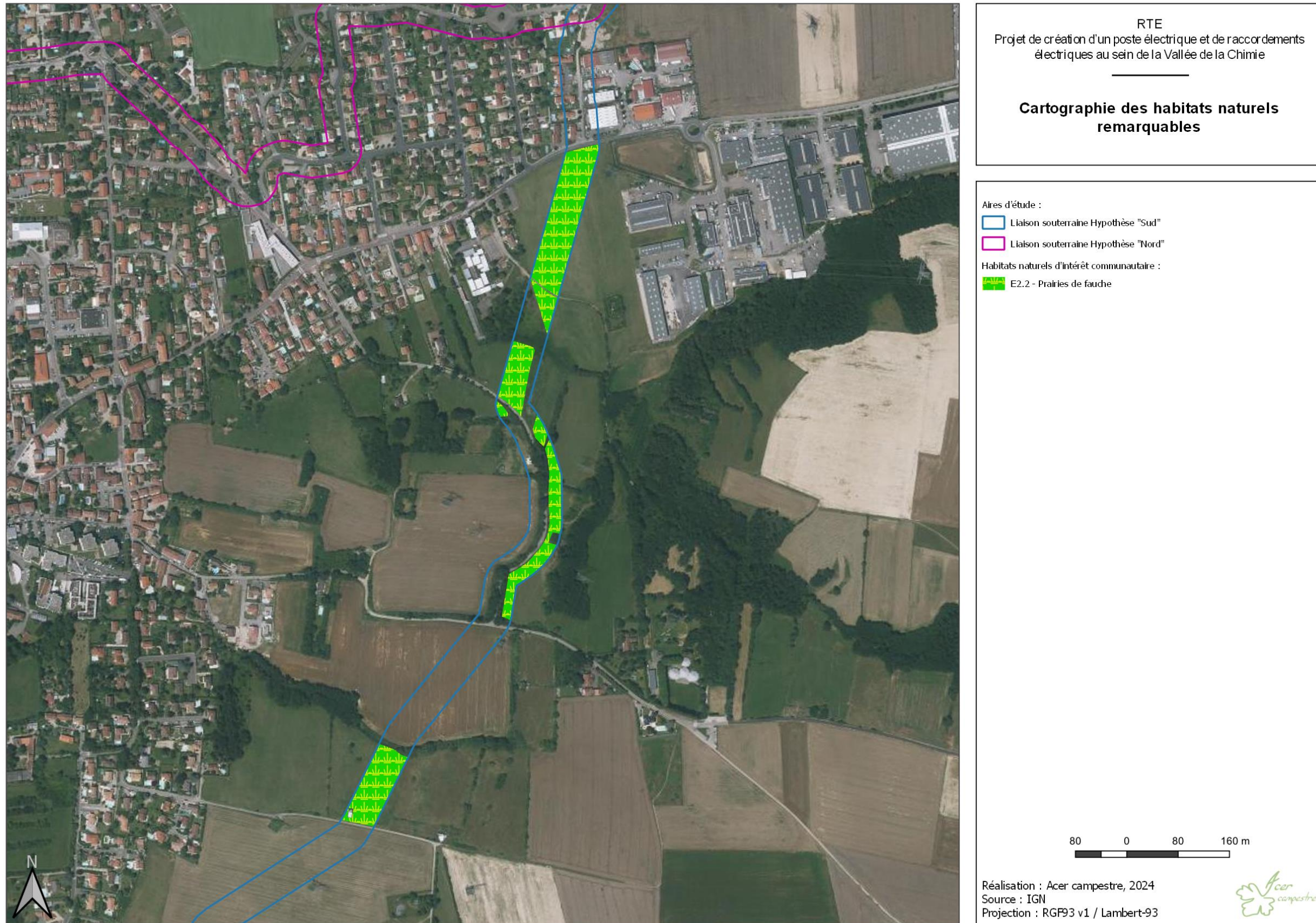
Réalisation : Acer campestre, 2024
Source : IGN
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93



Carte 14 : Cartographie des habitats naturels remarquables – zoom 3



Carte 15 : Cartographie des habitats naturels remarquables – zoom 4



II.B. Flore

II.B.1. Flore d'intérêt patrimonial

Les inventaires ont permis d'identifier la présence de **241 espèces végétales** au sein de la zone d'étude (liste disponible en annexe).

Parmi les espèces inventoriées, **aucune ne présente de statut de protection** à l'échelle nationale, régionale ou départementale. Aucune **espèce menacée n'est non plus présente** en référence aux listes rouges nationale et régionale de la flore vasculaire.

II.B.2. Flore exotique envahissante

La flore exotique envahissante est constituée des espèces non indigènes susceptibles d'envahir les milieux et d'avoir un impact sur la biodiversité.

La zone d'étude présente des sites favorables à l'expansion de ces espèces avec de nombreuses zones rudérales colonisables.

Parmi les espèces recensées, **dix-huit espèces peuvent être considérées comme exotiques envahissantes**. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Liste des espèces de la flore invasive

Nom français	Nom latin	Echelle de Lavergne	Note Weber & Gut	Enjeu régional	Effectifs / répartition
Ailanthé	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	5	33	Fort	Plusieurs individus au sein d'espaces rudéraux le long des infrastructures routières
Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	5	28	Fort	De quelques individus à de grands massifs majoritairement au sein des espaces agricoles de l'aire d'étude
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	4	23	Fort	Quelques individus épars dans des zones rudérales
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	4	32	Fort	Un petit massif dans une friche prairiale entre une route et le périphérique
Buddleia du père David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	5	36	Fort	Quelques individus éparpillés le long d'axes de communications
Févier d'Amérique	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	3	24	Modéré	Quelques arbres plantés dans des jardins
Panic faux-millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	3	20	Modéré	Un petit foyer dans une culture à l'ouest du fuseau sud

Nom français	Nom latin	Echelle de Lavergne	Note Weber & Gut	Enjeu régional	Effectifs / répartition
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	2 et 2+	30	Modéré	Quelques individus dispersés dans des zones rudérales
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohémica</i> Chrtek & Chrtkova, 1983	5	32	Fort	D'importants massifs en bordure d'infrastructures routières ainsi que quelques massifs moins denses dans le boisement du poste électrique
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	5	31	Fort	Plusieurs boisements quasi monospécifiques sont présents au sein de l'aire, notamment au niveau du poste électrique et de l'aérodrome. Également bien présents dans de nombreuses haies
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	4	28	Fort	Présence diffuse en bord des infrastructures routières. Un gros foyer à Corbas dans une friche prairiale entre la ville et le périphérique
Solidage glabre	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	5	37	Fort	Surtout présent à l'est du fuseau sud dans la zone de bocage où il est bien représenté dans les friches prairiales et rudérales.
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	2 et 2+	25	Modéré	Quelques petits foyers épars dans des zones de culture du fuseau sud
Sporobole fertile	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	3	21	Modéré	Un petit foyer au centre du fuseau sud en bord de périphérique
Stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	3	27	Modéré	Plusieurs individus dans une culture du fuseau sud
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	4	30	Fort	Présence diffuse sur toute l'aire d'étude
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	4	30	Fort	Quelques zones de présence dans des friches du fuseau sud
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	4	34	Fort	Une population importante dans le boisement limitrophe de l'aérodrome. Quelques autres petites populations en bordure d'espaces arborés.

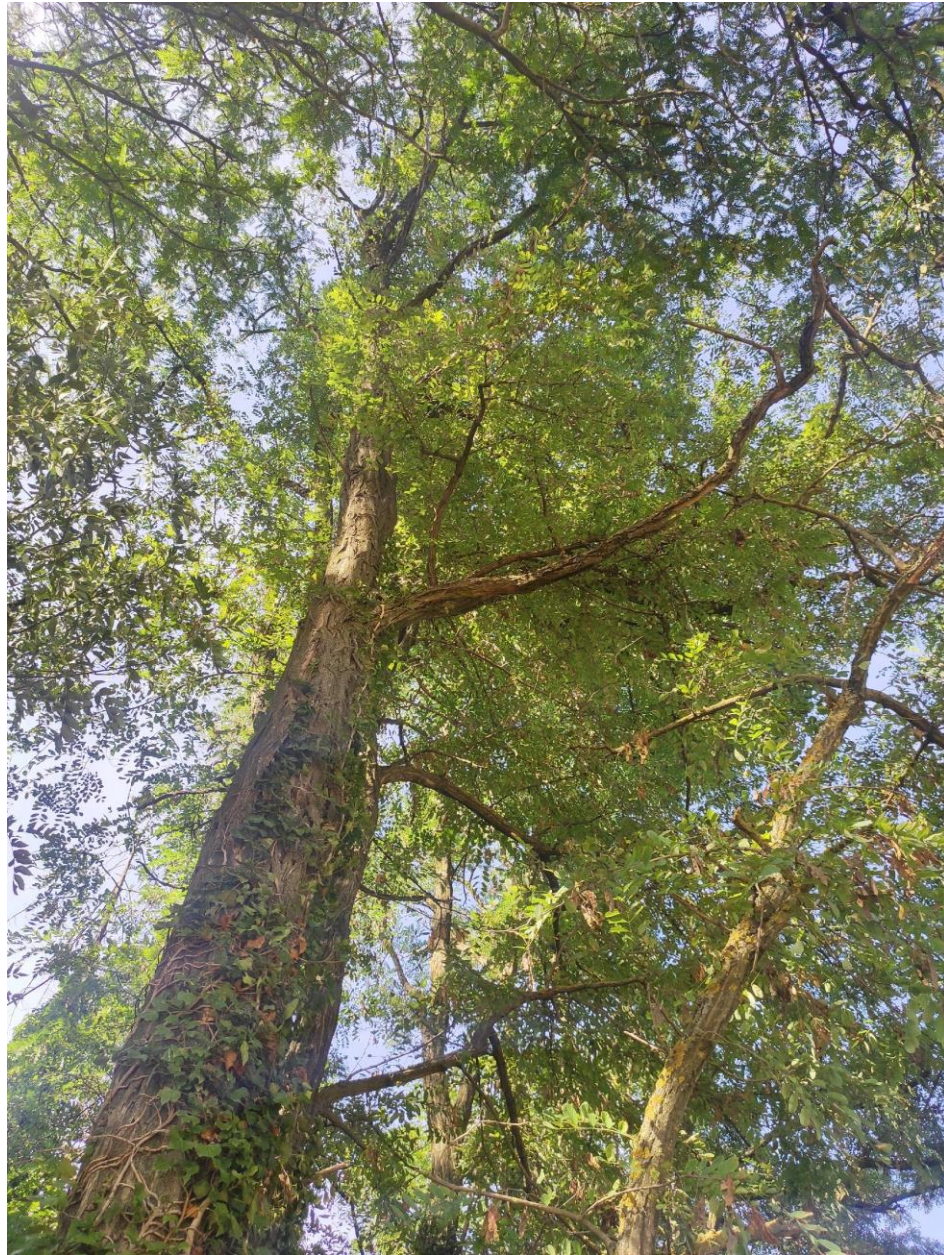
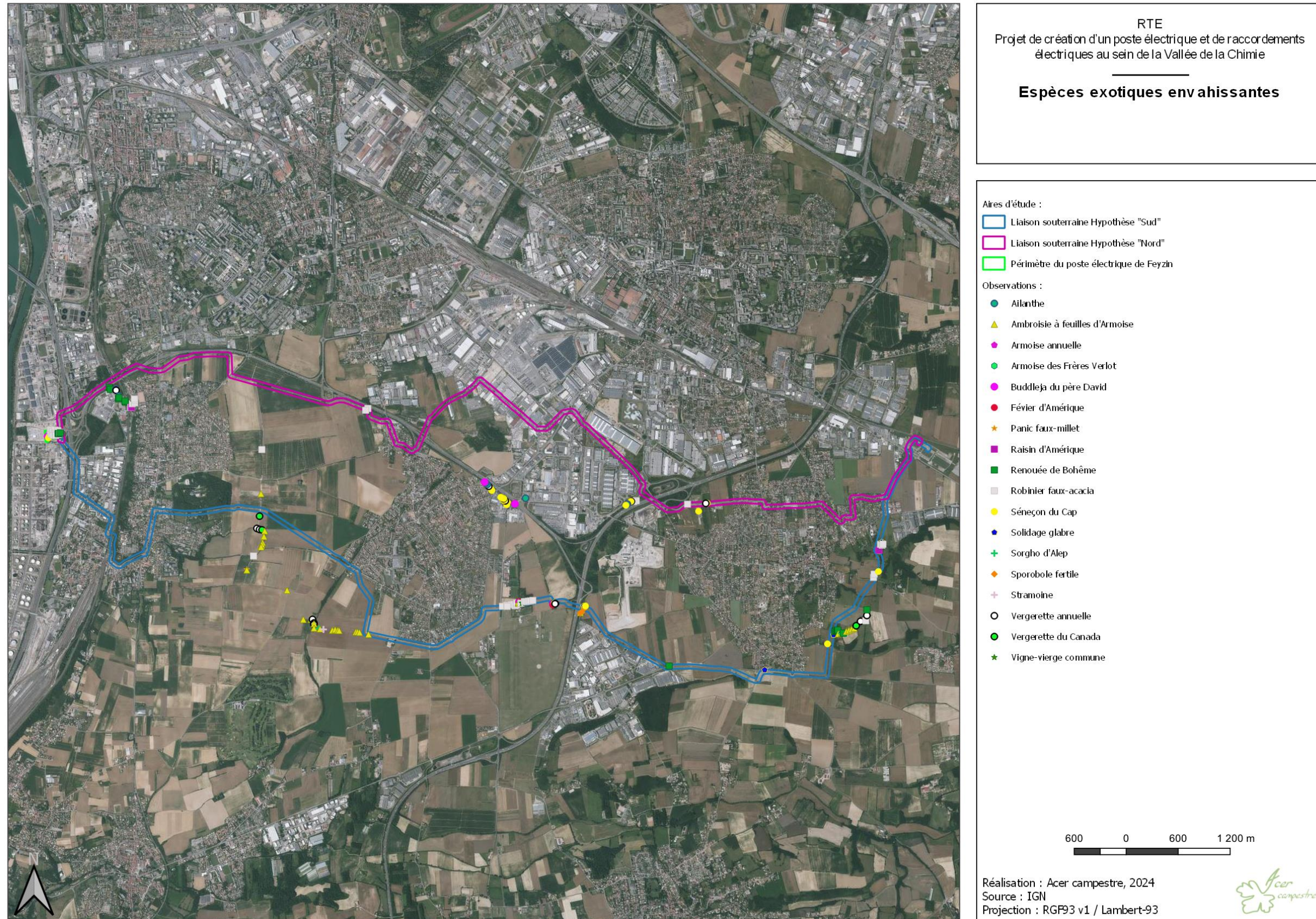


Illustration 1 : Robinier faux-acacia



Illustration 2 : Armoise des Frères Verlot

Carte 16 : Localisation des observations d'espèces végétales exotiques envahissantes



II.C. Avifaune

Les investigations menées en 2023 et 2024 ont permis de contacter 95 espèces directement sur site, auxquelles s'ajoutent plusieurs taxons cités dans la bibliographie dont la présence en tant que nicheur est jugée potentielle au sein des périmètres étudiés. Quatre-vingt-huit espèces ont été observées en période de nidification. Certaines ne sont pas considérées nicheuses et utilisent l'aire d'étude comme site d'alimentation et/ou de repos en halte migratoire, en simple survol ou en transit au sein de leur domaine vital.

Etant considéré ces éléments, un minimum de 68 espèces sont jugées nicheuses possibles à certaines sur site. Il s'agit majoritairement d'oiseaux protégés montrant une faible exigence écologique quant à la sélection de leur milieu de vie. Une des caractéristiques du peuplement est la présence d'un nombre important d'espèces liés aux milieux agricoles très ouverts. Ils représentent souvent des enjeux forts de conservation. Une autre partie appartient aux cortèges des espèces de milieux semi-ouverts (bocages) ou des milieux boisés et forestiers.

II.C.1. Avifaune nicheuse

Les espèces peuvent être regroupées en cortège, ou guildes, en fonction de la nature des milieux colonisés pour nicher :

- le cortège des milieux semi-ouverts et bocagers (46 espèces)

Ce cortège est le cortège le plus riche en espèces et avec la présence de neuf espèces représentant des enjeux locaux de conservation forts et très forts : Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Huppe fasciée, Petit Duc Scops, Verdier d'Europe, Tourterelle des bois, Pigeon colombin, Effraie des clochers et Alouette lulu.

Ce cortège comprend les espèces recherchant les milieux ouverts avec la présence d'arbres ou d'arbustes, de haies et de bosquets pour y établir leur nid. Les espèces caractéristiques de ce cortège, comme le Bruant zizi, l'Hypolaïs polyglotte ou encore le Tarier pâtre, sont retrouvées un peu partout dans la zone d'étude. Ces milieux bocagers sont également d'indispensables zones d'alimentation pour plusieurs espèces du secteur : Guépriers, Hirondelles, rapaces nocturnes...

- le cortège des milieux bâtis et anthropisés (10 espèces)

Ce cortège observé regroupe des espèces qui sont retrouvées quasi-exclusivement au contact de l'homme. Certaines espèces comme le Moineau domestique, le Rougequeue noir et la Tourterelle turque, en sont même commensales. D'autres, plus opportunistes, mettent à profits les habitats favorables qu'elles retrouvent à proximité des habitations. Parmi ces espèces, bien représentées dans les secteurs bâtis de la zone d'étude, on peut citer l'Hirondelle rustique et le Serin cini qui représentent des enjeux de conservation. Le Moineau friquet devenu très rare et fortement menacé fait partie de ce cortège.

- le cortège des milieux agricoles très ouverts (grandes cultures) (12 espèces)

Les oiseaux de ce cortège recherchent les milieux ouverts, le plus souvent à végétation rase, que ce soit pour établir leur nichée ou pour chasser. Ces milieux sont fortement appréciés par des espèces d'enjeux de conservation forts à très forts d'origine steppique qui trouvent dans certains espaces

agricoles de grandes cultures des caractéristiques écologiques similaires à leur habitat d'origine. Des espèces sont fortement menacées : Bruant proyer, Alouette des champs, Busard cendré et Saint Martin, Courlis cendré, Vanneau huppé et Oedicnème criard.

Parmi ces espèces certaines représentent des enjeux de conservation modérés à majeurs en période de reproduction.

- Espèces des milieux semi-ouverts et bocagers :

- **l'Alouette lulu** occupe les milieux dégagés à végétation rase bien exposés. Elle est inscrite à l'annexe I de la Directive Habitats et jugée « vulnérable » en Rhône Alpes. Au sein de l'aire d'étude, elle a été observée sur les secteurs de lisières des prairies bien exposées des vallons de Mions. L'espèce a été observée en hiver et est potentiellement nicheuse sur les coteaux secs de la commune de Mions.
- **la Buse variable** est un rapace commun qui apprécie les milieux bocagers où elle niche sur un bosquet ou en lisière de boisement. L'espèce est jugée « quasi-menacée » en Rhône-Alpes. Elle a été observée dans les secteurs de grandes cultures et de bocage de l'ensemble de l'aire d'étude. Sa nidification est probable dans les bosquets et haies arborées de l'ensemble des 2 fuseaux étudiés.
- **le Chardonneret élégant** se rencontre au sein des bosquets et des haies en contexte agricole et peut également coloniser les jardins et parcs. Il est considéré comme « vulnérable » sur la liste rouge nationale. Il est répandu de façon homogène sur l'ensemble du périmètre d'étude où il se rencontre dans les milieux bocagers aussi bien que dans le secteur péri-urbains résidentiels.
- **la Chevêche d'Athéna**, est un petit rapace nocturne sédentaire qui apprécie dans notre région les milieux agricoles hétérogènes riches en cavités de toutes sortes (arboricole ou artificielles) pour nidifier. La présence de zones incultes (friches, bandes enherbées) lui sont nécessaires pour chasser. Elle est qualifiée de « vulnérable » sur la liste rouge régionale. Elle niche probablement au niveau d'un bâtiment agricole dans le secteur de Coulouvra à Corbas et sur les coteaux de Mions.
- **le Choucas des tours**, est un petit corvidé d'une grande capacité d'adaptation. A l'origine oiseau des steppes boisées où il nichait dans les arbres creux, il a trouvé dans les milieux agricoles et urbains des habitats favorables. Il est considéré comme « quasi menacé » à l'échelle régionale. Il va occuper alors les alignements d'arbres, les édifices, les pylônes électriques et les carrières. Il niche probablement dans les secteurs urbanisés arborés des communes de Feyzin, Corbas et Mions. Il a été contacté nicheur possible au niveau du poste électrique de Mions.
- **l'Effraie des clochers**, est un rapace nocturne sédentaire très menacé. Elle possède sensiblement les mêmes traits biologiques que l'espèce précédente. Elle ne niche en revanche qu'exclusivement en bâtiment dans notre région essentiellement dans les dépendances de fermes agricoles ou en clocher d'église. Cette espèce est très menacée dans la région Rhône Alpes à fortiori dans la région lyonnaise en raison de la destruction de ses habitats. Elle représente un enjeu fort de conservation. Un contact de l'espèce a été réalisé dans le secteur de Coulouvra à Corbas où elle niche probablement.

- **le Faucon crécerelle**, est un petit rapace qui fréquente préférentiellement les milieux semi-ouverts et la campagne où des zones d'accès au sol pour la chasse aux rongeurs alternent avec ses sites de nidification en milieux rupestres ou arboricoles. L'espèce peut nicher au sein de haies et de bosquets de hautes tiges, mais aussi en falaises ou sur des milieux artificiels. Il est considéré comme « quasi menacé » en France. Il a été observé au sein des deux fuseaux où quelques couples nichent probablement, soit sur des pylônes soit en haie bocagère ou même en milieu bâti.
 - **la Fauvette grisette** est un passereau insectivore migrateur qui affectionne les milieux buissonnants de tous types. Elle est « quasi menacée » en région Rhône Alpes. Comme beaucoup d'oiseaux fréquentant les milieux agricoles elle est menacée par l'intensification des pratiques culturales. Sur les aires étudiées on la trouve sur les zones incultes en marge des grandes cultures ou dans les friches.
 - **la Huppe fasciée** est un oiseau migrateur qui occupe un large spectre de milieux ouverts à semi-ouverts bien exposés offrant une mosaïque d'habitats riches en cavités (arboricoles ou rupestre) et en insectes. L'espèce est jugée « en danger » en Rhône-Alpes. Au sein de l'aire d'étude, elle est potentiellement nicheuse dans les secteurs bocagers de la commune de Mions et Toussieu à l'est.
 - **le Milan noir** est rapace migrateur qui apparait sur la liste de l'annexe I de la Directive oiseaux. Il recherche les boisements avec de grands arbres quelques soit la surface si possible près d'un cours d'eau. Il est potentiellement nicheur sur la parcelle du projet de poste électrique de Feyzin. De anciens nids ont été relevés sur les Peupliers.
 - **le Petit Duc Scops** est un petit rapace nocturne d'affinité méditerranéenne qui affectionne les milieux semi ouverts impliquant des haies, peuplement de feuillus, vergers, village avec un vieux bâti et prairies sèches. L'espèce est « en danger critique ». Ses préférences écologiques sont proches du Moineau friquet et de la Chevêche d'Athéna eux aussi menacés. Il est potentiellement nicheur entre les faubourgs de Feyzin et les coteaux de Mions.
 - **la Pie bavarde** colonise tous types de milieux boisés de haute tige ponctuels, notamment à proximité des milieux anthropisés (haies, bosquets, jardins, parcs, etc.). Malgré ses effectifs importants, l'espèce a subi un déclin et apparait comme « quasi menacée » à l'échelle de la région Rhône-Alpes. Elle se reproduit sur l'ensemble des secteurs de parcs, jardins et haies et bosquets de l'aire d'étude.
 - **la Pie grièche écorcheur** occupe les milieux bocagers diversifiés. La présence de haies épineuses et de prairies fauchées ou de friches sont des éléments du paysage nécessaires pour cette espèce insectivore. Ses populations sont menacées en France car considérées comme « quasi menacées ». Sa nidification est probable essentiellement sur la partie ouest du fuseau d'étude sud (coteaux de Mions). Un mâle cantonné a été observé dans carré de buisson en bordure du Boulevard Urbain Sud.
 - **le Pigeon colombin**, est un oiseau qui recherche des cavités pour nicher. Ces cavités sont soit dans le milieu naturel (arbres creux, falaises) soit dans le milieu anthropique (bâtiment industriels, édifices, carrières). L'espèce est considérée comme « vulnérable » en tant que nicheur et d'hivernant. L'oiseau est présent uniquement dans le boisement autour du fort de Feyzin.
 - **le Serin cini** est un passereau granivore assez répandu dans les milieux péri-urbains lâches, qui conservent des zones de friches, des délaissées rudéraux, des jardins et des parcs. L'emplacement de nid sera dans un arbuste de préférence résineux au feuillage très dense. L'espèce est considérée comme « vulnérable » à l'échelle nationale. Elle est essentiellement présente sur l'ensemble des zones résidentielles de Corbas et de Mions.
 - **le Tarier pâtre** recherche les milieux agricoles conservant des secteurs incultes, des bandes enherbées, des zones de déprise, les landes. Il est considéré comme « quasi menacé » en France. Il ne semble occuper que les secteurs bocagers à l'est de l'aire d'étude sud. Il est toutefois potentiellement présent sur les secteurs de grandes cultures sur les zones incultes ayant conservés quelques buissons (secteur des Grandes Terres).
 - **la Tourterelle des bois** est un colombidé migrateur. Il vit dans les secteurs cultivés ayant conservés haies et bosquets et un maillage de culture diversifié. Cette espèce a vu ses effectifs grandement diminués en raison d'une chasse excessive et de la dégradation de ses habitats. Elle est considérée comme « vulnérable » en France et en région Rhône Alpes. Elle est présente entre Corbas et Mions en secteur sud et nord au niveau des haies des Grandes Terres et sur les coteaux de Mions à l'est.
 - **le Verdier d'Europe** est un oiseau migrateur partiel recherchant la présence d'arbres et de zones dégagées. Ces milieux sont soit d'origine agricoles soient des milieux péri-urbains de types jardins et parcs. C'est dans ce dernier habitat que l'on retrouve ce passereau. Il est nicheur dans le boisement du projet de poste électrique de Feyzin. Il occupe plus particulièrement les secteurs arborés des milieux péri-urbains des deux fuseaux d'étude. L'espèce est considérée comme « vulnérable » à l'échelle nationale.
 - Espèces des milieux anthropiques :
- Ces espèces fréquentent les espaces péri-urbains ou urbains, où elles nichent sur les bâtiments anciens ou industriels, voire les pavillons pour nicher. Certaines peuvent également se retrouver en milieu naturel sur des sites rupestres (« falaises »).
- **l'Hirondelle rustique**, est un passereau migrateur qui voit ses populations régresser très fortement. L'oiseau niche exclusivement dans les bâtiments et essentiellement dans les corps de ferme (étables). On le rencontre aussi dans les garages et cour intérieur de bâtiments résidentiels. L'espèce est très menacée en région Rhône Alpes (« en danger »). L'oiseau est nicheur au niveau des fermes traditionnelles sur les marges agricoles des communes de Corbas et de Mions.
 - **le Moineau domestique** est une espèce qui s'est adapté à la vie urbaine. Il est toutefois en diminution nette sur la région Rhône Alpes où il est jugé « quasi-menacé ». Ce passereau occupe les milieux anthropiques de l'aire d'étude et essentiellement autour des villes de Corbas et de Mions.
 - **le Moineau friquet** est un passereau devenu très rare dans notre région. Il est considéré comme « En danger » en France. Il recherche comme son cousin domestique les anfractuosités des bâtiments ou même des arbres creux. On le rencontre ainsi plus en périphérie des villages que le domestique. Il est beaucoup plus menacé que celui-ci et apparait également comme « vulnérable » sur la liste rouge régionale. Il est présent dans les secteurs cultivés et bocagers de Corbas (autour de l'aérodrome), Feyzin (Grandes Terres)

et Mions (coteaux). Il recherche les milieux ruraux hétérogènes où co-existent secteurs cultivés, pâturés, haies, habitat traditionnel, murets. Ces milieux ont régressé fortement ces dernières années.

- **le Petit Gravelot** est un petit échassier migrateur nichant en milieu naturel (banc de galet des rivières et fleuves) ou artificiel (gravières carrières). Cette espèce est considérée comme « quasi menacée » à l'échelle régionale. Un couple a été observé sur le bassin technique de la ZAC de Montmartin à Corbas.

- Espèces des milieux agricoles très ouverts (12 espèces)

Ces espèces sont rencontrées dans les espaces de grandes cultures. Ces milieux sont d'intérêts écologiques forts pour les espèces liées à ces milieux. Ils sont d'intérêt supérieurs lorsque les cultures bénéficient d'un assolement diversifié, de présence de jachères, et du maintien de haies bocagères. L'association Colza/plantes adventices/blé d'hiver/sols nus avec différentes combinaisons sont favorables aux espèces citées ci-dessous. Les enjeux de conservation les plus élevés sont dans ces habitats.

- **l'Alouette des champs** est un passereau typique des milieux cultivés dès lors que des bandes enherbées et des jachères sont présentes ainsi que des parcelles de sol nu. Elle est considérée comme « vulnérable » à l'échelle nationale et régionale en tant que nicheur et « vulnérable » à l'échelle régionale en transit et en hivernage. Elle est régulièrement présente sur l'ensemble des deux fuseaux étudiés et essentiellement sur la plaine des grandes terres et le sud de Corbas.
- **la Bergeronnette printanière** est un passereau migrateur total. Elle fréquente les grandes cultures avec une préférence pour les cultures diversifiées avec maintien de bandes enherbées. Elle apprécie particulièrement le Colza en nidification où elle niche. Sa présence est surtout notée autour des milieux ouverts des Grandes Terres. Elle est considérée comme « quasi menacée » en région Rhône Alpes.
- **le Bruant proyer** est un passereau principalement granivore des formations herbeuses. Il a besoin de perchoir pour surveiller son territoire et chanter. Il niche au sol dans la strate herbacée. Les oiseaux sont cantonnés dès la fin février. L'espèce est en fort déclin dans la région en raison de la dégradation de ses habitats (intensification et modifications des pratiques culturales). Il est présent essentiellement autour de l'aérodrome de Corbas.
- **le Busard cendré** est un rapace migrateur absent en hiver fortement menacé qui fait l'objet d'un programme national de suivi des populations. Il est considéré comme « en danger » en région Rhône Alpes. Il est potentiellement nicheur dans les secteurs cultivés des Grandes Terres et de Coulouvra.
- **le Busard Saint Martin** est tout comme le Busard cendré fortement menacé dans la région et occupe les mêmes habitats. Il possède un statut de conservation défavorable également en hivernage. Il est potentiellement nicheur dans les secteurs cultivés des Grandes Terres et de Coulouvra.
- **la Caille des blés** est un Phasianidé migrateur qui arrive en France pour se reproduire en avril. Elle apprécie les champs de Luzerne pour nicher mais également les prairies et cultures de céréales (blé, Orge etc.). Elle peut faire trois nichées par an lorsqu'il a

destruction accidentelle ou par prédation. Elle est essentiellement insectivore au printemps et pour l'élevage des jeunes. Fortement menacée, elle est considérée comme « vulnérable » en région Rhône Alpes. Un chanteur minimum a été entendu dans le secteur des Grandes Terres.

- **la Cisticole des joncs**, est un petit passereau migrateur insectivore qui recherche les hautes herbes, les buissons épars, les cultures extensives. Le nid est construit dès le mois de mars à faible hauteur dans les hautes herbes. Il est considéré comme « vulnérable » en France. Il est présent au niveau des Grandes Terres et de Coulouvra.
- **le Courlis cendré** est un grand échassier qui recherche les grands espaces prairiaux ou les milieux humides en périphérie des marais. Il est cantonné pour se reproduire dès le mois de février. Il est considéré comme « vulnérable » en région Rhône Alpes. Sa présence est constatée en alimentation dans les parcelles cultivées autour de l'aérodrome de Corbas. Sa nidification est attestée au sein même de l'aérodrome.
- **la Linotte mélodieuse** est un passereau granivore migrateur partiel. Il vit dans les milieux agricoles qui ont conservés des espaces incultes et des buissons bas. On la retrouve également dans les landes ouvertes ou les bocages lâches. Elle est considérée comme « vulnérable » en France. Sa présence est régulière en hiver sur les secteurs cultivés de l'aire d'étude et sa nidification est probable en marge des cultures et friches des Grandes Terres, de Coulouvra et des coteaux est de Mions.
- **l'Oedicnème criard** est un échassier des zones steppiques. Il s'est adapté aux systèmes culturaux intensifs dès lors qu'une mosaïque de production soit présente sur son territoire. Il profite ainsi des cycles de chaque culture qui lui procurent site de nidification (terres nues) et couvert. Etant fortement menacé il bénéficie d'un programme de protection régional. Il est présent sur le secteur des Grandes Terres et de Coulouvra.
- **le Vanneau huppé** est un échassier des milieux cultivés ou de prairies humides pâturées. Comme l'espèce précédente il recherche une diversité culturelle pour satisfaire ses besoins écologiques en nidification, alimentation et zone de protection (couvert végétal). Il est considéré comme « en danger » en nidification en Rhône Alpes. Sa présence est potentielle au niveau des Grandes Terres et de Coulouvra.



Illustration 3 : Bordures de champs cultivé à végétation diversifiée favorable à l'alimentation et à la nidification des oiseaux des milieux ouverts (fuseau sud – secteur des Grandes Terres)



Illustration 5 : Fourrés favorables aux oiseaux insectivores menacés et jeune Pie grièche écorcheur observée sur site



Illustration 4 : Arbre à cavité présent en lisière de culture favorable à la Chevêche d'Athéna

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation (nicheur)			Statut de conservation (en transit)		Enjeu local de conservation (nicheurs)	Statut biologique sur site	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Guilde	Aire de présence de l'espèce		
		Monde	EUR	FR	EUR	FR	RA	FR	RA					Fuseau Nord	Fuseau Sud	Poste électrique
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	BE3	O2/2	-	LC	NT	VU	NA	VU	Fort	Nicheur probable et hivernant	Fort	Milieus ouverts	X	X	-
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	BE3	O1	PN3	LC	LC	VU	-	DD	Fort	Nicheur potentiel	Fort	Milieus semi-ouverts	-	X	-
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Nicheur probable et hivernant	Faible	Milieus anthropiques	X	X	X
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	NT	DD	LC	Modéré	Nicheur probable et hivernant	Modéré	Milieus ouverts	X	X	-
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	EN	-	EN	Très fort	Nicheur probable	Très fort	Milieus ouverts	X	X	-
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur possible	Faible	Milieus semi-ouverts	X	X	X
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	NT	EN	NA	LC	Très fort	Nicheur possible	Très fort	Milieus ouverts	X	X	-
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	NT	VU	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	NT	LC	VU	NA	LC	Fort	Nicheur possible	Fort	Milieus ouverts	X	X	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	LC	NT	NA	LC	Modéré	Nicheur probable	Modéré	Milieus semi-ouverts	X	x	-
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	BO2, BE3	O2/2	-	LC	LC	VU	NA	VU	Fort	Nicheur possible	Fort	Milieus ouverts	X	X	-
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	LC	NA	LC	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieus semi-ouverts	X	X	X
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	-	-	LC	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	VU	-	-	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieus semi-ouverts	X	X	-
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-	O2/2	PN3	LC	LC	NT	-	LC	Modéré	Nicheur probable	Modéré	Milieus semi-ouverts	X	X	-
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	LC	VU	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	LC	NT	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	LC	-	-	Fort	Nicheur possible	Fort	Milieus ouverts	X	X	-
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	O2/2	-	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Nicheur certain	Faible	Milieus semi-ouverts	X	-	-
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	O2/2	-	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Nicheur certain	Faible	Milieus semi-ouverts	X	X	X
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	BO2, BE3	O2/2	-	VU	VU	VU	NA	DD	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieus ouverts	-	X	-
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	LC	EN	-	DD	Faible	Transit	Faible	-	X	X	-
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	VU	-	-	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieus semi-ouverts	X	X	-
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur possible	Faible	Milieus semi-ouverts	X	X	X
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	O2/2	-	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieus semi-ouverts	X	X	X
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	BE3	O2/1, O3/1	-	LC	LC	-	-	-	Négligeable	Lâcher cynégétique	Négligeable	-	X	X	X
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	NT	LC	NA	LC	Modéré	Nicheur probable	Modéré	Milieus semi-ouverts	X	X	-

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation (nicheur)			Statut de conservation (en transit)		Enjeu local de conservation (nicheurs)	Statut biologique sur site	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Guildes	Aire de présence de l'espèce		
		Monde	EUR	FR	EUR	FR	RA	FR	RA					Fuseau Nord	Fuseau Sud	Poste électrique
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur potentiel	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	NT	DD	DD	Modéré	Nicheur probable	Modéré	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	O2/2	-	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	VU	VU	DD	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	-
Goéland leucophaé	<i>Larus michahellis</i>	BE3	O2/2	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	NT	NA	-	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	-	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	BE3	O2/2	-	LC	-	LC	-	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	BE3	O2/2	-	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	-
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur possible	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	BE2	-	PN3	LC	NT	EN	DD	LC	Très Fort	Nicheur certain	Très Fort	Milieux anthropiques	X	X	-
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	EN	-	VU	Très fort	Nicheur potentiel	Très fort	Milieux semi-ouverts	-	X	-
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	LC	NA	LC	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur possible	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	BE3	-	PN3	LC	NT	LC	DD	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	BE3	O2/2	-	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur certain	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	NA	-	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation (nicheur)			Statut de conservation (en transit)		Enjeu local de conservation (nicheurs)	Statut biologique sur site	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Guilde	Aire de présence de l'espèce		
		Monde	EUR	FR	EUR	FR	RA	FR	RA					Fuseau Nord	Fuseau Sud	Poste électrique
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Modéré	Nicheur probable	Modéré	Milieux semi-ouverts	-	-	X
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	NT	VU	CR	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	-	PN3	LC	LC	NT	-	-	Modéré	Nicheur certain	Modéré	Milieux anthropiques	X	X	-
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	BE3	-	PN3	LC	EN	VU	-	-	Très fort	Nicheur probable	Très fort	Milieux anthropiques	X	X	-
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	LC	VU	NA	VU	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieux ouverts	X	X	-
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	BE3	O2/1, O3/1	-	LC	LC	-	-	-	Faible	Nicheur possible	Faible	Milieux ouverts	X	X	-
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	-	NT	-	DD	Modéré	Nicheur possible	Modéré	Milieux anthropiques	X	X	-
Petit-duc scops	<i>Otus scops</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	CR	-	DD	Majeur	Nicheur potentiel	Majeur	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	-	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	O2/2	-	LC	LC	NT	-	-	Modéré	Nicheur certain	Modéré	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	BE2	O1	PN3	LC	NT	LC	NA	LC	Modéré	Nicheur certain	Modéré	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	BE3	O2/1	-	LC	-	-	-	-	Négligeable	Nicheur certain	Négligeable	Milieux anthropiques	X	X	-
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	BE3	O2/2	-	LC	LC	VU	NA	DD	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	BE3	O3/1	-	LC	LC	LC	NA	DD	Faible	Nicheur certain	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	NA	-	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	DD	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	BE2	-	PN3	NT	VU	LC	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	BE2	O1	PN3	LC	LC	EN	NA	VU	Très Fort	Transit	Fort	Milieux ouverts	X	X	-
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	BE2	-	PN3	LC	NT	NT	DD	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation (nicheur)			Statut de conservation (en transit)		Enjeu local de conservation (nicheurs)	Statut biologique sur site	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Guildes	Aire de présence de l'espèce		
		Monde	EUR	FR	EUR	FR	RA	FR	RA					Fuseau Nord	Fuseau Sud	Poste électrique
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux anthropiques	X	X	-
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	NA	LC	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux anthropiques	X	X	X
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	LC	NA	DD	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	VU	DD	DD	Faible	Transit	Faible	-	X	X	-
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	BE2	-	PN3	LC	NT	LC	NA	LC	Modéré	Nicheur certain	Modéré	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	DD	NA	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	BE3	O2/2	-	VU	VU	NT	NA	LC	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieux semi-ouverts	X	X	-
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	BE3	O2/2	-	LC	LC	LC	NA	-	Faible	Nicheur certain	Faible	Milieux anthropiques	X	X	X
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	BE2	-	PN3	LC	NT	LC	DD	LC	Faible	Transit	Faible	-	X	X	X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	-	-	Faible	Nicheur probable	Faible	Milieux semi-ouverts	X	X	X
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	BO2, BE3	O2/2	-	VU	NT	EN	NA	DD	Très fort	Nicheur potentiel	Très fort	Milieux ouverts	X	X	-
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	LC	NA	LC	Fort	Nicheur probable	Fort	Milieux semi-ouverts	X	X	X

Statut de protection : BO2 : Convention de Bonn Annexes 2 ; BE2, BE3 : Convention de Berne Annexes 2 et 3 ; O1 : Directive Oiseaux Annexe 1 (espèce protégée), O2 et O3 : Directive Oiseaux Annexes 2 et 3 (espèce réglementée non protégée) ; PN3 : Espèce protégée (art. 3 arrêté du 29 octobre 2009)

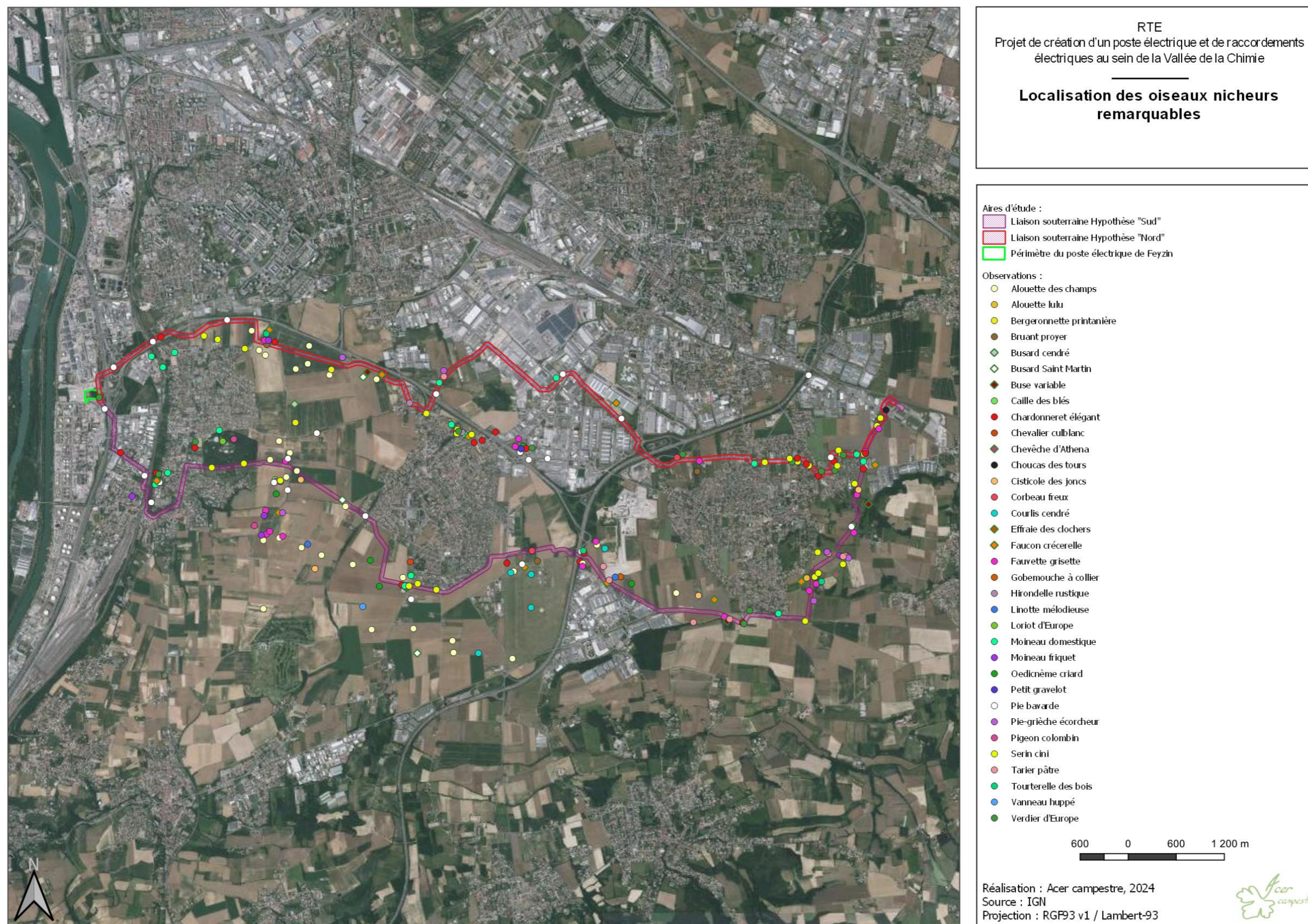
Statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné, DD : insuffisamment documentée, NE : non évalué,

* Statut biologique selon codification EOAC (cf. tableau présenté en méthodologie d'inventaires)

Taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 17 : Oiseaux répertoriés en période de nidification sur les trois périmètres d'étude

Carte 17 : Localisation des observations d'oiseaux nicheurs remarquables



II.C.2. Avifaune migratrice et hivernante

En hiver et hors période de reproduction, 54 espèces ont été contactées.

Il s'agit essentiellement d'espèces communes, hormis le **Vanneau huppé**, le **Milan royal** et le **Pigeon colombin** qui représentent des enjeux de conservation forts. Les milieux recherchés sont les espaces ouverts et dégagés permettant une bonne surveillance des lieux pour ces espèces craintives et farouches et une recherche facilitée de nourriture.

- **le Vanneau huppé** fréquente les espaces cultivés qui lui assurent nourriture et couvert. Il peut se rassembler en grand nombre. Cette espèce est considérée comme « vulnérable » en hiver dans la région Rhône Alpes. La présence de zones inondables est privilégiée. Moins de 10 individus ont été observés dans le secteur de Coulouvra (Corbas).
- **le Milan royal** est un grand rapace qui recherche les espaces dégagés pour chasser. Il est très menacé et considéré comme « en danger critique » en hiver à l'échelle régionale. Il est observé régulièrement en vol de chasse au-dessus des espaces de grandes cultures et de l'aérodrome de Corbas.
- **le Pigeon colombin** forme des petites troupes parfois mixtes avec le Pigeon ramier en hiver. Il est considéré comme « vulnérable » à l'échelle régionale. Il recherche les secteurs cultivés entrecoupés de rideaux arborés et de bosquets. Il a été observé s'abreuvant dans un bassin non loin du fort de Corbas.



Illustration 6 : Luzernière favorable aux oiseaux hivernants et en transit

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation (hivernant)		Statut de conservation (en transit)		Enjeu local de conservation	Statut biologique sur site	Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude
		Monde	Europe	France	FR	RA	FR	RA			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	BE2	-	PN3	-	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	BE2	-	PN3	NA	DD	NA	DD	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	BO2, BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	BO2, BE2	O1	PN3	NA	NT	NA	LC	Faible	Migration / Transit	Faible
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	-	-	NA	LC	Faible	Migration / Transit	Faible
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	-	O2/2	-	LC	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	-	O2/2	-	NA	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	BO2, BE3	O2/2	-	LC	DD	NA	DD	Faible	Migration / Transit	Faible
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	BO2, BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	O2/2	-	LC	-	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	BE3	O2/1, O3/1	-	-	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	BO2, BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	-	O2/2	-	NA	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>	BO2, BE2	O1	PN3	-	-	-	-	Faible	Migration / Transit	Faible
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	BO2, BE2	-	PN3	-	-	DD	LC	Faible	Migration / Transit	Faible
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	BE2	-	PN3	-	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	BE3	O2/2	-	-	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	BE3	O2/2	-	LC	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	BE3	O2/2	-	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	BE3	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i>	BE2	-	PN3	-	-	-	LC	Faible	Migration / Transit	Faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	BE3	O2/2	-	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	BE2	-	PN3	-	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	BE2	-	PN3	-	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	BE2	-	PN3	-	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	BO2, BE2	O1	PN3	VU	CR	NA	LC	Majeur	Migration / Transit	Fort
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	-	PN3	NA	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	BE3	-	PN3	-	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	BE3	O2/1, O3/1	-	-	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit / Alimentation	Faible
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	BE2	-	PN3	-	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	O2/2	-	-	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	BE3	O2/1	-	-	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	BE3	O2/2	-	NA	VU	NA	DD	Fort	Hivernant / Transit	Modéré
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	BE3	O3/1	-	NA	DD	NA	DD	Faible	Hivernant / Transit	Faible

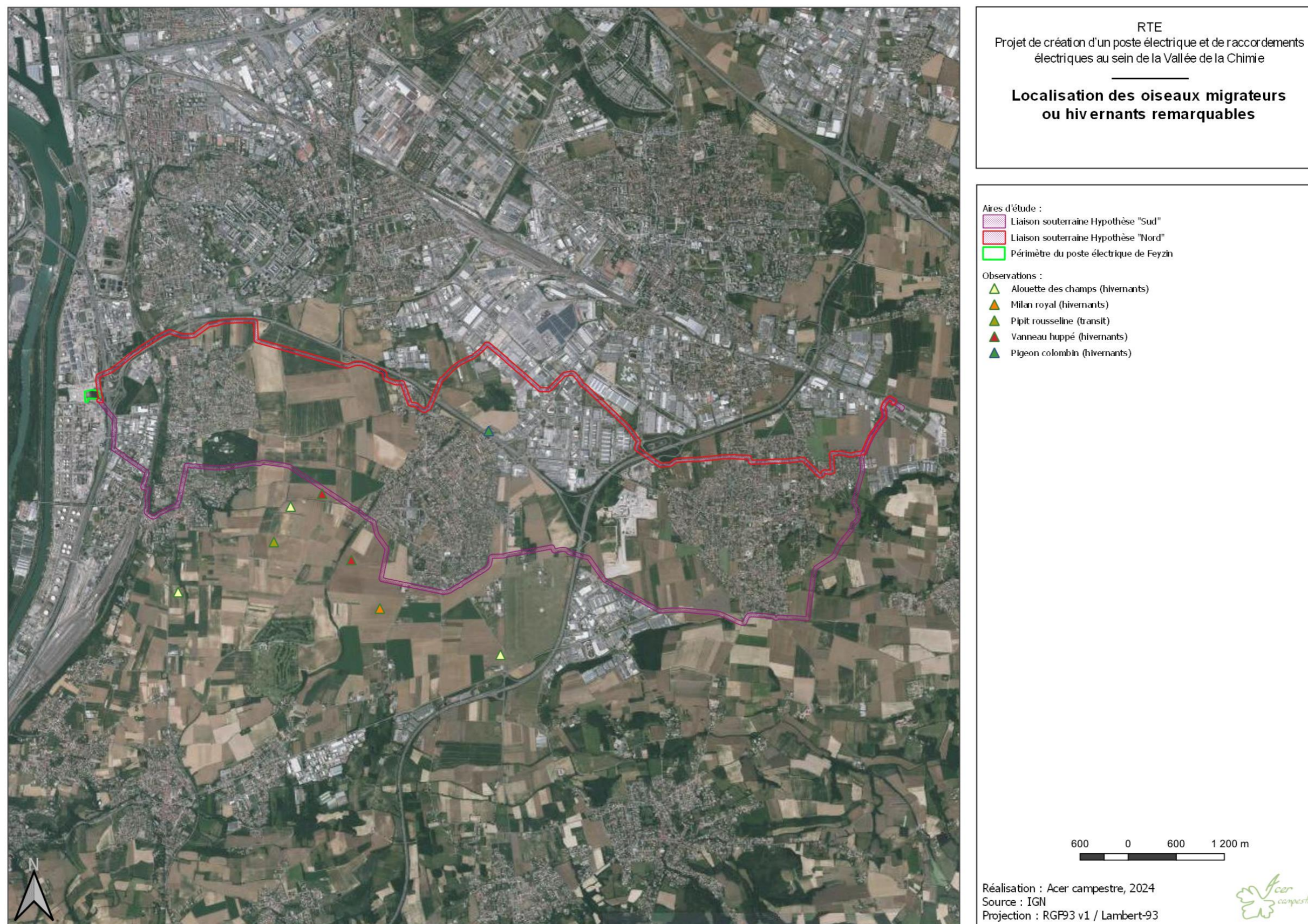
Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation (hivernant)		Statut de conservation (en transit)		Enjeu local de conservation	Statut biologique sur site	Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude
		Monde	Europe	France	FR	RA	FR	RA			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	BE3	-	PN3	NA	LC	NA	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	BE2	-	PN3	DD	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Migration / Transit	Faible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	BE2	-	PN3	-	-	DD	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	-	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	BE2	-	PN3	DD	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	BE3	O2/2	-	-	-	NA	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	BE2	-	PN3	NA	-	-	-	Faible	Hivernant / Transit	Faible
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	BO2, BE3	O2/2	-	LC	VU	NA	DD	Fort	Hivernant / Transit	Modéré
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	BE2	-	PN3	NA	LC	NA	LC	Faible	Hivernant / Transit	Faible

Statut de protection : BE2, BE3 : Annexes 2 et 3 de la Convention de Berne ; DH2, DH4, DH5 : Annexes 2, 4 et 5 de la Directive Habitats ; PN2, PN3 et PN5 : art. 2, 3, et 5 de l'arrêté du 8 janvier 2021

Statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : préoccupation mineure, DD : insuffisamment documenté, NE : non évalué, NA : non applicable

Tableau 18 : Oiseaux répertoriés hors période de nidification

Carte 18 : Localisation des observations d'oiseaux migrateurs et hivernants remarquables



II.D. Amphibiens

Cinq espèces d'amphibiens ont été observées lors des expertises de terrain. Hormis la Grenouille « verte », elles sont toutes protégées au niveau national (individus).

- le **Crapaud calamite** est une espèce dite « pionnière » qui recherche les eaux stagnantes temporaires. Elle est capable d'effectuer une dizaine de kilomètres pour atteindre les lieux de reproduction. C'est un animal fouisseur qui creuse des terriers dans les sols meubles, sableux, terreux ou argileux. Une zone de reproduction très importante est située dans un bassin de récupération des eaux pluviales au bord du boulevard urbain sud (commune de Vénissieux). Deux cent dix-neuf individus ont été dénombrés. Ce bassin est très dégradé par une pollution liée aux déchets domestiques et la présence d'eau est très dépendante des précipitations. Le talus contigu subit une gestion par la fauche assez intensive. Un second bassin accueille l'espèce au niveau du nœud entre l'autoroute A7 et le boulevard urbain Sud. L'espèce est finalement présente en reproduction dans la mare aménagée des Grandes Terres. L'habitat terrestre de cette espèce est constitué des talus, carrières, friches et cultures en terrain meuble et ensoleillés.
- la **Grenouille rieuse** est présente sur les bassins de récupération d'eau autour du projet de poste électrique (terrain de la société Terenvie). Une mare aménagée au sein de cette entreprise abrite quelques individus de Grenouilles « vertes ». La Grenouille rieuse est une espèce dont les individus sont protégés, bien qu'elle soit considérée comme invasive dans notre région. La Grenouille « verte » est considérée comme « quasi menacée » à l'échelle nationale.
- le **Triton alpestre** est une espèce ubiquiste qui se reproduit de l'ornière jusqu'aux eaux calmes des rivières. Il est potentiellement présent sur l'ensemble des mares des deux fuseaux d'étude. Les individus sont protégés en France. Il est présent sur la mare aménagée du relais des Grandes Terres.
- le **Triton palmé** est une espèce ubiquiste que l'on rencontre dans des plans d'eau très divers : ornières, étangs, mares, bassin de carrières. Les individus sont protégés au niveau national. Il est potentiellement présent sur l'ensemble des mares et ornières des deux fuseaux étudiés. Il est présent sur la mare aménagée du relais des Grandes Terres.

En raison des éléments bibliographiques dont nous disposons et des caractéristiques des milieux naturels rencontrés lors de notre passage sur le terrain, nous considérons les espèces suivantes comme potentiellement présentes :

- l'**Alyte accoucheur** est une espèce terrestre, seules les larves vivent dans l'eau, les œufs étant portés par le mâle jusqu'au terme du développement des embryons. Il recherche les mares et bassins pour déposer ses œufs. Il est protégé au niveau national (individus et habitats). Il est potentiellement présent sur les friches, jardins peu entretenus et carrières de l'ensemble des deux fuseaux.
- le **Pélodyte ponctué**, tout comme le Crapaud calamite, affectionne les milieux aquatiques temporaires : mares ornières, prairies inondées. On le rencontre en secteur agricole ou de

carrière. Il est susceptible d'occuper l'ensemble des terres agricoles, bassins, carrières et mares des fuseaux nord et sud. Il est protégé au niveau national (individus et habitats).



Illustration 7 : Crapaud calamite sur son site de reproduction



Illustration 8 : Mare aménagée sur le tracé du fuseau sud (Feyzin)

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation				Enjeu local de conservation	Observations et habitats d'espèces	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Aire de présence de l'espèce		
		Monde/EU	FR	EU	FR	RA	69				Fuseau nord	Fuseau sud	Poste électrique
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	BE2/DH4	PN 2	LC	LC	LC	-	Faible	Espèce potentielle sur les parties incultes des zones cultivées, mares, ornières et bassins techniques des trois aires d'étude	Faible	X	X	X
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	BE2/DH4	PN 2	LC	LC	NT	-	Modéré	219 individus dénombrés dans un bassin technique proche du boulevard urbain sud (BUS) Quelques individus dans un second bassin du nœud A7 / BUS Présence dans la mare du relais. Présence potentielle sur les parties incultes des zones cultivées, mares, ornières et bassins techniques des 3 aires d'étude	Modéré	X	X	X
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	BE3/DH5	PN3	LC	LC	NA	-	Faible	2 individus chanteur dans les bassins techniques de la société Terenvie	Faible	X	X	-
Grenouille « verte »	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	BE3/DH5	PN5	LC	NT	DD	-	Modéré	1 individu dans la mare aménagée de la société Terenvie	Modéré	X	X	-
Péloodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	BE3	PN 2	LC	LC	NT	-	Modéré	Espèce potentielle sur les parties incultes des zones agricoles, mares, ornières et bassins techniques des 3 aires d'étude	Modéré	X	X	-
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	BE3	PN3	LC	LC	LC	-	Faible	Présence dans la mare du relais	Faible	X	X	-
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	BE3	PN3	LC	LC	LC	-	Faible	Présence dans la mare du relais	Faible	X	X	-

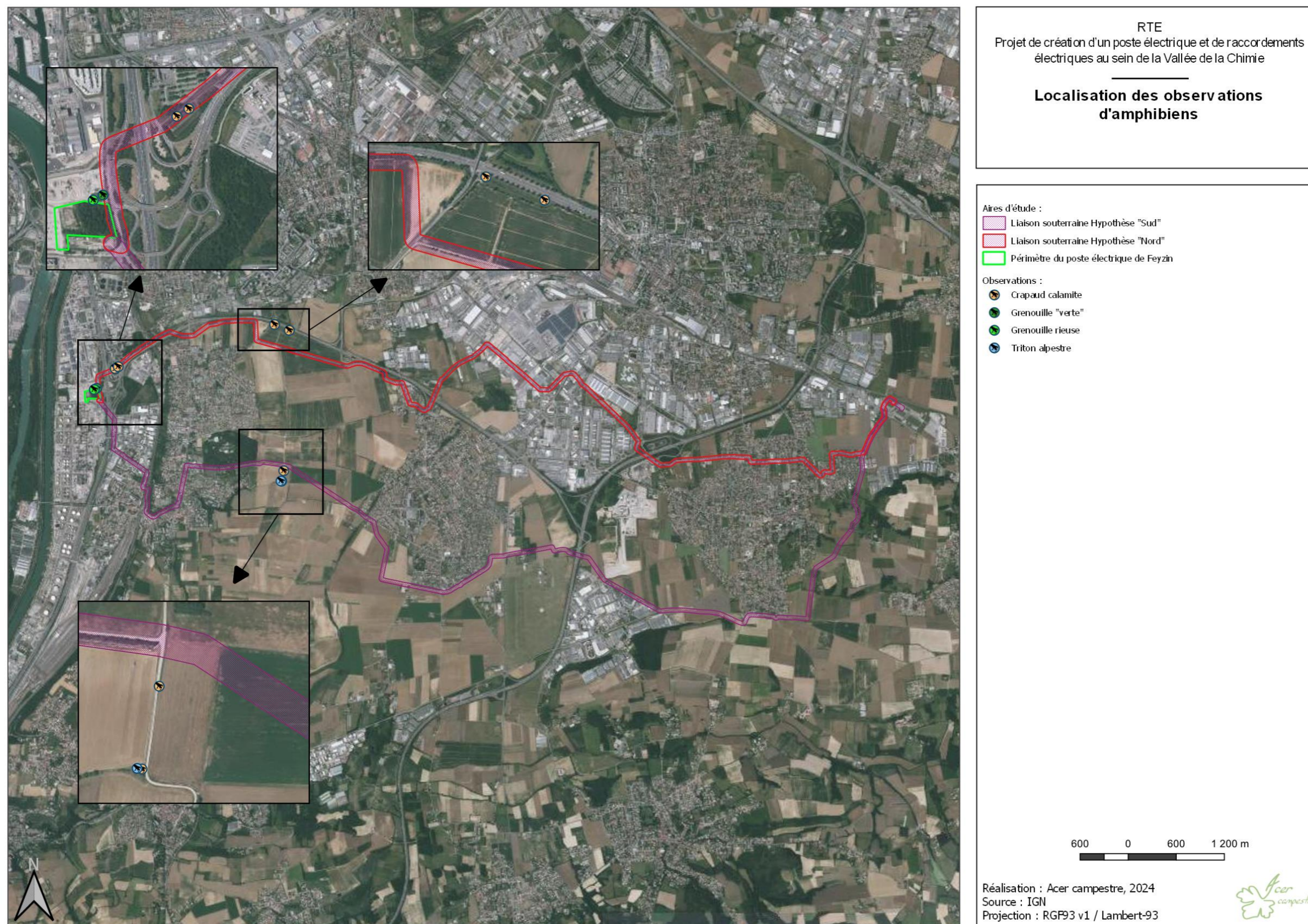
Statut de protection : BE3 = Convention de Berne Annexes 3 ; DH2, DH4 = Directive Habitats Annexes 2 (espèce d'intérêt prioritaire), 4 (espèce d'intérêt), DH5 = Directive Habitats Annexe 5 (espèce réglementée) ; PN2 = spécimens et habitats d'espèce protégés, PN3 = spécimens protégés, PN5 = Espèce réglementée (art. 2,3 et 5 arrêtés du 8 janvier 2021)

Statut de conservation (listes rouges) : Europe (EU), France (FR), Rhône-Alpes (RA), Rhône (69) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacée, LC = préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = non applicable

Taxons surlignés de gris : présence potentielle

Tableau 19 : Amphibiens répertoriés et potentiels au sein des périmètres d'étude

Carte 19 : Localisation des observations d'amphibiens



II.E. Reptiles

Les inventaires ont permis d'identifier la présence de trois espèces de reptiles. Cette faible diversité s'explique par la grande proportion de surfaces artificialisées (zones urbanisées, zones d'activités, grandes cultures, infrastructures routières etc.). Toutes les espèces sont protégées au niveau national, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune bénéficient d'une protection européenne. Ces trois espèces sont communes localement. Elles fréquentent préférentiellement les lisières exposées des pelouses et les milieux pierreux et rocaillieux largement disponibles sur le site (pieds de haies, carrières, bandes incultes, carrières, talus peu entretenus, jardins et vergers extensifs=.

- **le Lézard des murailles** : cette espèce est largement répartie au sein des trois fuseaux d'étude. Ce lézard affectionne particulièrement les micro-habitats pierreux ou minéralisés, qu'ils soient naturels ou d'origine anthropiques (murets, abords des habitations, talus de chemins, carrières etc.). On l'observe également en lisière de boisement à la faveur de branchages exposés au soleil. L'espèce est inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats et protégée en France mais ne dispose pas de statut de conservation défavorable aux échelles nationale, régionale et départementale.
- **le Lézard à deux raies** est une espèce thermophile qui affectionne les milieux végétalisés bien ensoleillés. L'espèce est protégée en France mais ne dispose pas de statut de conservation défavorable aux échelles nationales, régionales et départementales. Elle est présente sur l'ensemble des deux fuseaux d'étude en pied de haies en lisière de bosquets et au sein des fourrés.
- **la Couleuvre verte et jaune** est une protégée en France et se rencontre dans les milieux chauds et secs de tous types même anthropisés (carrières, friches, jardins diversifiés). Elle est potentiellement présente au cœur du boisement rivulaire relictuel du projet de poste électrique et sur l'ensemble des secteurs bocagers des deux fuseaux d'étude. Deux individus ont été observés en lisière de haie sur le plateau des Grandes Terres et sur les coteaux de Mions. L'espèce est probablement plus largement répartie au sein des secteurs bocagers de l'aire d'étude.

En raison des éléments bibliographiques dont nous disposons et des caractéristiques des milieux naturels rencontrés lors de notre passage sur le terrain, nous considérons l'espèce suivante comme potentiellement présente.

- la **Vipère aspic** est une espèce protégée en France mais ne dispose pas de statut de conservation défavorable aux échelles nationales, régionales et départementales. Elle recherche les milieux pierreux bien exposés et proche de secteurs buissonnants ou de bosquet. Cette espèce est potentielle autour des coteaux chauds et secs de la commune de Mions et demeure localisée (fuseau d'étude sud).



Illustration 9 : Ensemble haie arbustive et pieds de haies favorables à une communauté de reptiles des milieux bocagers (commune de Mions)



Illustration 10 : Talus rudéral favorable à un cortège de reptile des milieux semi-ouverts

Nom français	Nom latin	Statut de protection		Statut de conservation				Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Aire de présence de l'espèce		
		Monde/EU	FR	EU	FR	RA	69				Fuseau nord	Fuseau sud	Poste électrique
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	BE2/ DH4	PN2	LC	LC	LC	-	Faible	Talus, haies et fourrés de l'ensemble des deux fuseaux d'étude	Faible	X	X	X
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	BE2	PN2	LC	LC	LC	-	Faible	Talus, haies et fourrés de l'ensemble des deux fuseaux d'étude	Faible	X	X	X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	BE2/ DH4	PN2	LC	LC	LC	-	Faible	Talus, haies, murets et milieux bâtis et fourrés de l'ensemble des deux fuseaux d'étude	Faible	X	X	X
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	BE3	PN2	LC	LC	LC	-	Faible	Haies et lisières peu entretenues et bien exposées	Faible	-	X	-

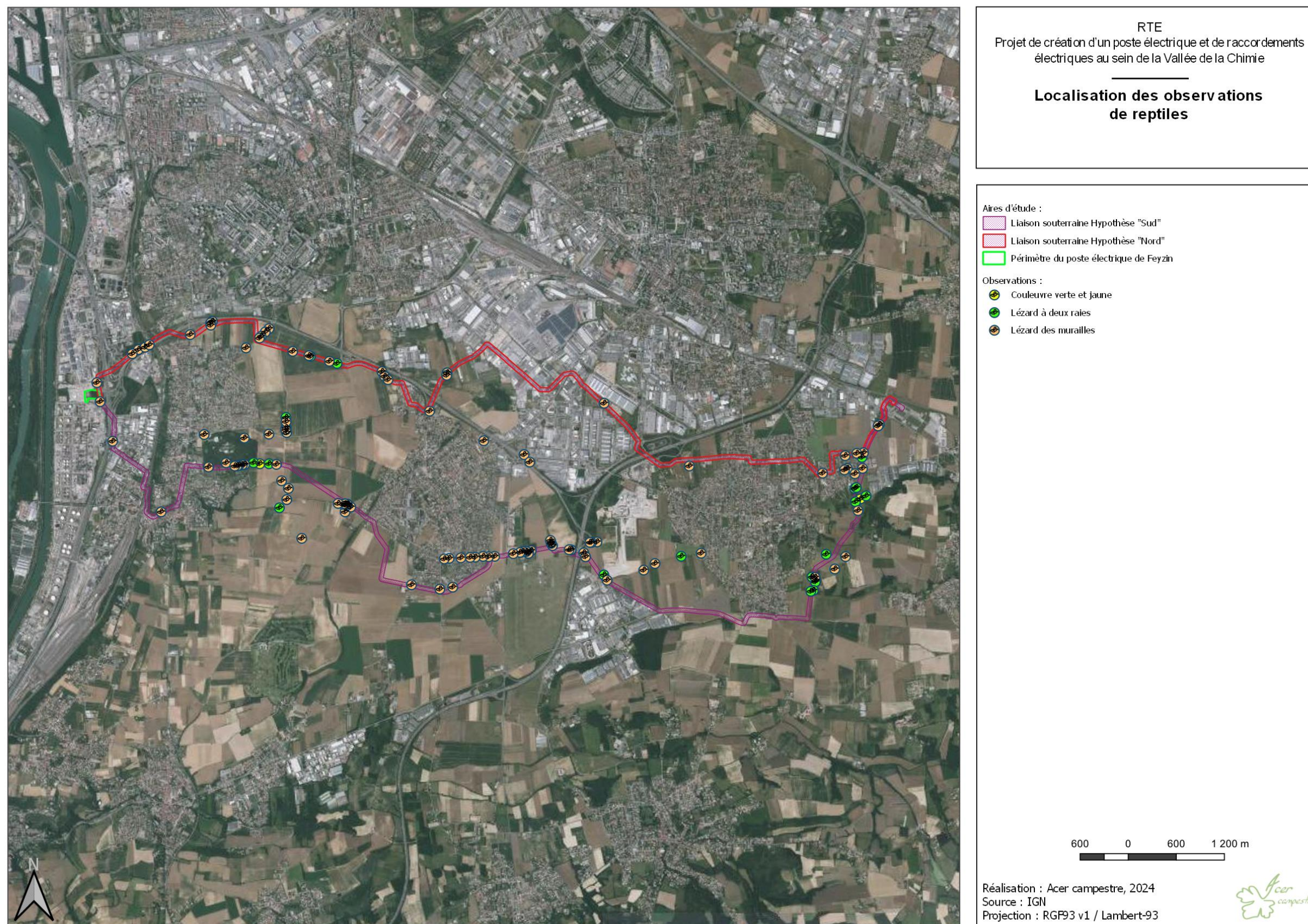
Statut de protection : BE3 = Convention de Berne Annexes 3 ; DH2, DH4 = Directive Habitats Annexes 2 (espèce d'intérêt prioritaire), 4 (espèce d'intérêt), DH5 = Directive Habitats Annexe 5 (espèce réglementée) ; PN2 = spécimens et habitats d'espèce protégés, PN3 = spécimens protégés, PN5 = Espèce réglementée (art. 2,3 et 5 arrêtés du 8 janvier 2021)

Statut de conservation (listes rouges) : Europe (EU), France (FR), Rhône-Alpes (RA), Savoie (73) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacée, LC = préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = non applicable

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 20 : Reptiles répertoriés et potentiels au sein des périmètres d'étude

Carte 20 : Localisation des observations de reptiles



II.F. Mammifères

Un total de 8 espèces de mammifères a été recensé lors de l'investigation de terrain.

Parmi ces espèces deux sont protégées, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux. Le Lapin de garenne est fortement menacé en région Rhône Alpes. Les espèces rencontrées sont caractéristiques des milieux agricoles bocagers plus ou moins lâches.

- **le Lapin de garenne** est un mammifère chassable mais largement menacé en région Rhône Alpes (espèce vulnérable). Il recherche les terrains meubles pour creuser ses terriers et une couverture végétale dense pour se protéger et se nourrir. Il a été contacté à 5 reprises dans 2 secteurs bien localisés : les pelouses et fourrés du projet de poste électrique et les coteaux bocagers des environs de Mions du fuseau d'étude sud. Il colonise les talus et haies bien structurées et se nourrit au sein des prairies et des cultures.
- **l'Écureuil roux** est un mammifère protégé qui s'est largement adapté aux milieux urbanisés pourvu que l'on y trouve parcs et jardins de taille suffisantes et composés de grands arbres d'essence mixte. Il n'est pas menacé en France. Il a été observé dans le bosquet du lieu-dit « Pitiot » à Corbas.
- **le Hérisson d'Europe** est un mammifère protégé. Il est considéré comme « quasi menacé » en région Rhône Alpes. Ce mammifère insectivore entre en hibernation d'octobre à avril. Il apprécie les forêts de feuillus et les milieux bocagers et se rencontre également dans les jardins pourvu qu'il y ait de nombreux abris (tas de bois, branchages, pierres, broussailles). Les observations ne concernent que des individus trouvés morts sur les infrastructures routières. Il est présent potentiellement sur tous les secteurs bocagers des deux fuseaux étudiés.
- **le Rat des moissons** est un petit rongeur qui recherche les zones à végétation élevée telles que haies, ronciers, lisières de champs, les cultures et les roselières (habitat d'origine). Il est actif toute l'année. Il est considéré comme « quasi menacé » en région Rhône Alpes. Un nid a été découvert dans une haie grosse haie en lisière de culture et prairie sur la commune de Mions. Il est potentiellement présent sur l'ensemble des secteurs bocagers des deux fuseaux étudiés.

En raison des éléments bibliographiques dont nous disposons et des caractéristiques des milieux naturels rencontrés lors de notre passage sur le terrain, nous considérons les espèces suivantes comme potentiellement présentes.

- **la Belette d'Europe** est un petit mustélide des régions semi ouvertes où alternent prairies, cultures variées, murets et haies et bosquets. Ces milieux sont présents au sein du secteur des grandes terres et dans les environs de Mions (Chatenay). Elle est considérée comme « quasi menacée » dans la région.
- **le Muscardin** est un rongeur aux mœurs arboricoles. Il s'est bien adapté aux régions bocagères denses. Il est protégé en France et en Europe. Il n'est cependant pas menacé localement. Il est potentiellement présent au sein des secteurs bocagers de Mions (Chatenay).



Illustration 11 : Milieu favorable à une biocénose de mammifères terrestres (Hérisson d'Europe, Muscardin, Putois d'Europe, Lapin de garenne)



Illustration 12 : Habitat du Rat des moissons (fuseau sud commune de Mions)

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation				Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Secteurs de présence de l'espèce		
		Monde / EU	FR	EU	FR	RA	69	Fuseau nord				Fuseau sud	Poste électrique	
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-	-	-	LC	LC	NT	Modéré	Milieux bocagers (Grandes Terres et Chatenay)	Modéré	X	X	-	
Campagnol fouisseur	<i>Arvicola scherman</i>	-	-	-	LC	LC	-	Faible	Milieux agricoles et bocagers	Faible	X	X	-	
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	BE3	-	PN2	LC	LC	LC	Faible	Milieux bocagers (Grandes Terres et Chatenay)	Faible	X	X	X	
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	BE3	-	PN2	LC	LC	NT	Modéré	Milieux bocagers et anciennes terrasses alluviales (Poste électrique)	Modéré	X	X	X	
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	-	LC	NT	VU	Fort	Milieux bocagers et cultures extensives, talus routiers	Fort	X	X	X	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Milieux agricoles et bocagers	Faible	X	X	-	
Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	BE3	DH4	PN2	LC	LC	LC	Modéré	Milieux bocagers (Chatenay)	Modéré	-	X	-	
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	-	-	-	LC	LC	NT	Modéré	Milieux bocagers (Grandes Terres et Chatenay)	Modéré	X	X	-	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Milieux agricoles et bocagers	Faible	X	X	X	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Milieux agricoles et bocagers	Faible	X	X	-	

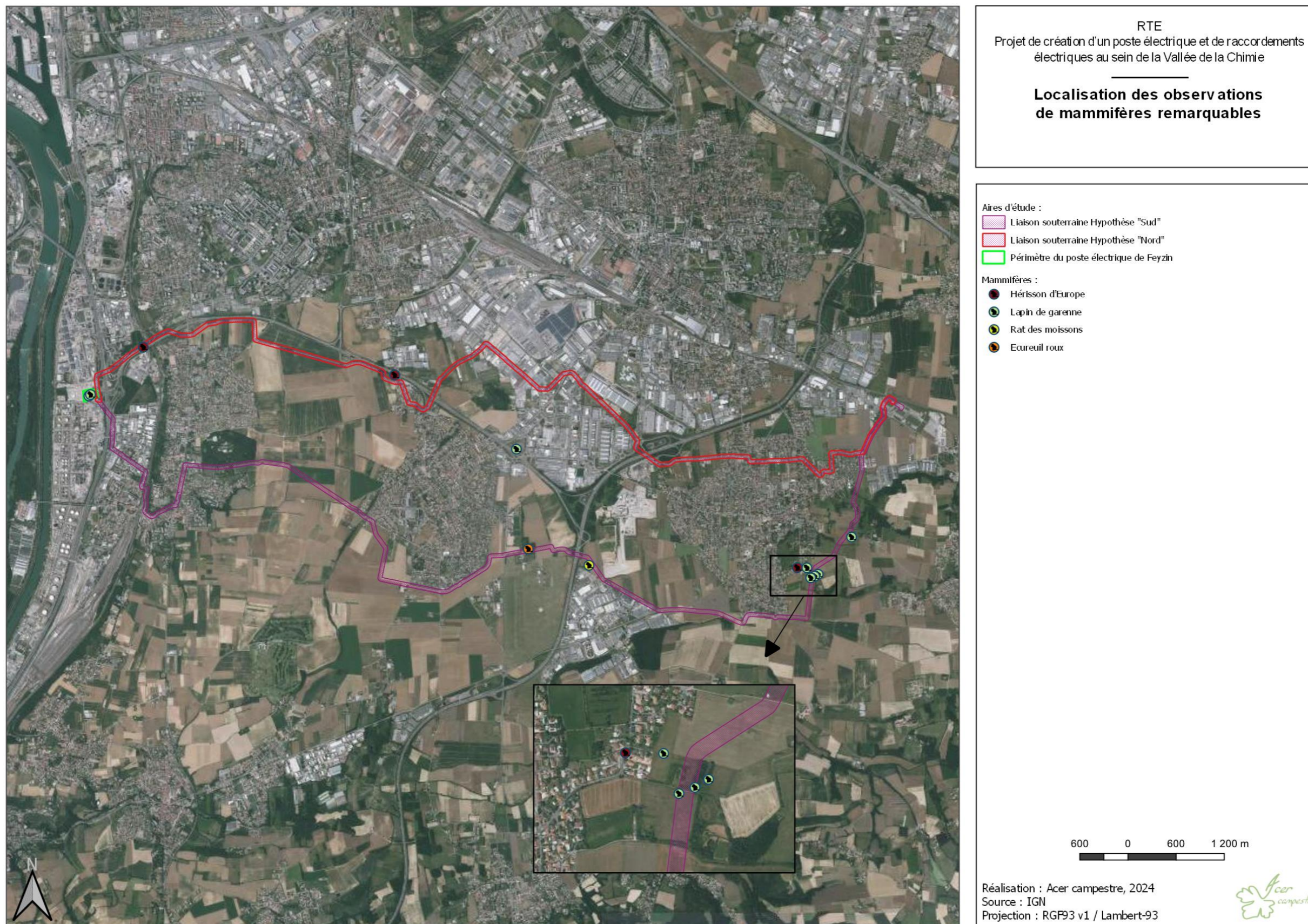
Statut de protection : BE2, BE3 = Convention de Berne Annexes 2 et 3 ; PN2 = Spécimens et habitats d'espèce protégés (art. 2 arrêté du 23 avril 2007)

Statut de conservation (listes rouges) : Europe (EU), France (FR), Rhône-Alpes (RA) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacée, LC = préoccupation mineure, DD = insuffisamment documenté, NA = non applicable, NE = non évalué

Taxons surlignés de gris : espèces potentielles

Tableau 21 : Mammifères terrestres répertoriés et potentiels au sein des périmètres d'étude

Carte 21 : Localisation des observations de mammifères remarquables



II.G. Chiroptères

II.G.1. Prospections de gîte

L'aire d'étude comporte deux types de gîtes à chiroptères : les gîtes du milieu bâti (ici bâtiments et ouvrages d'art) et les gîtes arboricoles. **Au total, une centaine d'habitats favorables aux chiroptères en gîte ont été identifiés dans l'aire d'étude élargie, parmi lesquels 68 habitats sont directement situés dans les emprises du projet (poste électrique et fuseaux des lignes).**

Dix-neuf gîtes favorables aux chiroptères ont été identifiés dans le fuseau du tracé « hypothèse nord » du projet (13 gîtes arboricoles et 6 bâtiments), dont un gîte arboricole potentiel en commun avec l'emprise projet du poste électrique, et deux gîtes arboricoles en commun avec le fuseau du tracé « hypothèse sud ».

Quarante-six gîtes favorables aux chiroptères ont été identifiés dans le fuseau du tracé « hypothèse sud » du projet (38 gîtes arboricoles et 8 bâtiments), dont 10 gîtes arboricoles en commun avec l'emprise du poste électrique, et 2 gîtes arboricoles en commun avec le fuseau du tracé « hypothèse nord ».

De plus, 35 autres habitats favorables aux chiroptères en gîte ont été identifiés à proximité des emprises projet (17 gîtes arboricoles et 18 bâtiments), dont les bâtiments et le patrimoine arboré du Fort de Feyzin, connus pour accueillir des populations de chiroptères.

Concernant les gîtes du milieu bâti, les bâtiments identifiés comme étant favorables au gîte des chiroptères sont essentiellement de vieux bâtiments abandonnés ou des corps de ferme. Quelques églises, maisons individuelles et cabanes font également partie des habitats favorables. Ils peuvent surtout constituer des gîtes d'estivage ou de mise-bas. De plus, deux ouvrages d'art favorables aux chiroptères sont présents à proximité de l'emprise projet du poste électrique, sur l'A7 traversant la D312. Ils peuvent constituer des gîtes à chiroptères durant toute la période de leur cycle biologique.

Concernant les gîtes du milieu arboricole, de nombreuses zones arboricoles sont favorables aux espèces arboricoles en gîte. Elles sont identifiées dans la carte ci-après. Quelques arbres-gîtes potentiels ont été spécifiquement identifiés et localisés sur la carte ci-dessous. La majorité d'entre eux sont des feuillus, de moyens à gros diamètres, possédant des microhabitats (décollements d'écorces, cavités arboricoles, fissures).



Illustration 13 : Habitat traditionnel riche en cavités sur la commune de Corbas au lieu-dit « Pitiot »

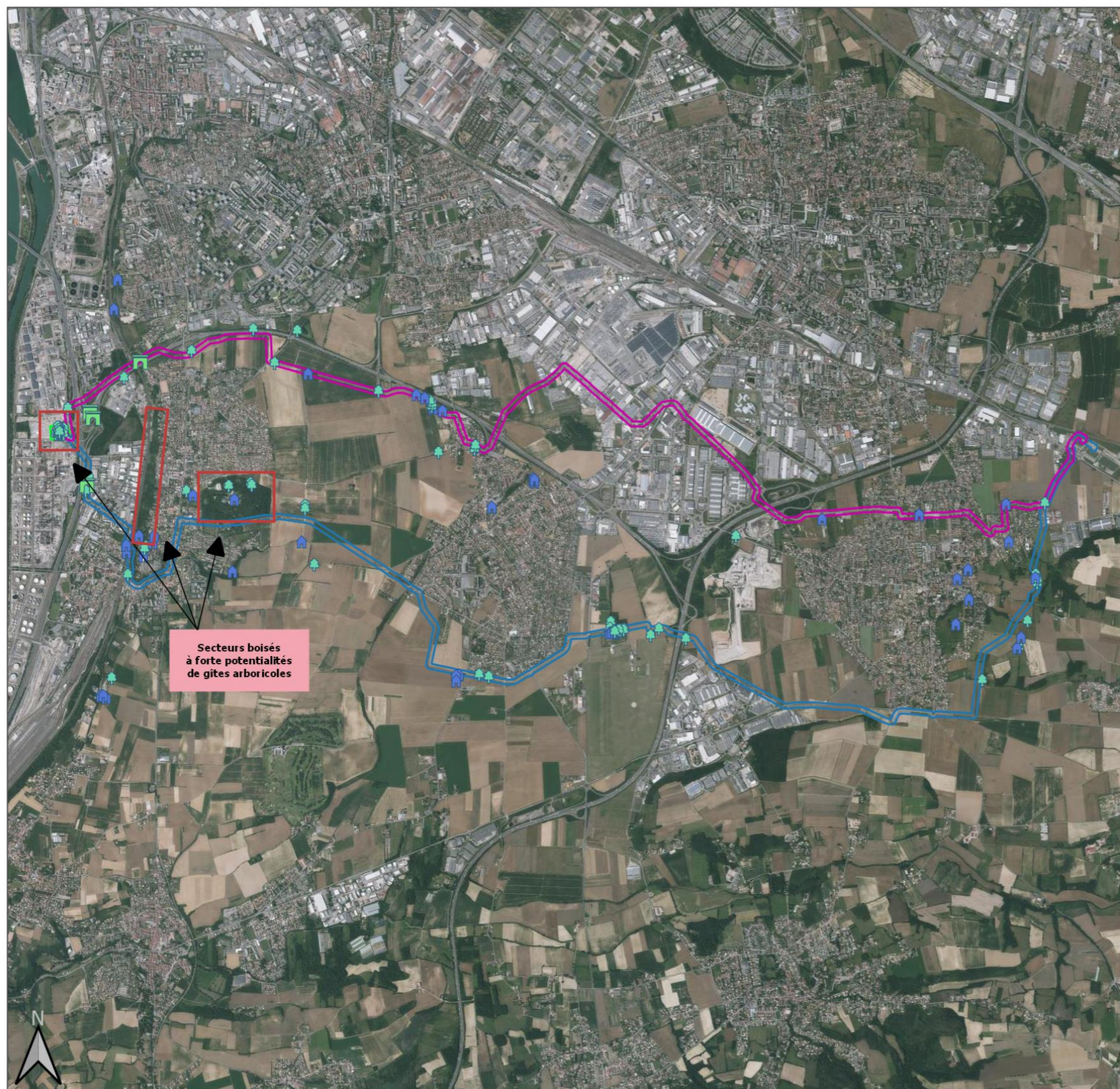


Illustration 14 : Remise agricole pouvant abriter des chiroptères (Lieu-dit « Chatenay » commune de Mions)



Illustration 15 : Arbre-gîte potentiel et gîte artificiel à chiroptères présent sur le plateau des Grandes Terres

Carte 22 : Localisation des gîtes potentiels de Chiroptères



RTE
Projet de création d'un poste électrique et de raccordements électriques au sein de la Vallée de la Chimie

Localisation des gîtes potentiels à chiroptères

- Aires d'étude :
- Liaison souterraine Hypothèse "Sud"
 - Liaison souterraine Hypothèse "Nord"
 - Périmètre du poste électrique de Feyzin
- Chiroptères (potentialités de gîtes) :
- Arbres-gîtes à chiroptères
 - Bâtiments et édifices
 - Ouvrages d'art



Réalisation : Acer campestre, 2024
Source : IGN
Projection : RGF93 v1 / Lambert-93

II.G.2. Campagne acoustique

Les relevés bioacoustiques ont permis de mettre en évidence la présence d'au moins **13 espèces** de chiroptères sur le territoire d'étude, ce qui représente une diversité moyenne (environ un tiers des espèces rhônalpines).

L'activité chiroptérologique globale (= toutes espèces confondues) est variable selon les secteurs du territoire d'étude, en lien avec leurs spécificités éco-paysagères et l'attractivité potentielle vis-à-vis des chauves-souris :

- au sein de la vallée du Rhône, un fort niveau d'activité a été noté au droit du site d'implantation du poste électrique de Feyzin. Ce secteur, bien que largement dégradé par l'industrialisation et l'artificialisation des terres, abrite quelques boisements rivulaires relictuels qui constituent un habitat privilégié pour la chasse des chauves-souris. La proximité avec le Rhône et de potentielles zones humides permettent le maintien de ressources alimentaires favorables aux chauves-souris (insectes principalement).
- au droit des secteurs agricoles des Grandes Terres et des périphéries des infrastructures routières et des zones pavillonnaires, l'activité de chasse des chauves-souris semble plus réduite (activité globalement faible à modérée). Ces secteurs à dominante agricole sont moins fournis en structures agro-écologiques supports de déplacement pour les chiroptères (haies, bosquets, cours d'eau, etc.) et présentes par conséquent un intérêt moindre pour les chiroptères. La diversité d'espèces observée y est réduite à quelques taxons plus communs et moins sensibles à l'anthropisation des milieux. Notons que la présence d'éclairage artificiel et/ou d'ouvrages techniques de gestion des eaux (bassins routiers notamment) peuvent localement contribuer à attirer les chauves-souris en chasse.
- Au niveau des secteurs bocagers de Corbas et de Mions, plus préservés, l'activité chiroptérologique est globalement forte. Les pratiques agricoles moins intensives observées ici avec le maintien de prairie de fauche, et la trame verte plus dense présente sur ces secteurs, permettent une meilleure connectivité des habitats potentiels de chasse des chauves-souris.

Au niveau spécifique, c'est la Pipistrelle de Kuhl qui constitue l'espèce la plus représentée au sein des relevés acoustiques (60 % à 95 % des contacts établis selon les points de relevés). La Pipistrelle commune est également localement bien présente avec environ 10 % à 35 % des contacts qui lui sont attribués aux abords du Fort de Feyzin et dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions. La part des autres espèces est plus restreinte et n'excède pas 5 % du nombre total de contacts sur un point donné. Plusieurs taxons ne sont ainsi contactés de façon avérée qu'une seule à moins de 5 reprises sur l'ensemble des points et des périodes échantillonnés, ce qui traduit une présence uniquement en transit ou une utilisation plus occasionnelle du secteur comme terrain de chasse (Barbastelle d'Europe, Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, vespère de Savi).

N° relevé	Emplacement	Niveau d'activité observé	Diversité spécifique	Espèce(s) remarquable(s)
20230620_n°10	Fuseau Nord – Coteau boisé de Feyzin	Faible	2 espèces	Molosse de Cestoni, Pipistrelle de Nathusius
20230620_n°9	Fuseau Sud – Fort de Feyzin	Moyen	5 espèces minimum	Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune
20230620_n°3	Fuseau Sud – Friche et bosquet Aéroport de Lyon-Corbas	Moyen	8 espèces minimum	Barbastelle d'Europe, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune, Vespère de Savi
20230620_n°4	Fuseau Sud – Espace bocager de Mions	Fort	5 espèces minimum	Barbastelle d'Europe, Pipistrelle commune
20230808_n°3	Périmètre d'implantation du poste de Feyzin	Très Fort	6 espèces minimum	Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune
20230808_n°4	Fuseau Nord – Bosquet périphérique du Boulevard Urbain Sud	Très Fort	8 espèces minimum	Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Vespère de Savi
20230808_n°7	Fuseau Sud – Les Grandes Terres, Haie agricole	Faible	1 espèce	-
20230808_n°11	Fuseau Sud – Espace bocager de Mions	Fort	4 espèces	Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius

Tableau 22 : Synthèse des relevés bioacoustique des chiroptères

Plusieurs espèces remarquables pour le territoire d'étude peuvent être mises en avant :

- la **Barbastelle d'Europe** : cette espèce d'intérêt communautaire prioritaire et jugée « vulnérable » en Europe mais ne dispose pas de statut de conservation défavorable en France et en Rhône-Alpes. Elle montre une préférence pour les milieux semi-ouverts et bocagers pour chasser. Elle utilise majoritairement les lisières, les allées forestières, les ripisylves et les milieux ouverts avec haies champêtre, tandis qu'elle délaisse les forêts denses, les milieux ouverts agricoles, les milieux rocheux et les secteurs urbains. L'espèce est très bien représentée dans la partie nord de la région Rhône-Alpes (Avant-Pays Savoyard, Albanais, Bugey, Isle Crémieu, Monts du Lyonnais et Forez), tandis qu'elle se fait plus rare et moins abondante dans les secteurs à climat méditerranéen (Baronnies, Diois, Ardèche méridionale). Elle a été contactée uniquement à deux reprises dans les secteurs bocagers de Corbas et de Moins, à l'Est des fuseaux étudiés. Le niveau d'activité spécifique au sein de l'aire d'étude est faible et l'enjeu est jugé modéré.
- le **Molosse de Cestoni** : il s'agit de l'une des plus grandes chauves-souris d'Europe. L'espèce présente une répartition paléarctique à tendance méridionale et est principalement contactée en région dans les secteurs calcaires de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère. S'il présente une affinité marquée pour les milieux rupestres, ses habitats de chasse sont constitués d'une grande diversité de milieu : zones agricoles, pelouses, landes et prairies, canopée des forêts, ainsi que la proximité des lampadaires des villes et villages. L'espèce ne présente pas statut de conservation défavorable en Europe et au sein de la région Rhône-Alpes, mais elle est jugée « quasi-menacée » à l'échelle du territoire français (enjeu modéré). Elle n'a été contactée qu'à une seule reprise au droit de l'aire d'étude, en transit. Le niveau d'activité spécifique au sein de l'aire d'étude est faible et l'enjeu est jugé faible.
- la **Noctule commune** : cette espèce est jugée « vulnérable » en France et « quasi-menacée » en Rhône-Alpes. Initialement forestière, cette espèce s'est bien adaptée à la vie urbaine à la faveur de la proximité de l'eau. Si elle semble montrer une préférence pour les zones humides, elle peut chasser sur une grande diversité d'habitats qu'elle survole le plus souvent à haute altitude : massifs forestiers de plaine, prairies, étangs, alignements d'arbres. En France, l'espèce se raréfie en allant vers le sud et le littoral. Elle est notée en Rhône-Alpes dans l'ensemble des départements, préférentiellement dans les secteurs de plaine et de collines. La partie méridionale de la région fait la transition entre la présence fréquente de l'espèce et sa moindre représentation dans le sud de la France. L'espèce a été contactée uniquement au niveau du site d'implantation du futur poste électrique de Feyzin, où le boisement rivulaire relictuel constitue un habitat de chasse privilégié et un site de gîte arboricole potentiel pour l'espèce (présence de nombreux arbres à cavités). Le niveau spécifique au sein de l'aire d'étude est moyen et l'enjeu est jugé fort.
- **Noctule de Leisler** : c'est une espèce de haut vol qui chasse en plein ciel, au-dessus des forêts ouvertes et des boisements présentant de grands et vieux arbres ou des étendues d'eau. Elle est assez opportuniste dans le choix de ses terrains de chasse et fréquente également les vergers, les parcs et les éclairages publics à proximité des villes et villages des zones rurales. Seules les grandes étendues de monoculture agricole semblent être évitées par l'espèce. En Rhône-Alpes, l'espèce montre une répartition disparate bien qu'elle soit présente dans l'ensemble des départements. Le sud de l'Ardèche et de l'Isère, la Drôme, ainsi que le Bugey et l'Avant-Pays savoyard semblent constitués les bastions régionaux de l'espèce. Cette noctule a été contactée régulièrement au droit des différents secteurs étudiés, que ce soit au droit du site d'implantation du futur poste électrique de Feyzin, dans les secteurs bocagers de Corbas et de Moins, mais aussi au niveau des haies relictuelles des Grandes Terres. L'espèce gîte en cavités d'arbres et est susceptible d'utiliser ce type de loges le long des fuseaux étudiés. Le niveau spécifique au sein de l'aire d'étude est moyen à localement fort et l'enjeu est jugé modéré.
- la **Pipistrelle commune** : cette espèce est « quasi-menacée » en France mais ne dispose pas de statut de conservation défavorable en Rhône-Alpes. C'est une espèce ubiquiste qui chasse aussi bien dans les boisements fermés qu'en zone dégagée et autour des lampadaires. C'est l'une des dernières chauves-souris à survivre au cœur des grandes villes européennes et au sein des espaces de monocultures céréalières. L'espèce est largement répandue en France et en Rhône-Alpes. Elle est notée en transit et en chasse sur l'ensemble de la zone d'étude. Le niveau spécifique au sein de l'aire d'étude est faible à moyen et l'enjeu est jugé modéré.
- la **Pipistrelle de Nathusius** : les habitats de chasse fréquentés par cette pipistrelle sont liés à la présence de milieux boisés et de zones humides. On la rencontre ainsi essentiellement à proximité des grands cours d'eau, le long des rivières, sur le cordon littoral à proximité des lagunes et des marais. Son aire de répartition couvre une grande partie de l'Europe, mais les régions de parturition sont bien distinctes des régions d'hibernation : l'espèce se reproduit principalement dans l'est et le nord de l'Europe (Russie, pays baltes, Scandinavie, etc.), tandis que l'hibernation se déroule essentiellement en Europe de l'Ouest. Les cas de reproduction dans ces régions sont connus mais restent rares (en France notamment). L'espèce est jugée « quasi-menacée » en France et en Rhône-Alpes où on la rencontre principalement le long des grandes vallées alluviales (Rhône, Saône, Drôme, Isère, Loire, etc.) et dans les Alpes. Elle est notée en transit et en chasse sur l'ensemble de la zone d'étude mais semble plus prégnante au droit des secteurs bocagers de Moins et de Corbas. Le niveau d'activité spécifique au sein de l'aire d'étude est faible à localement moyen et l'enjeu est jugé modéré.
- la **Pipistrelle pygmée** : cette espèce affectionne particulièrement les milieux humides, les régions d'étangs, les lacs et les rivières à proximité de zones boisées pour chasser. Elle est très anthropophile en gîte et s'infiltrer volontiers dans les espaces accessibles des bâtiments et ouvrages localisés à proximité de ces zones de chasse : sous les toitures, derrière les façades, dans les joints de dilatation des ponts, etc. La Pipistrelle pygmée ne présente pas de statut de conservation défavorable en France et est jugée « quasi-menacée » en Rhône-Alpes, région dans laquelle les données sont essentiellement localisées au sein des vastes plaines alluviales (vallée de l'Isère, basse et moyenne vallée du Rhône, vallée de l'Ardèche), ainsi que sur le lac Léman et le lac d'Annecy. Elle est notée en transit et en chasse sur l'ensemble de la zone d'étude mais semble plus prégnante au droit des secteurs bocagers de Moins et de Corbas. Le niveau d'activité spécifique au sein de l'aire d'étude est faible à localement moyen et l'enjeu est jugé modéré.
- la **Sérotine commune** : cette espèce est connue pour son opportunisme alimentaire et la diversité de ses modes de chasse. On la rencontre aussi bien en secteur forestier, dans lesquels elle recherche les milieux plus ouverts (landes, coupes forestières), qu'en zone agricole le long des linéaires de haies et de ripisylves et au-dessus des vergers ou des étangs. Elle fréquente également de façon régulière les habitats anthropiques, des hameaux au centre des villes, où les individus chassent souvent autour des éclairages publics.

L'espèce est jugée « quasi-menacée » en France mais ne dispose pas de statut de conservation défavorable en Rhône-Alpes. Elle est retrouvée sur l'aire d'étude de façon occasionnelle en chasse, principalement dans les secteurs bocagers de Moins et de Corbas. Le niveau d'activité spécifique au sein de l'aire d'étude est faible et l'enjeu est jugé faible.

- le **Vespère de Savi** : cette espèce affectionne les terrains de chasse au-dessus des zones humides ponctuelles d'altitude et des larges rivières offrant des zones d'eau calme. Elle fréquente également les milieux ouverts à semi-ouverts comme les garrigues et plus rarement des vignobles dans le Sud de la France. En milieu montagnard, on l'observe au-dessus des prairies alpines et des villages éclairés. En Rhône-Alpes, sa répartition est relativement hétérogène et semble liée aux massifs montagneux, des contacts anecdotiques dans les grandes plaines étant toutefois rapportés. Le vespère est ainsi bien représenté dans la Drôme et le sud de l'Ardèche et de l'Isère, tandis qu'il se fait plus rare au nord-ouest de la région (quelques données dans le massif du Pilat et les monts du Lyonnais) L'espèce ne présente pas de statut de conservation défavorable en France et en Rhône-Alpes mais elle est considérée comme très rare dans le département du Rhône (enjeu modéré). Elle a été contactée qu'à très peu de reprises au droit de l'aire d'étude, principalement en transit le long des haies relictuelles des Grandes Terres et dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions. Le niveau d'activité spécifique au sein de l'aire d'étude est faible et l'enjeu est jugé modéré.

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Caractérisation de la présence sur site		Enjeu de conservation au sein de l'AER
		Monde	Europe	France	Europe	France	Rhône-Alpes		Comportements observés	Niveau d'activité spécifique	
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	BO2, BE2	DH2, DH4	PN2	VU	LC	LC	Fort	Présence occasionnelle en transit et en chasse dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions	Faible	Modéré
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	NT	LC	Modéré	Présence occasionnelle en transit (1 seul contact établi)	Faible	Faible
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	LC	LC	Faible	Présence occasionnelle en transit et en chasse au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône et dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions	Faible	Faible
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	LC	LC	Faible	Présence occasionnelle en transit et en chasse dans les secteurs bocagers de Moins Présence potentielle au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône	Faible	Faible
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	LC	LC	Faible	Présence occasionnelle en transit et en chasse à proximité du Fort de Feyzin Présence potentielle au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône et dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions	Faible	Faible
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	VU	NT	Fort	Présence notable en transit et en chasse au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône Présence potentielle dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions	Moyen	Fort
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	NT	NT	Modéré	Présence notable en transit et en chasse au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône, des haies relictuelles des Grandes Terres et dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions	Moyen à Fort localement	Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	BO2, BE3	DH4	PN2	LC	NT	LC	Modéré	Présence notable en transit et en chasse au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône, des haies relictuelles des Grandes Terres et dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions	Faible à Moyen	Modéré
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	LC	LC	Faible	Espèce largement prédominante sur l'ensemble des relevés Présence importante en transit et en chasse au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône, des haies relictuelles des Grandes Terres et dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions	Fort à Très Fort localement	Faible

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Caractérisation de la présence sur site		Enjeu de conservation au sein de l'AER
		Monde	Europe	France	Europe	France	Rhône-Alpes		Comportements observés	Niveau d'activité spécifique	
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	NT	NT	Modéré	Présence notable en transit et en chasse principalement dans les secteurs bocagers de Corbas et de Moins, niveau d'activité moindre au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône et des haies relictuelles des Grandes Terres	Faible à Moyen localement	Modéré
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	BO2, BE3	DH4	PN2	LC	LC	NT	Modéré	Présence notable en transit et en chasse principalement dans les secteurs bocagers de Corbas et de Moins, niveau d'activité moindre au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône	Faible à Moyen localement	Modéré
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	NT	LC	Modéré	Présence notable en transit et en chasse principalement dans les secteurs bocagers de Corbas et de Moins, niveau d'activité moindre au niveau des boisements relictuelles de la vallée du Rhône et des haies relictuelles des Grandes Terres	Faible à Moyen localement	Modéré
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	BO2, BE2	DH4	PN2	LC	LC	LC	Modéré	Présence occasionnelle en transit et en chasse au niveau des haies relictuelles des Grandes Terres et dans les secteurs bocagers de Corbas et de Mions	Faible	Modéré

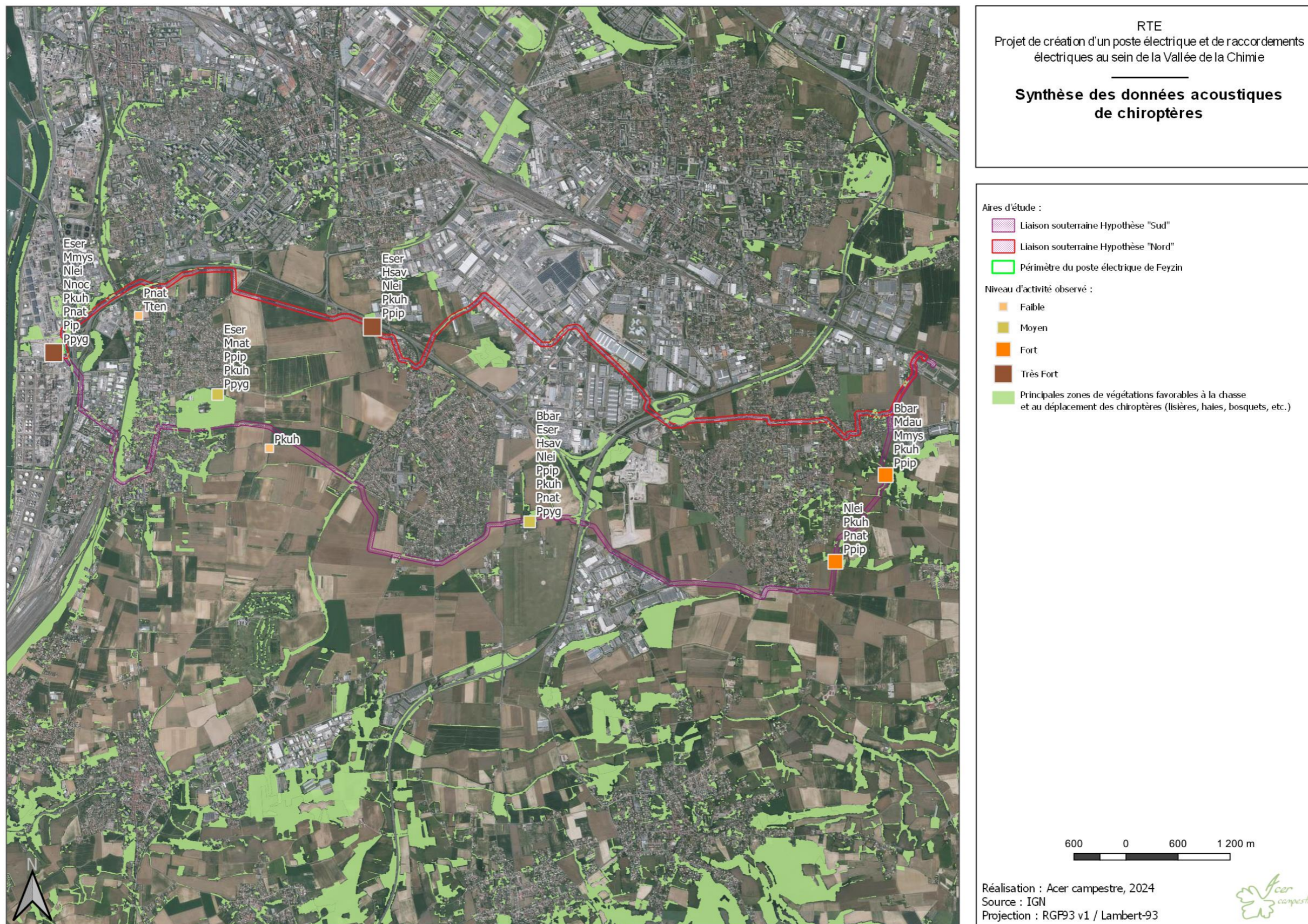
Statut de protection : BE2, BE3 : Annexes 2 et 3 de la Convention de Berne ; DH2, DH4, DH5 : Annexes 2, 4 et 5 de la Directive Habitats ; PN2 : art. 2 de l'arrêté du 23 avril 2007

Statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné, DD : insuffisamment documenté, NE : non évalué, NA : non applicable

Taxons surlignés de gris : espèces potentielles

Tableau 23 : Inventaire des Chiroptères et caractérisation de l'activité [analyse en cours]

Carte 23 : Synthèse des données acoustiques de Chiroptères



II.H. Insectes

II.H.1. Odonates

Dix espèces de libellules ont été observées sur site, au sein des deux fuseaux d'étude.

Ce sont toutes des espèces communes aux faibles exigences écologiques inféodées aux pièces d'eau stagnantes ou eux courantes lentes, parfois temporaires.

Une seule représente un enjeu modéré de conservation : **l'Agrion nain**. C'est une petite demoiselle qui recherche les fossés et sources bien ensoleillées, même perturbés. Les adultes peuvent se disperser assez loin, profitant des courants atmosphériques pour rechercher de nouveaux sites de ponte. Un site de ponte a été noté sur la mare du relais dans le secteur des grandes terres.



Illustration 16 : Agrion nain sur son site de ponte (mare du relais fuseau sud)

La zone n'abrite pas de gros potentiels pour ce taxon. Quelques mares, pièces d'eau temporaires et carrières en eau abritent potentiellement d'autres espèces communes (Sympetrum communs, Orthetrum et libellulidés).

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Secteurs de présence de l'espèce		
		Monde	EU	FR	EU	FR	RA				Fuseau nord	Fuseau sud	Poste électrique
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes	Faible	X	X	-
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes et faiblement courantes	Faible	-	X	-
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes	Faible	-	X	-
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes et faiblement courantes	Faible	X	X	-
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	-	-	LC	LC	NT	PM	Modéré	Eaux stagnantes et faiblement courantes	Modéré	-	X	-
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes	Faible	-	X	-
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes	Faible	-	X	-
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes	Faible	-	X	-
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes	Faible	-	X	-
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>	-	-	LC	LC	LC	NM	Faible	Eaux stagnantes	Faible	-	X	-

Statut de protection : BE2 = Convention de Berne Annexe 2 ; DH4 = Directive Habitats Annexe 4 (espèce protégée) ; PN2 = Espèce protégée (art. 2 arrêté du 23 avril 2007)

Statut de conservation (listes rouges) : Europe (EU), France (FR), Rhône-Alpes (RA) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 24 : Odonates répertoriés au sein des périmètres d'étude

II.H.2. Lépidoptères

Un total de quarante espèces a été dénombré sur les deux fuseaux d'étude.

Ce sont des espèces communes et aucune ne possède de statut de protection, ni de statut de conservation défavorable.

Ce sont des espèces généralistes qui n'ont pas d'exigences écologiques fortes. Elles recherchent les zones incultes, les bandes enherbées, les cultures de brassicacées, les prairies de fauches fleuries, les jardins peu entretenues ou les lisières de haie.

En raison des éléments bibliographiques dont nous disposons et des caractéristiques des milieux naturels rencontrés lors des investigations de terrain, nous considérons l'espèce suivante comme potentiellement présente :

- **l'Azuré du Serpolet** est une espèce qui fréquente les pelouses sèches et ourlets thermophiles. On la trouve aussi sur les landes sèches. L'espèce pond sur le Thym et l'Origan essentiellement. Elle ne dispose pas de statut de conservation défavorable en France et en région mais est considérée comme « en danger » en Europe. Elle est intégralement protégée en France et figure au Plan National d'Actions en faveur des lépidoptères sur la période 2022-2028. Elle est potentiellement présente sur les secteurs bocagers et en déprise des coteaux de Mions.



Illustration 17 : Prairie sèche ourlifiée et haie exposée sud favorable à l'Azuré du Serpolet



Illustration 18 : Ourlet favorable à l'Azuré du serpolet avec sa plante hôte (Origanum vulgare)

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Secteurs de présence de l'espèce		
		Monde	EU	FR	EU	FR	RA			Fuseau nord	Fuseau sud	Poste électrique
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Lisières et fourrés xéro-mésophiles	X	X	-
Azuré bleu-céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Lisières et fourrés xéro-mésophiles	X	X	X
Azuré du Serpolet	<i>Phengaris arion</i>	BE2	DH4	PN2	EN	LC	LC	Très fort	Pelouses sèches	-	X	-
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Lisières et fourrés xéro-mésophiles	X	X	X
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	-	X	-
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	-	X	-
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Hespérie de l'Aigremoine	<i>Pyrgus malvoides</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Pelouses sèches	X	X	X
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Mélictée de la Lancéole	<i>Melitaea parthenoides</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Mélictée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Mélictée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Pelouses sèches	X	X	-
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Lisières et fourrés xéro-mésophiles	X	X	X
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Lisières et fourrés xéro-mésophiles	X	X	-
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Secteurs de présence de l'espèce		
		Monde	EU	FR	EU	FR	RA			Fuseau nord	Fuseau sud	Poste électrique
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Soufré	<i>Colias hyale</i>	-	-	-	LC	LC	DD	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	X
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Lisières et fourrés xéro-mésophiles	X	X	X
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	-	LC	LC	LC	Faible	Lisières et fourrés xéro-mésophiles	X	X	X
Zygène de la Filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>	-	-	-	-	-	LC	Faible	Prairies fleuries diversifiées	X	X	-

Statut de protection : BE2 = Convention de Berne Annexe 2 ; DH4 = Directive Habitats Annexe 4 (espèce protégée) ; PN2 = Espèce protégée (art. 2 arrêté du 23 avril 2007)

Statut de conservation (listes rouges) : Europe (EU), France (FR), Rhône-Alpes (RA) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 25 : Lépidoptères répertoriés au sein des périmètres d'étude

II.H.3. Orthoptères

Un total de vingt trois espèces a été contacté lors des investigations sur les trois aires d'étude.

Les milieux représentés sur les deux fuseaux abritent potentiellement des espèces de friches, milieux herbacés et haies arbustives. Ce sont des espèces communes à faible exigence écologique. Toutefois deux espèces du genre Tétrix fréquentent les vases exondées de la mare du relais, ces espèces ne se rencontrent que dans ces milieux pionniers à végétation lacunaire ou absente. Elles sont de fait très localisées.

Une espèce mérite une attention particulière :

- le **Dectique à front blanc** est une Sauterelle d'affinité méditerranéenne qui a colonisé récemment le nord de la région Rhône Alpes. Elle possède un statut précaire en raison de sa récente occupation qui fragilise sa population locale. Elle dépend du maintien des friches et fourrés des espaces ouverts souvent en contexte d'agriculture intensive. Elle est considérée comme en déclin dans le département limitrophe de l'Isère mais n'est pas jugée menacée à l'échelle régionale.



Illustration 19 : Tétrix méridional de la mare du relais

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Secteurs de présence de l'espèce		
		Monde	EU	FR	EU	FR	RA				Fuseau nord	Fuseau sud	Poste électrique
Decticelle bicolore	<i>Bicolorana bicolor</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies sèches	Faible	-	X	-
Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Pelouses sèches avec sol nu, milieux rudéraux	Faible	-	X	-
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies sèches	Faible	X	X	X
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies mésophiles	Faible	X	X	X
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Pelouses sèches avec sol nu, milieux rudéraux	Faible	X	X	X
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies mésophiles	Faible	X	X	-
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies méso-hygrophiles	Faible	X	X	-
Dectique à front blanc	<i>Decticus albifrons</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Pelouses sèches avec sol nu, milieux rudéraux	Faible	-	X	-
Criquet des Bromes	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies sèches	Faible	X	X	X
Criquet blafard	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies sèches	Faible	X	X	-
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Pelouses sèches avec sol nu, milieux rudéraux	Faible	X	X	X
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Ourlets mésophiles	Faible	X	X	X
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies mésophiles	Faible	X	X	-
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Ourlets mésophiles	Faible	X	X	X
Oedipode soufrée	<i>Oedaleus decorus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Pelouses sèches avec sol nu, milieux rudéraux	Faible	X	X	X
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Ourlets mésophiles	Faible	X	X	X
Tétrix méridional	<i>Paratettix meridionalis</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Sols nus des vasières	Faible	-	X	-
Phanéoptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Ourlets mésophiles	Faible	X	X	X
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies mésophiles	Faible	X	X	-
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies mésophiles	Faible	X	X	-
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies mésophiles	Faible	X	X	-
Decticelle carroyée	<i>Tessellana tessellata</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Prairies sèches	Faible	X	X	-
Tétrix des carrières	<i>Tetrix tenuicornis</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Sols nus des vasières	Faible	-	X	-
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	LC	-	LC	Faible	Ourlets mésophiles	Faible	X	X	X

Statut de protection : BE2 = Convention de Berne Annexe 2 ; DH4 = Directive Habitats Annexe 4 (espèce protégée) ; PN2 = Espèce protégée (art. 2 arrêté du 23 avril 2007)

Statut de conservation (listes rouges) : Europe (EU), France (FR), Rhône-Alpes (RA) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 26 : Orthoptères répertoriés au sein des périmètres d'étude

II.H.4. Coléoptères saproxyliques

Une espèce d'intérêt patrimonial a été contactée sur les aires étudiées : le Lucane cerf-volant.

Quelques arbres de gros diamètre parsèment les deux fuseaux d'étude. Certains âgés et sénescents peuvent abriter des insectes passant la totalité de leur cycle biologique ou une partie dans le bois en décomposition : les insectes saproxyliques.

Le **Lucane Cerf-volant** est un gros coléoptère dont la larve se nourrit du bois mort du système racinaire des arbres. Ces arbres sont généralement dépérissant. Les essences choisies sont variées même si une préférence est notée sur les Chênes. L'espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats et jugée « quasi-menacée » en Rhône-Alpes. Quelques arbres peuvent abriter l'espèce essentiellement au niveau du fuseau sud et dans le boisement du projet de poste électrique. Une femelle a été observée en lisière de haie de Chêne sur les coteaux de Mions.



Illustration 20 : Arbres favorables au Lucane Cerf-volant (Corbas secteur « Pitiot » à gauche et zone projet poste électrique à droite

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Typologie d'habitats favorables à l'espèce	Enjeu au sein de l'aire d'étude	Secteurs de présence de l'espèce		
		Monde	EU	FR	EU	FR	RA				Fuseau nord	Fuseau sud	Poste électrique
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	BE3	DH2	-	NT	-	NT	Modéré	Boisement ou alignement d'arbres matures.	Modéré	X	X	X

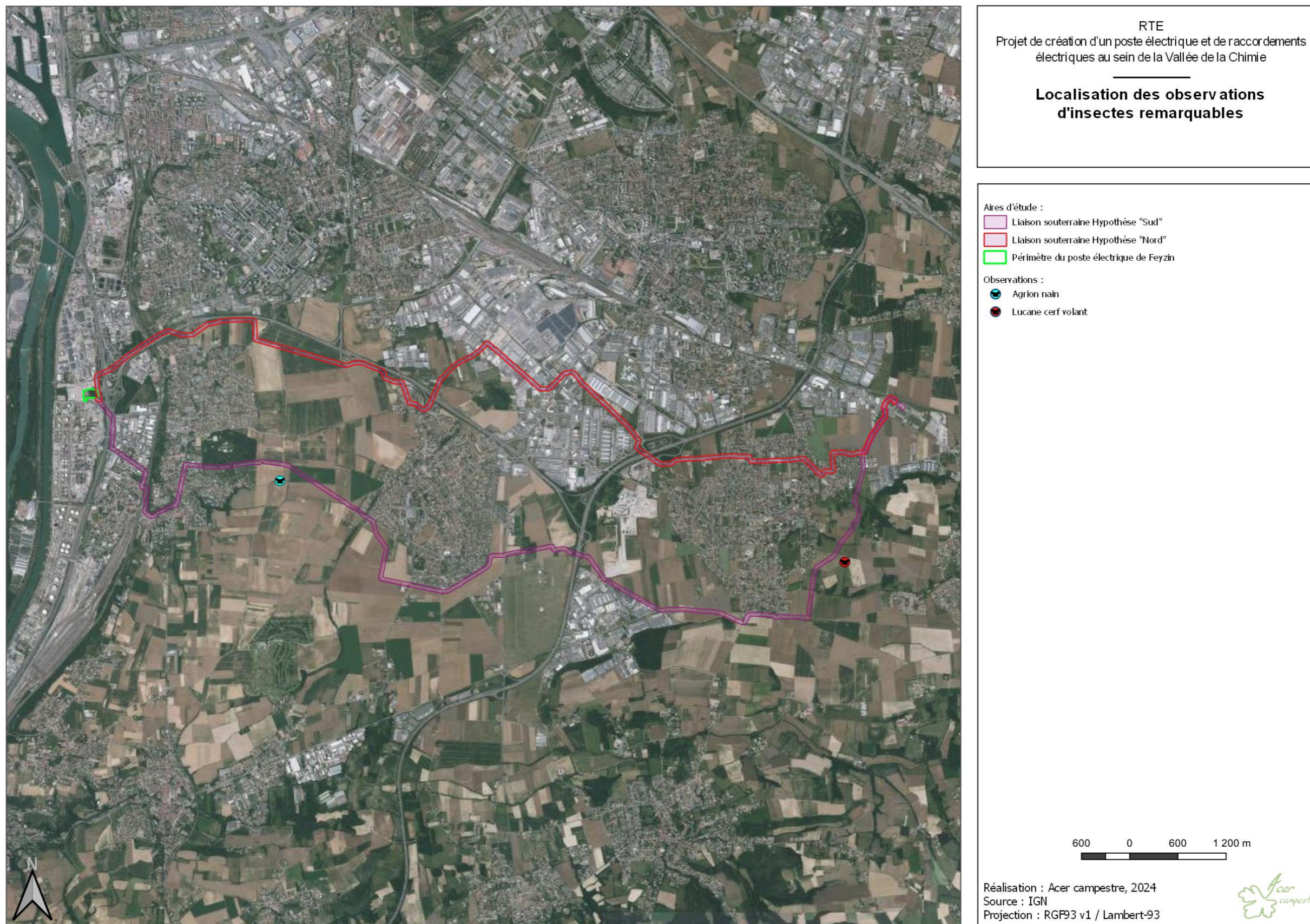
Statut de protection : BE2 = Convention de Berne Annexe 2 ; DH4 = Directive Habitats Annexe 4 (espèce protégée) ; PN2 = Espèce protégée (art. 2 arrêté du 23 avril 2007)

Statut de conservation (listes rouges) : Europe (EU), France (FR), Rhône-Alpes (RA) : CR = en danger critique, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = quasi-menacé, LC = préoccupation mineure

taxons surlignés en gris : espèce non observée sur site mais jugée potentielle

Tableau 27 : Coléoptère remarquable répertorié au sein des périmètres d'étude

Carte 24 : Localisation des observations d'insectes remarquables



Synthèse des enjeux

I. Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin

Concernant les habitats, deux habitats d'intérêt communautaire au titre de la directive habitats sont identifiés : une **peupleraie sèche** et une **pelouse écorchée**.

Pour la faune, le boisement alluvial relictuel conserve des arbres matures qui servent de support pour les rapaces (**Milan noir** et **Buse variable**) et de nombreux arbres à cavités susceptibles d'être utilisés par les chiroptères en gîtes dont plusieurs espèces menacées (Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle pygmée...). Un cortège d'oiseaux protégés cavicoles a été observé : **mésanges** et **pics**. Les enjeux de conservation ornithologiques vont concerner essentiellement la nidification des fringilles : **Verdier d'Europe** et **Chardonneret élégant**, espèces fortement menacées. Le couvert boisé et les nombreux refuges présents (dépôt de gravats, stockage matériel) servent probablement d'habitats terrestres pour quelques espèces d'amphibiens : **Crapaud calamite** et **Alyte accoucheur**. Trois espèces de reptiles protégés occupent potentiellement ces milieux. Les nombreux gîtes potentiels combinés à la couverture boisée au sous-bois développé sont favorable au **Hérisson d'Europe**.

II. Raccordement – Fuseau nord

Le fuseau nord ne comporte pas d'intérêt en termes d'habitats naturels, ni d'espèces végétales remarquables.

Les habitats pour la faune patrimoniale sont cantonnés aux milieux agricoles, aux haies arbustives et zones incultes (friches, jachères) et grandes cultures. Le tissu boisé est une constituante du milieu anthropique représenté au sein des parcs et jardins. Ces milieux sont qualitativement inférieurs en comparaison du fuseau sud en raison des surfaces d'habitats favorables inférieurs (effet mosaïque des différentes cultures et continuités bocagères plus dégradées), de l'état de conservation des haies, et de l'absence de milieu bocager bien structuré (coteaux de Mions).

- les milieux agricoles en grande culture hébergent les espèces de milieux très ouverts (**Alouettes des champs**, **Busards** (2 espèces nicheuses possibles), **Milan royal** en hiver). La **Cisticole des joncs** s'est adaptée à la présence de friches et de jachères. Ces oiseaux constituent des enjeux forts à majeurs de conservation. Les secteurs retenant l'eau (mares, fossés et bassins techniques) abritent le **Crapaud calamite** (grosse population reproductrice), espèce protégée.
- les secteurs cultivés entrecoupés de haies abritent le cortège des oiseaux nicheurs bocagers, dont certains représentent des forts enjeux de conservation (**Serin cini**, **Verdier d'Europe** et **Chardonneret élégant**). Ces espèces s'adaptent facilement aux secteurs anthropisés des zones résidentielles. La **Chevêche d'Athéna** et **l'Effraie des clochers** fréquentent également potentiellement ces habitats. Une petite colonie d'**Hirondelles rustiques** est

présente en zone résidentielle de Corbas. Le fuseau nord abrite une des dernières colonies de **Moineau friquet** dans un vieux muret, espèce en grand danger de conservation, dans les faubourgs de Feyzin. Deux couples de **Bruant proyer** sont également présents (espèce très menacée). **Hérisson d'Europe**, **Belette d'Europe** et **Rat des moissons** vivent dans ces espaces. Ils peuvent abriter également le **Crapaud calamite** en phase terrestre. Ils représentent des zones de chasse prisées pour les **Chauves-souris**. Les **reptiles** protégés recherchent les zones rudérales et les pieds de haie pour se nourrir et se cacher.

- Les milieux anthropiques constitués de haies horticoles, arbres et pelouses sont des milieux de substitution prisés pour les fringilles dont le **Serin cini**, le **Verdier d'Europe** et le **Chardonneret élégant**. Les parcs arborés abritent le **Pigeon colombin**. Le **Hérisson d'Europe** peut occuper les secteurs les plus préservés. L'Ecureuil roux va utiliser les secteurs les plus arborés. **L'Hirondelle rustique**, espèce très menacée, va rechercher les vieux bâtiments ou corps de ferme pour nicher. Dans les bassins techniques, on y retrouve également des espèces sensibles des milieux rivulaires comme le **Petit Gravelot** et **l'Oedicnème criard** (bassin de Montmartin).

III. Raccordement – Fuseau sud

Trois habitats d'intérêt communautaires différents ont été observés sur le tracé du fuseau sud : Plusieurs parcelles de **prairies de fauche** Natura 2000 ont été identifiées à l'est du fuseau dans un milieu bocager ainsi que le long de la route sud-est. Un **herbier de characées**, présent au sein de la mare pédagogique, ainsi qu'une **pelouse sèche** sur talus exposé ont été inventoriés à l'ouest du fuseau. Les pelouses de l'aérodrome sont également d'intérêt communautaire même si l'entretien régulier qui y est exercé contribue à dégrader fortement l'état de conservation du milieu.

Pour la faune, plusieurs secteurs à enjeux ont été identifiés :

- les milieux agricoles en grande culture hébergent les espèces de milieux très ouverts (**Alouette des champs** avérée et **lulu** potentielle sur les coteaux bien exposés, **Busards cendré et Saint-Martin**, **Milan royal** en hiver, **Courlis cendré**, **Oedicnème criard** et **Linotte mélodieuse**). Le **Vanneau huppé** espèce présente en transit et en hiver niche possiblement dans le secteur de Corbas. Le **Bruant proyer** occupe également ces milieux très ouverts en compagnie de la **Caille des blés et de la Cisticole des joncs**. Un **Pipit rousseline** a été contacté en phase de transit ce qui constitue une donnée rare. Le **Petit Duc Scops** est potentiellement présent au sein des milieux semi ouverts autour de Corbas et Moins Ils constituent des enjeux forts à majeurs de conservation. Les secteurs retenant l'eau (mares, fossés et bassins techniques) abritent le **Crapaud calamite**, espèce protégée et différentes espèces de **Tritons** protégés. **L'Azuré du Serpolet** va potentiellement utiliser les parties incultes et bien exposées de l'aire d'étude sur le secteur de Moins. **L'Agrion nain** espèce de libellule faiblement menacée est présente sur la mare du relais.
- les secteurs cultivés ou prairiaux entrecoupés de haies abritent le cortège des oiseaux nicheurs bocagers, dont certains représentent des forts enjeux de conservation (**Serin cini**, **Verdier d'Europe** et **Chardonneret élégant**). Ces espèces s'adaptent facilement aux secteurs anthropisés des zones résidentielles. La **Chevêche d'Athéna** et **l'Effraie des clochers** fréquentent également ces habitats en compagnie de la **Huppe fasciée**

potentiellement présente. **Hérisson d'Europe, Belette d'Europe, Muscardin** (potentiel), et **Rat des moissons** vivent dans ces espaces. Ils peuvent abriter également le Crapaud calamite et le **Pélodyte ponctué** en phase terrestre. Ils représentent des zones de chasse prisées pour les **Chauves-souris**, dont plusieurs espèces remarquables comme la Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle de Nathusius, le Vespère de Savi, etc. Les **reptiles protégés** dont la Vipère aspic recherchent ces milieux pour se nourrir et se réfugier. Une population de **Lapin de garenne** est installée dans un secteur bocager et représente un enjeu fort de conservation. Le **Lucane cerf-volant**, insecte protégé en Europe, a été observé dans le bocage en bon état de conservation des coteaux de Moins.

- les milieux anthropiques constitués de haies horticoles, arbres et pelouses sont des milieux de substitution prisés pour les fringilles dont le **Serin cini**, le **Verdier d'Europe** et le **Chardonneret élégant**. Le **Hérisson d'Europe** occupe les secteurs les plus préservés. **L'Ecureuil roux** va utiliser les secteurs les plus arborés. **L'Hirondelle rustique**, espèce très menacée, va rechercher les vieux bâtiments ou corps de ferme. Le Moineau friquet, très menacé, niche possiblement dans les secteurs au tissu urbain lâche des coteaux de Moins s. Quelques bâtiments sont favorables à certaines espèces de **Chauves-souris** anthropophiles.

La synthèse cartographique des observations remarquables de la faune et de la flore et des enjeux écologiques est disponible dans l'atlas annexé au rapport.

Périmètre d'étude	Habitat naturels	Flore	Oiseaux	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Insectes	Continuités écologiques
Périmètre d'implantation du poste électrique de Feyzin	Présence de deux habitats d'intérêt communautaire : la Peupleraie sèche à Peuplier noir (habitat prioritaire EUR91E0) et la pelouse écorchée à Immortelle des sables (habitat EUR6210)	Absence d'espèces végétales protégées et/ou menacées	Cortège des milieux boisés : rapaces nicheurs (Milan noir) et fringilles menacés (Verdier d'Europe, Chardonneret élégant). Oiseaux cavicoles tels que la famille des Pics et mésanges.	Absence d'eau de surface. Habitat terrestre potentiel pour le Crapaud calamite et l'Allyte accoucheur en raison de mare aménagées au nord où la reproduction sporadique est possible	La lisière boisée est favorable aux espèces protégées communes (Lézard des murailles et à deux raies et Couleuvre verte et jaune)	Le boisement et ses lisières abritent potentiellement le Hérisson d'Europe, espèce protégée et menacée. Une population de Lapin de garenne est présente (espèce fortement menacée)	Présence d'arbres à microhabitats. Zone de chasse et de gîtes arboricoles potentielle pour des espèces menacées (Noctule commune, Noctule de Leisler)	Cortège des insectes des milieux anthropisés et des forêts rivulaires dégradés. Pas d'enjeux significatifs en orthoptères, odonates et lépidoptères. Le Lucane Cerf-volant (espèce protégée) est potentiellement présent au niveau du boisement.	Le site est entouré de constructions industrielles. Il est déconnecté des grands espaces agricoles et réseau de haies situées à l'est. Il garde une continuité altérée avec le lit mineur du Rhône via des parcelles non urbanisées mais très anthropisées.
	Niveau d'enjeu modéré à fort	Niveau d'enjeu faible	Niveau d'enjeu fort	Niveau d'enjeu modéré	Niveau d'enjeu faible	Niveau d'enjeu fort	Niveau d'enjeu modéré à fort	Niveau d'enjeu faible à modéré	niveau d'enjeu faible à modéré
Raccordement - Fuseau nord	Absence d'habitat remarquable	Absence d'espèces végétales protégées et/ou menacées	Cortège d'oiseaux des milieux agricoles très ouverts en nidification (Alouette des champs, Bruant proyer, Busards cendrés et Saint Martin, Caille des blés, Cisticole des joncs, Oedicnème criard) et hivernage (Milan royal). Cortège des milieux bocagers au niveau du réseau de haies agricoles. (Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers, Linotte mélodieuse, Pigeon colombin, Tourterelle des bois, Potentialité de présence du Petit Duc Scop) Cortège des milieux anthropiques (Hirondelle rustique, Moineau friquet, fringilles).	Présence de bassins techniques très favorables aux espèces protégées pionnières (Crapaud calamite avec une grosse population reproductrice, Pélodyte ponctué). Les haies et friches sont des habitats terrestres potentiels.	Les linéaires de haies et bosquets sont favorables aux reptiles communs et protégés (Lézards et Couleuvre verte et jaune).	Les linéaires de haie sont favorables à l'existence d'une population de rongeurs et de carnivores d'intérêt patrimonial (Belette d'Europe, Rat des moissons, Hérissons d'Europe). Le Lapin de garenne occupe potentiellement des espaces enrichés ou des talus routiers)	Linéaires de haies favorables à l'activité chasse. Quelques arbres creux peuvent abriter des espèces menacées en gîte (linéaire Boulevard urbain sud et jardins arborés de Corbas).	Cortège des insectes des milieux anthropisés (friches et jachère) et prairiaux. Pas d'enjeux forts significatifs avérés et potentiels en lépidoptères et orthoptères. L'Agrion nain (enjeu modéré de conservation) peut coloniser des bassins et flaques provisoirement. Le Lucane Cerf-volant (espèce protégée en Europe) peut localement fréquenter les alignements de vieux arbres et parcs urbains composés de vieux arbres.	Aire d'étude située au sein d'une armature verte à perméabilité moyenne (10 à 12 espèces repères présentes). Tous les corridors écologiques identifiés sont altérés ou non fonctionnels. Les infrastructures routières (Boulevard urbain et rocade est) représentent des obstacles infranchissables et génèrent des risques de collision élevés. (2 cadavres de Hérisson d'Europe relevés)
	Niveau d'enjeu faible	Niveau d'enjeu faible	Niveau d'enjeu Très fort/majeur	Niveau d'enjeu modéré	Niveau d'enjeu faible	Niveau d'enjeu modéré	Niveau d'enjeu modéré à fort	Niveau d'enjeu faible à modéré	Niveau d'enjeu faible à modéré

Périmètre d'étude	Habitat naturels	Flore	Oiseaux	Amphibiens	Reptiles	Mammifères	Chiroptères	Insectes	Continuités écologiques								
Raccordement – Fuseau sud	Présence de trois habitats d'intérêt communautaire : la Prairie de fauche (habitat EUR6510), la pelouse sèche (habitat EUR6210) et l'Herbier à characées (habitat EUR3140)	Absence d'espèces végétales protégées et/ou menacées	Diversité spécifique plus élevée que sur le fuseau nord. Cortège d'oiseaux des milieux agricoles très ouverts en nidification (Alouette des champs, Bruant proyer, Busards cendrés et Saint Martin, Caille des blés, Courlis cendré, Cisticole des joncs, Oedicnème criard) et hivernage (Milan royal). Cortège des milieux bocagers au niveau du réseau de haies agricoles. (Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Effraie des clochers, Linotte mélodieuse, Pigeon colombin, Huppe fasciée, Tourterelle des bois, Potentialité de présence du Petit Duc Scop) Cortège des milieux anthropiques (Hirondelle rustique, Moineau friquet, fringilles).	Présence de bassins techniques et d'une mare aménagée très favorables aux espèces protégées pionnières (Crapaud calamite population reproductrice, Pélodyte ponctué) et aux tritons protégés. (2 espèces) Les haies et friches sont des habitats terrestres potentiels	Les linéaires de haies et bosquets sont favorables aux reptiles communs et protégés (Lézards, Vipère aspic et Couleuvre verte et jaune).	Les linéaires de haie sont favorables à l'existence d'une population de rongeurs et de carnivores d'intérêt patrimonial (Belette d'Europe, Rat des moissons, Muscardin). Une population de Lapin de garenne est installée dans le secteur « Chatenay » de Moins.	Linéaires de haies diversifiées et secteurs bocagers à l'Est de Moins favorables à l'activité de chasse. Quelques arbres creux et bâtiments (Pitiot à Corbas) peuvent abriter des espèces menacées en gîte (Noctule commune).	Cortège des insectes des milieux anthropisés (friches et jachère) et prairiaux. Pas d'enjeux forts significatifs en orthoptères. Les coteaux secs de Moins (Chatenay) sont favorables à l'Azuré du Serpolet, espèce protégée et menacée. L'Agrion nain (enjeu modéré de conservation) colonise des bassins et flaques provisoirement. (mare aménagée du relais) Le Lucane Cerf-volant (espèce protégée en Europe) fréquente les alignements de vieux arbres et parcs urbains composés de vieux arbres (Centre de Moins et coteaux de Chatenay).	Aire d'étude située au sein d'une armature verte à perméabilité moyenne (10 à 12 espèces repères présentes). Les secteurs au sud de Moins possèdent une perméabilité élevée (13 à 15 espèces repères présentes). Les corridors écologiques identifiés sont très altérés au niveau de Corbas et altérés dans les secteurs des collines de Toussieu. Les infrastructures routières (Boulevard urbain et rocade est) représentent des obstacles infranchissables et génèrent des risques de collision élevés.								
	Niveau d'enjeu	modéré à fort	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	majeur	Niveau d'enjeu	modéré	Niveau d'enjeu	faible	Niveau d'enjeu	fort	Niveau d'enjeu	modéré à fort	Niveau d'enjeu	modéré à très fort	Niveau d'enjeu

Tableau 28 : Synthèse des enjeux écologiques avérés et potentiels

Annexes

I. Liste des espèces végétales inventoriées sur site

Nom latin	Nom français	Indigénat Rhône-Alpes	Statut de protection			Statut de conservation (Listes rouges)				Invasives		Déterminant ZNIEFF	
			Europe	France	Rhône-Alpes	Monde	Europe	France	Rhône-Alpes	Europe	Dep 07, 42, 69		
											Lavergne		W&G
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	I							LC				
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane	I							LC				
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	I							LC				
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	I							LC				
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde					NT					1		
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	I							LC				
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante									x	5	33	
<i>Ajuga chamaepitys</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle petit-pin	I							LC				
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	I							LC				
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	I							LC				
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs	I							LC				
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	I							LC				
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie										3	23	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambrosie à feuilles d'Armoise										5	28	
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières	I							LC				
<i>Anisantha rubens</i> (L.) Nevski, 1934	Brome rouge	I							LC				X
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I							LC				
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	I							LC				
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalium	I							LC				
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	I							LC				
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	I							LC				
<i>Artemisia annua</i> L., 1753	Armoise annuelle										4	23	
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot										4	32	
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	I							LC				
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie	I							LC				
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente	I							LC				
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	I							LC				
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx										1		
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers	I							LC				
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	I							LC				
<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	Mûrier à papier, Broussonétia à papier										2	28	
<i>Bryonia cretica subsp. dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque	I							LC				
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon										5	36	
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	I							LC				
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hirsute	I							LC				
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu	I							LC				
<i>Carduus nutans</i> L., 1753	Chardon penché	I							LC				
<i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763	Chardon à tête dense, Chardon à capitules denses	I							LC				
<i>Carex leersii</i> F.W.Schultz, 1870	Laîche de Leers												
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carlina commune	I							LC				
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	I							LC				
<i>Celtis australis</i> L., 1753	Micocoulier de provence	I							LC				

Nom latin	Nom français	Indigénat Rhône-Alpes	Statut de protection			Statut de conservation (Listes rouges)				Invasives		Déterminant ZNIEFF	
			Europe	France	Rhône-Alpes	Monde	Europe	France	Rhône-Alpes	Europe	Dep 07, 42, 69		
											Lavergne		W&G
<i>Centaurea diffusa</i> Lam., 1785	Centaurée diffuse										1		
<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse	I							LC				
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	Érythrée petite-centaurée	I				LC			LC				
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	I							LC				
<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	Céraiste à cinq étamines	I							LC				
<i>Cerastium tomentosum</i> L., 1753	Céraiste tomenteux, Barbette										2	19	
<i>Chara</i> L., 1753													
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue	I							LC				
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	I							LC				
<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	Chondrilla à tige de jonc	I							LC				
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage	I							LC				
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	I							LC				
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	I							LC				
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Calament glanduleux	I							LC				
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune	I							LC				
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	I							LC				
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille bigarrée	I							LC				
<i>Cotinus coggygria</i> Scop., 1771	Arbre à perruque	I							LC				X
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I							LC				
<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	I							LC				
<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide de Nîmes										3	17	
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croquette	I							LC				
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule	I							LC				
<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Cynosure crételle	I							LC				
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	I							LC				
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine										3	27	
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	I							LC				
<i>Dianthus armeria</i> L., 1753	Oeillet arméria	I							LC				X
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq	I				LC			LC				
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	I							LC				
<i>Elytrigia intermedia</i> (Host) Nevski, 1933	Chiendent intermédiaire	I							LC				
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant	I							LC				
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle										4	30	
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada										4	30	
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue	I							LC				
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu												
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre	I							LC				X
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	I							LC				
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin	I							LC				
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurge										1		
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	I							LC				
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire fausse-renoncule	I							LC				
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe	I							LC				
<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées	I							LC				X
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	I							LC				
<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante	I							LC				
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	I							LC				
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	I							LC				
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	I							LC				
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	I							LC				
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune	I							LC				
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	I							LC				

Nom latin	Nom français	Indigénat Rhône-Alpes	Statut de protection			Statut de conservation (Listes rouges)				Invasives		Déterminant ZNIEFF	
			Europe	France	Rhône-Alpes	Monde	Europe	France	Rhône-Alpes	Europe	Dep 07, 42, 69		
											Lavergne		W&G
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	I							LC				
<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre	I							LC				
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium Herbe à Robert	I							LC				
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune	I							LC				
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	I							LC				
<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	Févier d'Amérique										3	24	
<i>Glycine max</i> (L.) Merr., 1917	Soja												
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I							LC				
<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Immortelle jaune	I							LC				X
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	I							LC				
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	I							LC				
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	I							LC				
<i>Iris germanica</i> L., 1753	Iris d'Allemagne										1		
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	I							LC				
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal										1		
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	I							LC				
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Koelérie pyramidale	I							LC				
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	I							LC				
<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride	I							LC				
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	I							LC				
<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage drave	I							LC				
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troëne commun	I							LC				
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	I							LC				
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	Lin bisannuel												X
<i>Lobularia maritima</i> (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime, Alysse maritime												
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	I							LC				
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	I							LC				
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	I							LC				
<i>Lychnis flos-cuculi</i> L., 1753	Silène fleur de coucou	I							LC				
<i>Malus pumila</i> Mill., 1768	Pommier nain												
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire sans ligules										2+	14	
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	I							LC				
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	I							LC				
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	I							LC				
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>ambigua</i> (Trautv.) Tutin	Luzerne changeante	I							NE				
<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée	I							LC				
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle	I							LC				
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	I							LC				
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari négligé	I							LC				
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux	I							LC				
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des forêts										1		
<i>Oenothera</i> L., 1753	Onagre										2	24	
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq., 1913	Bugrane maritime												
<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753	Onopordon faux-acanthe	I							LC				
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	I							LC				
<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre	I							LC				X
<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	Panic faux-millet										3	20	
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	I							LC				
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune										4	34	
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch., 1887	Vigne vierge à cinq feuilles												
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé	I							LC				
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire	I				LC			LC				

Nom latin	Nom français	Indigénat Rhône-Alpes	Statut de protection			Statut de conservation (Listes rouges)				Invasives			Déterminant ZNIEFF
			Europe	France	Rhône-Alpes	Monde	Europe	France	Rhône-Alpes	Europe	Dep 07, 42, 69		
											Lavergne	W&G	
<i>Petrorhagia saxifraga</i> (L.) Link, 1829	Oeillet saxifrage, Oeillet des rochers	I							LC				
<i>Philadelphus coronarius</i> L., 1753	Seringa commun										1		
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau	I				LC			LC				
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique										2 et 2+	30	
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-épervière	I							LC				
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle	I							LC				
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds., 1762	Grand boucage	I							LC				
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage	I							LC				
<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche										2+	20	
<i>Pisum sativum</i> subsp. <i>sativum</i> L., 1753											1		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I							LC				
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	I							LC				
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable										2 et 2+	20	
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	I				LC			LC				
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	I							LC				
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	I							LC				
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	I							LC				
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	I							LC				
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir	I							LC		1		
<i>Potentilla recta</i> L., 1753	Potentille dressée, Potentille droite	I							LC				
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	I							LC				
<i>Potentilla verna</i> L., 1753	Potentille de Tabernaemontanus	I							LC				
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite Sanguisorbe	I							LC				
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère officinale	I							LC				
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier	I							LC				
<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh., 1784	Prunier myrobolan, Myrobolan												
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme										2 et 2+	28	
<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	I							LC				
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	I							LC				
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent	I							LC				
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	I							LC				
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	I							LC				
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	I							LC				
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Ravenelle, Radis sauvage	I							LC				
<i>Reseda phyteuma</i> L., 1753	Réséda raiponce	I							LC				
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtkova, 1983	Renouée de Bohême												
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	I							LC				
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia					LC					5	31	
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	I							LC				
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Fausse fléole, Rostraria à crête, Koelérie fausse Fléole	I							LC				
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce												
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	I							LC				
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Petite oseille	I							LC				
<i>Rumex x dimidiatus</i>	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A	#N/A
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés	I							LC				
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble	I							LC				
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I							LC				
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale	I							LC				
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts	I							LC				
<i>Scandix pecten-veneris</i> L., 1753	Scandix Peigne-de-Vénus	I							LC				
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	I							LC				
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	I							LC				

Nom latin	Nom français	Indigénat Rhône-Alpes	Statut de protection			Statut de conservation (Listes rouges)				Invasives		Déterminant ZNIEFF	
			Europe	France	Rhône-Alpes	Monde	Europe	France	Rhône-Alpes	Europe	Dep 07, 42, 69		
											Lavergne		W&G
<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	I							LC				
<i>Sedum rubens</i> L., 1753	Orpin rougeâtre, Crassule rougeâtre	I							LC				X
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap										4	28	
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	I							LC				
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque, Sétaire naine	I							LC				
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc	I							LC				
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé	I							LC				
<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Chardon marie, Chardon marbré	I							LC				
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage glabre										5	37	
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	Sorgho d'Alep, Herbe de Cuba										2 et 2+	25	
<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubanier dressé	I							LC				
<i>Spartium junceum</i> L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc	I							LC				
<i>Spergula arvensis</i> L., 1753	Spergule des champs	I							LC				
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile										3	21	
<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite	I							LC				
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	I							LC				
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas										1		
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit												
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne	I							LC				
<i>Thymus pulegioides</i> L., 1753	Thym commun, Thym faux Pouliot	I							LC				
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	I				LC			LC				
<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	Tordyle majeur	I							LC				X
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	I							LC				
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs	I							LC				
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	I							LC				
<i>Trifolium incarnatum</i> L., 1753	Trèfle incarnat	I				LC			LC				
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	I				LC			LC				
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	I							LC				
<i>Triticum aestivum</i> L., 1753	Blé tendre, Froment, Blé ordinaire												
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	I							LC				
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque	I							LC				
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette	I							LC				
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente	I							LC				
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	I							LC				
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau	I				LC			LC				
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	I							LC				
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne	I							LC				
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse										1		
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	I							LC				
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	I?							LC				
<i>Vinca major</i> L., 1753	Pervenche majeure										2	16	
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne cultivée	I							DD				
<i>Zea mays</i> L., 1753	Maïs commun												